

## L'aventure de l'embryon

Deuxième volet de notre enquête sur l'embryon qui, à la neuvième semaine, atteint 30 mm de long, et quelques jours plus tard, devient fœtus. p. 12

## Cuba : embargo assoupli

Les Etats-Unis devaient annoncer mardi des « mesures de soutien à la population cubaine », notamment des services postaux et un renforcement des liaisons aériennes. p. 32

## Elf : l'impunité d'Alfred Sirven

Alfred Sirven, l'homme-clé de l'affaire Elf, n'est réellement recherché qu'en Suisse. Le mandat d'arrêt international délivré contre lui devrait être diffusé dans les semaines à venir. p. 9 et notre éditorial p. 14

## Zones franches : un constat brutal

Deux ans après leur création, l'inspection générale des affaires sociales dresse un piètre bilan des « zones franches urbaines », dont l'existence pourrait être remise en cause par le gouvernement. p. 8

## L'appel du préfet d'Ile-de-France

Dans un entretien au Monde, Jean-Pierre Duport affirme que l'Etat doit aider la région à « tenir son rang dans la compétition internationale ». p. 11

## Football : Blatter, seul maître du jeu

L'idée d'un Mondial tous les deux ans, avancée par le président de la FIFA, ne devrait pas s'appliquer avant 2008. Cet épisode prouve le pouvoir de Sepp Blatter sur le monde sportif. p. 23

## La fraternité, prochaine utopie

Une Europe privilégiant les services vitaux de santé et d'éducation « en créant les conditions d'une réelle égalité dans leur accès », telle serait, selon Jacques Attali, la prochaine utopie. p. 13

## Art : faire ses courses

Il suffit d'oublier les grands noms pour trouver dans les galeries d'art parisiennes des œuvres contemporaines à moins de 5 000 francs (762,25 euros). Guide shopping. p. 28

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$ ; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 106 - 7,50 F



# Insécurité : le mauvais chiffre de 1998

- Les crimes et délits ont augmenté de 2,7 % durant les onze premiers mois de l'année, selon la police et la gendarmerie
- Après trois ans de baisse, la délinquance s'accroît, notamment chez les mineurs
- M. Chirac presse M. Jospin de faire face à une situation « très préoccupante »

DURANT les onze derniers mois de 1998, la délinquance dans l'Hexagone a augmenté de 2,7 % par rapport à 1997. Ces chiffres des crimes et délits enregistrés par la préfecture de police de Paris, la direction centrale de la sécurité publique en province et la gendarmerie nationale marquent une augmentation sensible après trois années de baisse, en 1995, 1996 et 1997. Cette hausse, qui mesure l'activité de quelque 7 000 services de police et de gendarmerie à partir des procès-verbaux de police judiciaire, est inégalement répartie sur le territoire. La préfecture de police, à Paris et en petite couronne, et la gendarmerie, en charge des zones rurales ou périurbaines, ont plus été touchées que la sécurité publique, compétente, elle, dans les villes de province. A l'exception notable de novembre : ce mois-là, la sécurité publique y a enregistré une hausse de plus de 7 % des faits constatés par rapport à 1997. La délinquance des mineurs poursuit son explosion statistique,



commencée en 1994 : en 1998, le chiffre devrait atteindre environ 20 %.

Recevant, lundi, les vœux du gouvernement, Jacques Chirac a jugé « très préoccupante » cette situation, mettant le gouvernement devant ses responsabilités. A l'évidence, le président est informé de ces statistiques alarmantes, encore confidentielles. Jean-Pierre Chevènement, qui a repris, lundi, ses fonctions au ministère de l'intérieur, avait remis au premier ministre, à la fin de la semaine dernière, une note sur ce sujet, longue d'une trentaine de pages.

A Strasbourg, trois jeunes gens ont été condamnés à des peines de prison - huit mois dont quatre ferme pour deux d'entre eux, dix mois dont cinq ferme pour le troisième - par le tribunal correctionnel, à la suite des incidents violents qui ont eu lieu dans le Bas-Rhin pendant la nuit de la Saint-Sylvestre.

Lire page 6

## Querelle de clocher autour d'une fresque de Néron ou Vespasien

ROME, Alexandrie, Carthage, Beyrouth, Jérusalem ou Arles ? Laquelle de ces cités est représentée sur une fresque colorée découverte à Rome dans un cryptoportique appartenant soit au palais de Néron (64-68 après J.-C.), soit à des superstructures de l'époque de Vespasien (69-79) ? Depuis que cette peinture a été dévoilée, en mars 1998, chacun rivalise d'érudition pour localiser ce panorama grandiose et se l'approprier. Dernier candidat en date, la ville d'Arles, dont le conservateur en chef du musée affirme que le plan correspond au dessin de cette cité ceinte de murailles surplombées de tours aux toits en forme de campaniles, bordée par un pont et agrémentée d'un théâtre et d'un temple dédié, semble-t-il, à Apollon.

Dès le mois d'avril 1998, Nicholas Purcell, du Saint John's College d'Oxford, avait pris les devants en donnant son interprétation de l'œuvre dans la revue *Nature*. « Il est difficile de faire la relation avec la topographie de la Rome antique, qui ne devait acquiescer de tels murs qu'à la fin du troisième siècle de notre ère », estimait le chercheur, qui ne voyait rien dans la fresque qui corresponde aux autres grandes cités romaines.

Cet avertissement n'a pas découragé ses collègues. En août 1998, après qu'on eut évoqué Londres, un archéologue italien proposait la candidature de Beyrouth, suggérant que le pont ne bordait pas un fleuve, mais la Méditerranée. « Cette proposition était assez excitante », note Hélène Eristoff, du Centre d'étude des peintures murales romaines (CNRS-Ecole normale supérieure). Mais elle ne tenait pas compte des fouilles récentes, qui montrent qu'il n'y avait pas de théâtre à l'emplacement correspondant à celui de la fresque. Mais que faire de toits à bulbe de facture plutôt orientale ?

Aussi ne s'étonne-t-elle pas que certains aient pensé à Jérusalem. Eric Lewin Alschuler, de l'université de Californie, à San Diego, vient de proposer dans *Nature* du 24 décembre 1998 une carte de la Ville sainte avant la destruction du second temple en 70 après Jésus-Christ, qui présenterait « plusieurs similitudes » avec la fresque. Répliquant dans le même numéro, Nicholas Purcell ne nie pas que la conquête de la Judée ait pu inspirer des fresques illustrant la puissance de l'Empire romain. Mais, assure-t-il, le temple ne ressemble pas à celui d'Hérode. Cette fresque est, af-

firme-t-il, un « caprice » d'artiste incorporant des merveilles de la Jérusalem d'Hérode.

Dans cette course aux interprétations, il faut désormais compter avec un outsider : Arles. Son conservateur des musées, Claude Sintès, clame être sûr « à 80 % » que la ville dépeinte est en fait « Ar-Lath ou Arelate » qui, en celte, désigne « la ville située face aux marécages ». Il reprend à son compte une hypothèse formulée par un amateur italien, Feruccio Lombardi, mais admet que quelques détails « clochent », ce qui ne le surprend guère, les géomètres romains étant volontiers approximatifs. Pourquoi ont-ils représenté une ville aussi modeste ? « Il s'agit sans doute d'une portion d'un ensemble plus vaste, avance Claude Sintès. Un peu comme si ne subsistait de la fresque de la gare de Lyon que le panneau dépeignant Pézenas. » Et d'ajouter que les interprétations concurrentes « ne s'appuient sur rien ».

En février, le surintendant de Rome, qui a la charge des fouilles, doit présenter au Louvre les dernières recherches sur la fresque mystérieuse. Peut-être aura-t-elle, d'ici là, suscité de nouvelles vocations.

Hervé Morin

## 1989, l'année qui a changé le monde

AU DÉBUT de 1989, une seule chose était sûre : ce serait l'année du bicentenaire de la Révolution française et on pouvait compter sur la République pour le fêter avec faste. On ne manquerait pas de discours et de parades en l'honneur des droits de l'homme et de la démocratie. Mais qui se doutait que de Berlin-Est à Varsovie, de Prague à Moscou, et jusqu'à Pékin, le message de 1789 allait servir de drapeau à des peuples réclamant la liberté jusqu'à lui ériger une statue en polystyrène sur la place Tiananmen, lieu symbolique du pouvoir du plus grand parti communiste du monde ? Qui prévoyait qu'à la fin de l'année un ordre international vieux de quarante ans se serait effondré avec l'ouverture du mur de Berlin ?

Cet ordre portait un nom : Yalta, à la suite de la conférence qui avait réuni en 1945 Staline, Roosevelt et Churchill pour sceller le sort de l'Europe. On l'appelait aussi « guerre froide » pour signifier que l'antagonisme entre les deux blocs ne devait pas déboucher sur un conflit ouvert, à cause de la dissuasion représentée par les arsenaux nucléaires concurrents. Un ordre injuste qui laissait dans la sphère soviétique une moitié des Européens

devenus communistes sans avoir été consultés, mais un ordre auquel les chancelleries s'étaient habituées parce qu'il assurait à l'Europe une stabilité comparable au « concert des nations » du congrès de Vienne.

Dix ans plus tard, le Vieux Continent est encore à la recherche d'une nouvelle organisation. Le modèle existe. L'Europe communautaire a réussi à transcender l'hostilité héréditaire entre les Etats. Officiellement, elle se propose d'exporter à l'Est la prospérité qu'elle a produite à l'Ouest et les mécanismes de solution des différends fondés sur la négociation et le compromis qu'elle applique depuis des décennies. Pourtant, hors les bonnes paroles, elle reste timorée. Elle ne s'est pas préparée à accueillir ces « frères séparés » qui se revendiquent de la même culture mais qui, pendant quarante ans, ont vécu une autre vie. Elle hésite devant l'obstacle, pose des conditions - légitimes aux yeux des économistes, déplacées pour ceux qui espéraient des retrouvailles enthousiastes entre les deux parties d'une même famille.

Daniel Vernet

Lire la suite page 14

## L'effet euro

■ Le Japon redoute une forte hausse de la monnaie des Onze

■ A Paris, son premier ministre proposera un contrôle des fluctuations dollar-euro-yen

■ Première journée euphorique dans les places financières européennes

Lire pages 2, 3, 16 et nos nouvelles pages « Bourse »

## Les 35 heures face aux juges

LA MISE en place des 35 heures et les horaires de travail des cadres soulèvent de nombreuses questions juridiques. Pour la première fois en France, un dirigeant d'entreprise, le PDG d'une filiale de Thomson CSF, devra répondre devant un tribunal de grande instance d'« exécution d'un travail clandestin ». Le procureur de la République de Versailles estime, comme l'inspection du travail, que faire effectuer des heures supplémentaires non déclarées peut être assimilé à du travail dissimulé, au même titre que le travail au noir. D'autre part, la signature dans les banques d'un accord sur les 35 heures par une seule organisation, le SNB-CGC, relance la question de la représentativité syndicale.

Lire page 15

## Une exception dans le jazz



BLOSSOM DEARIE

ELLE ne fait pas partie de ces chanteuses à voix qui sont l'ordinaire de l'amateur de jazz. Mais cette vieille dame est une musicienne hors pair, pianiste de formation classique, et son timbre si singulier est devenu familier aux plus jeunes grâce à la publicité de Calvin Klein pour son parfum Obsession. Londres et New York ont redécouvert Blossom Dearie, qui fait salle comble.

Lire page 27

International	2	Tableau de bord	19
France	6	Aujourd'hui	23
Société	8	Abonnements	24
Carnet	10	Météorologie, jeux	26
Régions	11	Culture	27
Horizons	12	Guide culturel	29
Entreprises	15	Kiosque	30
Communication	18	Radio-Télévision	31

Le Monde  
DOSSIERS & DOCUMENTS  
au sommaire du numéro de janvier

## L'an 1 de l'euro

La grande aventure de l'Union monétaire commence pour onze des quinze pays de l'Union européenne.

## L'Italie du changement

Romano Prodi qualifie l'Italie pour l'euro mais échoue sur la réforme des institutions. L'ex-communiste Massimo D'Alema a pris le relais.

Plus : Les Clés de l'info  
4 pages pour décoder l'actualité

**MONNAIES** Le premier ministre japonais, Keizo Obuchi, commence, mercredi 6 janvier à Paris, une visite dans trois pays européens pour rassurer sur l'avenir de l'économie nip-

pone en difficulté et tenter d'éviter la marginalisation du yen face au dollar et à l'euro. M. Obuchi vient défendre auprès des dirigeants européens l'idée d'un système moné-

taire tripolaire (euro, dollar, yen). ● LE SURSAUT du Japon pour faire du yen une monnaie internationale semble tardif. Et ce projet difficile à réaliser en période de crise. La dé-

pendance du Japon à l'égard des Etats-Unis ne le place pas en position de revendiquer un statut international pour sa monnaie. ● LA RÉFORME du système financier

international, rendue nécessaire par l'ampleur de la crise asiatique, est pour l'instant au point mort malgré de nombreuses propositions et la persistance des menaces.

# Le Japon veut sauver le yen face à la puissance de l'euro et du dollar

Le premier ministre japonais commence à Paris une tournée européenne pour promouvoir un système monétaire international « tripolaire ». Malgré la crise, la refonte des mécanismes financiers mondiaux est toujours en gestation

## TOKYO

de notre correspondant

Ce n'est pas un premier ministre triomphant, « caracolant » à la tête d'un pays en expansion qui commence, mercredi 6 janvier à Paris, une visite dans trois pays européens (France, Italie et Allemagne). Keizo Obuchi

vient davantage en voyage de « promotion ». On ne peut certes plus qualifier de « marchand de transistors » – expression du général de Gaulle dans les années 60 – le chef de gouvernement de la seconde puissance économique mondiale. Mais l'économie nipponne continue à aller mal. Et en dépit des congratulations officielles, le lancement de l'euro sème l'inquiétude à Tokyo. Les dirigeants nippons se sentent mal à l'aise, à la traîne. Ils sont conscients d'avoir raté le coche de l'internationalisation de leur monnaie et craignent qu'elle soit marginalisée entre le dollar et l'euro.

La politique menée par M. Obuchi depuis son accession au pouvoir en août (programme de redressement du système bancaire, décision méritoire de nationaliser la banque Nippon Credit, plan de relance d'un montant record) tarde à se concrétiser. Et l'économie nipponne ne se dégage pas de la « déprime », bien que l'on puisse espérer poindre une reprise à l'été. Mais d'ici là, de mauvaises surprises ne sont pas à exclure avec des compagnies d'assurance au bord du

gouffre et une Bourse inquiète de la montée du yen par rapport au dollar qui entame la compétitivité des entreprises nipponnes à l'extérieur. La première mission de M. Obuchi en Europe sera donc de rassurer sur l'avenir de l'économie nipponne.

La seconde sera d'assurer la survie du yen en proposant à ses interlocuteurs la création d'une « nouvelle architecture monétaire mondiale » par la mise en place d'un système de change qui, tout en respectant le principe de flottement des monnaies, permettrait de limiter les fluctuations des parités grâce à un mécanisme de concertation trilatérale nippo-euro-américain comportant une réforme du fonctionnement du Fonds moné-

taire international (FMI). Au fil de ce processus, Tokyo espère promouvoir une internationalisation du yen qui deviendrait la monnaie pivot de l'Asie. Les dirigeants japonais se sont aperçus que la marginalisation de leur monnaie, prise en étau entre le dollar et l'euro, va détourner les investisseurs des emprunts en yen ou de la Bourse de Tokyo et que les entreprises nipponnes seront plus vulnérables aux fluctuations des parités. « L'idéal, a déclaré M. Obuchi dans son discours du Nouvel An, serait un partage des responsabilités mondiales entre trois monnaies. »

Selon le *Nihon keizai*, quotidien des milieux économiques, M. Obuchi compterait sur l'amitié du pré-

sident français pour le Japon pour apporter son appui à cette « diplomatie du yen » et se faire l'avocat auprès des dirigeants européens d'un système monétaire tripolaire.

Le Japon, la grande puissance en Asie, entend apparaître assumer ses responsabilités dans la région, à commencer peut-être par celle de l'avoir laissée dans une dépendance excessive du dollar. Aujourd'hui, dit-on à Tokyo, un accroissement de l'utilisation du yen dans les transactions commerciales et financières contribuerait à stabiliser les économies asiatiques. L'internationalisation du yen serait en outre l'aboutissement du vaste programme de déréglementation du système financier japonais (*Big Bang*).

Le sursaut nippon est cependant tardif. Et l'ambition de Tokyo – faire de yen une monnaie internationale – est plus difficile à réaliser qu'elle ne l'était il y a une dizaine d'années lorsque l'archipel était au faite de la puissance. Mais ses dirigeants d'alors avaient craint l'impact négatif d'une internationalisation du yen sur les exportations. Et surtout peut-être la perte de contrôle de leur monnaie. Au plus fort de la flambée du yen en été 1995 (lorsque le dollar valait 80 yens), la question de l'internationalisation du yen refit brièvement surface. Aujourd'hui, le Japon est talonné par l'urgence. Mais la pente est plus difficile à remonter. Alors que l'euro est lancé, le yen reste peu utilisé comme monnaie de compte (moins que le mark) et les facturations libellées en yens sont rares, excepté en Asie.

Sans doute les crises financières de la région et les rancœurs qui s'y manifestent à l'égard du FMI conjuguées à l'impact de l'euro concourent-elles à créer un environnement favorable à la proposition japonaise. Tokyo conduit en outre une diplomatie active dans la région pour mettre en œuvre une aide de 30 milliards de dollars destinée à son redressement financier. Ce programme, dont les prêts sont libellés en yen, pourrait-il amorcer une internationalisation de fait de la monnaie nipponne ? Les échanges importants entre le Japon et le reste de l'Asie (bien qu'ils aient diminué en raison de la récession, l'archipel demeure le premier partenaire de celle-ci), les crédits commerciaux et les programmes d'assistance (le Japon est son premier bailleur d'aide au développement dans la région) sont libellés en yen. Ils concourent à donner une assise régionale à la monnaie nipponne. Tokyo a d'autre part proposé à la Corée du Sud un

accord de libre-échange favorisant les transactions en yens. Mais l'idée est accueillie sans enthousiasme à Séoul.

En dépit de l'importance régionale du yen, son internationalisa-

fiscal n'est pas encore adéquat. En outre, l'ambition de Tokyo de faire du yen une devise internationale intervient alors que les banques japonaises sont contraintes à « ramener de la toile » à l'étranger en

## « M. Yen » s'inquiète

### d'une hausse trop rapide de la nouvelle monnaie

Le vice-ministre japonais des finances, Eisuke Sakakibara, est préoccupé par une appréciation trop rapide de l'euro face au yen et au dollar, qui serait négative pour l'économie mondiale. « Il existe des inquiétudes sur une forte progression de l'euro face au dollar et au yen », a indiqué M. Sakakibara, dans un entretien publié, mardi 5 janvier, par le quotidien *Nihon Keizai Shimbun*. « Notre tâche dans l'immédiat est de faire face à un possible renchérissement excessif de l'euro qui pourrait intervenir d'ici au milieu de cette année », a affirmé l'homme qui a été surnommé « M. Yen ». Pour M. Sakakibara, « il est crucial de garantir la stabilité des trois monnaies que sont le yen, le dollar et l'euro ». Le yen, qui se traînait, il y a six mois, à ses plus bas niveaux face au dollar depuis huit ans est revenu, mardi, au plus haut depuis deux ans. « Il serait souhaitable de discuter d'un nouveau cadre pour coordonner les politiques de chacun, ce qui serait plus solide que le système actuel d'interventions coordonnées ponctuelles », a-t-il ajouté.

tion suscite le scepticisme. Pour effective qu'elle soit la déréglementation du système financier n'est pas aussi rapide que certains le souhaitent. Le marché des changes a été libéralisé mais celui des obligations manque de souplesse et de liquidités. Et le régime

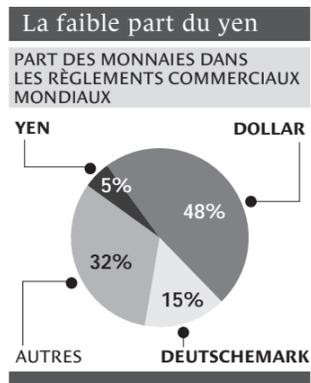
## La confiance des grandes entreprises nipponnes

Beaucoup des grandes sociétés japonaises ont adopté, lundi 4 janvier, l'euro comme monnaie de référence de leurs échanges avec l'Europe tout en poursuivant leurs affaires comme d'habitude et en assurant qu'elles ne seraient pas affectées par le lancement de la monnaie unique européenne. Le géant électronique Sony Corp. et le constructeur d'ordinateurs Fujitsu Ltd. ont déclaré utiliser l'euro comme monnaie de la comptabilité de toutes leurs filiales européennes, y compris celles situées en territoire britannique. Pour le constructeur automobile Toyota, l'apparition de l'euro n'aura pas d'autre conséquence que de diminuer le nombre de monnaies dans lesquelles il devra traiter. Le Japon est le quatrième partenaire commercial de l'Euroland, même si le Japon n'entre que pour 5,32 % dans les échanges commerciaux avec les pays de la zone, soit loin derrière la Grande-Bretagne (17,01 %) et les Etats-Unis (14,12 %).

Philippe Pons

## « Une opportunité pour le système monétaire »

La naissance de l'euro va « rééquilibrer les relations monétaires internationales » et devrait pousser l'Europe à peser sur la reconstruction du système monétaire international, a déclaré, lundi 4 janvier, le commissaire européen, Yves-Thibault de Silguy, chargé des affaires monétaires. La place de l'euro va augmenter dans les transactions commerciales et financières et pourrait atteindre, selon les experts, quelque 30 %, a-t-il fait valoir lors d'un entretien accordé à la chaîne LCI. « Nous devons reprendre le dialogue avec les Américains sur un pied plus d'égalité pour essayer de trouver des systèmes permettant d'obtenir une meilleure stabilité internationale », a-t-il poursuivi. « La naissance de l'euro est une opportunité pour l'Europe de participer à la reconstruction du système monétaire international, qui en a bien besoin », a-t-il ajouté.



## PROFIL

### UN « BŒUF EMPESÉ » MAIS DÉTERMINÉ

Qualifié de « pizza froide » par la presse américaine, Keizo Obuchi, soixante et un ans, n'était pas l'homme que les Japonais, déprimés par la crise, attendaient. Jugé terne et triste, homme de couillises, sans compétence économique, le ministre des affaires étrangères d'Hashimoto était le moins populaire de trois candidats à la succession du premier ministre, après l'échec du Parti libéral démocrate (PLD, au pouvoir depuis quarante ans) aux élections partielles de juillet 1998.

Conscient de ses faiblesses, M. Obuchi s'est qualifié lui-même de « bœuf empesé » et de « M. Ordinaire ». Mais il a mis en garde : « On dit que je suis un homme très, très ordinaire. On dit que je suis doux et bon par nature... mais je veux que vous compreniez que je suis un homme qui fait ce qui doit être fait. » Sur le terrain de l'humour, il a contre-attaqué en lançant : « Les pizzas, ça se réchauffe ! » Sur le plan économique, il a annoncé un plan de relance au montant record pour

l'économie nipponne. Et dans une action présentée comme décisive, il a nationalisé en décembre 1998 la Nippon Credit Bank criblée de dettes. Las !, la popularité du chef du gouvernement ne décolle pas. Les milieux d'affaires doutent toujours de sa capacité à sortir le pays de la récession (le PIB a chuté de 3 % en 1998). Et la population, pour la première fois victime du chômage, continue à souffrir du « blues nippon ».

Alors, cet homme d'appareil, entré en politique à l'âge de vingt-six ans, en héritant du mandat de député de son père et qui a fait toute sa carrière dans l'ombre de l'ancien premier ministre Takeshita, continue de manœuvrer en couillises pour asséoir son pouvoir. Il prépare pour son retour au Japon un remaniement ministériel, grâce auquel il intégrerait dans son cabinet des membres du Parti libéral. Même si M. Obuchi n'a pas encore convaincu, c'est un homme qui a fait preuve de méthode et de détermination, de sa capacité à manœuvrer dans des situations délicates. Ce qui laisse certains espérer que cet appartichik du PLD sera, à l'image de Mikhaïl Gorbatchev, l'homme de la *perestroïka* à la japonaise.

Jean-Baptiste Naudet

## La réforme du système financier international se fait toujours attendre...

DEPUIS le début de la crise asiatique, qui a dévasté les pays d'Asie, s'est propagée à la Russie et au Brésil et a provoqué un ralentissement marqué de la croissance mondiale, les grandes puissances n'ont cessé de décortiquer les failles d'une planète financière dont le fonctionnement leur a échappé.

La perspective de l'euro a permis d'amortir le choc en Europe en désignant une zone de stabilité salutaire. Pour les Américains, le lance-

ment de la monnaie unique ne constitue pas une menace pour le dollar, si le gouvernement américain poursuit une politique budgétaire qui maintienne le billet vert attractif pour les investisseurs étrangers. Par contre Tokyo, dont le délabrement économique est patent, craint d'être le « dindon de la farce » et plaide pour une coopération monétaire renforcée.

Depuis des mois, le diagnostic des causes de la crise est unanime et désigne les marchés comme cou-

pables des turbulences : c'est leur libéralisation trop rapide, prônée depuis des années par les tenants de l'orthodoxie financière et qui a permis des flux gigantesques de capitaux spéculatifs et volatils. La rusticité des systèmes bancaires et la collusion constatée entre le pouvoir et le monde des affaires dans certains pays émergents a fait le reste.

Depuis l'automne, les propositions de remèdes n'ont pas manqué pour tenter de remettre de l'ordre et apprivoiser la volatilité des marchés qui déstabilise les monnaies. Mais pour l'instant, aucune décision n'a été prise, comme si le calme relatif retrouvé et la menace d'une implosion mondiale écartée par le sauvetage momentané du Brésil, il n'y avait plus d'urgence.

En attendant l'émergence du système financier du troisième millénaire, chacun avance ses solutions. Lundi 4 janvier, dans un point de vue paru dans le *Financial Times*, le financier George Soros – qui sait de quoi il parle puisque son fonds spéculatif a perdu des millions de dollars en Russie et en Malaisie – préconise de transformer le FMI en une Banque centrale mondiale. Pour échapper aux fluctuations dé-

vastatrices des monnaies, les dirigeants de l'Association des nations d'Asie du sud-est (Asean) réfléchissent à la création d'une monnaie commune pour « restaurer la confiance, relancer la croissance et promouvoir la stabilité financière dans la région ».

Les institutions de Bretton Woods et le G7 planchent également sur les différents chantiers de la réforme du système financier international :

● **Modernisation des marchés de capitaux** : l'une des pistes suivie pour améliorer le bon fonctionnement des flux est d'une part de surveiller étroitement le volume de l'endettement à court terme, d'autre part d'élargir la mission FMI à la surveillance de tous les mouvements de capitaux. Cela passe également par une meilleure information de la part des institutions publiques et privées (les banques mais aussi les assurances, les fonds de pension, les fonds d'investissement), la supervision du secteur financier non-bancaire, la mise en place d'infrastructures financières juridiques et sociales modernes dans les pays en développement et le respect des règles financières internationales par les

centres off-shore. Le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, a été mandaté par ses pairs pour examiner la façon dont peuvent coopérer les organismes de surveillance et le secteur privé pour définir ces nouvelles règles. Il devrait rendre ses conclusions lors du G7 du 20 février.

● **Bonne gouvernance** : il s'agit d'un des points-clé de la prévention des crises. L'effort doit porter sur l'adoption par les pays du respect d'un environnement juridique et des règles de transparence en matière économique et statistique, sur l'éradication de la corruption et le bannissement de la collusion entre les gouvernements et les milieux d'affaires.

● **Adaptation du FMI** : afin de rendre l'action du FMI plus efficace, la France, à laquelle se sont ralliés les membres de l'Union européenne, a proposé un renforcement du « gouvernement » de l'institution en transformant le Comité intérimaire, organe consultatif biannuel de vingt-quatre membres représentatifs des pays membres, en un conseil politique décisionnaire dont le rythme des réunions s'adapterait aux problèmes du moment.

● **Coopération plus étroite entre les différentes institutions** : la rapidité de la propagation de la crise et la nécessité d'y répondre quasi-instantanément a montré les limites de la coopération entre les institutions de Bretton Woods (FMI et Banque mondiale). De même, aucune coordination n'a eu lieu entre le FMI et la Banque des règlements internationaux, pourtant chargée de surveiller les mouvements de capitaux.

● **Implication du secteur privé** : il a alimenté sans retenue la création de bulles financières dans les pays en développement. La question de l'aléa moral, c'est-à-dire la mise à contribution du secteur privé dans la prévention et la résolution des crises est l'un des points que les organismes multilatéraux vont devoir résoudre par une meilleure coordination en amont des crises.

Mettre la communauté internationale au diapason d'une même règle du jeu n'est évidemment pas facile. L'Allemagne, qui exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier la présidence de l'Union européenne et celle du G7 aura un rôle décisif à jouer.

Babette Stern

POLO RALPH LAUREN

SOLDES

COLLECTIONS AUTOMNE / HIVER 1998

HOMMES, FEMMES, ENFANTS, ACCESSOIRES

2, PLACE DE LA MADELEINE - PARIS VIII<sup>e</sup> - TEL.: 01.44.77.53.50



## L'Allemagne accueille le successeur du deutschemark avec une grande sérénité

FRANCFORT

de notre correspondant

« Der Euro ist da », clament les banderoles disposées au cœur de la Bourse de Francfort. L'euro est là et les Allemands, pourtant réputés sceptiques à l'égard de la monnaie unique, semblent vivre les premiers jours de cette nouvelle ère européenne avec une grande sérénité. La journée du lundi 4 janvier, présentée comme cruciale, s'est passée dans le calme. Le soir, certains commentateurs parlaient même de « Traumstart », un départ de rêve, pour une devise en passe de remplacer le très populaire deutschemark.

Les premiers pas de l'euro, dont la parité avec le mark (1 euro vaut un peu moins de 2 deutschemarks, à 1,95595 deutschemark) rend les calculs mentaux bien moins compliqués qu'en France, ont-ils rassuré les Allemands ? Le nombre des consommateurs qui se sont lancés dans des achats libellés en euros est comme ailleurs très marginal. Mais au fil des enquêtes d'opinion, l'euro gagne en sympa-

thie. 56 % des gens, selon un dernier sondage, seraient désormais favorables à son introduction, alors que les opposants sont restés longtemps majoritaires.

Les nombreuses émissions télévisées consacrées au sujet soulignent avec une belle unanimité la très bonne tenue de la monnaie européenne vis-à-vis du dollar, apportant un début de réponse au souci, quasi existentiel en Allemagne, d'« un euro aussi fort que le deutschemark ». L'évolution de la Bourse ne peut que calmer les esprits ; les principales actions se sont bien comportées lundi. L'indice des valeurs allemand, le DAX, a progressé de 5 %.

Lundi, la presse avait retenu son souffle. Mais la monnaie unique est revenue en force mardi matin à la « une » des quotidiens. « L'euro démarre comme une monnaie forte », se réjouit la Süddeutsche Zeitung, qui constate que « les adaptations techniques à la nouvelle monnaie européenne se sont déroulées sans anicroche et parfois plus rapidement que prévu ». Pour le quotidien bavarois, le succes-

seur du deutschemark « est sur le meilleur chemin pour devenir une monnaie de réserve mondiale ». Die Welt, quotidien pro-européen conservateur, observe que « l'euro a fêté une entrée réussie sur les marchés financiers internationaux » et bénéficie « d'un bonus de confiance », alors que la Frankfurter Allgemeine Zeitung reste plus mesurée et parle d'un lancement « sans difficulté ».

UNE PRUDENTE RETENUE

La classe politique affiche, de son côté, une prudente retenue. Elle se passionnait davantage, en cette rentrée politique de janvier, pour le projet du gouvernement d'accorder la double nationalité aux enfants d'immigrés, contre lequel s'érigent les partis de droite. A l'instar du ministre des finances, Oskar Lafontaine, qui avait préféré rester en vacances plutôt que de participer, jeudi 31 décembre, à la cérémonie de lancement de l'euro à Bruxelles, ce qui lui a valu une salve de critiques, les hommes politiques ne se sont pas précipités pour célébrer l'avènement de

la nouvelle monnaie. Aucune personnalité n'était présente lundi matin à la Bourse de Francfort pour assister aux premières cotations, alors que Dominique Strauss-Kahn est venu encourager les professionnels parisiens de la finance. C'est le commissaire européen, Yves-Thibault de Silguy qui est venu jouer à Francfort les « M. Euro ».

Les nouveaux dirigeants se concentrent sur la présidence allemande de l'Union, commencée le 1<sup>er</sup> janvier, et dont ils tiennent à faire un succès. Le chancelier Schröder, qui était toujours lundi à Marbella, où il a dîné avec le chef du gouvernement espagnol José Maria Aznar, a réaffirmé dans le magazine Der Spiegel sa volonté de boucler, d'ici à mars, la réforme du financement de l'Union, en obtenant une baisse de la contribution allemande. Il a brandi en cas d'échec la menace d'un report de l'élargissement de l'Union ou de la fin de certains programmes de cohésion.

Philippe Ricard

## Le chef du gouvernement espagnol décolle dans les sondages

MADRID

de notre correspondant

Est-ce le premier « effet euro » sur la politique espagnole ? Au moment où, galvanisée par l'euro, la Bourse de Madrid s'envolait, lundi 4 janvier, le chef du gouvernement, José Maria Aznar, l'homme qui a porté son pays dans le groupe de tête de la monnaie unique, décollait littéralement dans les sondages. Et ce pour la première fois en deux ans de mandat.

Les difficultés de M. Aznar à acquiescer dans l'opinion publique une « visibilité » à la hauteur des succès enregistrés par son gouvernement ou son parti (le Parti populaire, conservateur) sont connues. On le disait méfiant, secret, assez autoritaire. En un mot, avec une image aussi rigide que la moustache drue lui barrant le visage, le président du conseil avait du mal à passer. En quelques mois, tout s'est pourtant corrigé.

Le virage au « centre », amorcé cet été, avec la mise à l'écart des plus voyants chiens de garde conservateurs, et l'attitude résolument plus ouverte au dialogue de l'équipe au pouvoir, y ont été pour beaucoup. Mais aussi le « relookage » discret, opéré sur un premier mi-

nistre plus décontracté, chaleureux et à la moustache subtilement éclaircie. Les balbutiements de la paix au Pays basque, l'euro et l'annonce de la baisse des impôts (une valeur sûre) ont fait le reste. Bref, s'il y avait des élections aujourd'hui, le PP l'emporterait sur les socialistes, par 6,8 % d'avance.

SATISFACTION DES ÉLECTEURS

Ainsi, dans un récent sondage du quotidien El Mundo, José Maria Aznar l'emporte personnellement de plus d'un point (un record) sur l'inséparable trioka socialiste : le charismatique ex-premier ministre Felipe Gonzalez, l'intellectuel candidat aux prochaines élections, José Borrell, ou le populaire secrétaire du parti, Joaquín Almunia. Mieux, les électeurs trouvent le gouvernement plutôt très bien, 30 % des électeurs socialistes étant de cet avis. On ne lui reproche sérieusement qu'une chose : avoir, dans un excès d'américanophilie, approuvé sans mot dire les bombardements en Irak.

On comprend, dans ces conditions, que le nouveau centriste mais toujours prudent chef du gouvernement, tirant les enseignements du désastre essuyé par Jacques Chirac en son

temps, au lieu d'avancer les élections, ait annoncé qu'il respecterait le calendrier prévu pour l'an 2000. L'année qui vient, il est vrai, sera difficile pour les socialistes, avec l'annonce de nouveaux procès sur les GAL, ces commandos antiterroristes de libération responsables de vingt-huit assassinats dans les milieux basques radicaux du sud de la France dans les années 80, dont le premier, cet été, s'est soldé par la condamnation de l'ex-ministre de l'intérieur socialiste, José Barrionuevo. Par ailleurs, la justice s'intéresse aussi au scandale des fonds dits « réservés » du ministère de l'intérieur, au temps des socialistes. Une vraie bombe à retardement.

Enfin, dernier cadeau de bonne année à leur premier ministre déjà comblé, les Espagnols l'ont placé deuxième, derrière le juge Garzón, dans la liste des hommes de l'année pour 1998. Il surpasse un astronaute, deux joueurs de tennis et même le populaire latin lover d'Hollywood, Antonio Banderas, nouveau Zorro à l'écran. Et battre Zorro, ça c'est vraiment un exploit.

Marie-Claude Decamps

## Plus de trois mille sans-abri cet hiver à Stockholm

STOCKHOLM

de notre correspondant en Europe du Nord

Les manifestations sont rares en Suède. Il faut la fermeture d'une grosse usine, le ras-le-bol des impôts ou un crime raciste pour faire descendre les gens dans la rue, la plupart du temps en petit nombre. Le 30 décembre, une trentaine de personnes rassemblées devant le Parlement de Stockholm dénonçaient ainsi « ces politiciens qui ferment les yeux » sur les problèmes des sans-abri et des exclus.

L'ambiance était plutôt bon enfant, avec distribution aux passants de petits pains briochés et de café par des sans-abri eux-mêmes. En cette fin d'année, les médias s'étaient penchés sur cette catégorie pour constater, une fois de plus, que leur situation avait empiré. Mais le phénomène « ne disparaît pas après Noël, lorsque les télévisions ont rangé leurs caméras. La société doit continuer à œuvrer tout au long de l'année pour résoudre ce problème », selon Uno Svedin, membre de l'association Nouvelle Communauté, à l'origine de la manifestation. « Les autorités et les chercheurs montrent un désintéret

extraordinaire pour ces questions », écrivait l'universitaire Hans Sward, dans un quotidien, le 3 janvier.

Les organisations caritatives estiment à trois mille cinq cents le nombre de personnes sans logement à Stockholm. Elles seraient mille à Göteborg et plus de huit cents à Malmö, les deux autres principales villes du pays. La majeure partie d'entre elles trouvent toutefois refuge dans différentes institutions. « A Stockholm, environ quatre cents personnes se retrouvent dehors la nuit sans savoir où aller », calcule Lennart Eld, qui dirige un foyer de l'Armée du salut dans la banlieue de la capitale. Ce sont elles qui frappent à sa porte, si elles peuvent payer 40 couronnes (4,26 euros) la nuit. On les croise aussi à la gare ou à bord des bus de nuit.

Selon M. Eld, l'état de santé des sans-abri s'est dégradé au fil des années. Aux alcooliques de naguère ont succédé les toxicomanes et les personnes souffrant de troubles psychiques. Les premiers furent délaissés par les services sociaux, contraints de réduire leurs activités et leur personnel à cause d'un vaste plan d'austérité mis en

place par le gouvernement pour sortir le pays de la crise économique du début des années 90. Les secondes se retrouvèrent à la rue quasiment du jour au lendemain, à la suite de la réforme du secteur psychiatrique. Fermer des instituts spécialisés pour réintégrer leurs patients dans la société : tel était l'objectif du gouvernement. Mais sa mise en pratique fut loin d'être réussie et elle coïncidait en outre avec les fortes réductions budgétaires. L'Etat et les communes n'étaient plus en mesure d'assurer l'impressionnant service social des décennies précédentes.

DE L'ÉTAT AU PRIVÉ

« Le peuple suédois croyait que son niveau de bien-être ne serait jamais remis en cause... », note Stina Dahlgren, fondatrice dès 1951 d'une association caritative pour les exclus et les personnes seules, Fatimaunionen. « Lors de la dépression des années 30 aussi, la situation était dure, mais on savait comment se débrouiller. C'est beaucoup plus difficile aujourd'hui d'accepter la pauvreté, après avoir vécu dans l'opulence », explique cette septuagénaire. La société est deve-

nue plus égoïste, moins responsable. Dans certains quartiers, des habitants s'opposent à l'ouverture de foyers pour exclus. Pour beaucoup de Suédois, c'est à l'Etat et non à eux-mêmes qu'il revient de s'occuper du quart-monde. A quoi cela sert-il sinon de payer tant d'impôts ? Cette mentalité est toutefois en train d'évoluer, comme le montre une participation accrue des jeunes aux œuvres caritatives. « Beaucoup de gens savent maintenant ce que ça veut dire de vivre dans des conditions sombres », constate Jessica Blom, une bénévole qui offre un Noël décent à des sans-abri de Malmö. Organisations non gouvernementales et associations religieuses d'entraide n'avaient pas pignon sur rue du temps du welfare flamboyant orchestré par le pouvoir social-démocrate, qui revendiquait alors le monopole de l'action sociale. Aujourd'hui encore, certains élus communaux continuent à voir d'un mauvais œil ce genre d'initiatives privées. La crise économique a toutefois fini par les rendre incontournables.

A. J.

## Les Danois moins méfiants vis-à-vis de l'euro

STOCKHOLM

de notre correspondant en Europe du Nord

« Je crois que le mieux pour le Danemark, pour l'emploi et pour notre société de bien-être serait qu'un jour nous rejoignons l'euro. » Exprimer son « point de vue personnel » lors du traditionnel discours télévisé du premier ministre, vendredi 1<sup>er</sup> janvier, le social-démocrate Poul Nyrup Rasmussen n'a pas fait mystère de ses préférences. Le message n'est pas nouveau en soi. Ce qui l'est, en revanche, c'est qu'une majorité de Danois semble penser la même chose que lui. Sept des huit sondages effectués depuis octobre 1998 donnent l'avantage aux partisans de l'euro : 48 % sont désormais pour, 42 % contre et 10 % indécis, selon la dernière enquête d'opinion en date, publiée le 31 décembre. Un revirement de tendance étonnant, lorsqu'on se souvient de l'hostilité exprimée il y a encore quelques mois par la majorité des Danois.

C'est en partie à cause de cette opposition que la population du royaume avait dû s'y reprendre à deux fois pour adopter par référendum le traité de Maastricht, jugé trop fédéraliste. Et encore ne dit-elle finalement « oui », en 1993, qu'à une version du texte purgée de quatre thèmes alors tabous dans le royaume : monnaie unique, défense commune, citoyenneté européenne et coopération judiciaire. Une version agréée auparavant par les partenaires européens de Copenhague, qui se voyaient ainsi accorder quatre exemptions. Résultat, le Danemark est, avec la Grande-Bretagne, la Suède et la Grèce, l'un des quatre pays membres de l'Union européenne (UE) à ne pas faire partie de la zone euro, bien qu'il respecte les critères de convergence économique pour y accéder.

Comment expliquer la volte-face actuelle ? Dès l'automne 1998, les Danois purent constater les premières conséquences d'une non-adhésion à la monnaie unique. Leur devise, la couronne, fut secouée lors de la crise boursière mondiale. Les investisseurs internationaux délaissèrent le royaume, forçant sa banque centrale à vendre des de-

vises étrangères et à augmenter les taux d'intérêt pour défendre la couronne. Ces remous, cumulés aux contrecoups des crises asiatique et russe, ont-ils inquiété les Danois ? A moins qu'ils n'aient plus prosaïquement réalisé que leurs vacances à l'étranger seraient plus coûteuses ? Toujours est-il que le vent a tourné.

Depuis 1993, il existe un consensus parmi la classe politique, en majorité favorable à l'euro, selon lequel tout abandon d'une des exemptions sera soumis au préalable à l'approbation populaire. La question est désormais de savoir quand une telle consultation pourra avoir lieu. Au début de l'été, la plupart des observateurs estimaient que le pays attendrait la Grande-Bretagne et la Suède avant de s'y risquer. « Le gouvernement doit être très sûr de lui, car si le "non" l'emporte, le Danemark sera bloqué pour dix ans au moins », estimait alors Karsten Sjkalm, chercheur à l'Institut danois des affaires internationales. Un avertissement qui vaut encore aujourd'hui. Depuis l'automne, le premier ministre a fait preuve de prudence en assurant que le référendum n'aurait pas lieu avant 2001. Il faut, a-t-il dit, que s'instaure sur le pour et le contre » de l'Union économique et monétaire (UEM).

Certains sont toutefois pressés d'aller plus vite et s'appuient sur l'évolution de l'opinion publique pour plaider leur cause. Ainsi la ministre de l'économie, Marianne Jelved, membre du Parti radical, allié aux sociaux-démocrates au gouvernement, a-t-elle prôné une consultation « bien avant 2001 ». Mais son opinion reste très minoritaire parmi la classe politique. Techniquement, l'adhésion à l'euro pourrait se faire rapidement. La couronne danoise est déjà attachée à la nouvelle version du système monétaire européen, le SME bis, ce mécanisme de régulation des taux de change pour pays hors zone euro. Copenhague fait d'ailleurs tout pour que sa devise suive au plus près la monnaie unique.

Antoine Jacob

## RECHERCHE

# E=mc<sup>2</sup>

## POURQUOI LES MATHÉMATIQUES SONT EFFICACES

À LIRE AUSSI

Entretien avec  
**Claude Allègre :**  
« La réforme du CNRS se fera »  
**Le ramadan,  
les astronomes,  
et le croissant lunaire**

N° 316 • JANVIER 1999 • EN KIOSQUE • 38 F

# Les sénateurs divisés sur la forme du procès Clinton

Le chef de la majorité républicaine du Sénat, Trent Lott, devra convaincre les extrémistes de son parti d'en finir au plus vite avec l'affaire Lewinsky en préférant le vote d'une censure à une tentative de mener à son terme la procédure de destitution

Les républicains au Sénat américain sont divisés sur la forme et la durée du procès du président Clinton, qui devrait débiter en fin de semaine devant la Chambre haute. Le nouveau Congrès, issu des élections de novembre 1998, entame sa session, mercredi 6 janvier, avec le procès en tête d'affiche au Sénat. Les sénateurs conviennent qu'un vote destituant M. Clinton est quasiment exclu. Une destitution doit en effet recueillir l'as-

sentiment de deux tiers des sénateurs, soit 67 voix, alors que les républicains ne disposent que de 55 sièges contre 45 pour les démocrates. Les sénateurs abandonneraient la procédure de destitution pour débattre

soignée. Il a eu le soutien des adversaires farouches de l'avortement, les « pro Life ». Blanc du « Sud profond », il a aussi, du moins jusqu'à ce que la presse s'en empare et le contraigne à faire marche arrière, maintenu des relations avec une organisation exclue pour « racisme » par la Conférence pour l'action politique conservatrice, le Conseil des citoyens conservateurs (CCC). Il est ainsi apparu à la tribune de cette sorte de Ku Klux Klan en complet veston pour dire qu'il « représentait les vrais principes et la vraie philosophie » et il a

pleine affaire Lewinsky à la fois son dégoût devant la conduite du président et son impartialité. Il a représenté au Sénat la nouvelle vague, qui se disait révolutionnaire, et que Newt Gingrich avait menée victorieusement à l'assaut de la Chambre en 1994. Mais, malgré une tendance à parler un peu trop, et un peu trop fort, il a jusqu'à présent su se montrer plus habile que l'ancien président de la Chambre des représentants.

Cette fois, il sait qu'il joue encore plus gros et que ses pires ennemis risquent d'être cette droite ultra qu'il a si longtemps cultivée. Et il sait que celle-ci, fanatisée contre le président, ne le lui pardonnera guère. Mais le risque d'une nouvelle défaite électorale de son parti en 2000 a, jusqu'à présent, été suffisant pour le faire réfléchir. Reste à savoir si sa détermination tiendra ou fondra face aux coups de boutoir de cette minorité extrémiste.

Patrice de Beer

■ **La Maison Blanche a écarté**, lundi 4 janvier, l'éventualité d'un report du discours sur l'état de l'Union, le traditionnel exposé de politique générale, qui sera présenté par le président Bill Clinton devant les deux Chambres du Congrès réunies le 19 janvier. « Le président est très concentré sur la préparation de son discours sur l'Etat de l'Union. Il a prévu de le présenter le 19 janvier et, à ma connaissance, personne au Congrès ne nous a approché ou demandé d'en modifier la date », a déclaré lundi le porte-parole de la Maison Blanche, Joe Lockhart.

Patrice de Beer

écrit des éditoriaux dans sa revue, *Citizens Informer*. Baptiste et avocat, comme Bill Clinton, il a montré qu'il savait se battre, au couteau si nécessaire, pour enlever de haute lutte les postes qu'il guignait. Mais la ressemblance s'arrête là, et Trent Lott n'hésitait pas à exprimer en

des positions systématiquement conservatrices, même s'il a aidé Bill Clinton à faire passer le traité sur l'interdiction des armes chimiques contre l'avis d'autres républicains. Chrétien ultra-conservateur, il a affirmé récemment que l'homosexualité était une maladie et qu'elle devait être

soignée. Il a eu le soutien des adversaires farouches de l'avortement, les « pro Life ». Blanc du « Sud profond », il a aussi, du moins jusqu'à ce que la presse s'en empare et le contraigne à faire marche arrière, maintenu des relations avec une organisation exclue pour « racisme » par la Conférence pour l'action politique conservatrice, le Conseil des citoyens conservateurs (CCC). Il est ainsi apparu à la tribune de cette sorte de Ku Klux Klan en complet veston pour dire qu'il « représentait les vrais principes et la vraie philosophie » et il a

le Parti républicain et l'opinion publique. En homme du Sud, il aime à apporter à ses administrés les largesses de Washington, ce qui explique par exemple qu'il soit favorable à toujours plus de dépenses militaires – pour les arsenaux de sa circonscription avant tout –, alors qu'il prêche constamment en faveur de « moins de gouvernement ». C'est à ce titre qu'il s'est opposé aux projets de lois sur la limitation du financement des partis politiques ou pour faire payer les fabricants de cigarettes.

L'analyse de ses votes montre

## Nouvelle rumeur sur le passé du président américain

Selon des informations publiées par *The Star*, un magazine américain grand public, un garçon de treize ans aurait fait l'objet d'un test de recherche génétique afin de déterminer si Bill Clinton est son père. L'enfant, Danny Williams, est le fils d'une prostituée noire de l'Arkansas, Bobbie Ann Williams, qui affirme avoir eu Bill Clinton comme client à de nombreuses reprises, à l'époque où celui-ci était gouverneur de l'Arkansas.

D'après le quotidien *New York Post*, M<sup>me</sup> Williams aurait passé un accord avec le *Star* et réservé ses déclarations à son journaliste vedette, Richard Gooding, celui qui avait rendu publique, en 1996, la relation de l'ancien conseiller de Bill Clinton, Dick Norris, avec une prostituée, le forçant ainsi à la démission. Selon Richard Gooding, la mère et l'enfant sont tenus cachés dans un endroit secret dans l'attente des résultats d'un test ADN. La Maison Blanche s'est refusée, jusqu'à ce jour, à tout commentaire sur cette affaire.

soignée. Il a eu le soutien des adversaires farouches de l'avortement, les « pro Life ». Blanc du « Sud profond », il a aussi, du moins jusqu'à ce que la presse s'en empare et le contraigne à faire marche arrière, maintenu des relations avec une organisation exclue pour « racisme » par la Conférence pour l'action politique conservatrice, le Conseil des citoyens conservateurs (CCC). Il est ainsi apparu à la tribune de cette sorte de Ku Klux Klan en complet veston pour dire qu'il « représentait les vrais principes et la vraie philosophie » et il a

## Tansu Ciller, comme un poisson dans les eaux troubles de la politique turque

ALORS QUE le premier ministre turc désigné, Yalim Erez, mettait la dernière touche à son cabinet, qui devait être composé des trois partis de la coalition actuelle, Tansu Ciller, dirigeante du Parti de la juste voie (DYP), a lancé, lundi 4 janvier, une attaque de dernière minute qui menace de détruire cet édifice politique délicat.

M<sup>me</sup> Ciller a pratiquement claqué la porte au nez de M. Erez, un de ses anciens proches collaborateurs, lorsqu'il est venu demander la coopération du DYP. Elle a ensuite relancé l'idée d'un gouvernement minoritaire formé par Bülent Ecevit, dirigeant du Parti démocratique de gauche (DSP), qui serait soutenu de l'extérieur par plusieurs partis et dirigerait le pays jusqu'aux élections, prévues pour le 18 avril. Tansu Ciller avait pourtant très récemment rejeté cette hypothèse.

Ce revirement surprise de l'ancien premier ministre (1993-1996), qui fut ensuite la partenaire privilégiée de l'islamiste Necmettin Erbakan dans son gouvernement (1996-1997), a été accueilli favorablement par M. Ecevit, vétéran de la gauche nationaliste qui, à l'âge de soixante-quatorze ans, ne voit pas d'un mauvais œil l'idée de revenir au pouvoir. Bülent Ecevit, qui a récemment échoué dans sa tentative de former un gouvernement, a cependant précisé que ce mandat étant actuellement entre les mains de M. Erez, il ne pouvait rien faire tant que le président de la République, Suleyman Demirel, ne lui avait pas repassé le flambeau.

### VINGT ET UN PARTIS EN LICE

Tansu Ciller a également obtenu le soutien – crucial – de son rival conservateur, Mesut Yilmaz, dirigeant du Parti de la mère patrie (ANAP), qui contrôle 137 des 550 sièges à l'Assemblée nationale. Après sa discussion avec M<sup>me</sup> Ciller, M. Yilmaz a déclaré que « pour la première fois, il semble que nous soyons arrivés à un consensus susceptible d'obtenir la majorité au

Parlement ». A eux trois, les partis de Tansu Ciller, Mesut Yilmaz et Bülent Ecevit contrôlent 297 des sièges parlementaires, ce qui leur donne une marge considérable, la majorité requise pour le vote de confiance étant de 276 voix.

Accusée de corruption, critiquée pour son alliance avec les islamistes et ses liens avec l'extrême-droite, Tansu Ciller a néanmoins démontré, à plusieurs reprises, son habileté à manœuvrer dans les eaux troubles de la politique turque. L'arrivée de Yalim Erez au premier plan de la scène politique la menaçait directement, ce qui l'a poussée à agir. L'ancien président de l'Union des chambres de commerce semble en effet être le candidat choisi par l'« establishment » pour prendre en mains les rênes de la droite centriste, une place que M<sup>me</sup> Ciller et Mesut Yilmaz se disputent âprement depuis des années.

Le programme de réformes ambitieux proposé par Yalim Erez avait alimenté les soupçons de l'opposition – les islamistes et le parti de M<sup>me</sup> Ciller – qui craignait que, une fois en place, son gouvernement ne tente de retarder les élections anticipées, avec l'accord du chef de l'Etat et de l'armée, qui souhaitent éviter un succès électoral des islamistes. Ceux-ci ont cependant, pour l'instant, refusé de soutenir la proposition de M<sup>me</sup> Ciller.

Les 35 millions d'électeurs turcs devront choisir, le 18 avril, parmi vingt et un partis alignés sur un bulletin de vote qui mesure ainsi 86 centimètres... Les fonctionnaires et employés de l'Etat qui souhaitent se lancer dans la carrière politique doivent soumettre leur démission avant le 11 janvier pour être éligibles. Faute de programme politique et d'idées nouvelles, les diverses formations sont actuellement à la recherche de candidats médiatiques susceptibles d'attirer l'attention d'électeurs désillusionnés.

Nicole Pope

## Touché par l'affaire Mandelson, Tony Blair contre-attaque

LONDRES

de notre correspondant

Fidèles de la méthode Coué, les conservateurs veulent y voir le signe d'un « effondrement progressif » du gouvernement travailliste – que les sondages n'indiquent pas. Les supporters de Tony Blair estiment plutôt qu'il s'agit d'une ferme tentative de reprise en main par le premier ministre. Vendetta ou coup de balai, une chose est sûre : la démission, lundi 4 janvier, de Charlie Whelan – troisième victime de l'affaire Mandelson-Robinson en dix jours – fait plutôt désordre pour la nouvelle année travailliste et témoigne de la persistance des querelles intestines profondes entre les « anciens » et les « modernes » de ce parti. « Les complots et contre-complots qui se succèdent au cœur du gouvernement », ironisait, lundi, Mike Russel, un politicien indépendantiste écossais, donnent à l'équipe Blair l'allure d'une véritable cour médiévale. »

Charlie Whelan était le conseiller de presse du chancelier de l'Echiquier, Gordon Brown. Il est soupçonné – « à tort », jure-t-il – d'avoir causé la chute de Peter Mandelson, l'ancien puissant ministre du commerce extérieur auto-éjecté du gouvernement le 22 décembre après que la presse eut révélé l'emprunt secret de 3,5 millions de francs (530 000 euros) qu'il avait contracté auprès de son richissime collègue des postes, Geoffrey Robinson (également démissionnaire le même jour). Selon le *Mirror* du mardi 5 janvier, c'est le propre frère de M. Brown qui aurait révélé discrètement à un journaliste l'existence de l'emprunt secret qui causa la chute de M. Mandelson.

### « FAISEUR D'IMAGES »

Ancien rival de Tony Blair à la direction travailliste et ennemi juré de Peter Mandelson, lui-même considéré comme le « toutou » du premier ministre, Gordon Brown, qui doit régulièrement proclamer sa loyauté vis-à-vis du « patron » tant elle apparaît douteuse à beaucoup, se retrouve aujourd'hui considérablement affaibli par le départ – exigé par Tony Blair, dit-on – de son conseiller de presse. Il est vrai qu'à quarante-quatre ans, dont cinq au service de M. Brown, Charlie Whelan était, pour le ministre des finances, beaucoup plus qu'un simple porte-parole, un « manipulateur de grande classe, qui savait « vendre » son ministre à la presse », reconnaissent ses ennemis. « Qui vit par l'image meurt par l'image », ironise encore Mike Russel. Avant de devenir ministre en 1997, Peter Mandelson, qu'on appelait alors « le prince des ténébres », assumait la même fonction de faiseur d'image auprès de Tony Blair...

Mais, au-delà de l'importance démesurée prise ces dernières années par tous ces jeunes sorciers de la communication dans la politique britannique – une soixantaine d'entre eux seraient aujourd'hui régulièrement appointés sur fonds publics par les différents ministères –, la bataille des « spin-doctors », les faiseurs d'images, recouvre sans doute des rivalités politiques plus sérieuses.

La nomination, lundi, par le premier ministre de deux personnalités qui lui sont totalement dévouées – Lord Falconer et Dawn Primarolo –, pour remplacer respectivement Peter Mandelson à la tête du projet-phare des célébrations du millénaire – le Dôme de Londres – et Geoffrey Robinson au poste de trésorier-payeur général, démontre que Tony Blair entend garder en main le ferme contrôle de la politique gouvernementale. Au moment où de plus en plus de voix, au sein de la gauche travailliste, dénoncent la dérive droitiste du gouvernement, où certains, comme John Prescott, vice-premier ministre et allié du chancelier Gordon Brown, évoquent « les valeurs » du travailisme, sous-entendu « à l'ancienne », Tony Blair se rebiffe.

Patrice Claude

## PREFECTURE DE LA COTE D'OR

### PLATE-FORME DE TRANSPORT COMBINE RAIL ROUTE DU SUD DIJONNAIS

- Création de la plate-forme bimodale (maître d'ouvrage RFF-SNCF)
- Aménagement des accès routiers (maître d'ouvrage Département de la Côte d'Or)
- Réalisation d'un diffuseur complet sur l'A31 (maître d'ouvrage SAPRR)

### AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETES PUBLIQUES REGROUPEES

Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet, portant également sur la mise en compatibilité des P.O.S. de FENAY et du Syndicat Intercommunal de la Côte Dijonnaise (S.I.CO.DI.), et enquête en vue de l'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Par arrêté préfectoral du 18 décembre 1998, sont organisées, du 25 janvier 1999 au 5 mars 1999 inclus, des enquêtes publiques regroupées, portant d'une part sur le caractère d'utilité publique du projet et sur la mise en compatibilité des plans d'occupation des sols du Syndicat Intercommunal de la Côte Dijonnaise (S.I.CO.DI.) et de la commune de FENAY, et d'autre part sur les demandes d'autorisation des travaux au titre de la loi sur l'eau, concernant les opérations menées par RFF-SNCF et par la SAPRR.

Le projet comporte trois opérations, consistant :

- à réaliser une plate-forme de transport combiné rail-route sur la commune de PERRIGNY-LES-DIJON (maître d'ouvrage Réseau Ferré de France)

- à aménager les accès routiers à la plate-forme bimodale, soit la route départementale n° 108 entre l'autoroute A311 et le Chemin des Etangs, et du Chemin des Etangs au droit de la future plate-forme (maître d'ouvrage Conseil Général de la Côte d'Or)

- à créer un diffuseur complet entre l'autoroute A311 et la route départementale n° 108 (maître d'ouvrage Société des Autoroutes PARIS-RHIN-RHONE).

Du 25 janvier 1999 au 5 mars 1999 inclus, l'ensemble des dossiers soumis à enquêtes pourra être consulté dans les mairies de PERRIGNY-LES-DIJON, FENAY et au siège du S.I.CO.DI. (2, rue du Tamisot à GEVREY-CHAMBERTIN), dans les conditions ci-après :

#### - Mairie de PERRIGNY-LES-DIJON

- lundi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h  
- mardi, mercredi et jeudi de 14 h à 18 h  
- samedi de 9 h à 12 h

#### - S.I.CO.DI. à GEVREY-CHAMBERTIN

- lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h  
- vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

En outre, le dossier concernant l'autorisation au titre de la loi sur l'eau déposé par RFF/SNCF pourra être consulté en mairies de SAULON-LA-RUE et SAULON-LA-CHAPELLE aux jours et horaires suivants :

#### - Mairie de SAULON-LA-RUE

- lundi et mercredi de 16 h à 18 h 30  
- jeudi de 11 h à 12 h

#### - Mairie de FENAY

- lundi de 8 h 45 à 18 h 30  
- mardi de 13 h 30 à 19 h  
- mercredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h 30  
- jeudi de 8 h 45 à 18 h 30  
- vendredi de 13 h 45 à 18 h 30

#### - Mairie de SAULON-LA-CHAPELLE

- mardi de 14 h 30 à 18 h  
- mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h  
- samedi de 9 h à 11 h.

Dans tous les lieux mentionnés ci-dessus, des registres d'enquête seront ouverts aux jours et heures indiqués afin de recueillir les observations du public.

Toutes observations relatives aux enquêtes pourront également être adressées par écrit au Président de la Commission d'enquête, au siège de l'enquête en mairie de PERRIGNY-LES-DIJON.

#### La commission d'enquête est composée comme suit :

- M. Daniel RUEZ, géomètre-expert, demeurant 19, rue Maréchal Leclerc à MONTBELIARD (25200), Président

- M. Jean-Michel OLIVIER, directeur des travaux du Génie, en retraite, demeurant 14, Grande Rue à VELARS-SUR-OCHE (21370), membre titulaire.

- M. Paul BOURGUET, ingénieur Civil des Mines, demeurant 39, rue des Champs à FONTAINE (71150), membre titulaire.

- M. Jacques GADREY, notaire honoraire, demeurant 23, rue Proudhon à DIJON, membre suppléant.

De plus, un membre de la commission d'enquête recevra les observations du public sur l'utilité publique du projet, la mise en compatibilité des P.O.S. et les autorisations au titre de la loi sur l'eau :

#### - en mairie de PERRIGNY-LES-DIJON

- le samedi 30 janvier 1999 de 9 h à 12 h  
- le mercredi 10 février 1999 de 15 h à 18 h  
- le vendredi 5 mars 1999 de 15 h à 18 h

#### - en mairie de FENAY

- le samedi 30 janvier 1999 de 9 h à 12 h  
- le mardi 9 février 1999 de 16 h à 19 h  
- le jeudi 4 mars 1999 de 15 h 30 à 18 h 30

Pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture des enquêtes regroupées, les personnes intéressées pourront prendre connaissance des rapports et des conclusions de la commission d'enquête, soit dans les mairies de PERRIGNY-LES-DIJON, FENAY, SAULON-LA-RUE et SAULON-LA-CHAPELLE, soit au siège du S.I.CO.DI., soit à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction des Actions Interministérielles - Bureau Equipement et Finances.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication de ces documents en s'adressant au Préfet à l'adresse ci-dessus.

Le Préfet, François LEPINE

# La violence religieuse, politique et mafieuse devient incontrôlable au Pakistan

Le Pendjab est le théâtre privilégié d'une lutte endémique entre groupuscules extrémistes

L'année 1999 a commencé dans la violence au Pakistan, où seize chiïtes ont été tués, lundi 4 janvier, lors d'une fusillade dans une mos-

quée. La province du Pendjab est un lieu privilégié de conflits sanglants, qui ne sont pas exclusivement religieux, mais aussi politiques et

mafieux. Les mesures antiterroristes du gouvernement ne peuvent remédier à cette situation, alors que le pays est en quasi-banqueroute.

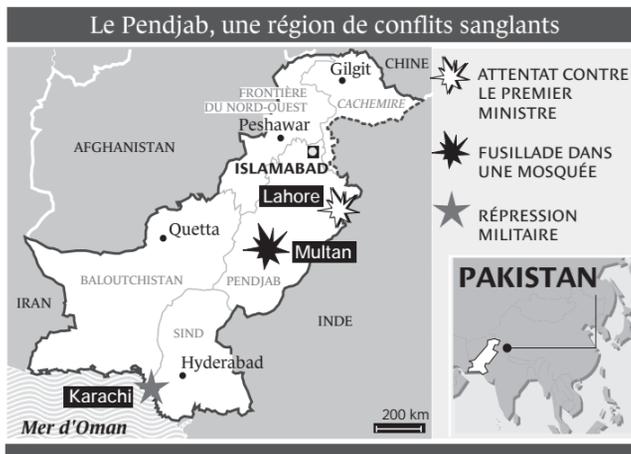
## NEW DELHI

de notre correspondante en Asie du Sud

Une tentative d'assassinat du premier ministre, Nawaz Sharif, seize morts lors d'une fusillade dans une mosquée chiïte, deux pendaisons en une semaine à Karachi après des procès expéditifs : le Pakistan débute l'année comme il avait fini 1998, dans une violence de plus en plus incontrôlable.

L'attentat perpétré lundi 4 janvier par quatre jeunes gens à motocyclette contre des fidèles chiïtes qui priaient dans la mosquée de Karamdad Koreshi, petit village de la province centrale du Pendjab (*Le Monde* du 5 janvier), risque de relancer la lutte que se livrent depuis plusieurs années, surtout dans cette région, les groupuscules extrémistes sunnites et chiïtes. Cette attaque, qui rappelle celle du 11 janvier 1998 contre un cimetière chiïte, qui avait fait vingt-quatre morts, est survenue alors même que les tribunaux antiterroristes mis en place par le gouvernement pour tenter de mettre fin à ces luttes sectaires venaient de condamner à mort quatorze militants. Parmi eux figurent huit sunnites, accusés d'un attentat, en février 1997, contre le centre culturel iranien de la ville de Multan (huit morts, dont un diplomate iranien) et six chiïtes, condamnés pour l'attaque d'une mosquée sunnite, en septembre 1996, qui avait fait vingt-deux morts.

Radicalisés par la guerre en Afghanistan, à laquelle aurait participé plus de 20 000 jeunes Pakistanais y ayant appris le maniement des armes – souvent gardées à la faveur du laxisme du gouvernement –, les groupuscules extrémistes se livrent une guerre ouverte mêlant politique, religion et banditisme. Mal-



## Les musulmans pakistanais

● **LES SUNNITES** : majoritaires dans une population à 97 % musulmane, les sunnites sont traversés par plusieurs courants extrémistes, alimentés par des écoles religieuses (*madrassa*) dont certaines ont été financées par l'Arabie saoudite qui, au début des années 80, voulait faire pièce au regain d'influence de l'Iran sur les chiïtes.

● **LES CHIÏTES** : ils constituent environ 20 % des musulmans pakistanais. Ils ont relevé la tête, à la fois sous l'influence de l'Iran et pour

contrer l'islamisation grandissante, au bénéfice des sunnites, instaurée par le général Zia-ul-Haq (1978-1988).

● **LES MOHAJIRS** : constituant environ 60 % des 12 millions d'habitants de Karachi, les mohajirs, ou réfugiés, sont des musulmans venus d'Inde lors de la partition, en 1947. Ils vivent surtout dans la province du Sind, dont Karachi est la capitale, et luttent pour la reconnaissance de leur spécificité et davantage de pouvoirs.

gré les mesures antiterroristes, qui donnent à la police presque tous les droits, la violence au Pendjab a fait plus de 1 100 morts en 1998, et rien ne permet de penser que les choses puissent s'améliorer.

### « SUSPECTS »

La situation n'est guère meilleure à Karachi, la capitale économique

du pays, qui vit depuis décembre 1998 quasiment sous un régime de loi martiale, après que les violences y ont fait près de 1 000 morts en 1998. Depuis la dissolution de l'assemblée provinciale et les larges pouvoirs donnés par le gouvernement d'Islamabad à l'armée, des dizaines d'arrestations ont eu lieu. Plusieurs suspects, ou considérés

comme tels, sont morts en détention, et les tribunaux militaires ont déjà envoyé à la mort deux « suspects ». Depuis le retour de la démocratie, en 1988, c'est la troisième fois que Karachi est soumis à ce régime, et nul ne croit qu'une solution soit en vue.

La lutte politique et mafieuse qui oppose, dans cette ville de tous les trafics, le MQM (parti des musulmans venus d'Inde, lors de la partition, en 1947) à l'une des formations qui en sont dissidentes, le MQM-Haqiqi, largement soutenu, sinon créé par le pouvoir, pour contenir les revendications des Mohajirs (réfugiés), dépasse de loin de simples mesures de répression. C'est un problème politique qui ne trouvera de solution que politique.

Devant l'effondrement des institutions politiques, judiciaires et policières, la corruption généralisée et le mépris de la loi à tous les niveaux, beaucoup de Pakistanais en viendraient presque à regretter les régimes militaires qu'ils ont courageusement combattus. Triomphalement élu en février 1997, Nawaz Sharif n'a fait que renforcer ses pouvoirs, et il est sans aucun doute le premier ministre le plus puissant de l'histoire du Pakistan. Mais, paradoxalement, le pays n'a jamais été aussi mal.

Évitée de justesse grâce au soutien des Etats-Unis – inquiets de la possible dérive islamique radicale d'un pays aujourd'hui puissance nucléaire –, la banqueroute du Pakistan pourrait de nouveau se profiler si des mesures économiques sévères n'étaient pas prises. Mais on voit mal un gouvernement déconsidéré, et dont la seule préoccupation semble être de survivre, s'attaquer à des maux structurels.

Françoise Chipaux

# Aung San Suu Kyi est de plus en plus isolée par la junte birmane

## BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Comme chaque semaine, ces derniers temps, Aung San Suu Kyi s'est rendue à Rangoun, lundi 4 janvier, date du 51<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance de la Birmanie, au siège de son mouvement, la Ligue nationale pour la démocratie (LND), pour y distribuer du riz aux nécessiteux. La raison de ce geste : donner l'impression que la LND vit encore alors que, sous forte pression des militaires, elle se vide de son sang.

Certes, si des élections libres avaient lieu en Birmanie, le Prix Nobel de la paix 1991 l'emporterait haut la main, comme en 1990. Mais il en est moins question que jamais et la junte au pouvoir, le Conseil pour la paix et le développement (SPDC), démantèle avec succès la LND. Arrestations, placements en résidence surveillée et démissions forcées de centaines de membres ont défait le réseau de la Ligue. C'est la réponse des militaires à la campagne menée par M<sup>me</sup> Suu Kyi, l'an dernier, en faveur d'une réunion des élus de 1990, membres de la LND dans leur immense majorité.

Cette entreprise s'accompagne de rassemblements contre l'opposante et d'attaques verbales de plus en plus vives à son égard. Le général Than Shwe, président du SPDC, a accusé, sans la nommer, la célèbre

opposante de faire le jeu des « néo-colonialistes » et l'a assimilée à un « traître ». L'éventualité d'un dialogue entre les militaires et M<sup>me</sup> Suu Kyi n'a donc jamais paru si éloignée. Même si leur pays est au bord de la banqueroute, les généraux ne manifestent pas le moindre signe de vouloir partager le pouvoir.

### MINORITÉS ETHNIQUES

Les gouvernements occidentaux et asiatiques qui, avec l'aide de l'ONU et de la Banque mondiale, cherchent depuis octobre à rétablir

le dialogue, peuvent en tirer quelques conclusions. La première est qu'il faudra du temps et beaucoup d'énergie pour convaincre la junte que sa politique actuelle ne la mène nulle part. En outre, aucune réunion ne peut avoir lieu sur le sol birman. La troisième est qu'il faut associer à toute initiative des minorités ethniques qui, pour l'essentiel, entretiennent une paix armée et bien précaire avec la junte de Rangoun. Depuis sa naissance, l'Union birmane, que les militaires ont rebaptisée Myanmar en 1989, est minée par les heurts entre Birmans du

centre et minorités.

Le prochain test pourrait être, dans la deuxième quinzaine de janvier, une visite d'Alvaro de Soto, le représentant spécial de Kofi Annan, qui s'est déjà rendu à Rangoun fin octobre après une rencontre en Grande-Bretagne entre Britanniques, Thaïlandais, Japonais, Américains, Australiens et Philippins. Une autre occasion devrait être fournie par l'assemblée d'Interpol, prévue à Rangoun du 23 au 26 février.

Jean-Claude Pomonti

# Des prêtres chinois seraient soumis à des tortures sexuelles

**DES PROSTITUÉES** auraient été recrutées dans des prisons chinoises pour tenter de compromettre des prêtres de l'Eglise catholique « clandestine » (8 millions à 10 millions de fidèles selon les estimations) qui se distingue de l'Association « patriotique » des catholiques de Chine contrôlée par le régime (4 millions), non reconnue par le Vatican. Cette information a été publiée, lundi 4 janvier, à Rome. Elle rejoint celle qui fait état, dans le *New York Times* du 5 janvier, de l'arrestation à Shanghai d'un dissident, convaincu de proxénétisme après la découverte de deux « prosti-

tués » dans sa chambre d'hôtel.

Selon Fides (agence de la Congrégation du Vatican pour l'évangélisation des peuples), plusieurs prêtres auraient été victimes de « tortures sexuelles », dans la province du Hebei, au sud de Pékin, où la répression antireligieuse serait l'une des plus sévères du pays. L'agence cite le cas de Li Qinghua, 31 ans, prêtre du district de Yixian, arrêté le 15 novembre et enfermé dans une prison du Xushui, près de Baoding. Selon l'agence vaticane, « le personnel féminin de la prison, composé de prostituées, cherche par tous les moyens possibles à avoir des rapports sexuels avec lui », sous le contrôle d'une caméra. Il s'agit de « lui faire confesser par le chantage ses contacts avec d'autres prêtres de l'Eglise clandestine et à l'obliger à s'inscrire à l'Association des catholiques progouvernementale ».

### « UNITÉ SPÉCIALE »

L'agence Fides affirme que « depuis quelques années, le gouvernement de la province d'Hebei a installé à Xushui une « unité spéciale » pour faire « changer leurs idées » aux prêtres ». Elle rapporte des témoignages de prêtres emprisonnés, soumis à la « pression des prostituées, qualifiées de personnel féminin de service, qui cherchent à avoir un rapport sexuel avec vous, en vous adressant des mots doux, accompagnés de gestes ». Fides

rapporte que « même ceux qui résistent reçoivent constamment des visites de filles qui cherchent à embrasser le prisonnier (...). Si vous hésitez un instant, affirme un témoin, la photo prise par la caméra donne l'impression que vous avez couché avec ».

Les autorités chinoises ont démenti ces informations, mardi 5 janvier. Un responsable des affaires religieuses de la préfecture de Baoding a affirmé qu'il était « impossible de faire changer d'opinion des religieux dissidents avec des prostituées ». Par ailleurs, des sources de Hongkong viennent de rapporter le cas du Père Wang Zhongfa, dans la province de Zhejiang, à qui on interdit de se rendre, avec ses fidèles, au cimetière où est enterré un prêtre mort en détention en 1955.

Avec l'Eglise catholique clandestine, les Eglises « domestiques » (obligées de se réunir dans des maisons privées), proches des milieux protestants évangéliques, sont devenues les « cibles privilégiées » de la répression, selon Eglises d'Asie, l'agence des Missions étrangères de Paris. Dans un document sans précédent, publié dans la province du Hunan en août 1998, leurs responsables ont lancé un appel au gouvernement pour lui demander de faire cesser toute violation des droits religieux.

Henri Tincq

# Déportations et assassinats de dissidents en Irak

WASHINGTON. Le département d'Etat américain a fait état lundi « d'arrestations massives et de centaines d'exécutions sommaires de dissidents » chiïtes dans le sud de l'Irak et les banlieues chiïtes de Bagdad au cours des six semaines écoulées. Informé par des mouvements chiïtes d'opposition que Washington considère comme crédibles, le porte-parole du département d'Etat, James Rubin, a précisé que « des centaines de personnes ont été tuées dans des opérations conduites directement par Qoussaï Hussein », un des fils du président irakien. Selon M. Rubin, cette répression « a atteint son point culminant en novembre » dernier. Il a aussi affirmé qu'avaient été déportés vers Bagdad plus de 2 000 civils habitant à la lisière des marais du sud de l'Irak, en particulier des femmes, des enfants et des vieillards. Sept villages auraient été détruits par les forces irakiennes dans cette région.

M. Rubin a réaffirmé la volonté des Etats-Unis de faire respecter les « zones d'exclusion aériennes » dans le nord et le sud de l'Irak. Une autre source militaire américaine, anonyme, a indiqué lundi que des avions de chasse irakiens se sont approchés des limites des zones d'exclusion et y ont même pénétré brièvement ces derniers jours. – (AFP)

# L'ONU « indignée » par les attentats contre deux de ses avions en Angola

NEW YORK. Le Conseil de sécurité de l'ONU s'est déclaré « indigné », lundi 4 janvier, par le deuxième attentat perpétré contre un de ses avions en Angola (*Le Monde* du 4 janvier). Il a réclamé une « coopération immédiate et entière » du gouvernement angolais et de l'Unita, le mouvement d'opposition de Jonas Savimbi, pour la recherche d'éventuels survivants. Les deux appareils, emportant respectivement quatorze et huit personnes, ont été abattus, les 26 décembre 1998 et 2 janvier, dans le centre du pays.

En dépit des appels du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, et d'une résolution votée jeudi par le Conseil, aucune équipe de secours n'a encore pu se rendre sur les lieux. 1 000 « casques bleus » sont chargés de surveiller l'application des accords de paix de Lusaka de 1994, aujourd'hui ouvertement violés par les deux parties. Des membres du Conseil ont proposé l'évacuation de cette mission de l'ONU. – (AFP, Reuters.)

# Un ministre finlandais démissionne après une privatisation frauduleuse

STOCKHOLM. La plus grosse privatisation de l'histoire de la Finlande s'est soldée, lundi 4 janvier, par le renvoi du PDG de la société concernée et la démission du ministre des communications. Le conseil d'administration de Sonera, plus gros opérateur téléphonique du pays, a renvoyé son PDG Pekka Vennamo pour avoir acquis indirectement 25 000 actions de la firme, en plus des 20 000 qui lui avaient été accordées. Le ministre conservateur Matti Aura avait maintenu sa confiance au dirigeant controversé, jusqu'à ce qu'il reconnaisse, lundi, l'avoir « mal jugé ». L'affaire tombe mal pour le gouvernement de coalition gauche-droite, à deux mois des législatives. L'opposition centriste a accusé le ministre d'avoir « bradé » les 20 % des parts de l'Etat dans Sonera, dont la vente a rapporté plus de 7 milliards de markka (environ 1,2 milliard d'euros). – (Corresp.)

## DÉPÊCHES

■ **CONGO** : Le corps d'un expatrié français de 27 ans a été découvert lundi 4 janvier à N'kayi, une ville du sud du Congo-Brazzaville, dans les locaux de l'entreprise dont il était le directeur financier, révèle *Le Dauphiné libéré* dans son édition de mardi. Thierry Teissedre, originaire des Avenières (Isère), a été retrouvé assassiné par une mission de reconnaissance dépêchée par sa firme, une filiale des Grands Moulins de Paris. Le pays est en proie depuis décembre à une recrudescence des combats meurtriers entre, d'un côté, l'armée et les miliciens Cobras du président Denis Sassou Nguesso, soutenus par des soldats angolais, et, de l'autre, les miliciens de l'ancien premier ministre Bernard Kolélas. – (AFP)

■ **ISRAËL** : la *Knesset* a adopté, lundi 4 janvier, la loi organisant des élections générales anticipées le 17 mai. Les députés ont voté la proposition en dernière lecture par 85 voix pour, 27 contre et 1 abstention. « La quatorzième législature est dissoute », a proclamé le président du Parlement, Dan Tikhon. Le scrutin aura lieu avec un an et demi d'avance sur la date normale de novembre 2000. – (AFP)

■ **46 000 ressortissants de l'ex-URSS ont immigré en Israël** en 1998, contre 54 000 l'année précédente, a indiqué un rapport officiel publié mardi. Selon l'Agence juive, organisme paraguayen chargé de l'immigration, les nouveaux arrivants d'ex-URSS (surtout de Russie et d'Ukraine) ont représenté 80 % du total des immigrants arrivés en Israël depuis 1989. – (AFP)

■ **CHINE** : une centaine d'ouvriers en retraite qui manifestaient lundi 4 janvier dans la province de Wuhan, dans le centre du pays, ont été arrêtés par la police et certains ont été passés à tabac, selon une organisation hongkongaise des droits de l'homme. Les retraités protestaient contre les retards dans le versement de leurs pensions mensuelles. – (Reuters.)

■ **BELGIQUE** : des sans-papiers s'enduisent d'excréments afin d'éviter leur expulsion de Belgique, ont reconnu, lundi 4 janvier, le parquet de Bruxelles et une source proche de la gendarmerie, à la suite d'une polémique soulevée par le journal *Het Laatste Nieuws*. Celui-ci a révélé qu'en décembre le parquet a visionné vingt vidéos de rapatriement forcé de personnes sans papiers ; certaines montrent des sans-papiers nus, douchés et savonnés de force. Selon le porte-parole du parquet, il arrive que des demandeurs d'asile déboutés s'enduisent de leurs excréments pour entraver leur expulsion, ce qui rend une douche nécessaire. – (AFP.)

■ **ROUMANIE** : Les mineurs en grève depuis lundi ont menacé le gouvernement, qui refuse de négocier, de descendre sur Bucarest. Menés par Miron Cozma, le leader syndical qui avait dirigé les sanglantes manifestations dans la capitale en 1990 et 1991, les quelque 15 000 grévistes de la Vallée du Jiu (centre) demandent l'abandon du programme gouvernemental de fermeture des mines non rentables. – (AFP)

# Ermenegildo Zegna

PRÊT - À - PORTER HOMME

## SOLDES

DU 6 AU 23 JANVIER

10, RUE DE LA PAIX - 75002 PARIS  
368, RUE SAINT-HONORÉ - 75001 PARIS  
48 bis, RUE FRANÇOIS 1<sup>er</sup> - 75008 PARIS

## SPORTS

Athlétisme, Cyclisme  
Football, Rugby, Tennis...

RÉSULTATS, RECORDS  
et PALMARES

3615 LE MONDE

## Comment préparer...

► **Les Grandes Écoles de Commerce et de Gestion**  
224 PAGES - 100 F\*

► **Sciences Po**  
384 PAGES - 130 F\*

Vente en librairies (diffusion Vuibert)  
ou par correspondance :

Groupe Sigma Communication  
18 rue du Cloître Notre-Dame 75004 Paris  
(\* ) + 20 F DE PORT PAR CORRESP.

**SÉCURITÉ** Le président de la République est revenu sur les problèmes liés à l'augmentation de l'insécurité, lundi 4 janvier, lors de la cérémonie traditionnelle de présen-

tation des vœux du gouvernement. Trois jours après avoir évoqué le problème lors de ses vœux du 31 décembre, le chef de l'Etat a jugé la situation « très préoccupante », tout

en assurant que son inquiétude rejoint celle du premier ministre et de son ministre de l'intérieur. ● LA DÉLINQUANCE des mineurs a, à nouveau, fortement augmenté en 1998,

selon les chiffres provisoires établis par les services de police et de la gendarmerie. Globalement, pour les onze premiers mois de l'année, les faits délictueux sont en hausse de 2,7 %

par rapport à 1997. ● L'ÉLYSÉE a préparé, depuis plusieurs mois, cette offensive sur l'insécurité. De son côté, le gouvernement réfléchit au renforcement de sa politique en la matière.

## M. Chirac et M. Jospin rivalisent face à la délinquance des mineurs

Le chef de l'Etat a fait part, lundi 4 janvier, de sa préoccupation devant l'augmentation du niveau de la délinquance et en particulier de celle des mineurs. Le premier ministre n'entend pas laisser au président de la République l'initiative sur ce terrain

**LE CHIFFRE**, confidentiel encore, nourrit toutes les inquiétudes. Durant les onze derniers mois de 1998, la délinquance enregistrée dans l'Hexagone a augmenté de 2,7 % par rapport à 1997. Une statistique alarmante, faite de voitures brûlées ou de chauffeurs de bus agressés, de violences quotidiennes aussi, et dont se saisissent déjà Jacques Chirac et Lionel Jospin pour alimenter l'une des luttes sourdes que secrète la cohabitation au sommet de l'Etat.

Ces 2,7 %, le président les a en tête lorsqu'il reçoit le gouvernement, à l'Élysée, lundi matin 4 janvier, pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Ce jour est aussi celui du grand retour du ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, convalescent depuis le mois de septembre, à la suite d'un accident opératoire. Tout est réuni, donc, pour que la sécurité des Français devienne le principal sujet du débat politique. Dans son propos, le président de la République juge « très préoccupante » la montée de la violence en France. Elle ne touche plus uniquement, assure-t-il, les quartiers sensibles et leurs auteurs, ajoute-t-il, sont de plus en plus jeunes.

Sur ces deux points, M. Chirac est bien renseigné. Les chiffres ont été obtenus à partir des statistiques de la préfecture de police à Paris, la direction centrale de la sécurité publique en province et de la gendarmerie. Encore provisoires en l'absence des éléments du mois de

décembre, ils marquent cependant la première hausse des crimes et délits enregistrée après trois années de baisse (1995, 1996, 1997) et ramènent ainsi la statistique globale au niveau des années du début de la décennie.

Cette hausse, qui mesure l'activité de quelque 7 000 services de police et de gendarmerie à partir des procès-verbaux de police judiciaire, est inégalement répartie sur le territoire. La préfecture de police, à Paris et en petite couronne, et la gendarmerie, en charge des zones rurales ou péri-urbaines, ont plus été touchées que la sécurité publique, compétente, elle, dans les villes de province. Ainsi, la hausse moyenne mensuelle a varié entre 1 % et 3 % à Paris et en zone de gendarmerie, alors qu'elle n'était que de 0 % à 1 % en sécurité publique. A l'exception notable, toutefois, de novembre : ce mois-là, la sécurité publique y a enregistré une hausse de plus de 7 % des faits constatés par rapport à 1997. La délinquance des mineurs poursuit l'explosion statistique commencée sous le gouvernement d'Edouard Balladur en 1994, et poursuivie en 1995, 1996 et 1997. Cette année encore, le chiffre devrait atteindre la moyenne enregistrée au cours de cette période de quatre ans, soit environ 20 %.

Bien sûr, des causes conjoncturelles peuvent expliquer ces mauvais résultats. Le ministre de l'intérieur explique qu'à Paris par exemple, l'afflux de touristes et d'étrangers atti-



rés par la Coupe du monde de football a provoqué une explosion des vols à la tire. La grève du zèle observée par les officiers de police pour protester contre la fiscalisation de leurs primes a pu en partie favoriser un regain de délinquance. A l'inverse, la possibilité offerte aux Parisiens de déposer une plainte dans tous les commissariats de la capitale à toute heure du jour et de la nuit, ce qui n'était pas le cas auparavant, a sans doute entraîné un afflux sup-

plémentaire de plaignants.

Malgré tout, la tendance est là, mauvaise, et le chef de l'Etat insiste. Il souhaite une « réponse globale », qui « implique que chaque membre du corps social assume sa part de responsabilités et que les pouvoirs publics, toujours mieux coordonnés, soient efficaces dans leur action ». Puis, ayant dit ce qu'il avait à dire, M. Chirac se fait tout à coup plus conciliant : « Je sais, Monsieur le premier ministre, que je rencontre vos

propres préoccupations et celles du gouvernement en disant cela. Ce sont des domaines où la mobilisation de tous est nécessaire dans l'intérêt de la France et des Français. »

En fait, M. Jospin n'est pas surpris de l'angle d'attaque choisi par le chef de l'Etat. Lui-même s'est alarmé, tout au long de l'automne, de cette délinquance quasi quotidienne. Les agressions répétées contre des chauffeurs de bus dans la banlieue parisienne à la fin septembre, puis la succession des voitures brûlées à Toulouse, début décembre, l'ont convaincu de la nécessité d'agir. Il s'en est entretenu régulièrement avec M. Chevènement qui, bien que convalescent, a été très actif. A la suite de ces discussions avec le premier ministre, le ministre de l'Intérieur a régulièrement demandé des documents à son cabinet pour, finalement, rédiger une longue note à l'attention de M. Jospin, qu'il lui a remise à la fin de la semaine dernière.

Long d'une trentaine de pages, ce document constitue un véritable plan d'action que M. Chevènement se propose de mettre en œuvre pour tenter d'endiguer le fléau. Son application permettrait de donner corps au souhait exprimé par M. Jospin, le 24 octobre 1997, à l'occasion d'un colloque gouvernemental consacré à la lutte contre la délinquance. « Après l'emploi », assurait alors le premier ministre, la sécurité est l'une des préoccupations essen-

tielles des Français. Il faut le reconnaître : nos compatriotes sont trop souvent confrontés à l'insécurité dans leur vie quotidienne. C'est inacceptable. »

Ainsi, l'action gouvernementale pourrait être placée en 1999 sous le double signe de la lutte contre le chômage et l'insécurité. Mais pour y parvenir, le premier ministre doit trancher un débat qui, pour l'instant, divise la gauche. Il s'agit de traiter à réserver aux jeunes délinquants qui, protégés par la loi, récidivent et contribuent à entretenir un mauvais climat dans les cités. En 1997, M. Chevènement proposait « le retour au regroupement des mineurs délinquants dans des structures closes » afin « d'écartier les petits noyaux durs de multirécidivistes ». A l'époque, confronté au refus d'autres membres de son gouvernement, le premier ministre n'avait pas voulu suivre les suggestions du ministre de l'Intérieur. Celui-ci revient à la charge dans sa note. Et il sait que cette fois, il a toutes les chances d'être entendu. Ce qui, pour la gauche, représenterait sur ce dossier un changement culturel comparable à celui qu'elle a tant de mal à assumer dans le dossier sur l'immigration.

Mais M. Jospin semble décidé à passer aux actes. Et puis il sait que, depuis l'Élysée, M. Chirac veille.

Jean-Michel Apathie et Pascal Ceaux

## L'offensive soigneusement préparée de Jacques Chirac

**AUDITIONS** de professionnels, discussions avec des élus, lectures de rapports, relais parlementaires : les premières interventions du chef de l'Etat sur l'insécurité et la délinquance des mineurs, à l'occasion des vœux du 31 décembre 1998, puis lundi 4 janvier, devant le gouvernement, ont fait l'objet d'une préparation soignée. Elles en annoncent d'autres. Depuis le mois d'octobre 1998, la dernière recrue de l'Élysée, Valérie Pécresse, conseillère d'Etat, travaille sur ce sujet (*Le Monde* du 2 décembre 1998). Elle a notamment fait plancher le groupe des dix députés RPR coordonnés par Henri Cuq, à l'occasion d'un dîner à l'Élysée, fin octobre. Elle s'est également entretenue de ces questions avec plusieurs personnalités, dont l'ancien ministre de l'intérieur Jean-Louis Debré.

Alerté dès l'automne sur une hausse des chiffres de la délinquance, M. Chirac entendait bien faire de ce thème une des batailles de la cohabitation. Il a été encouragé dans cette voie par ses nombreux interlocuteurs politiques, très sensibles aux préoccupations de leur électoral. A Matignon, où l'on disposait des mêmes chiffres, le danger d'une offensive politique de M. Chirac sur cette question n'avait pas échappé à Lionel Jospin, fragilisé par l'absence de Jean-Pierre Chevènement. Invité de France 2, jeudi 8 octobre, en pleine grève des transports en commun, après l'agression de chauffeurs de bus par des mineurs, le premier ministre s'était montré très ferme à l'égard des auteurs, en dénonçant leur attitude « autodestructrice » : « Ces actes seront sanctionnés, ils le sont. Il n'y a pas d'impunité », avait-il martelé avant d'en appeler à la « responsabilité » des parents (*Le Monde* du 10 octobre 1998).

A ses conseillers et à ses interlocuteurs politiques, le chef de l'Etat demandait alors de lui soumettre des propositions de réponses à la question particulière de la délinquance des mineurs. Parmi les pistes de réflexion qui lui ont été proposées figurent l'abaissement de la majorité pénale des mineurs ou la responsabilisation accrue des parents d'enfant délinquant.

Dans ses deux derniers numéros, le journal du groupe RPR de l'Assemblée nationale teste ses lecteurs sur le sujet. Dans sa livraison de décembre, le journal consacre un article aux mesures prises par le chef du gouvernement britannique, Tony Blair, en matière de lutte contre la délinquance des mineurs : modification du traitement pénal qui leur est applicable, rétablissement du couvre-feu pour les mineurs de moins de dix ans, responsabilisation des parents d'enfant délinquant récidiviste. Le journal oppose cette politique à celle du gouvernement de M. Jospin, qui, souligne-t-il, « refuse toute modification de l'ordonnance de 1945 concernant les sanctions applicables aux mineurs », « compare les maires qui ont pris des arrêtés similaires [le couvre-feu] à des pourfendeurs de la liberté individuelle » et refuse la « mise sous tutelle des allocations sociales ». L'offensive est donc prête. Il ne reste plus qu'à attendre une nouvelle flambée de violence.

Pascale Robert-Diard

## Les auteurs de violences dans le Bas-Rhin écopent de peines de détention ferme

STRASBOURG

de notre correspondant régional Tandis que les incidents continuent à Strasbourg et dans sa périphérie - quatre-vingts véhicules ont été incendiés, depuis la nuit de la Saint-Sylvestre, dans le Bas-Rhin -, huit jeunes gens ont comparu devant le tribunal correctionnel de la capitale alsacienne, lundi 4 janvier. Sur la cinquantaine de personnes interpellées depuis le 1<sup>er</sup> janvier, trente et une sont mineurs, dont deux enfants de douze ans ; un seul adolescent, âgé de seize ans, a été maintenu en détention.

« C'est sévère pour une première condamnation, mais cela s'inscrit dans un contexte de violences urbaines », a répété, tout au long de l'audience, Pierre Wagner, substitut du procureur de la République. Frank, dix-huit ans, sans profession, et Michael, vingt et un ans, travailleur intérimaire, ont été les premiers à payer cher leur errance de la nuit du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier : huit mois de prison, dont quatre fermes, pour avoir tenté d'incendier une camionnette à Schweighouse-sur-Moder, dans le nord du département. Ils ont expliqué qu'ils avaient été entraînés, qu'ils étaient sous l'effet de l'al-

cool, mais Frank a résumé : « Je ne sais pas pourquoi j'ai fait ça, c'est comme ça. »

Grégory, dix-neuf ans, sans emploi, vit chez ses parents. Interpellé pour avoir cassé la vitre d'un Atribus à Koenigshoffen, faubourg de l'ouest de Strasbourg, il a donné un coup de tête à un policier après que celui-ci, raconte-t-il, l'a « provoqué » en lui donnant des tapes sur la figure. Ce geste d'« énervement » explique la sévérité du tribunal, qui a prononcé une peine plus lourde - dix mois de prison, dont cinq fermes - que celle demandée par M. Wagner (six dont trois). Lui non plus, il ne sait pas

pourquoi il s'est mis en tête de casser un Atribus. « C'était n'importe quoi ! », dit-il. Et, surtout, il n'a pas su dire au tribunal ce qu'il comptait faire de ses journées s'il était remis en liberté.

Les cinq autres prévenus, qui s'en étaient pris, eux aussi, aux forces de l'ordre, ont demandé le renvoi de l'audience, comme le permet la procédure de comparution immédiate. Jacques, vingt ans, déjà condamné à six mois de prison pour vol, s'est attaqué, à Haguenau, à un fourgon de police à coups de pierre et de cannettes de bière. Steve, vingt-deux ans, peintre en bâtiment et père d'un

enfant, a déjà écopé de cinq mois de prison avec sursis pour violence ; cette fois, il a agressé, sous l'emprise de l'alcool, trois policiers d'une brigade anticriminelle en les traitant de « fils de putes » dans le quartier de Neuhof, au sud de l'agglomération strasbourgeoise.

Jonathan, vingt ans, n'était pas en état d'ébriété, mais il détenait 4 grammes de cannabis. Sous contrôle judiciaire après avoir purgé un an de prison, il a appelé sa bande à la rescousse lorsque la police l'a appréhendé à La Meinau, quartier sud de Strasbourg. Il va être jugé pour rébellion et détention de stupéfiants. Murat, vingt ans et déjà condamné à un an de prison pour vol, et son ami de dix-neuf ans, qui porte le même prénom, ont offert une « résistance violente », en les menaçant d'un gourdin en bois taillé, aux deux policiers qui voulaient les verbaliser parce qu'ils n'avaient pas attaché la ceinture de sécurité de leur voiture. « Vous ne faites pas la loi, ici on est au Neuhof », leur avait dit Murat.

Tous ont été maintenus en détention provisoire jusqu'aux comparutions, prévues dans les six semaines.

Marcel Scotto

### Un an de prison pour l'agresseur d'un chauffeur de bus

Un homme de vingt et un ans a été condamné, lundi 4 janvier, à un an de prison ferme par le tribunal correctionnel de Saint-Etienne pour avoir frappé le conducteur d'un autobus avec une batte de base-ball, le 30 décembre, au Chambon-Feugerolles (Loire), dans la banlieue stéphanoise.

Le jeune homme était entré dans l'autobus et avait brisé une vitre avant d'assener un coup de batte au chauffeur, qui souffrait d'un hématome, s'est vu prescrire un jour d'arrêt de travail. Le parquant avait requis deux ans fermes pour violences aggravées avec arme sur agent chargé d'une mission de service public. Jugé en comparution immédiate, le jeune homme a été écroué à l'issue de l'audience.

### Vingt ans d'embrassements sporadiques

● 1981. A Vénissieux (Rhône), la cité des Minguettes s'embrase, à l'occasion de « rodéos » en voiture. Les acteurs principaux sont de jeunes immigrés que la révolte pousse hors des tours bétonnées de cette ville construite à la va-vite dans les années 70. Dans les médias, on parle de l'« été chaud des Minguettes », qui a marqué le début du mouvement des beurs.

● Juillet 1988. Une soixantaine de jeunes du quartier des « 4 000 », à la Courneuve (Seine-Saint-Denis), incendient des voitures, brisent des vitrines et s'en prennent aux policiers, auxquels ils attribuent la responsabilité de la mort d'un des leurs, après un accident de moto alors qu'il tentait d'échapper à une patrouille.

● Octobre 1990. A Vaulx-en-Velin (Rhône), des émeutes se produisent après la mort controversée d'un jeune motard poursuivi par la police. Des voitures sont incendiées et un

supermarché est pillé. Plusieurs médias évoquent alors l'« *intifada des banlieues* ».

● 1991. Le gouvernement d'Edith Cresson doit faire face à un phénomène de contagion. Des incidents, plus ou moins violents, ayant toujours pour acteurs des jeunes issus de l'immigration, se produisent, au printemps 1991, dans les cités HLM situées à la périphérie des grandes villes, notamment Sartrouville, Mantes-la-Jolie et Les Mureaux (Yvelines), Toulouse, Saint-Etienne, Carpentras.

● Novembre 1995 : la violence touche des quartiers difficiles jusqu'alors restés calmes. A Laval (Mayenne), des incidents éclatent après la mort d'un jeune d'origine marocaine dans le commissariat de la ville.

● 1997. La mort d'un jeune de seize ans, tué par la police, le 17 décembre 1997, à Fontainebleau (Seine-et-Marne), alors qu'il tentait de forcer un

barrage routier provoque plusieurs nuits d'émeute dans son quartier d'origine, la Plaine-du-Lys, à Dammariens-les-Lys. Pendant la nuit de la Saint-Sylvestre, 53 voitures sont incendiées à Strasbourg.

● 1998. En octobre, des scènes de pillage ont lieu place de la Nation, à Paris, d'où démarre le premier cortège du mouvement lycéen de l'automne. Après une série d'agressions contre les agents de la RATP et de la SNCF, une grève paralyse les bus et la ligne D du RER à Paris. En décembre, à Toulouse, le décès d'un jeune de dix-sept ans tué par un policier qui tentait de l'interpeller pour un vol de voiture donne lieu à de violents affrontements. A Strasbourg, en dépit d'une présence policière massive et d'une vaste opération de prévention, les affrontements de la Saint-Sylvestre, guettés par les médias, se renouvellent : une quarantaine de véhicules sont incendiés.

Entre le 06 janvier 1999 et le 17 février 1999, la Mutuelle Nationale des Etudiants de France, organise un processus électoral en vue du renouvellement de son Assemblée Générale pour une durée de trois ans.

MNEF - siège Social : 22 boulevard Saint-Michel - 75270 PARIS Cedex 06  
Mutuelle N° 75-4498 régie par le Code de la Mutualité.

# L'élection du président de la région Rhône-Alpes plonge la droite dans un imbroglio imprévisible

Les gaullistes soutiendront, au premier tour, l'UDF Anne-Marie Comparini

La droite RPR et UDF hostile à tout accord avec le Front national s'est mise d'accord, lundi 4 janvier, pour soutenir la candidature de

M<sup>me</sup> Comparini contre celle de Charles Millon, lors du premier tour de l'élection du prochain président de Rhône-Alpes, jeudi 7 janvier. Cet

accord ne lève cependant aucune des incertitudes d'un scrutin qui sera placé sous la surveillance directe des états-majors nationaux.

**FIXÉE** au jeudi 7 janvier, l'issue de l'élection du prochain président du conseil régional de Rhône-Alpes demeure toujours incertaine. Face à Charles Millon, candidat à sa succession après que sa précédente élection a été annulée par le Conseil d'Etat, le RPR et l'UDF préparent l'événement chacun de son côté. Lundi 4 janvier, Philippe Lange-nieux-Villard, président du groupe RPR du conseil régional, a certes annoncé, dans un communiqué, que, « dans un souci d'union », les huit membres de son groupe soutiendront « au premier tour » la candidature d'Anne-Marie Comparini. Proche de Raymond Barre et adjointe au maire de Lyon, M<sup>me</sup> Comparini avait déjà été choisie par l'UDF, le 15 décembre, pour être sa candidate.

L'annonce du RPR constitue un changement de cap : jusqu'à présent, le parti gaulliste plaçait, comme Démocratie libérale, en faveur de la candidature du doyen d'âge de l'assemblée régionale, Pierre Gascon (DL), fidèle de M. Millon (*lire ci-dessous*). Mais elle est tout sauf un ralliement à la stratégie proposée par l'UDF. Le porte-parole du groupe RPR, Emmanuel Hamelin, a pris soin de préciser que l'engagement de son parti aux côtés de M<sup>me</sup> Comparini ne vaut que pour le premier tour, et ne préjuge en rien de sa position aux éventuels tours suivants. « On se réserve le droit de choisir un autre candidat au deuxième » ou au troisième, a-t-il indiqué.

La précision n'est pas de pure forme. D'abord, parce qu'un désaccord de fond sur la stratégie demeure entre le RPR et l'UDF. Alors que le parti de François Bayrou est disposé à accepter, le cas échéant,

les voix de la gauche pour conserver à la droite la région tout en faisant battre M. Millon, le mouvement de Philippe Séguin recherche au contraire une solution excluant aussi bien l'appoint de l'extrême droite que l'entente, même tacite, avec la majorité. En outre, après neuf mois de crise, la géographie politique des élus régionaux, compliquée par les relations de personnes, ne permet d'exclure aucune hypothèse. Dans ce contexte, le désaccord de fond entre le RPR et l'UDF rend la situation imprévisible.

Au premier tour, le FN, divisé entre une majorité de mégrétistes et une minorité de lepénistes, devrait présenter la candidature de Denis de Bouteiller. Le durcissement des partisans de Bruno Mégret, qui ne veulent pas donner prise à l'accusation de complaisance à l'égard de la droite, rend peu probable, même s'il ne peut être totalement exclu, un vote du FN dès le premier tour pour M. Millon. Elu avec les voix de 58 des 61 élus de droite et du chasseur, et celles des

35 élus FN, en mars 1998, M. Millon table, en revanche, sur le soutien, au premier tour, de quelque 43 élus de droite. M<sup>me</sup> Comparini, elle, peut espérer les voix des 10 élus du groupe UDF et des 8 RPR. A gauche, le socialiste Jean-Jack Queyranne s'est dit « prêt à être candidat si la gauche se réunit ». Dans cette hypothèse, qu'il a évoquée mardi sur France 2, le secrétaire d'Etat à l'outre-mer devrait recueillir les voix des 60 élus de gauche, voire celle du savoisien.

Un tel paysage à l'issue du premier tour ouvre de multiples possibilités pour le second. D'abord, parce que nul ne sait quelle sera, alors, l'attitude du FN, même si chacun, à droite comme à gauche, est convaincu qu'il finira par soutenir M. Millon. En second lieu, moins le score initial de M<sup>me</sup> Comparini sera élevée, plus le RPR sera tenté de trouver une solution alternative, le cas échéant en concertation avec M. Millon. Lundi soir, devant ses partisans rassemblés dans le groupe Oui à Rhône-Alpes (ORA) et dans

celui, plus petit, des indépendants, et en présence de son lieutenant RPR Alain Mérieux, également proche de Jacques Chirac, l'ancien ministre de la défense a indiqué qu'il ne pratiquera pas « la politique du pire ».

Il a ajouté qu'il ferait « tout pour que la région reste à droite, mais pas avec un candidat qui aura fait un tour de piste ». L'hypothèse « Gascon » pourrait alors resurgir, bien que M. Millon l'ait qualifiée, mardi matin, sur RTL, de « complètement ridicule ». Le RPR pourrait aussi proposer la candidature de Gérard Ducarre, membre du RPR mais président du groupe ORA. Ni l'une ni l'autre ne devraient cependant être en mesure de réunir 79 voix, soit la majorité absolue nécessaire pour être élu au deux premiers tours. En effet, dans ces hypothèses, des voix UDF, mais aussi, au RPR, celle de Marie-Thérèse Geffroy – l'une des trois élus de droite à n'avoir pas voté pour M. Millon en 1998 – devraient faire défaut.

Un faible score de M<sup>me</sup> Comparini rendrait également difficile un désistement, au second tour, du candidat de gauche, qui serait arrivé en tête. Bernard Soulage, président du groupe socialiste, précise en outre que la majorité ne pourrait accepter une solution alternative à droite que si celle-ci exclut M. Millon et les membres de son exécutif. Enfin, il sera sans doute difficile de convaincre M. Millon, s'il obtient plus du double des voix de M<sup>me</sup> Comparini, de jeter l'éponge au milieu de la bataille. Le mois de mars 1998 a déjà prouvé à quel point il tient à la présidence du conseil régional de Rhône-Alpes.

Cécile Chambraud

## Avertissement de longue date

**Dans une note en date du 3 décembre 1997, intitulée « Réflexions sur les régionales », Marie-Thérèse Geffroy, maire (RPR) du 5<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, avait attiré l'attention de la direction de son parti sur la façon dont Charles Millon préparait, en toute liberté et sans que le RPR n'ait la volonté de s'y impliquer, ces élections régionales. « Charles Millon, écrivait-elle à l'adresse de Philippe Séguin, a décidé souverainement de conduire la liste de la majorité régionale. Même si l'on peut penser que, comme président sortant, il peut légitimement prétendre à cette charge, il est étonnant pour ses alliés qu'à aucun moment il ne fasse référence à un accord préalable qui pourraient lui avoir apporté les autres composantes de sa majorité (...). Très habilement, Charles Millon désigne lui-même dans le Rhône la tête de liste du RPR [Alain Mérieux], donnant l'impression d'avoir carte blanche, ceci alors que le Rassemblement doit désigner ses têtes de liste départementales lors du conseil national du 13 décembre 1997. »**

## Le RPR renonce provisoirement à la candidature « institutionnelle » du doyen d'âge, Pierre Gascon

LYON

de notre correspondant régional

En annonçant, lundi 4 janvier, le ralliement, « au premier tour », des huit conseillers régionaux du groupe RPR de Rhône-Alpes à la candidature d'Anne-Marie Comparini (UDF-FD), Philippe Lange-nieux-Villard a surpris ses collègues de l'UDF. La réunion de l'intergroupe UDF-RPR du conseil régional n'était prévue que dans la soirée de mardi. Provisoirement du moins, cette annonce anticipée du président du groupe RPR, décidée, en liaison avec la direction nationale du mouvement gaulliste, comme un gage de bonne volonté, met fin au projet de « candidature institutionnelle » du doyen d'âge de l'Assemblée régionale, Pierre Gascon (DL).

Cette solution avait été retenue dans un premier temps par la direction du RPR, consciente que le rapport de forces entre la droite et la gauche – soixante et un sièges chacune – n'avait pas évolué depuis le 20 mars 1998 et qui s'attache à recuser dans un même mouvement toute compromission avec le Front national et toute forme de front républicain. L'UDF jugeait « inacceptable » cette initiative du RPR.

Agé de soixante-dix-sept ans, M. Gascon fut le premier adjoint d'Alain Carignon, maire (RPR) de Grenoble de 1983 à 1995. A ce titre, il épousa la politique conduite par ce dernier, condamné pour corruption par la cour d'appel de Lyon à cinq ans de prison dont quatre fermes. Aujourd'hui encore, M. Gascon figure parmi les soutiens actifs, à Grenoble, de l'ancien ministre des gouvernements de Jacques Chirac et d'Edouard Balladur. Les récents démêlés judiciaires de M. Gascon, condamné en décembre 1998 par le

tribunal correctionnel de Grenoble à 15 000 francs d'amende pour abus de confiance – le parquet a aussitôt fait appel à minima de cette peine – ont rendu problématique la candidature du doyen d'âge de l'assemblée. Il est reproché à M. Gascon d'avoir suscité auprès d'une association grenobloise la création d'un emploi fictif dont le bénéficiaire fut pendant six ans un adjoint de M. Carignon. Enfin, au cours des neuf derniers mois, cette personnalité, connue pour son passé de résistant, n'a, à aucun moment, émis la moindre critique à l'encontre de l'alliance de fait conclue par M. Millon avec le FN.

### TRAVAIL DE PERSUASION

« La solution Gascon était sans issue. Elle était destinée à occuper le terrain », commente avec satisfaction le président du groupe UDF, Dominique Chambon. Elle aurait constitué, selon cet élu, « une déclaration de guerre immédiate pour les élections européennes et pour L'Alliance », que préside Philippe Séguin. En fait, le RPR n'a pas renoncé à une candidature de M. Gascon aux deuxième ou troisième tours de scrutin. Cela sera fonction du résultat obtenu au premier par M<sup>me</sup> Comparini.

A deux jours du scrutin, celle-ci ne dispose que d'un capital théorique de dix-huit voix. Il lui reste à vérifier que le travail de persuasion entrepris depuis plusieurs semaines par les états-majors nationaux du RPR et de l'UDF auprès des conseillers du groupe de M. Millon – Oui à Rhône-Alpes – a pu porter ses fruits.

Claude Francillon

### COMMENTAIRE

## INCONTRÔLABLES

Opportunément servie par l'une des composantes de la gauche « plurielle » – les Verts – qu'elle raille le plus volontiers, la droite tarde à sortir de l'inextricable guépier rhônalpin. C'est un écologiste opiniâtre, en effet, Etienne Tête, qui a obtenu, le 11 décembre 1998, l'annulation de l'élection de Charles Millon à la présidence du conseil régional de Rhône-Alpes. Tout est donc à refaire et, jeudi 7 janvier, jour du scrutin, l'opposition nationale sera jugée sur sa capacité à se débarrasser de celui qui, pour sauver un siège de président, n'a pas hésité à pactiser avec le Front national.

L'embarras de la droite et, notamment du président de L'Alliance pour la France, Philippe Séguin, provient du fait qu'elle ne tient pas directement les manettes. Malgré les appels à l'aide de certains de ses représentants, elle n'a pu empêcher qu'à la fin de 1997, M. Millon compose lui-même l'essentiel des listes de droite dans les huit départements de Rhône-Alpes.

C'est ainsi qu'en guise de « renouvellement », de parfaits inconnus, qui n'avaient de compte à rendre à aucun mandant, se sont retrouvés en bonne place sur les listes de « Oui à Rhône-Alpes ». Pourvus d'un titre de vice-président et des menus avantages – indemnités complémentaires, voiture avec chauffeur – qui accompagnent la fonction, ce sont ces incontrô-

lables qui contrôlent aujourd'hui la seconde région française.

Pour tenter d'en sortir, le RPR privilégie toujours, en dépit de son ralliement « au premier tour » à la candidature d'Anne-Marie Comparini, proche de Raymond Barre, la « solution institutionnelle » qui consiste à s'en remettre au doyen d'âge, Pierre Gascon. Le mouvement gaulliste veut ainsi éviter à tout prix l'élection d'un candidat de la droite républicaine avec tout ou partie des voix de la gauche, afin de ne pas offrir à M. Millon le prétexte qu'il attend pour apparaître comme le seul garant de la « vraie » droite. Au risque même de faire réélire le président invalide.

Jean-Louis Saux

## Une prime au départ volontaire pour les agents hospitaliers

LES AGENTS hospitaliers qui souhaitent cesser leur activité avant la retraite bénéficieront d'une « indemnité volontaire de départ ». Prévu de longue date par le gouvernement (*Le Monde* du 29 juillet), ce projet s'est concrétisé avec la publication, au *Journal officiel* du 30 décembre, d'un décret et d'un arrêté précisant les modalités et le montant, qui ne pourra excéder 300 000 francs bruts (environ 45 731 euros). Les agents susceptibles de prendre leur retraite dans les deux ans suivant la date de leur démission n'y auront pas droit. Le montant de cette prime de départ est fonction de l'ancienneté du bénéficiaire : douze mois de traitement brut indiciaire ou du salaire brut entre cinq et quinze ans de services publics effectifs ; seize mois entre quinze et vingt ans ; vingt mois entre vingt et vingt-cinq ans ; vingt-six mois entre vingt-cinq et moins de trente ans de services. Les agents intéressés doivent s'adresser à la Caisse des dépôts et consignations, gestionnaire du fonds chargé de financer cette prime.

### DÉPÊCHES

■ **CONJONCTION** : le moral des ménages a légèrement baissé en décembre, selon « l'indicateur résumé » publié, mardi 5 janvier, par l'Insee (qui prend en compte les opinions favorables et défavorables des ménages sur leur situation financière). Le solde des réponses est négatif de 11 points, contre - 10 points au cours de tous les mois précédents depuis juillet. En janvier 1998, le solde était négatif de 23 points.

■ **CGT** : Bernard Thibault, futur secrétaire général de la CGT et membre depuis décembre 1996 du comité national du Parti communiste, reconnaît dans un entretien au mensuel *Liaisons sociales*, mardi 5 janvier, qu'une « part non négligeable des responsables de la CGT ont un engagement au PCF », mais juge que le cordon ombilical avec le PCF est rompu, « sans doute plus » qu'on peut « l'imaginer ». M. Thibault signale aussi que les militants CGT « sont capables de prendre le stylo » pour signer des accords avec le patronat, mais « tout dépend du rapport de force, de la réalité vécue par les salariés ».

■ **CHÔMEURS** : plusieurs dizaines de chômeurs ont occupé, lundi 4 janvier, les locaux de la direction départementale du travail à Limoges (Haute-Vienne), avant d'être expulsés par les forces de police. Une cinquantaine de chômeurs et militants d'associations contre le chômage ont aussi envahi, lundi, le siège de la fédération du PS à Bordeaux. Ils réclamaient une prime de fin d'année de 3 000 francs (environ 457 euros) et le relèvement des minima sociaux au niveau du SMIC.

■ **TEMPS D'ANTENNE** : une décision du Conseil supérieur de l'audiovisuel, publiée par le *Journal officiel* (daté 4-5 janvier), précise le temps d'antenne accordé en 1999 aux formations politiques représentées au Parlement (5 h 20, réparties comme suit : PCF : 25 min ; PS : 150 min ; RPR : 112,30 min ; UDF : 75 min ; DL : 37,30 min) ainsi qu'aux organisations syndicales et professionnelles nationales (huit heures, réparties comme suit : 50 min pour la CFTD, la CGC, la CFTC, la CGT, l'UNSA, FO et la FSU, la CGPME, la FNSEA, l'UNAPL, le Medef et l'UPA).

■ **BOURGOGNE** : le préfet de la région Bourgogne et du département de Côte-d'Or, François Lépine, a déposé devant le tribunal administratif de Dijon un recours pour vice de forme sur la légalité du budget adopté le 14 décembre par le conseil régional. La majorité de droite et le président Jean-Pierre Soisson s'étaient abstenus afin d'éviter que leur budget ne soit adopté avec des voix du Front national. Le vote négatif de la gauche avait permis à M. Soisson de mettre en œuvre la procédure dite du « 49-3 régional ».

INGÉNIEURS - MÉDECINS - PHARMACIENS - VÉTÉRINAIRES - ARCHITECTES - IEP - TITULAIRES D'UNE MAÎTRISE (LETTRES, DROIT, SCIENCES, ETC)

FAITES LE CHOIX D'UNE FORMATION PIONNIÈRE

ESSEC

ADMISSIONS SUR TITRE EN DEUXIÈME ANNÉE.

1<sup>er</sup>

1<sup>er</sup> centre européen de formation au management reconnu à l'international.

1<sup>re</sup> école proposant une authentique intégration professionnelle pendant la scolarité.

1<sup>re</sup> école proposant la personnalisation du cursus.

Depuis avril 1997, le diplôme de l'ESSEC bénéficie de l'accréditation de l'AACSB - The International Association for Management Education, et rejoint à ce titre la catégorie des plus prestigieuses business schools : Harvard, Stanford, Northwestern.

Les étudiants de l'ESSEC peuvent choisir d'effectuer leurs études sous le régime de l'apprentissage, en France ou en Europe. Ce régime leur permet d'alterner pendant deux ans un temps d'études et un temps égal comme salarié d'une entreprise, tout en finançant leurs frais de scolarité.

Les cours de la période d'approfondissement sont choisis librement par les étudiants parmi les 150 cours de gestion et de langues proposés. Ce système unique permet à chacun de se former et de s'orienter en fonction de ses objectifs personnels et professionnels.

GRUPE ESSEC ACTING FIRST

GRUPE ESSEC, ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉS. ASSOCIATION LOI 1901. AFFILIÉ À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VERSAILLES VAL D'OISE - YVELINES

Limite d'âge : 29 ans dans l'année de la candidature ; pour la session de mars 1999, les dossiers doivent nous parvenir avant le 15 février 1999. ESSEC, avenue Bernard Hirsch - BP 105 - 95021 Cergy-Pontoise cedex. tél : 01.34.43.31.26 fax : 01.34.43.31.11 e-mail dhaluin@edu.essec.fr ; web www.essec.fr . JOURNÉE PORTES OUVERTES À CERGY LE SAMEDI 16 JANVIER 1999 À 9H30

**VILLE** Un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales analyse en termes très critiques l'efficacité des 44 « zones franches urbaines » créées à la fin de 1996 par le gouver-

nement Juppé. Quelque 8 900 emplois y auraient été créés en 1997, 31 000 bénéficieraient d'exonérations, pour un coût atteignant 1,5 milliard de francs (228 658 530 euros) en

1998. ● CETTE APPRÉCIATION, confirmée par un autre rapport de l'Inspection générale des finances, remet en cause l'une des pièces-maîtresses de la « géographie prioritaire » de la poli-

litique de la ville. ● MARTINE AUBRY et Claude Bartolone, ministres chargés de la ville, devraient en tenir compte pour la renégociation des avantages fiscaux, consentis pour

cinq ans. ● A BORDEAUX, ville dont l'ancien premier ministre est le maire, la zone franche a bénéficié d'un traitement particulièrement bienveillant sans résultat probant pour l'emploi.

## Un rapport officiel dénonce l'échec des « zones franches urbaines »

Les mesures fiscales dérogatoires décidées par le gouvernement Juppé en 1996 pour favoriser l'activité économique dans les quartiers difficiles n'ont créé que peu d'emplois, coûtent cher et profitent surtout aux entreprises existantes

C'ÉTAIT la grande innovation de la politique de la ville du gouvernement Juppé, celle qui devait faire pénétrer des entreprises – et donc des emplois – dans les cités-dortoirs. En décembre 1996, les « zones franches urbaines » avait introduit, pour la première fois, un mécanisme de discrimination positive à vocation économique dans les quartiers réputés difficiles. Deux années plus tard, un rapport que l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) vient de présenter au gouvernement pourrait remettre en cause l'une des réalisations les plus abouties de la « géographie prioritaire », sur laquelle s'est construite la politique de la ville depuis quinze ans.

Dernier avatar en date du « ciblage » sur les quartiers en difficulté, les 44 « zones franches urbaines » sont, depuis le changement de gouvernement, placées sous haute surveillance. Martine Aubry, en charge de la ville, a exprimé dès juillet 1997 ses réticences à l'égard de cette « politique-ghetto de subvention particulière ». Une manière de signifier que la gauche, après avoir généralisé, à l'aube des années 1980, la politique de discrimination positive pour traiter les quartiers en difficulté, pourrait réviser sa conception et ses méthodes.

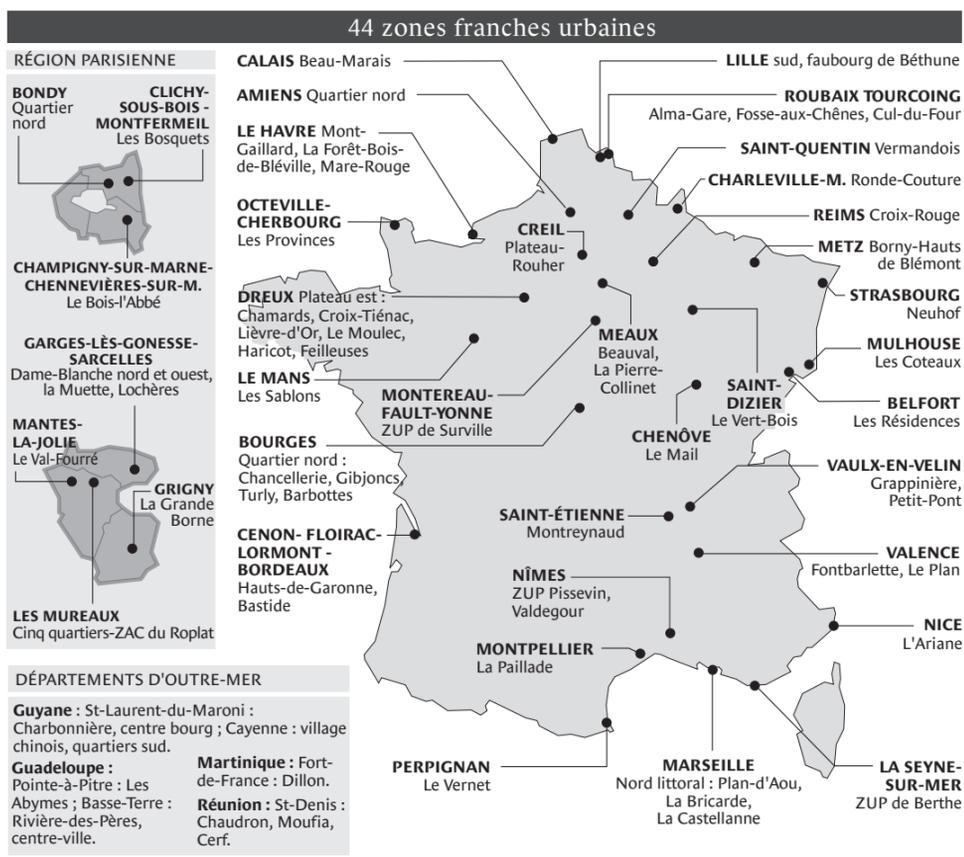
Les « zones franches urbaines »

(ZFU) lui offraient un terrain de choix. En juillet 1998, mission était confiée aux deux inspections générales des affaires sociales et des finances d'évaluer les dix-huit premiers mois d'exercice des ZFU, d'en mesurer le coût et les effets sur l'emploi. « Les premières données disponibles (...) donnent lieu à des appréciations contradictoires », soulignait la lettre de mission du gouvernement.

### « DISPOSITIF ATTRACTIF »

Le rapport très documenté de l'IGAS confirme les appréhensions. Délimitations fantaisistes des périmètres concernés dictées par des impératifs politiques, effet d'aubaine fiscale pour les entreprises déjà existantes, faibles créations d'emplois et impact nul sur la « mixité urbaine » dans les quartiers visés : le constat est brutal.

« La conjonction d'une fiscalité très privilégiée et de l'exonération de l'essentiel des cotisations sociales rend le régime financier applicable dans les zones franches particulièrement attractif pour les entreprises », souligne l'IGAS, qui critique avec force un dispositif juridique insuffisamment contraignant, favorisant le cumul des exonérations et la délocalisation de zone franche à zone franche. Autre vice de forme : les exonérations bénéficiant aux entreprises nouvelles



« Si l'idée première était de retenir une délimitation incluant un peu de foncier libre autour des quartiers d'habitat social pour y accueillir des entreprises, souligne l'IGAS, elle a en réalité permis d'inclure des quartiers où les entreprises ne faisaient nullement défaut », parfois « pratiquement dépourvus d'habitants »...

### EMPLOIS NON PÉRENNES

Dans ces conditions, l'effet « emploi » en zones franches a surtout prolongé un dynamisme préexistant. Environ 8 900 emplois auraient été créés en 1997, mais 31 000 bénéficient des exonérations. « Les données concernant la pérennité des emplois en zone franche sont particulièrement rares », regrette, par ailleurs, l'IGAS. Ainsi, à Grigny (Essonne), il s'agit majoritairement de contrats à durée déterminée, d'une durée moyenne d'un mois, « parfois de deux jours », selon une étude réalisée par l'agence locale de l'emploi d'Evry sur l'ensemble des embauches des jeunes en difficulté suivis par la mission locale depuis la création de la zone franche.

Pour ces piètres résultats, le coût global des zones franches est important : 1,5 milliard en 1998 (228 658 530 euros). Il est surtout fortement inflationniste, puisqu'il a déjà doublé entre 1997 et 1998. Du fait de l'augmentation linéaire des exonérations de cotisations sociales, ils devraient « largement » dépasser, selon le rapport, deux milliards de francs dès 1999 (304 878 048 euros).

Un tel tableau risque de rendre difficile la préservation du statu quo. Martine Aubry avait assuré, en juillet 1997, qu'elle ne remettrait pas en cause les zones franches même s'il convenait « d'éviter l'utilisation abusive de cet effort financier de l'Etat ». L'IGAS propose un retour au droit, un renforcement des obligations des entreprises en matière de création d'emplois, la suppression d'exonérations aberrantes comme celles dont bénéficient les professions libérales (120 millions de francs en 1998, soit 18 292 682 euros). Les difficultés récentes du gouvernement à redéfinir la carte des zones d'éducation prioritaires (ZEP) ne sont pas, toutefois, de bon présage. Et les élus concernés, dont une moitié environ sont à gauche, ne laisseront pas facilement s'évanouir les avantages dont bénéficient des entreprises implantées dans certains de leurs quartiers.

Christine Garin

### PREFECTURE DE LA COTE-D'OR Communes d'ARC-SUR-TILLE, COUTERNON, DIJON, QUETIGNY, SAINT-APOLLINAIRE et VARIOIS-ET-CHAIGNOT Projet de création d'une voie routière nouvelle de liaison entre ARC-SUR-TILLE et DIJON

#### AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

#### LA PREFECTURE COMMUNIQUE :

Par arrêté préfectoral en date du 14 décembre 1998 une enquête publique du lundi 4 janvier 1999 au vendredi 5 février 1999 inclus sera ouverte dans les communes d'ARC-SUR-TILLE, COUTERNON, DIJON, QUETIGNY, SAINT-APOLLINAIRE et VARIOIS-ET-CHAIGNOT, suite à la demande présentée par M. le Président du Conseil Général en vue d'obtenir l'autorisation au titre de la loi sur l'eau de créer une voie routière nouvelle de liaison entre ARC-SUR-TILLE et DIJON.

Ce projet relève des rubriques n° 2.2.0, 2.3.1, 2.5.0, 2.5.2, 2.5.3, 2.7.0, et 5.3.0 de la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application de l'article 10 de la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau.

Pendant cette période, le dossier pourra être consulté dans les mairies d'ARC-SUR-TILLE, COUTERNON, DIJON, QUETIGNY, SAINT APOLLINAIRE et VARIOIS-ET-CHAIGNOT et les observations pourront être consignées sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies, soit :

#### \* Mairie d'ARC-SUR-TILLE :

- \* du lundi au vendredi, de 13 h 30 à 17 h 30,
- \* le samedi, de 10 h à 12 h.

#### \* Mairie de COUTERNON :

- \* lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 14 h à 18 h,
- \* mercredi et samedi, de 8 h à 12 h.

#### \* Mairie de DIJON, service du plan - agence d'urbanisme - 11, rue Victor Dumay :

- \* du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

#### \* Mairie de QUETIGNY :

- \* du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30,
- \* samedi, de 9 h à 12 h.

#### \* Mairie de SAINT-APOLLINAIRE :

- \* du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h,
- \* samedi, de 9 h à 11 h 45.

#### \* Mairie de VARIOIS-ET-CHAIGNOT :

- \* lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 14 h à 18 h,
- \* jeudi, de 14 h à 19 h,
- \* samedi, de 9 h à 12 h.

Les observations écrites pourront également être adressées avant la clôture de l'enquête à M. le Président de la commission d'enquête à la préfecture de la Côte d'Or - direction des relations avec les collectivités locales et de l'environnement - 53, rue de la Préfecture - 21041 DIJON Cédex.

Cette commission d'enquête est composée comme suit :

#### Président :

M. Amédée THORAVALL, ingénieur général honoraire d'agronomie, demeurant 45, boulevard de Troyes - 21240 TALANT.

#### Membres titulaires :

\* M. Roland BONNEVILLE, agent administratif, supérieur de préfecture en retraite, demeurant 35, rue des Marmuzots - 21000 DIJON,

\* M. Jean Michel OLIVIER, Directeur de travaux du génie de DIJON, en retraite, demeurant 14, Grande Rue - 21370 VELARS-SUR-OUCHÉ,

#### Membre suppléant :

M. Gérard GHERRA, Colonel de l'armée de l'air en retraite, demeurant 30, avenue de la 2ème Escadre - 21600 LONGVIC.

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations aux lieux, jours et heures suivants :

#### \* Mairie d'ARC-SUR-TILLE :

- \* mercredi 13 janvier 1999, de 14 h 30 à 17 h 30,
- \* jeudi 28 janvier 1999, de 14 h 30 à 17 h 30.

#### \* Mairie de COUTERNON :

- \* jeudi 7 janvier 1999, de 15 h à 18 h,
- \* jeudi 21 janvier 1999, de 15 h à 18 h,
- \* vendredi 5 février 1999, de 15 h à 18 h.

#### \* Mairie de DIJON, service du plan - agence d'urbanisme - 11, rue Victor Dumay :

- \* mardi 5 janvier 1999, de 14 h 30 à 17 h 30,
- \* jeudi 4 février 1999, de 14 h 30 à 17 h 30.

#### \* Mairie de QUETIGNY :

- \* jeudi 7 janvier 1999, de 14 h 30 à 17 h 30,
- \* lundi 18 janvier 1999, de 9 h à 12 h,
- \* mardi 2 février 1999, de 9 h à 12 h.

#### \* Mairie de SAINT-APOLLINAIRE :

- \* lundi 4 janvier 1999, de 15 h à 18 h,
- \* vendredi 15 janvier 1999, de 15 h à 18 h,
- \* vendredi 5 février 1999, de 15 h à 18 h.

#### \* Mairie de VARIOIS-ET-CHAIGNOT :

- \* jeudi 14 janvier 1999, de 15 h à 18 h,
- \* jeudi 28 janvier 1999, de 15 h à 18 h.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dans tous les lieux où le dossier aura pu être consulté.

Pour le Préfet et par délégation le Chef de Bureau, Jean-Luc MILANI

comme à celles qui préexistaient, qu'elles procédaient ou non à des embauches, les contreparties en termes d'emploi sont « ténues, lacunaires et peu vérifiables ». Quand il y a création d'emplois, la contrainte de 20 % d'embauches locales n'impose aucune condition de statut et de durée du travail. Plusieurs Urssaf ont ainsi signalé à la mission le cas d'employeurs s'acquittant de cette contrainte en employant une femme de ménage deux heures par semaine...

### SEUILS CONTOURNABLES

Les seuils d'effectifs prévus pour certaines exonérations sont aussi aisément contournables. L'IGAS cite le cas d'hôtels du groupe Accor qui en ont bénéficié, celui d'un groupe hospitalier dans la zone franche de Garges-lès-Gonnesse - Sarcelles, qui, ayant modifié opportunément sa structure juridique, profite d'un allègement des charges patronales de 4,5 millions de francs (68 597,5 euros), ou encore le cas de cabinets de SOS-Médecins, implantés dans de nombreuses zones.

Occasion de nombreuses tracta-

tions et révisions politiques dès l'élaboration des textes, en 1996, la délimitation des sites n'a, souligne le rapport, fait l'objet « d'aucune rationalité ». Première aberration, les critères retenus – caractéristiques de la population, taux de chômage, potentiel fiscal des communes – l'ont été sur la base du recensement de 1990. En outre, les sites en zone franche ne correspondent pas aux 38 « zones de re-

vitalisation urbaine » (ZRU) considérées comme les plus en difficulté et ne sont pas, non plus, systématiquement classées en « zone urbaine sensible » (ZUS). Résultat, des sites en grande difficulté comme le quartier de La Noé (7 879 habitants) à Chanteloup-Vignes ont été éliminés. En revanche, ont été inclus des ZAC, voire « des quartiers d'habitat résidentiel ».

### Deux constats conjoints

Pour se faire une doctrine sur le sort à réserver aux quarante-quatre zones franches urbaines, le gouvernement dispose de deux rapports : celui de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) dont *Le Monde* révèle le contenu et un autre, émanant des inspections générales des finances et de l'administration, dont *Le Canard enchaîné* a publié les grandes lignes dans son édition du 30 décembre. La date de remise des travaux, qui devaient être conjoints, était fixée au 30 novembre 1998.

L'inspection générale des finances a respecté ce délai et a remis, début décembre, au gouvernement un rapport plus succinct qui ne tient pas compte d'études émanant des préfetures, de l'Insee et de l'Unedc. La rapporteuse de l'Inspection générale des affaires sociales, Béatrice Buguet, signale, dans l'introduction de son rapport, qu'elle n'a pas pu, pour cette raison, s'associer à la remise du document et qu'elle a poursuivi pendant quelques jours ses travaux. Pour l'instant, le gouvernement n'a rendu public aucun de ces deux rapports.

## Les mauvais résultats de Bordeaux, la plus étendue des zones franches

LA ZONE franche de Bordeaux bénéficie, dans le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), d'une attention particulière. Il faut dire que la ville d'Alain Juppé, chef du gouvernement quand s'est opéré le découpage des zones franches en 1996,

est à la fois la plus étendue de toutes, la moins crédible au regard des indicateurs censés mesurer difficultés économiques et pauvreté, et l'une des moins efficaces, enfin, en termes de résorption du chômage.

Elle s'étend sur quatre communes

et couvre 800 hectares contre 189 en moyenne pour les 44 zones. Prévue au départ sur 586 hectares, elle avait, au fil des tractations, gagné quelque 230 hectares. Avec celles de Strasbourg et de Chennevières-sur-Marne, elle compte aussi parmi les plus favorisées au regard de deux

indicateurs : le revenu et le produit fiscal par habitant. Mais en cumulant deux autres indicateurs – le taux de logements sociaux et le nombre de bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement (APL) –, elle devient la championne des dix plus favorisées de l'ensemble.

Ce cadeau offert, à l'époque, au premier ministre par le maire de Bordeaux a-t-il été payant ? En réalité non. Le taux d'activité sur la zone franche de Bordeaux, qui couvre aussi les communes de Cenon, Lormont et Floirac – trois communes socialistes –, est sensiblement plus élevé que dans l'ensemble de la communauté urbaine (60,2 % contre 55,3 %). Mais le chômage des jeunes de moins de 25 ans atteint 35 % dans certains quartiers et le chômage de longue durée y est plus élevé qu'ailleurs. Or, malgré « un nombre élevé d'implantations d'établissements dans la zone franche en 1997 », souligne l'IGAS, le chômage des jeunes y a moins diminué que dans le reste de la communauté urbaine. Quant au chômage de longue durée, il s'est accru, depuis janvier 1997, dans la zone franche.

### Sept ans de « géographie prioritaire »

● Alain Juppé, alors premier ministre, annonce, le 18 janvier 1996, la création d'une trentaine de « zones franches » à fiscalité dérogatoire. Il donne ainsi suite à un projet du candidat Chirac à l'élection présidentielle.

● Pièces maîtresses du pacte de relance pour la ville, mis en œuvre par Jean-Claude Gaudin alors ministre (UDF) de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration, les zones franches doivent beaucoup au modèle anglais des *enterprise zones*, créées par Margaret Thatcher en 1981. Cette politique a toutefois été abandonnée outre-Manche dès 1991 en raison de son coût élevé et de sa faible efficacité.

● Si la droite l'a mise en œuvre, l'idée de soutenir la création d'activités par des mesures fiscales dérogatoires a été préparée par la gauche avec la loi d'orientation sur la ville (LOV), adoptée en 1991 : 546 « zones urbaines sensibles » prévues par la LOV sont créées en 1993. Les entreprises y sont exonérées de taxe professionnelle.

● La loi Pasqua sur l'aménagement du territoire franchit une nouvelle étape en 1995 en créant les « zones de redynamisation urbaines » (ZRU). Dans les 350 quartiers sélectionnés, l'exonération de la taxe professionnelle est compensée par l'Etat. Les entreprises sont, en outre, dispensées de l'impôt sur les

sociétés et, pendant un an, d'une partie des charges sociales patronales.

● Les 44 zones franches (38 en métropole, 8 dans les DOM) sont officiellement désignées le 26 décembre 1996. Les entreprises de moins de 50 salariés y bénéficient de plusieurs types d'exonération accordée pendant cinq ans : dispense d'impôt sur les sociétés (dans la limite de 400 000 francs de bénéfice par an), de taxe professionnelle et de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), allègement des charges sociales patronales (de 43 % à 11 % du salaire brut) pour tous les salariés en contrat à durée déterminée et indéterminée. Un cinquième des embauches doivent concerner les habitants du quartier.

# Suspect principal de l'affaire Elf, Alfred Sirven n'est pour l'heure recherché qu'en Suisse

La demande d'arrestation doit être diffusée bientôt dans le monde entier

Après la mise en évidence, par *Le Monde*, de retards inexplicables dans l'engagement des poursuites contre le principal suspect de l'affaire Elf,

les réponses des autorités policières et judiciaires attestent qu'à ce jour, M. Sirven, en fuite depuis 1996, n'est réellement recherché qu'en

Suisse. Sa photographie doit être diffusée prochainement, en France et à l'étranger (*lire aussi notre éditorial page 14*).

**L'INTROUVABLE** Alfred Sirven, considéré comme le personnage central de l'affaire Elf, a-t-il bénéficié d'une série de négligences procédurales pour échapper, depuis l'été 1996, aux recherches annoncées ? Après l'évocation, par *Le Monde*, des retards subis par la diffusion des mandats d'arrêt visant l'ancien directeur des « affaires générales » d'Elf-Aquitaine (*Le Monde* du 5 janvier), les autorités judiciaires et policières ont dénié toute responsabilité fautive dans l'enchaînement de circonstances qui a perturbé et ralenti l'engagement effectif des poursuites contre M. Sirven. Chargé d'ordonner la diffusion des mandats d'arrêt, le parquet de Paris a assuré avoir pleinement rempli sa mission en ordonnant la diffusion des deux mandats délivrés par les juges Eva Joly et Laurence Vichnievsky – le premier au mois de mai 1997, le second au mois de mars 1998 – à l'encontre d'Alfred Sirven. Les autorités policières, auxquelles incombe l'exécution de cette diffusion, affirment elles aussi avoir fait diligence. Il reste à comprendre où, quand et sous quelle forme lesdits mandats ont effectivement été diffusés.

Au terme de vingt-quatre heures de polémique feutrée, une constatation s'impose : soupçonné d'avoir œuvré au détournement d'au moins un milliard de francs (152,5 millions d'euros), au travers d'un réseau de comptes bancaires en Suisse, l'ex-bras droit de Loïk Le Floch-Prigent n'est l'objet de recherches hors des frontières françaises que dans ce seul pays. Les autorités françaises ont certes diffusé une fiche au nom de M. Sirven dans les pays liés par les accords de coopération de Schengen – soit dans une partie de l'Union européenne –, mais la sémantique est trompeuse : cette « diffusion » n'a nullement provoqué la mise en œuvre de réelles investigations en vue d'inter-

peller le fuyard de l'affaire Elf. « Si la personne visée ne commet aucune infraction dans ces pays, ou n'est pas l'objet, par hasard, d'une vérification d'identité, il n'y a aucune chance qu'elle soit interpellée », a expliqué au *Monde* un responsable policier. Seule la diffusion internationale, via Interpol, d'une « demande d'arrestation » du suspect aurait pu déclencher les recherches requises. A ce jour, aucune directive de ce type n'a en réalité été adressée à l'organisation policière internationale – pas même sous la forme d'une « notice rouge », à l'inverse de ce que nous indiquions hier.

Pour des motifs justifiés par les premiers éléments de l'enquête, les juges français avaient, dans un premier temps, privilégié la piste helvétique pour retrouver Alfred Sirven. M<sup>me</sup> Joly avait ainsi émis, le 5 mai 1997, un premier mandat d'arrêt à son encontre, dans le texte duquel elle relevait que, selon diverses sources, « l'intéressé se trouverait toujours en Suisse ». M. Sirven résidait en effet à Genève depuis 1992, disposant d'un titre de résident, en sa qualité de dirigeant de la filiale Elf-Aquitaine International (EAI), et possédait un domicile dans la station huppée de Crans. Diffusé dans l'Espace Schengen – avec les réserves précédemment exposées –, ce mandat avait en outre été transmis à l'Office fédéral de la police suisse, puisque la Confédération helvétique n'appartient pas à l'Espace Schengen. Mais la rédaction de ce mandat – étrangement libellé « mandat d'arrêt international », acte inexistant dans la procédure française – était entachée de plusieurs irrégularités. La magistrate en rédigea donc une nouvelle version, datée du 13 juin 1997.

Mais cette deuxième mouture ne satisfaisait pas les autorités suisses. M. Sirven y était visé pour des faits de « complicité et recel d'abus de biens sociaux » : or, la justice helvé-

tique ignore cette qualification pénale. Un complément d'information fut donc réclamé aux juges français, afin de déterminer si le suspect pouvait être poursuivi au regard du droit suisse. Force est de constater que ces précisions, auxquelles était pourtant suspendue l'exécution de la « demande d'arrestation », furent longues à venir : le juge Eva Joly ne les communiqua que le 16 mars 1998.

#### « PERMIS D'ÉTABLISSEMENT »

Dans l'intervalle, M. Sirven avait profité de ce répit providentiel pour se faire attribuer un « permis d'établissement » à Genève, au mois de juillet 1997. Lorsqu'un journal suisse, *Le Nouveau Quotidien*, en fit la découverte, quelques mois plus tard, l'Office cantonal de la population répondit, fort logiquement, que M. Sirven avait répondu aux conditions exigées et qu'au moment de sa demande, son « dossier de police [était] vide ». Il ne se remplit donc qu'au printemps suivant : le nom de l'ancien homme fort d'Elf fut alors inscrit au fichier suisse des personnes recherchées au mois de mai 1998.

Dans l'intervalle, les juges parisiens avaient ajouté un second mandat d'arrêt au précédent : daté du 30 mars, il était cette fois relatif à l'enquête consacrée à Roland Dumas et à son ancienne compagne, Christine Deviers-Joncour. Le parquet de Paris et la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), correspondant français d'Interpol, en ont assuré la diffusion dans les mêmes conditions qu'auparavant : la fiche au nom de M. Sirven ne fut adressée qu'à la Suisse et aux pays de l'Espace Schengen. Si bien que seules la justice et la police helvétique ont entrepris, à ce jour, de réelles recherches pour localiser M. Sirven. Ces efforts sont restés vains. La Suisse a, depuis, informé les juges Joly et Vichnievsky que le

suspect avait vraisemblablement quitté son territoire pour une destination inconnue. En France, M. Sirven avait été convoqué par la brigade financière le 6 août 1996, mais il avait prétexté un déplacement professionnel pour se soustraire à ce rendez-vous (*Le Monde* du 10 août 1996). Seules quelques vagues vérifications avaient été entreprises par la suite, à une époque où M. Sirven fréquentait pourtant encore le territoire français. Inexplicitement, il fallut attendre le mois de mai 1997 pour que son interpellation apparaisse comme une priorité.

Les services de police manquaient toutefois d'éléments concrets pour rendre ces investigations efficaces. Dans un rapport du 9 décembre 1998 remis à la DCPJ, le chef de la brigade financière a communiqué, pour la première fois, certains détails précis et des photographies récentes du suspect de l'affaire Elf, assortis d'une « demande de diffusion générale nationale » des deux mandats d'arrêt. Cette date marque le point de départ de véritables recherches réclamant l'assistance des autres services de police et de gendarmerie pour retrouver M. Sirven. Plusieurs sources policières et judiciaires ont indiqué au *Monde* qu'en toute logique, les mandats d'arrêt seraient « très prochainement » diffusés dans les 177 pays affiliés à Interpol, afin de résoudre cette contradiction flagrante : alors que diverses sources le signalent depuis des mois tantôt en Asie du Sud-Est, tantôt en Afrique ou aux Etats-Unis, M. Sirven n'est aujourd'hui recherché dans aucune de ces trois régions du monde.

Hervé Gattegno

## Ancien maire (PS) de Vitrolles, Jean-Jacques Anglade comparaît devant le tribunal de Paris

**ONZE PERSONNES**, soupçonnées d'avoir participé à un système présumé de fausse facturation à la mairie de Vitrolles entre 1990 et 1995, comparaissent depuis le lundi 4 janvier devant la trente et unième chambre du tribunal correctionnel de Paris. Parmi les prévenus figure Jean-Jacques Anglade, ancien maire (PS) de cette ville nouvelle des Bouches-du-Rhône aujourd'hui dirigée par le Front national, poursuivi pour « trafic d'influence » et pour « faux et usage de faux ».

L'affaire a été mise au jour incidemment au cours d'une commission rogatoire visant, en 1995, la gestion de l'office HLM des Hauts-de-Seine, dans le cadre de l'affaire Didier Schuller. En perquisitionnant les locaux de la SARL CPA et de la société Expo Publicité, dirigées par Jean-Claude Alcaraz, les enquêteurs mettent la main sur des factures douteuses portant sur un marché de panneaux d'affichage publicitaire concédé par la mairie de Vitrolles.

Chacun des panneaux concédés devait être facturé 4 500 francs (686,25 euros) par un aux sociétés de M. Alcaraz. Un montant normal pour une commune de trente mille habitants. Lors de la signature de la convention, en mars 1990, et d'un avenant en septembre 1993, la somme est finalement ramenée à 1 500 francs (228,75 euros). « On m'a fait comprendre que, pour obtenir le marché, je devais reverser la différence à des associations paramunicipales », explique aujourd'hui Jean-Claude Alcaraz, poursuivi pour « corruption active ». « A chaque fois je me suis insurgé, mais finalement j'ai accepté. »

Pendant trois années, l'entrepreneur consent ainsi à payer pour

près de 1,5 million de francs (228 000 euros environ) de fausses factures. Soit trois fois la somme reçue par le percepteur de Vitrolles en paiement des concessions de panneaux publicitaires. Parmi les principaux bénéficiaires de cette manne figurent le club de handball OM-Vitrolles, qui perçoit à deux reprises la somme de 118 600 francs (18 079 euros) ; l'Association d'études économiques des industries du livre, du papier et de la communication (AEEILPAC) créée par la puissante Fédération des industries du livre (FILPAC), pour un total de 400 000 francs (60 970 euros) ; l'Association pour la majorité présidentielle (APMP) et l'Association pour la démocratie socialiste en Europe (ADSE), qui reçoivent respectivement 11 860 francs (1 807,92 euros) et 231 790 francs (35 333,84 euros). Les 600 000 francs (91 463,44 euros) restants correspondent à des surfacturations pour l'achat fictif de matériel informatique et au paiement d'honoraires aux sociétés qui auraient servi d'intermédiaire entre Jean-Claude Alcaraz et la mairie.

#### « APORTEUR D'AFFAIRE »

Tout ce beau monde se retrouve aujourd'hui sur le banc des prévenus aux côtés de Jean-Jacques Anglade et d'anciens responsables de la mairie de Vitrolles, pour répondre du délit de « faux et usage de faux », seuls les faits antérieurs au 11 juillet 1992 étant couverts par la prescription.

Jean-Claude Tapie, ancien président de l'OM-Vitrolles, ne se sent en rien concerné par cette affaire. « Je n'ai aucune idée des tractations entre la mairie et Expo-Publicité, indique-t-il. Dans mon esprit, cette société intervenait dans le cadre du Club-Entreprises qui participe à notre financement. » Daniel Préveaux, gérant de la société Daniel Préveaux consultant (DPC), ne comprend pas plus ce qu'il fait devant un tribunal. A l'en croire, il au-

rait simplement servi d'« apporteur d'affaire » en mettant en relation Jean-Claude Alcaraz et la mairie de Vitrolles.

A raison de 1 000 francs (152,43 euros) par panneau concédé, cette intervention, dont un collaborateur de M. Alcaraz conteste la réalité, rapporte tout de même à Daniel Préveaux, une commission de 66 000 francs (10 061 euros) par an, pendant cinq ans. Qui plus est, pour mener à bien son affaire, il s'est associé à la société Méditerranée Consultant, dirigée par Guy-Noël Abraham, ancien directeur de cabinet de Jean-Jacques Anglade et conseiller technique à la mairie de Vitrolles au moment de la signature de la convention avec Expo-Publicité. Par le biais de factures fictives, il reverse à cette société la moitié de sa commission.

Pour justifier les 400 000 francs (60 975,60 euros) perçus par l'antenne vitrolloise de l'AEEILPAC dont il était le responsable, Dominique Ceran fait état de la fourniture à la société Expo-Publicité de quatre études. Or, les deux premières avaient été commandées par des comités d'entreprises, l'AEEILPAC se contentant de les revendre à la société de M. Alcaraz. Surtout, les enquêteurs n'ont pas retrouvé les deux dernières études prétendument menées (« La Presse écrite à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle » et « Les Autoroutes de l'information »), ni même le double des factures. « Notre association a été victime d'un vol sans effraction », justifie Dominique Ceran.

Pourtant, Jean-Claude Alcaraz lui-même nie avoir jamais commandé des études à l'AEEILPAC. « Je me suis contenté d'honorer les factures présentées par les associations envoyées par la mairie de Vitrolles », dit-il. Jean-Jacques Anglade devait avoir l'occasion, mardi 5 janvier, de donner sa version des faits.

Acacio Pereira

## Sécurité routière : selon M. Gayssot, on ne pourra plus « faire sauter » les PV

**INTERROGÉ** après que quatre-vingt-onze personnes (dont la moitié étaient âgées de moins de vingt-cinq ans) ont trouvé la mort dans des accidents de la route durant le week-end du Nouvel An, le ministre de l'équipement, des transports et du logement, Jean-Claude Gayssot, a indiqué lundi 4 janvier sur Europe 1 qu'il faut « obtenir » de nouveaux comportements des auteurs d'infractions au code de la route, mais aussi « des autorités ». Evoquant la pratique consistant à « faire sauter » des procès-verbaux, le ministre a affirmé qu'« il faut considérer que c'est fini et bien fini ».

M. Gayssot, qui fera une communication sur la sécurité routière mercredi au conseil des ministres, a annoncé la tenue en février d'un comité interministériel consacré à ce sujet. Il a rappelé que son projet de loi destiné à lutter contre les grands excès de vitesse prévoit un renforcement des sanctions. « Si l'on est pris deux fois dans l'année à plus de 50 km/h au-dessus de la vitesse prescrite », la contravention pourra être transformée en « délit » avec « possibilité d'emprisonnement », a-t-il précisé. En 1998, le gouvernement s'était fixé pour objectif de diviser par deux, en cinq ans, le nombre de morts sur les routes.

## Les épreuves du baccalauréat 1999 débiteront le 14 juin

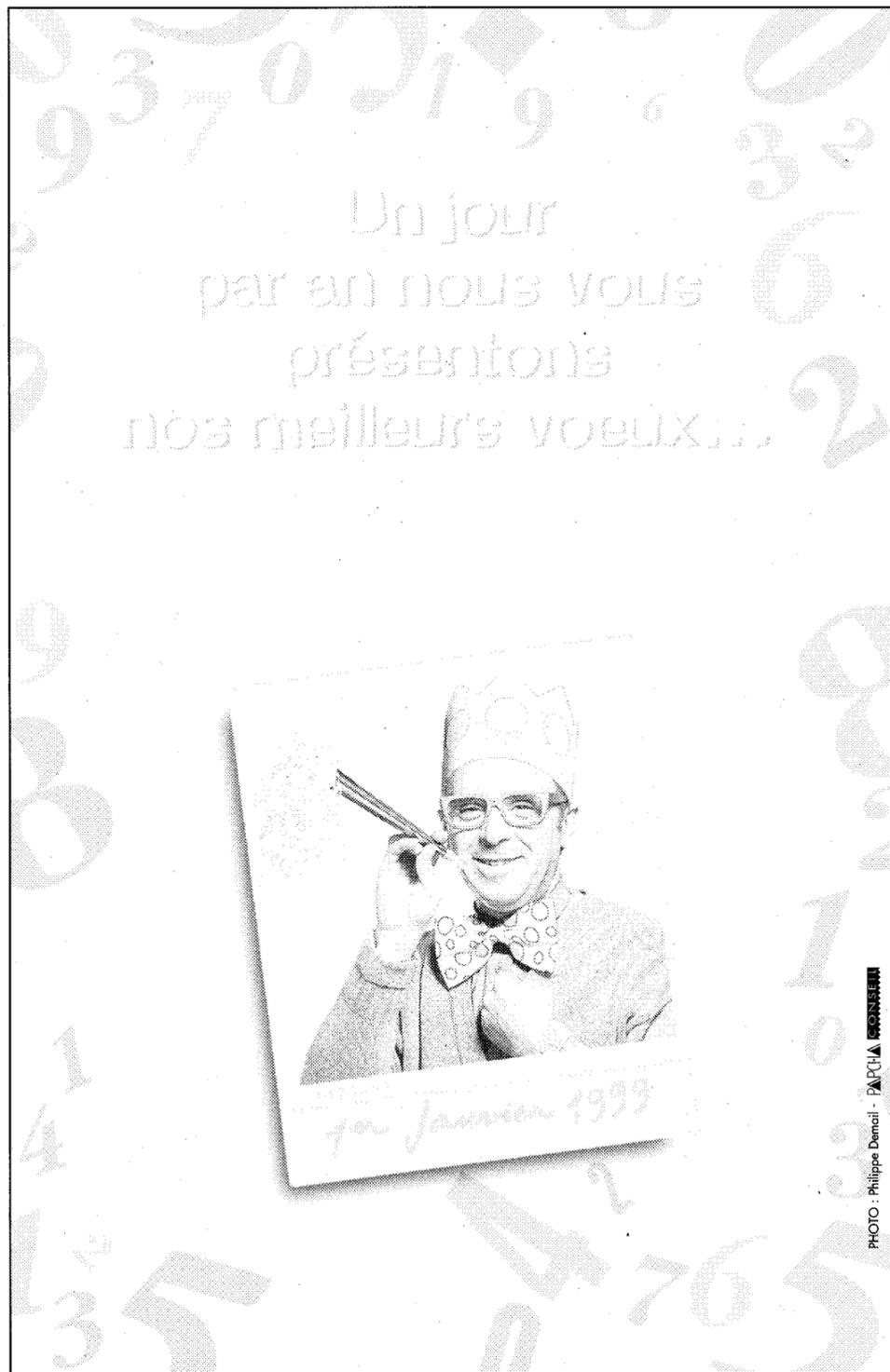
**POUR LES SÉRIES** générales, les épreuves du baccalauréat 1999 commenceront dans la matinée du lundi 14 juin avec la philosophie et se poursuivront jusqu'au 21 juin, selon le Bulletin officiel du 24 décembre. Pour les séries technologiques, elles auront lieu du 14 juin après-midi au 22 juin. Les écrits du baccalauréat professionnel auront lieu du 22 au 25 juin.

Les résultats du premier groupe d'épreuves seront connus à partir du 2 juillet pour le bac technologique, et à partir du 5 juillet pour le bac général. Dans toutes les académies, le second groupe d'épreuves devra être terminé le 9 juillet. L'épreuve anticipée de français, que passent les élèves de première et qui comptera pour le bac 2000, est fixée au 15 juin. Le brevet des collèges aura lieu, lui, à partir du 28 juin.

#### DÉPÊCHES

■ **ÉDUCATION : des enseignants du collège Jean-Monnet de Flers (Orne) ont protesté**, lundi 4 janvier lors d'une assemblée générale, contre l'accueil dans leur établissement d'une élève portant le voile islamique. La collégienne, âgée de douze ans, a été inscrite en sixième à dater de la rentrée des vacances de Noël, après avoir essuyé un refus d'inscription dans le même établissement en septembre. Depuis, elle avait suivi des cours par correspondance jusqu'à ce que le rectorat de Caen demande à la direction du collège d'inscrire l'élève, conformément à la loi.

■ **POLICE : un gardien de la paix du commissariat de Bourg-en-Bresse (Ain) est décédé** après s'être tiré une balle dans la tête avec son arme de service, dimanche 3 janvier, à deux pas de l'hôtel de police. Agé de trente-huit ans, marié, il était affecté à la brigade anticriminalité (BAC). Fonctionnaire particulièrement bien noté par ses supérieurs et très apprécié de ses camarades, il n'avait jamais laissé entrevoir de signes de dépression, selon ses proches. Tout juste avait-il, récemment, confié à ses collègues avoir l'intention de demander un changement de service. – (Corresp.)



## AU CARNET DU « MONDE »

## Naissances

– Paris, 31 décembre 1998.

**Mai NGUYEN**  
et **Maximiliano COLOMA**  
ont réuni le Chili, la France et le Vietnam pour donner vie à

**Enzo, Salvador, Xuân.**

André, Barbara, Djamilia et Dror, ses parrains et marraines, lui ouvriront d'autres portes sur le monde.

5, rue Burq,  
75018 Paris.

– Gif-sur-Yvette, le 23 décembre 1998.

Alléluia, Alléluia !

## Oriane

Merci.

De mamanbelle Germanangue,  
heureuse grand-mère,  
Et de toute ta famille,

à tes parents,

**Philippe et Elodie**  
**GUERIN-LAVIGNOTTE.**

**Le docteur Olivier MONOD,**  
**M<sup>re</sup> Jean GALLOT,**  
**M<sup>re</sup> Jean DUCAMP,**  
**M. et M<sup>re</sup> Jérôme MONOD,**  
**M<sup>re</sup> Michel DUCAMP**  
et **M<sup>re</sup> DUCAMP,**  
**M. et M<sup>re</sup> Guillaume MONOD**  
ont la joie d'annoncer la naissance de leur arrière-petit-fils, petit-fils et fils,

**Yvan,**

le 9 décembre 1998, à Paris.

## Anniversaires de naissance

– Joyeux anniversaire à tous les deux pour vos trois quarts de siècle,

## Papa et Maman

d'Agnès et Michel,  
**Grand-pa et Grand-ma,**  
d'Hélène, Elisabeth, Vincent, Laura,  
Marc, Judith,  
**Jo et Colette,**  
de Lucien, Danica, Pierre, Lucienne, Paul,  
Thérèse, Claude, Janine, Claudette,  
Marie, Yves, Anne, Chantal, Joëlle,  
Cécile, Cathou, Gilles, Jean-Pierre,  
Gilles, Thierry, Olivier, Maurice.

Rendez-vous le 23 mai 1999.

## Décès

– M<sup>re</sup> veuve Pierre Andréani,  
sa mère,  
M<sup>re</sup> Régina Hrynkowski,  
sa compagne,  
M. et M<sup>re</sup> Séraphin Istria,  
M. et M<sup>re</sup> Michel Coullomb,  
M<sup>re</sup> Lydie Andréani  
et M. Raymond Dollo,  
ses sœurs et beaux-frères,  
Florence, Philippe, Emmanuelle, Jean-  
Christophe, Anne, Sophie, Bérlyl et  
Andréa,  
ses neveux et nièces,  
Tous les membres de sa famille,  
ont l'immense chagrin de faire part du  
décès de

**Guy ANDRÉANI,**

journaliste  
à la radio-télévision allemande,  
chevalier des Arts et Lettres,

survenu le 2 janvier 1999, à Marseille.

La cérémonie religieuse sera célébrée  
le 7 janvier, à 14 heures, en l'église de Sari  
di Porto-Vecchio, suivie de l'inhuma-  
tion dans le caveau familial.

Cet avis tient lieu de faire-part.

M<sup>re</sup> veuve Pierre Andréani,  
1, rue Papety,  
13007 Marseille.  
M<sup>re</sup> Régina Hrynkowski,  
Balgerhauptstr. 19,  
76532 Baden-Baden.

– M. et M<sup>re</sup> H.-P. Bazin  
et leurs filles,  
M. et M<sup>re</sup> J.-L. Borloo  
et leurs enfants,  
M<sup>re</sup> L. Bazin  
et son fils,  
font part du rappel à Dieu de leur tante et  
grand-tante,

**M<sup>re</sup> Suzanne BAZIN,**  
directeur de recherche honoraire  
au CNRS,

le 3 janvier 1999, à l'âge de quatre-vingt-  
six ans.

La cérémonie aura lieu le mercredi  
6 janvier, à 10 h 30, en l'église Notre-  
Dame d'Auteuil, 1, rue Corot, Paris-16<sup>e</sup>, et  
sera suivie de l'inhumation dans le caveau  
de famille au cimetière des Batignolles.

Ni fleurs ni couronnes.

– Sa famille et ses amis,  
Sa gouvernante,  
font part du décès du

**docteur Georges BENYAMINE,**  
chevalier de la Légion d'honneur,  
croix de guerre 1939-1945.

– M<sup>re</sup> Georges Dethan,  
née Françoise Ogliaistro,  
son épouse,  
M<sup>res</sup> Béatrice et Colette Dethan,  
ses sœurs,  
Et toute la famille,  
ont la tristesse de faire part du décès de

**M. Georges DETHAN,**  
chevalier de la Légion d'honneur,  
officier de l'ordre national  
du Mérite,  
conservateur en chef honoraire  
des archives du ministère  
des affaires étrangères,  
membre correspondant de l'Institut,

survenu le 1<sup>er</sup> janvier 1999, dans sa  
soixante-seizième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée  
le mercredi 6 janvier, à 14 heures, en  
l'église Saint-Eustache, Paris-1<sup>er</sup>.

142, rue de Courcelles,  
75017 Paris.

– Catherine Trautmann, ministre de la  
culture et de la communication,  
**François Barré, directeur de**  
l'architecture et du patrimoine,  
L'ensemble du personnel de la  
direction de l'architecture et du  
patrimoine,  
rendent hommage à la mémoire de

**Pierre DUSSAULE,**  
sous-directeur des Bâtiments civils  
et des palais nationaux,  
puis sous-directeur  
des Monuments historiques  
et des palais nationaux, de 1962 à 1982,

décédé le 2 janvier 1999, et s'associent à  
la tristesse de sa famille et de ses proches.

– Patrick et Anne-Marie Hald-Garnier,  
son fils et sa belle-fille,  
ont la tristesse de faire part du décès de

## Gabriel GARNIER,

le 27 décembre 1998, à Château-Thierry,  
dans sa quatre-vingt-unième année.

Les près Bordez,  
02 Nesles Nouveau,  
9, place Sainte-Cécile,  
81000 Albi.

– Les présidents,  
Les administrateurs,  
Les membres de la commission sociale,  
Les cadres de direction,  
Le personnel des institutions de retraite  
et de prévoyance Carcept, Carcept-  
Prévoyance, Association Alexandre-  
Dumas,  
ont la tristesse de faire part du décès de

**M. Claude GOUENARD,**  
chevalier de la Légion d'honneur,  
vice-président de la Carcept,

survenu dans sa soixante-deuxième  
année, le jeudi 31 décembre 1998, des  
suites d'une longue et douloureuse  
maladie.

– Le conseil d'administration,  
Et les membres de la Société française  
d'étude du Seizième Siècle  
ont la grande tristesse de faire part du  
décès de leur collègue et ami,

**Jean JACQUART,**  
professeur émérite à l'université  
Paris-I - Panthéon-Sorbonne,  
vice-président de la SFDES,

survenu le 24 décembre 1998.

Le service religieux aura lieu le  
mercredi 6 janvier 1999, à 10 h 30, en  
l'église Saint-Paul-Saint-Louis, rue  
Saint-Antoine, Paris-4<sup>e</sup>.

– M<sup>re</sup> René Larre,  
son épouse,  
Marjorie Larre Gullett,  
Bénédicte Larre,  
Virginia Larre,  
ses enfants,  
Christopher Dubais,  
son beau-fils,  
Kieran, Zoé, Romain, Hector,  
ses petits-enfants,  
La famille Larre,  
Ses parents et alliés,  
ont la tristesse de faire part du décès de

**M. René LARRE,**  
commandeur de la Légion d'honneur,  
inspecteur général des finances,  
ancien directeur du Trésor,  
ancien directeur général  
de la Banque  
des règlements internationaux,

survenu à Monaco, le 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Les obsèques seront célébrées le  
vendredi 8 janvier, à 15 heures, en  
l'église Notre-Dame, à Oloron-Sainte-  
Marie (Pyrénées-Atlantiques).

Un avis ultérieur annoncera une messe  
en sa mémoire, qui sera célébrée en  
l'église de Neuilly-sur-Seine.

LES PUBLICATIONS  
DU MONDE

Un ancien numéro  
vous manque ?

(Commande et envoi à domicile)

3615 LEMONDE

– M<sup>re</sup> Rolf Liebermann,  
son épouse,  
M. Franz Liebermann,  
son fils,  
M. Marc Piollet,  
son beau-fils,  
ont la tristesse d'annoncer le décès  
survenu le 2 janvier 1999, à Paris,  
dans sa quatre-vingt-neuvième année, de

**Rolf LIEBERMANN,**  
commandeur de la Légion d'honneur.

Une cérémonie a eu lieu dans la plus  
stricte intimité.

39, boulevard de Montmorency,  
75016 Paris.

– Le président du conseil  
d'administration,  
Le directeur,  
Et les personnels de l'Opéra national de  
Paris,  
ont la tristesse de faire part du décès,  
survenu à Paris, le 2 janvier 1999, de

**Rolf LIEBERMANN,**  
administrateur du Théâtre national  
de l'Opéra de Paris  
de 1973 à 1980.

8, rue Scribe,  
75008 Paris.

– Le Comité artistique,  
Henry Racamier, et le conseil  
d'administration de l'**Association**  
**Orcofi pour l'opéra, la musique et les**  
**arts,**  
ont la grande tristesse de faire part du  
décès, le 2 janvier 1999, de

**Rolf LIEBERMANN,**  
président du comité artistique.

Par sa profonde connaissance de l'art  
musical et par le rayonnement de sa  
personnalité, Rolf Liebermann a été à  
l'origine de nombreuses commandes  
d'opéras et de la création en France et  
en Europe d'œuvres musicales  
contemporaines majeures sous l'égide  
de l'Association Orcofi pour l'opéra, la  
musique et les arts, depuis 1986. Elle lui  
est infiniment reconnaissante de l'action  
déterminante qu'il a ainsi menée.

48 bis, avenue Montaigne,  
75008 Paris.

(Le Monde du 5 janvier.)

– M<sup>re</sup> André Ménard,  
son épouse,  
Ses enfants et petits-enfants,  
ont la tristesse de faire part du décès du

**général André MÉNARD,**  
commandeur de la Légion d'honneur.

Les obsèques ont été célébrées le  
4 janvier 1999, dans l'intimité familiale  
la plus stricte.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Jacques Migozzi,  
son fils,  
Sa belle-fille,  
Ses petits-enfants,  
Sa famille,  
ont la profonde tristesse de faire part du  
décès de

**M<sup>re</sup> Carmen MIGOZZI,**

survenu le 25 décembre 1998, dans sa  
quatre-vingt-septième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée  
le 30 décembre, en l'église de Bry-sur-  
Marne.

1 bis, villa Florian,  
94160 Le Perreux-sur-Marne.  
Ambassade de France en Tanzanie.

– Caroline Corre,  
Julie et Sébastien,  
Alexandre et Catherine Nabokov,  
Saskia, Constantin et Pierre,  
ses enfants et petits-enfants,  
M. et M<sup>re</sup> Hugues Dumond,  
leurs enfants et petits-enfants,  
M<sup>re</sup> Roland Dachy,  
ses enfants et petits-enfants,  
M. et M<sup>re</sup> Brot-Moisset et leur fils,  
ainsi que sa famille et tous ses amis,  
ont le chagrin d'annoncer la mort de

**Marie-Claire NABOKOV,**  
née BROT-MOISSET,

le 3 janvier 1999, à Verderonne.

La cérémonie religieuse sera célébrée  
en l'église de Verderonne (Oise),  
le mercredi 6 janvier, à 13 h 30 et sera  
suivie de l'inhumation au cimetière de  
Verderonne.

« Le Boulanc », 2, rue du Château,  
60140 Verderonne.

– Paris. Grenoble.

Anne Brenier,  
Jean Bardin,  
Ariel et Philippe Tibi,  
leurs enfants, Simon et Adrien,  
Elsa Texier-Solal,  
Irène Dalban,  
Et ses amis,  
ont la douleur de faire part du décès de  
leur mère, grand-mère et arrière-grand-  
mère,

**M<sup>re</sup> Adrienne NAQUET,**  
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 3 janvier 1999, dans sa quatre-  
vingt-treizième année.

Une messe sera dite en la salle de  
cérémonie du centre funéraire  
intercommunal, à la Tronche, le jeudi  
7 janvier, à 10 h 15, suivie de l'incinéra-  
tion dans l'intimité.

L'urne sera inhumée au cimetière de  
Saint-Sulpice-les-Rivoires.

– Isère.

On nous prie d'annoncer le décès de

**M. André PAQUET,**

qui a été maire de sa commune  
(Provezieux) pendant dix-huit ans.

– M<sup>re</sup> René Grégoire,  
Marie-Antoinette et Pierre Partensky,  
Dominique et Jacques Barnaud,  
leurs enfants et petits-enfants,  
Les familles Bonnard, Peissel, Viallon,  
Magnard,  
ont la douleur de faire part du décès de

**M<sup>re</sup> Jean PEISSEL,**  
née Thérèse BONNARD,

à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée  
le mercredi 6 janvier 1999, à 9 h 30, en  
l'église Sainte-Elisabeth, à Lyon-4<sup>e</sup>.

L'inhumation aura lieu au cimetière de  
Jallieu, à Bourgoin.

– Les professeurs Patrice Queneau et  
Hervé Decousus,  
Les docteurs Guillaume Clavreul,  
Dominique Mille, Patrick Michaud,  
Patrick Mismetti et Daphné Juillard-  
Delsart,  
L'ensemble de l'équipe soignante du  
service de médecine interne et  
thérapeutique et de l'unité d'oncologie  
du CHU de Saint-Etienne,  
ont la tristesse de faire part du décès du

**professeur Bruno PERPOINT,**  
médecin des Hôpitaux  
et professeur de thérapeutique  
à la faculté de médecine de Saint-Etienne,

survenu le dimanche 3 janvier 1999, dans  
sa quarante-neuvième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée  
le mercredi 6 janvier, à 10 h 30, en  
l'église Saint-Charles, à Saint-Etienne.

– Le président,  
Et l'ensemble de la communauté  
universitaire de l'université Paris-IV-  
Sorbonne,  
ont eu la tristesse d'apprendre le décès de

**M. Gilbert PICARD,**  
professeur honoraire  
de l'UFR d'art et d'archéologie,

survenu le 21 décembre 1998.

– Gisèle Coupat,  
Christiane Pinquier,  
Jérôme et Frédérique Pinquier et  
Adrien,  
Clément Pinquier et Zélig Bourgeau,  
ont la tristesse de faire part du décès de

**Jean-Maurice PINQUIER,**

survenu à Paris, le 27 décembre 1998.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus  
stricte intimité.

« *La vie est un long travail  
entre le hasard et soi.* »

– M<sup>re</sup> Geneviève Thiebaut,  
M. et M<sup>re</sup> Alain et Nicole De Brus,  
M. et M<sup>re</sup> Jean-Louis Thiebaut et  
Gisèle Peyon,  
M. André Thiebaut,  
ses enfants,  
ont la tristesse de faire part du décès de

**M<sup>re</sup> Albert THIEBAUT,**  
née Marie-Louise MOREAU,

survenu dans sa quatre-vingt-douzième  
année, le dimanche 3 janvier 1999.

La cérémonie religieuse sera célébrée  
le jeudi 7 janvier, à 8 h 30, en l'église  
Notre-Dame de Boulogne-sur-Seine.

– Granges-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

M. et M<sup>re</sup> Salah Ourabah,  
leurs enfants et petits-enfants,  
M. et M<sup>re</sup> René Bonnal,  
leurs enfants et petits-enfants,  
M. et M<sup>re</sup> Jacques Tosquelles  
et leurs enfants,  
M. et M<sup>re</sup> Michel Tosquelles  
et leurs enfants,  
Les familles Alvarez, parents et amis,  
ont la douleur de faire part du décès de

**M<sup>re</sup> Hélène TOSQUELLES,**  
née ALVAREZ,

survenu à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Les obsèques religieuses ont eu lieu,  
lundi 4 janvier 1999, à Granges-sur-Lot.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

## Remerciements

– La famille Moch  
remercie tous ceux qui ont témoigné  
soutien et affection durant ces deux  
années marquées par la disparition de

**Nuje,**

le 4 janvier 1997.

**Lila,**

le 17 mars 1997,

et

**Bernard,**

le 21 décembre 1998.

## Anniversaires de décès

– Il y a un an, le 5 janvier 1998,

**Michèle**

disparaissait tragiquement dans la vallée  
des Fonds-de-Cervièrès, près de  
Briançon.

Sa maman n'oublie pas.

– Le 5 janvier 1989, il y a dix ans,

**Denis SAINSAULIEU**

nous quittait.

Ceux qui l'aiment pensent à lui.

– Pour le onzième anniversaire du  
décès de

**M<sup>re</sup> Georges SCEBAT,**

avocat à la Cour,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
officier de l'ordre national  
du Mérite,  
officier du Mérite sportif,

une pensée est demandée à tous ceux qui  
l'ont connu et aimé.

## Conférences

– Le Centre d'éducation permanente de  
l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne  
organise, dans le cadre de l'université per-  
manente, des cycles de conférences en  
histoire de l'art et archéologie.

Par exemple : « **Architecture et mo-  
dernité en France du XIX<sup>e</sup> siècle** »,  
« **Céramiques et sociétés en Grèce an-  
cienne** », etc.

Pour obtenir des renseignements  
complémentaires, veuillez contacter :  
Sylvie Sourmail, téléphone :  
01-40-46-28-57. Fax : 01-43-54-66-91.  
Centre d'éducation permanente, 1, rue  
Victor-Cousin, Paris-5<sup>e</sup>.

– A l'occasion du quatre-vingt-dou-  
zième anniversaire de Pierre Mendès  
France, M. Jean Lacouture tiendra une  
conférence sur le thème « **Mendès  
France, le négociateur** », lundi 11 janvier  
1999, à 18 heures, dans les locaux de  
l'Institut Pierre-Mendès-France, 52, rue  
du Cardinal-Lemoine, Paris-5<sup>e</sup>. Tél. :  
01-44-27-18-81.

## Colloques

– Un colloque sur « deux grands  
maîtres spirituels du XX<sup>e</sup> siècle » est  
organisé par l'Association des amis de  
Pierre Teilhard de Chardin et par l'Asso-  
ciation des amis de Maurice Zundel, le sa-  
medì 16 janvier, de 10 heures à 18 heures,  
à l'Institut catholique de Paris, 21, rue  
d'Assas. Avec la participation de  
Mgr André Duplex, du Père Bernard de  
Boissière, du docteur J.-P. Dumoulin,  
de René Habachi, Claire Lucques et Remo  
Vescia.  
Inscriptions : 01-43-31-18-55.

## Communications diverses

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Pa-  
ris-3<sup>e</sup>, jeudi 7 janvier, à 20 h 30 : Michèle  
Tauber chante pour « Le Monde Yddish »  
(éditions L'Harmattan), de C. Dobzynski.  
Tél. : 01-42-71-68-19.

**SOLDES**

Mois du blanc

**A la boutique NOËL**

jusqu'au 31 janvier,  
du lundi au samedi,  
de 10 heures à 19 heures.

Linge de maison brodé :  
nappes, sets de table, draps,  
éponges, peignoirs, accessoires.

1, avenue Pierre-I<sup>er</sup>-de-Serbie,  
place d'Iéna, Paris-16<sup>e</sup>.

Retrouvez  
nos offres d'emploi

3615 LEMONDE

2,23 F/mn

2,23 F/mn

3615 LEMONDE (2,23 F/mn)  
rubrique VOL

COMPAREZ TOUS LES  
TARIFS AÉRIENS SUR  
500 DESTINATIONS...  
VOLS RÉGULIERS,  
CHARTERS,  
PROMOTIONS

QUIZ : testez vos connaissances et gagnez  
des billets d'avion ou des guides de voyage

# L'Etat veut aider l'Ile-de-France à « tenir son rang » international

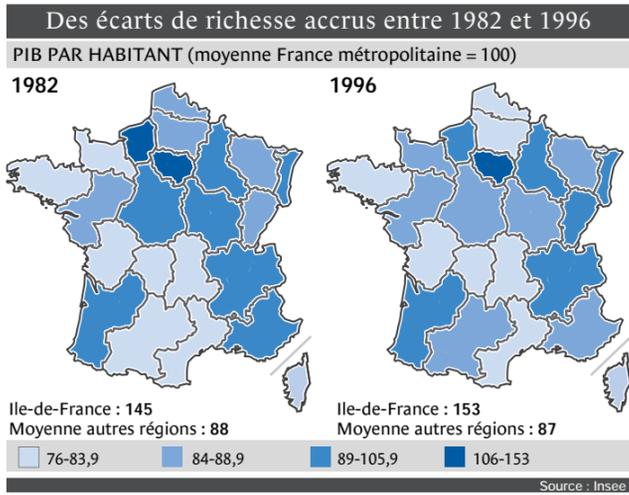
Dans un entretien au « Monde », le préfet de région, Jean-Pierre Dupont, définit les orientations de l'Etat pour le prochain contrat de plan. Il estime que, dans sa fonction d'entraînement économique, la métropole « ne peut pas avoir des îlots de richesse et de pauvreté qui s'ignoreraient »

« Vous avez transmis, lundi 4 janvier, à Jean-Paul Huchon, président du conseil régional, le document sur la « stratégie de l'Etat en Ile-de-France » qui va servir de base aux négociations du contrat de plan 2000-2006. Vous y décrivez « une région affaiblie par ses contradictions » : le gouvernement vous a-t-il suivi sur ce diagnostic ?

« J'ai été entendu, parce qu'il est vrai qu'à côté des atouts de la région – puissance économique, rayonnement politique et culturel, pôles de développement à fort potentiel comme la Défense, Roissy et Saclay... – il existe des difficultés importantes, qui se traduisent par une forte ségrégation sociale et une qualité de vie dégradée. La désindustrialisation a entraîné depuis 1975 une diminution de 40 % des effectifs de ce secteur.

« L'Ile-de-France n'en demeure pas moins la région la plus riche de France. A-t-elle besoin d'être aidée par l'Etat dans le cadre du prochain contrat de plan, à la même hauteur que les autres régions ?

« Aucune région, même si celle-ci dispose du PIB le plus élevé, n'est exempte de difficultés. L'Ile-de-France devra donc bénéficier des aides de l'Etat dans les domaines où le gouvernement, en accord avec le conseil régional, considère qu'il y a nécessité d'agir. Le gouvernement n'a pas encore fixé d'enveloppe financière pour l'ensemble des contrats de plan, et encore moins la part qui reviendra à l'Ile-de-France. Tout cela ne sera rendu public qu'en juin, au plus tard. C'est alors que pourra s'engager la préparation du contrat de plan lui-même, qui permettra de déterminer de manière partenariale, parmi les actions prioritaires,



celles qui pourront faire l'objet d'un financement, qu'elles soient proposées par la région, par le représentant de l'Etat, ou, le plus souvent je pense, par les deux.

« Le président de la région a cité le chiffre de 42 milliards de francs (6,40 milliards d'euros), simplement pour le volet transports du contrat de plan. Où trouver ces ressources nouvelles ?

« Plusieurs solutions ont été évoquées : vignettes pour l'usage des voies rapides, péage urbain, nouvelle taxe sur l'essence... J'exprime le souhait qu'elles soient toutes étudiées, au même titre que l'obtention des fonds européens.

« Votre idée de renforcer Paris et l'Ile-de-France dans leur fonction d'entraînement économique n'est-elle pas surprenante de la part d'un ancien patron de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) ?

« Il est faux de penser que la politique d'aménagement du territoire se trouverait d'autant mieux que l'Ile-de-France se porterait mal. Au contraire, j'ai toujours pensé que ce qui arrive de bon à l'Ile-de-France peut – et doit – être bon pour la France. Paris est une métropole, c'est d'ailleurs un des atouts de la situation de sa région en Europe : cette vérité sera mieux admise si les habitants d'Ile-de-France reconnaissent que cette « métropolisation » doit être raisonnée ; c'est-à-dire que l'objectif n'est pas un développement quantitatif, mais qualitatif.

« L'Ile-de-France doit tenir son rang dans la compétition internationale face à Tokyo, Londres et New York, voire Francfort. C'est pour cela que, dans la stratégie de l'Etat en région, nous n'oublions pas le rôle de la place financière de Paris : nous devons y être particulièrement attentifs (Le Monde du 1<sup>er</sup> janvier).

« Les esprits ont considérablement évolué dans les dernières années. Nous sommes loin du temps où Parisiens et provinciaux se complaisaient dans la discussion sur « Paris et le désert français ». La très large majorité de nos concitoyens acceptent ce rôle de métropole, car ils savent qu'elle n'empêche pas le rayonnement des capitales régionales. La politique de décentralisation de l'enseignement supérieur et de la recherche a été un succès. Le pourcentage des chercheurs en Ile-de-France est passé en quelques années de plus de 50 % à 40 %. Le rééquilibrage est significatif, mais il faut être attentif au phénomène de vieillissement, pour préserver le dynamisme des équipes de recherche franciliennes.

« Dans le contrat de plan qui s'achève, les priorités accordées à certaines opérations, comme les deux lignes souterraines construites dans Paris intra-muros, ont été très contestées. Quelle leçon en tirez-vous ?

« Nous souhaitons dorénavant donner une priorité encore plus grande aux transports collectifs. Il y aura un véritable effort pour les liaisons entre banlieues, avec la réalisation de tangentes en grande couronne et du réseau Orbital autour de Paris. Le financement de la modernisation des universités sera un autre élément important de la négociation, mais il y aura également le soutien aux petites et moyennes entreprises, la politique de la ville, le financement du logement social et de la culture...

« Comment allez-vous intégrer, dans votre négociation avec les élus, la meilleure répartition territoriale des activités souhaitée par le gouvernement ?

« Nous réfléchissons à une ap-

proche raisonnée et cohérente des équilibres territoriaux à l'intérieur de l'Ile-de-France. Les conseils généraux souhaitent participer à ce débat, nous trouverons les moyens de faire place à cette revendication. Il faut savoir que le contrat de plan Etat-région précède toutes les autres démarches : c'est lui qui peut ensuite être décliné en contrats d'agglomération et de pays, et non le contraire.

« Comment allez-vous faire admettre à tous les élus d'Ile-de-France, de l'ouest en particulier,

raient à l'image internationale de l'Ile-de-France. On ne peut pas avoir des îlots de richesse et de pauvreté qui s'ignoreraient.

« Dans la négociation qui va s'engager, pour tenter de dégager une position commune, les élus ont-ils l'assurance d'être entendus par l'Etat ?

« L'objectif fixé par le gouvernement est d'essayer d'aboutir en avril, avec le conseil régional, à un document d'orientation commun. Celui-ci constituerait la base sur laquelle sera élaboré le

## Un volet sécurité

Le gouvernement a donné un avis favorable à l'inscription d'un volet sécurité dans le futur contrat de plan Etat-région. L'Ile-de-France est la première région à avoir mis en œuvre, dès 1998, un « plan régional pour la sécurité ». Le document contractuel pour la période 2000-2006 devrait donc pérenniser les actions engagées dans les lycées et dans les transports, avec un renforcement de la présence humaine, en particulier dans les gares. Du personnel de sécurité et des gardiens pourront également être embauchés par les offices d'HLM. Sans attendre le nouveau contrat de plan, le projet de budget de la région pour 1999 prévoit de consacrer 300 millions de francs (45,7 millions d'euros) à ces actions. Le préfet de région, Jean-Pierre Dupont, précise toutefois que la sécurité reste de la « responsabilité de l'Etat ».

cette réaffirmation d'une priorité au rééquilibrage de la région, vers l'est et le nord ?

« Je reste très préoccupé des déséquilibres dans les localisations d'activités entre l'est et l'ouest de la région. Le fait d'être attentif aux difficultés de l'est de l'Ile-de-France ne veut pas dire que l'on ne fera rien pour l'ouest. Mais la priorité reste bien la lutte contre la fracture sociale et territoriale. Si on veut valoriser les atouts de l'Ile-de-France, il ne faut pas que des clivages internes mettent en péril sa cohésion. Des réactions violentes de certains quartiers nui-

contract de plan. Je réunirai prochainement la conférence régionale d'aménagement du territoire, qui devra faire la synthèse des réactions. Il n'est pas question que l'Etat impose ses orientations aux élus. Pour autant, le contrat de plan, ce n'est pas, non plus, l'Etat qui vient financer les seules priorités régionales : un bon contrat, c'est la rencontre de deux volontés, l'expression d'un projet partagé. »

Propos recueillis par  
Christophe de Chenay  
et Béatrice Jérôme

## Les préfets engagent avec les exécutifs régionaux une intense période de concertation

LE GOUVERNEMENT entend dissiper les craintes des présidents de région, exprimées cet automne, de ne pas être suffisamment entendus par l'Etat dans la préparation des contrats de Plan Etat-régions. Contrairement à ce qui avait été prévu cet été, Lionel Jospin n'a pas donné de mandat impératif aux préfets lors du comité interministériel d'aménagement du territoire, le 15 décembre 1998, pour qu'ils adressent les proposi-

tions de l'Etat aux vingt-six exécutifs régionaux. De façon plus discrète, le 23 décembre, une lettre signée de Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, a validé les « projets de mandat de négociation » des préfets. Les représentants de l'Etat ont été autorisés à adresser leur copie aux exécutifs régionaux, ouvrant ainsi une période de concertation qui durera jusqu'en juin.

M<sup>me</sup> Voynet n'a pas, pour autant, donné un feu vert total aux documents préfectoraux. Ses services ont privilégié les projets de financement de l'Etat en région, « créateurs d'emplois effectifs », conformes à l'exigence d'un développement durable. Certains préfets qui faisaient droit aux revendications des élus consultés favorables à « toujours plus de routes » ont été priés de revoir à la baisse la liste des priorités.

L'Etat pourrait ne pas dégager davantage de moyens que pour les contrats précédents, alors que les besoins de financement seront sans doute plus importants. Le gouvernement précisera, courant février, le montant de l'enveloppe allouée aux contrats. La fourchette se situera vraisemblablement entre 80 et 100 milliards de francs (12,2 et 15,2 milliards d'euros). Le 14 janvier, Lionel Jospin recevra les vingt-six préfets de région et leur exposera la « méthode », qui devra être empreinte du souci de la « plus large concertation possible », selon Matignon. Fin avril, une première synthèse des besoins exprimés par les élus locaux sera remise aux services de M<sup>me</sup> Voynet.

Les collectivités territoriales et les représentants de l'Etat dans les régions entament parallèlement la discussion sur les nouveaux schémas de services collectifs, prévus par le projet de loi, dont la discussion commencera le 19 janvier à l'Assemblée nationale. Sur les sept schémas, celui qui concerne les nouvelles technologies de l'information et, surtout, celui de la santé connaissent des retards importants – dus aux difficultés liées à leur élaboration – qui inquiètent plus d'un responsable. Enfin, début février, M<sup>me</sup> Voynet rencontrera les présidents de région membres de l'Association des régions de France, toutes étiquettes politiques confondues, à l'exclusion de ceux élus avec les voix du Front national. Pour leur témoigner de son attention et de son écoute...

## Lille se dote d'un nouveau boulevard périphérique

APRÈS cinq années de travaux, le nouveau boulevard périphérique est de Lille s'ouvre à la circulation, mercredi 6 janvier. Sa mise en service s'effectuera en trois phases successives, jusqu'à fin mars. Deux milliards de francs (305 millions d'euros) ont été investis (27,5 % Etat, 27,5 % conseil régional Nord-Pas-de-Calais, 27 % département du Nord et 18 % communauté urbaine de Lille), pour cet ouvrage long de 3,3 kilomètres et de deux fois cinq voies sur sa section principale. Il permettra d'absorber les cent vingt mille véhicules qui, chaque jour, empruntent le sud de Lille, provoquant de nombreux bouchons. Cet équipement relie directement les autoroutes A1 (Paris) et A25 (Dunkerque) à la voie rapide urbaine qui mène jusqu'à Roubaix et Tourcoing. Cette réalisation permettra d'importants projets d'aménagement à l'est de l'agglomération, zone jusqu'ici coupée de la ville par l'ancien périphérique. – (Corresp.)

### DÉPÊCHES

■ **INTERCOMMUNALITÉ** : le Conseil national des villes (CNV) a rendu un avis prudent sur les orientations des futurs contrats de ville (2000-2006) et sur les communautés d'agglomération. Le CNV, qui comprend vingt-cinq élus sur quarante membres, dont les vice-présidents sont Laurent Cathala, député (PS) et maire de Créteil (Val-de-Marne), et Gilles de Robien, député (UDF) et maire d'Amiens (Somme), met notamment le gouvernement en garde contre « toute précipitation » dans ses projets, estimant que « l'intercommunalité fonctionne déjà bien dans certains cas et ne se décrète pas d'en haut ».

■ **NORD** : le projet SOLEIL d'un nouvel accélérateur de particules, gelé depuis plus d'un an par le gouvernement, « reste d'actualité », a déclaré, lundi 4 janvier, Michel Delebarre, président (PS) du conseil régional Nord-Pas-de-Calais. Citant un courrier du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, Claude Allègre, annonçant avoir demandé à ses services « un complément d'études », M. Delebarre a réaffirmé la candidature de Villeneuve-d'Ascq (Nord) pour l'implantation de ce synchrotron.

■ **LOIRE-ATLANTIQUE** : le conseil municipal des Sorinières a décidé, mercredi 30 décembre 1998, de reporter d'une année la facturation de la collecte des déchets ménagers en fonction de leur volume qui devait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier (Le Monde du 3 décembre 1998). Ce nouveau mode de facturation a suscité une vive opposition d'une partie de la population.

B. J.

...les 384 autres nous vous offrons la possibilité de réaliser les vôtres.

500 nouveaux millionnaires en 1998 et près de 4 000 gagnants à 100 000 F et plus : La Française des Jeux souhaite à tous les joueurs la même réussite et leur présente ses meilleurs vœux de bonheur pour l'année 1999.

LA FRANÇAISE DES JEUX

PHOTOS : FOTOGRAFIA/STONE / REX - P&P - CONTRASTO

**L**ONGTEMPS, le mystère a résisté à la science. Comment d'un œuf, cellule unique, émerge la complexité du vivant ? Quelles forces président au développement embryonnaire, à la genèse des formes de l'espèce ? Les oursons, à la naissance, ne sont que « des boules de chair. Ils prennent forme sous les coups de langue de leur mère », affirmait Plin l'Ancien. Plus tard, bien plus tard, Claude Bernard écrivait : « La morphologie vitale, nous ne pouvons guère que la contempler puisque son facteur essentiel, l'hérédité, n'est pas un élément que nous ayons en notre pouvoir. » Aujourd'hui, la biologie apporte une certitude : l'embryon est le seul maître de son architecture, et son devenir est à la fois programmé par ses chromosomes et influencé par son environnement.

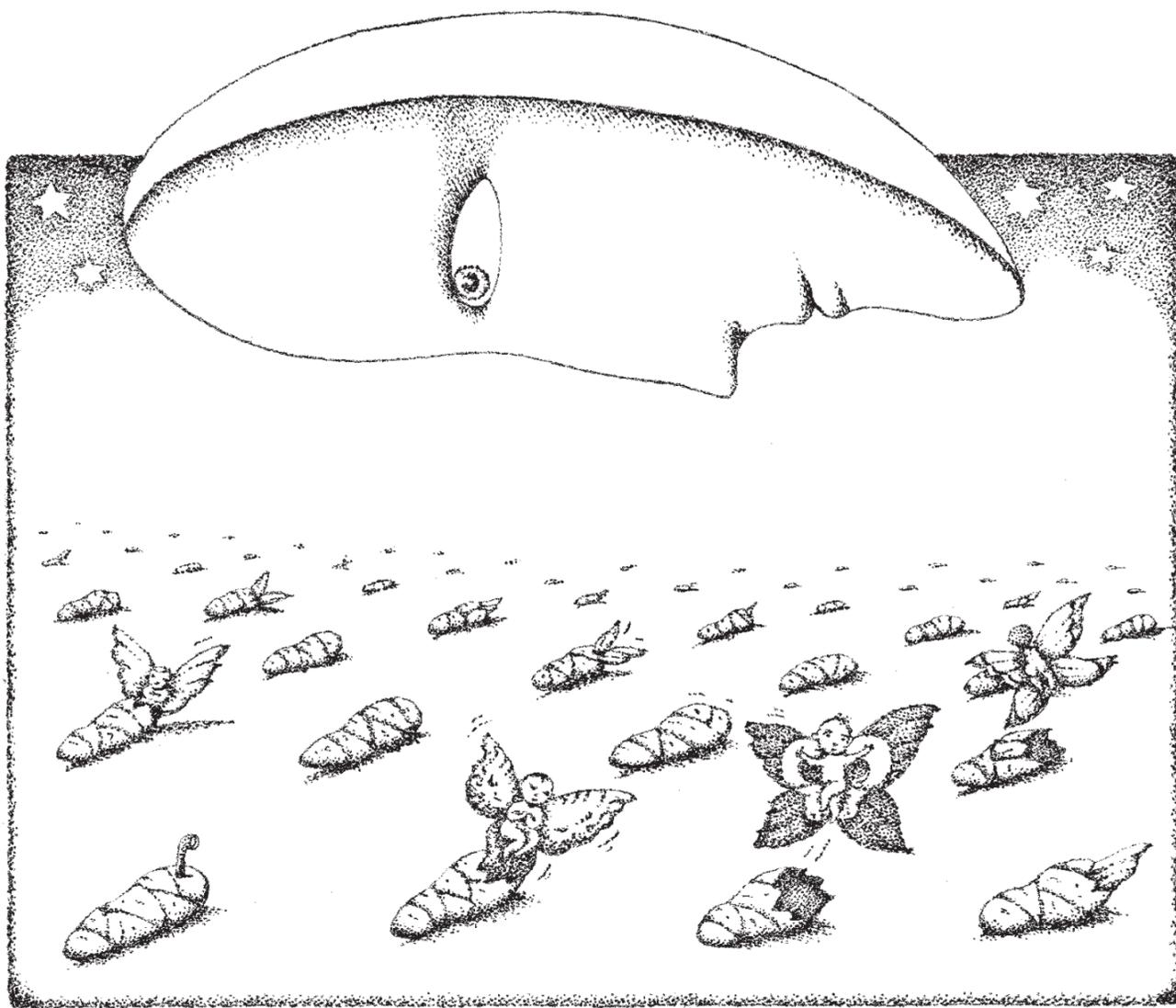
Paroi utérine, deuxième semaine de gestation. L'hôte, solidement implanté dans la matrice nourricière, n'est encore qu'un amas de cellules. Dans deux mois à peine, mêlant dans un subtil agencement d'organes et de matière plus de deux cents types cellulaires différents, il aura réalisé sa destinée biologique. Il aura forme humaine.

A vingt jours, l'embryon mesure 2 millimètres de long. A ce stade, c'est sûr, il ressemble plus à une cacahuète brûlée qu'à son papa. Mais patience ! Au sommet de la cacahuète, le tube neural se boursoufle déjà pour former le cerveau. Une semaine plus tard, 35 grammes tout compris, tête démesurée et longue queue de vertèbres, quatre bourgeons de membres... Le doute n'est plus permis : il y a de l'animal dans cette ébauche-là. Au vingt-cinquième jour, le cœur se met à battre.

Sixième semaine (8 millimètres de long) : les yeux sont bien visibles, des trous latéraux annoncent les oreilles. Septième semaine (15 millimètres de long) : la colonne vertébrale est formée, le cœur a ses quatre cavités, l'appareil urinaire est en place. L'embryon fabrique environ 100 000 cellules par minute. Neuvième semaine (30 millimètres de long) : ses doigts et ses orteils se mettent en éventail. S'il est mâle, ses organes génitaux commencent à apparaître. Quelques jours de plus, et l'embryon devient fœtus. Tous les organes sont présents (mais non fonctionnels, à l'exception du cœur). Le squelette, encore cartilagineux, est au complet. Les traits du visage se modèlent. Dès lors, le petit corps blotti dans le ventre maternel ne connaît plus de grandes transformations. Grandir, découvrir le monde *in utero*, telle sera désormais sa principale occupation.

Tous les manuels résument aujourd'hui ces étapes, immuables, de l'embryologie. Pourtant – on l'oublie presque –, pour parvenir à cette connaissance, il aura d'abord fallu inventer une discipline : la tératologie, science des monstres biologiques, dont Geoffroy Saint-Hilaire et son fils Isidore entreprirent au XIX<sup>e</sup> siècle la description systématique. En mettant en lumière les « ratés » du développement, ces précurseurs firent apparaître en creux les règles normales de l'embryogénèse. D'autres savants, non contents d'observer, se mirent ensuite à fabriquer leurs propres créatures. Pour découvrir enfin, en ligaturant des œufs de grenouille, en sectionnant des ébauches de triton ou d'oursin, en observant ensuite le devenir des fragments, la première loi de l'embryogénèse : la « totipotence » cellulaire, pouvoir qu'ont les cellules, lorsqu'elles sont séparées les unes des autres durant les stades les plus précoces du développement, d'engendrer chacune un organisme complet. C'est le cas pour les cellules humaines dans les trois jours suivant la fécondation, période durant laquelle se forment les vrais jumeaux.

Singulière puissance, absolue et si fugitive ! Car, très vite, comme ne tarderont pas à le découvrir les explorateurs du vivant, la partie ne reproduit plus le tout. L'embryon devient alors incapable de régénérer un territoire perdu, de résorber un membre présomptif surnuméraire. Bien qu'aucun organe n'apparaisse encore, le destin des cellules qui le composent est scellé. Elles ont trouvé leur vocation, et sont désormais « déterminées ».



## Les chemins de l'espèce



### L'AVENTURE DE L'EMBRYON

**A vingt jours, l'embryon mesure 2 millimètres.**

**Il ressemble à une cacahuète brûlée au sommet boursoufflé qui annonce le cerveau.**

**Une semaine plus tard, il pèse 35 grammes, avec sa tête démesurée, quatre bourgeons de membres et une longue queue de vertèbres.**

**Au vingt-cinquième jour, le cœur se met à battre...**

plus fines observations, les théories les plus élaborées, ne parvenaient pas à résoudre le grand mystère. Quelle instance préside au destin des cellules embryonnaires ? Pourquoi, à la même espèce, la même forme est-elle toujours attribuée ? Quel chef d'orchestre veille-t-il à ce qu'une cellule du tube neural devienne un neurone et non un cheveu, à ce

développement embryonnaire, qui, d'une masse gélatineuse, fait émerger des formes raffinées, procède bien par différenciation successive de parties nouvelles, il implique également un message de préformation inscrit dans le programme génétique. Le facteur métaphysique qu'Aristote évoquait déjà, cette « cause finale » grâce à laquelle l'œuf de grenouille donne invariablement une grenouille et non un poisson ou une poule, existe donc. Et il est désormais strictement explicable en termes physico-chimiques.

Autour des années 60, dans son laboratoire californien, le généticien Edward Lewis s'absorbe dans la contemplation des mouches. Il les cultive par milliers. Et certaines, observe-t-il, présentent vraiment d'étranges mutations. Celle-ci possède une paire d'ailes ou de pattes supplémentaire, celle-là a des pattes à la place des antennes, cette autre encore des yeux à la place des ailes... Point commun à toutes ces monstruosité : les organes en surnombre sont toujours parfaitement normaux. Simplement, ils ne sont pas à la bonne place. Comme si certains groupes de cellules, pendant que l'embryon prenait forme, s'étaient mises à fabriquer un organe qui ne leur

était pas destiné. Comme si une erreur d'aiguillage avait bouleversé les chemins bien tracés de l'organogénèse. Eureka pour le chercheur : les gènes mutés, qu'il baptisa « gènes du développement », devaient en temps normal contrôler l'anatomie des différents territoires embryonnaires de la drosophile – ordonnant à d'autres gènes de fabriquer ici une patte, là une antenne. Lewis venait de trouver le sésame de la fabrication du vivant. Mais il fallut attendre trente ans, et les formidables progrès de la biologie moléculaire, pour vraiment s'en convaincre.

« Nous n'avons pas encore décodé le scénario complet du développement de la drosophile, mais je pense que nous en avons éclairci plusieurs aspects essentiels », commente aujourd'hui Christiane Nüsslein-Volhard (Institut Max-Planck de Tübingen, Allemagne), qui a partagé le prix Nobel de médecine 1995 avec Edward Lewis et E. Wieschaus pour ses travaux sur les gènes du développement. Un Nobel pour une mouche ? Oui. Car les gènes du développement, la science ne cesse de le confirmer depuis dix ans, commandent sensiblement de la même manière l'élaboration de l'insecte, de la grenouille ou de l'homme. Ils déterminent les axes antéro-postérieur et dorso-ventral du jeune embryon, puis ses segments successifs. Lorsque ses membres se développent, ils guident les cellules à leur emplacement définitif. Lorsque se précise le contour des formes, ce sont eux, encore, qui dictent aux tissus le moment où ils doivent arrêter de se multiplier.

**D**E cette famille d'architectes, les plus universels sont les « homéogènes », qui gouvernent l'emplacement des organes. A quelques différences près, ils ont même été retrouvés chez les végétaux. Et ils vont jusqu'à fonctionner chez une espèce qui n'est pas la leur ! Walter Gehring, bricoleur de génie génétique à l'université de Bâle (Suisse), en a fait récemment l'expérience : il a introduit dans un embryon de drosophile, à l'emplacement présomptif d'une patte, un gène de souris indispensable au développement de l'œil. Le résultat fut un œil surnuméraire sur la patte de la mouche. Un œil de mouche, pas de souris, mais dont le maître d'œuvre génétique provenait d'un rongeur. C'est dire que

les sculpteurs morphologiques des insectes et des mammifères parlent la même langue. Et que le bestiaire peint par Jérôme Bosch, étranges amalgames de poisson et de rat, de chien et d'oiseau, ne peut exister que dans un monde imaginaire.

Car la vie, une fois pour toutes, semble avoir inventé un seul système pour organiser la complexité. Mêmes briques de départ, même schéma général d'organisation... D'où viennent alors les différences, qui ont produit au cours de l'évolution l'immense diversité des formes animales ? De quelle voie improbable, après quels détours, a émergé la spécificité morphologique de l'homme ? Affaire de rouages biochimiques, mais aussi d'espace-temps. « Il semble que jouer sur le temps du développement soit une des stratégies les plus efficaces pour créer des formes nouvelles », estime Alain Prochiantz, directeur du laboratoire de développement et évolution du système nerveux (CNRS, Ecole normale supérieure).

**A**FFAIRE de hasard, également. Dans la boîte à outils du vivant, les gènes du développement sont certes rangés selon une hiérarchie bien précise. Mais à chaque niveau de ce grand Meccano subsiste un degré de liberté. Selon les espèces, les gènes interagissent différemment entre eux, changent de fonctions, s'associent pour donner d'autres combinaisons. Bref : pour retrouver l'expression chère au biologiste François Jacob, l'évolution « bricole », et réoriente sans cesse l'embryogénèse vers des solutions nouvelles. Voilà comment, peut-être, les petits os de la mâchoire des reptiles, devenus inutiles chez les mammifères, ont été réemployés à la confection d'une oreille. Ou comment une nageoire latérale de poisson est devenue une patte de souris.

A la lumière de ces récentes découvertes, le pouvoir de la génétique paraît désormais sans conteste. C'est à un gène unique, dit-on, que l'on doit d'avoir le cœur à gauche et le foie à droite. C'est à une poignée d'entre eux que serait liée la taille de nos excroissances – doigts, orteils, et *tutti quanti*. Mais que les antiréductionnistes se rassurent : les gènes du développement n'expliquent pas, à eux seuls, la logique des formes du vivant.

Comme un individu dépend de sa nature et de sa culture (de l'inné et de l'acquis), la morphologie qu'adoptent les organismes au cours de leur développement résulte d'interactions entre les gènes et l'environnement des cellules. Ainsi plumes, écailles, glandes et dents proviennent toutes du même tissu épithélial, dépendent toutes du même répertoire génétique. Leur destinée, distincte selon l'espèce et la région embryonnaire, n'est réalisée que grâce à l'« induction » exercée par les tissus voisins. Jeux de l'espace, du temps, du hasard, du milieu... Et s'il existait, encore, d'autres pistes ? Si une loi physique s'exprimant par vagues, dont on soupçonne le rôle dans la formation des tourbillons ou des cristaux de neige, avait ici aussi son mot à dire ? De récents travaux menés en France, au laboratoire de génétique et physiologie du développement (CNRS-université Aix-Marseille-II), vont timidement dans ce sens. En étudiant la segmentation de l'embryon de poulet, les chercheurs ont montré que celle-ci impliquait un gène particulier, s'exprimant par vagues successives. Avec une périodicité d'exactement quatre-vingt-dix minutes, calquée sur le temps de formation des segments.

Vague après vague, ainsi se segmente peut-être le futur petit d'homme... Ainsi s'approche-t-on, peut-être, de la théorie suggérée par le zoologiste écossais D'Arcy Thompson, l'un des esprits scientifiques les plus étonnants – et les plus méconnus – de ce siècle, dont l'œuvre maîtresse, *Forme et croissance* (1917), employait à plaisir la spirale logarithmique, la série de Fibonacci et le nombre d'or. Mais le mystère demeure quand, de temps à autre, la morphogénèse produit la fulgurante beauté d'un visage ou d'un corps.

Catherine Vincent  
Dessin : Peter Siss

PROCHAIN ARTICLE :  
Les chemins de la perfection

# La prochaine utopie

par Jacques Attali

**P**RÈS de la moitié des enfants qui naîtront en France cette année seront encore vivants quand commencera le XXII<sup>e</sup> siècle. Aucun de leurs enfants ne sera plus au travail ; plus de la moitié de leurs petits-enfants et de leurs arrière-petits-enfants seront encore à l'école ou à l'université. Telle est l'extraordinaire prédiction qu'on peut faire au vu des tendances les mieux établies : notre société sera durablement dominée par l'épargne des grands-parents et la consommation des petits-enfants.

Cela devrait nous conduire à remettre en cause toutes les fausses évidences dont se nourrit aujourd'hui le débat public. Et d'abord celles concernant la prétendue limite à imposer à la croissance des prétendus prélèvements obligatoires, dont les deux premières composantes seront demain l'éducation et la santé.

Il est au cœur de la pensée unique que de considérer ces dépenses comme une engance, une catastrophe ; leur nom même fonctionne comme un repoussoir : « *prélèvements* » renvoie à Shylock et « *obligatoires* » à quelque extorsion dictatoriale. En réalité, ces dépenses ne sont pas toujours financées par l'impôt, mais souvent par l'assurance volontaire. Quand elles le sont par l'impôt, il est le résultat d'un vote démocratique. Un nom plus exact serait : « *services démocratiques* » ou encore : « *dépenses vitales* ». Si

on retenait l'un ou l'autre, le débat sur leur part dans le revenu national changerait de nature.

Car – il faut s'y faire – dans nos sociétés, ces dépenses ne peuvent qu'augmenter, en valeur absolue et en pourcentage, pour de bonnes raisons : on vit plus vieux et les savoirs deviennent plus riches. Et, comme on ne peut automatiser les soins et l'éducation au rythme où on automatise les autres services, il est tout à fait normal qu'augmente leur part dans le revenu national. Cette croissance est même un signe de bonne santé économique, car il est sain de consacrer de moins en moins d'argent à des ordinateurs, des téléviseurs, des réfrigérateurs, dont la production est de plus en plus performante, et d'en consacrer de plus en plus à d'autres services, plus vitaux.

Tant que la médecine sera efficace, c'est-à-dire tant que l'espérance de vie augmentera et que la douleur en fin de vie diminuera, la croissance des dépenses de santé sera une bonne nouvelle. De même, tant que le niveau culturel et professionnel d'un pays s'améliorera avec la croissance du budget de l'enseignement, la croissance des dépenses d'éducation restera justifiée.

Dans quelques pays, les dépenses de santé et d'éducation augmentent de 10% par an sans que cela soit nécessairement ressenti comme une tragédie. Dans la plupart des autres, dont la France, tout semble aller à l'envers : on se

réjouit de voir augmenter de 50% les dépenses de téléphones portables et on se plaint quand les dépenses de santé augmentent de 3%. On freine la croissance des dépenses de santé en imposant des quotas globaux et on refuse de combattre les gaspillages individuels des médecins, alors qu'il faudrait faire exactement l'inverse : interdire aux médecins, individuellement, de gaspiller mais leur permettre, collectivement, d'utiliser tous les progrès qu'ils génèrent.

Cela s'explique par la nature

**Augmenter les dépenses d'éducation et de santé, c'est réduire la rentabilité du capital. Les réduire, c'est condamner la société à n'être plus qu'un rassemblement inégal**

profonde du pouvoir dans nos sociétés, dominées par les vieux riches, ce qui s'exprime par la priorité donnée à la lutte contre l'inflation sur celle contre le chômage et par la prééminence des fonds de pension. Or la rentabilité du capital que gèrent ces fonds pour le compte des plus riches est grevée par les dépenses de santé et d'éducation. On les verra donc s'efforcer de plus en plus de limiter ces dépenses. Naturellement, lorsqu'elles sont faites par les autres. Car les plus riches n'accepteront évidemment pas qu'on

limite leur droit de se soigner en fin de vie. Ni qu'on réduise le droit aux études de leurs propres petits-enfants. Ils se soigneront et paieront le prix qu'il faut pour envoyer leur progéniture dans les meilleures écoles ; les autres seront contraints de ne pas utiliser tous les progrès disponibles. On ne distribuera pas à tout le monde certains médicaments ; on ne permettra pas à tous d'avoir accès aux études les plus sophistiquées.

On présentera ainsi le principal dilemme de demain : augmenter les dépenses d'éducation et de

chroniques, se battre contre le traité d'Amsterdam, ni contre l'équilibre budgétaire ; c'est refuser toute contrainte imposée sans raison sur la part des soins et de l'éducation dans le revenu national.

On pourrait très bien imaginer une société qui accepterait consciemment que cette part augmente, en valeur absolue et en valeur relative, au rythme du progrès thérapeutique et du savoir, sans que cela soit une catastrophe. Se soigner et se former seraient même alors vécus comme des activités socialement utiles, qu'il conviendrait de rémunérer. Qui se soigne ou se forme ne serait donc pas compté comme chômeur ou invalide mais comme accomplissant une tâche utile à la collectivité : quand un citoyen est en bonne santé, c'est toute la collectivité qui s'en trouve mieux ; de même, quand il se forme, c'est toute la collectivité qui s'améliore.

Une telle société, où le progrès technique aura radicalement transformé le commerce, la banque, l'industrie, pourrait consacrer la moitié de sa richesse nationale à permettre à ses membres de vivre un siècle entier sans douleur, en actualisant sans cesse ses connaissances. La part du revenu national consacrée aux « *dépenses vitales* » anciennement nommées « *prélèvements obligatoires* » y deviendrait alors un critère de progrès de la civilisation. De plus, cela orienterait le progrès technique et l'industrie vers les

deux domaines déterminants de l'avenir, où se jouera la compétitivité des nations.

Telle sera demain la principale distinction, radicale, profonde, entre la gauche et la droite. Elle suppose de considérer, à droite, la vie comme une propriété privée, qu'il appartient à chacun d'entretenir et de valoriser. Et à gauche, comme la finalité même de toute activité sociale.

Aux Etats-Unis, où le pire cotoie toujours le meilleur, on a bien compris que l'éducation et la santé sont les deux gisements majeurs de progrès scientifique, économique et social du siècle prochain. On y accepte (sans le financer pour autant par l'impôt) que l'économie s'y oriente, pour le plus grand bien de l'industrie et des consommateurs solvables.

En Europe, l'unification monétaire obligera vite à harmoniser les services publics et conduira, si l'on n'y prend garde, à réduire massivement les dépenses de santé et d'éducation pour contrôler le coût du travail. L'Europe aura ainsi, sans le décider, choisi la voie du pire. Il serait pourtant conforme à son génie de privilégier ces services vitaux en créant les conditions d'une réelle égalité dans leur accès.

Cela sera peut-être, sous le nom de Fraternité, la prochaine utopie.

**Jacques Attali**, conseiller d'Etat en disponibilité, est président d'une société de conseil.

## Retraités, il faut changer de logique

par Jean Tsuk

**A** terme, il est inévitable que le taux d'imposition des revenus progresse en fonction de l'âge du contribuable. Aucune autre solution n'évitera l'explosion des régimes de retraite.

Tous les trois ou quatre ans (1991, 1995 et 1998), les experts révisent fortement à la hausse leurs prévisions sur les déficits futurs des régimes de retraite. Les gouvernements Rocard, Balladur et Jospin ont été ou sont face à des constatations identiques : les hypothèses servant de base aux calculs antérieurs se sont révélées trop optimistes ; il faut revoir la copie – en l'occurrence, augmenter les cotisations des actifs et redéfinir à la baisse les prestations des retraités – pour rétablir par un savant dosage les conditions d'un équilibre futur.

Difficile de croire que tant d'experts éminents œuvrant sous les auspices du commissariat du Plan se soient trompés avec tant de régularité... La vérité est que, à aucune époque, il n'est politiquement acceptable de regarder les chiffres en face, car ils signifient la faillite programmée de l'ensemble du système français des retraites. Alors, les rapports sont basés sur des hypothèses que chacun sait d'avance entachées d'un excès d'optimisme, pour justifier le tour de vis supplémentaire que l'on considère situé à la limite du supportable – en attendant la prochaine révision des prévisions...

Les rapports se sont fondés tout à tour sur la supposition que l'allongement de la durée de vie allait se ralentir ou que le nombre de chômeurs allait tomber à 5% de la population active, ou encore à 9% à partir de 2005, comme prévu dans les calculs qui viennent d'être publiés. On préfère ignorer qu'aucun des plans contre le chômage échafaudés au cours des trente dernières années n'a eu le succès escompté.

Il y a, en revanche, peu de raisons de douter des dernières projections qui chiffrent le seul déficit des régimes de retraite publics à 280 milliards de francs (42,68 milliards d'euros) à l'horizon 2040 – soit à un chiffre comparable au total du produit de l'impôt sur le revenu. A ce chiffre himalayen devrait s'ajouter le déficit prévisible des autres régimes de retraite.

La réalité est que l'on s'achemine vers une société où le nombre de personnes qui créent des richesses sera sensiblement égal à celui des allocataires des régimes de retraite. Chaque actif devra partager les richesses qu'il crée avec un inactif, et c'est la moitié de ses revenus

qu'il devra consacrer à ce partage, si ces deux catégories de personnes jouissent d'un niveau de vie égal, comme c'est le cas actuellement. Difficile d'imaginer un scénario d'explosion sociale programmée avec plus d'inélasticité.

Rien ne sert de fantasmer sur les vertus des fonds de pension par capitalisation, dont l'appréciation dans le temps suivrait celle des marchés financiers : le choc démographique aura lieu, déjà, à partir de 2005, quand les actifs nés pen-

**L'imposition à un taux progressif en fonction de l'importance des revenus avait constitué une révolution. La progressivité en fonction de l'âge s'imposera en vertu de la même logique de justice sociale**

nant le baby-boom de l'après-guerre de 1945 commenceront à prendre leur retraite. A partir de cette date, et aussi longtemps que les projections démographiques permettent de prévoir l'avenir, le nombre de sortants du marché du travail dépassera celui des nouveaux entrants.

Dans toute l'Europe vieillissante, la première moitié du XXI<sup>e</sup> siècle sera caractérisée par un double fardeau posé sur les épaules des jeunes : celui des pensions de

retraite de leurs aînés, qui s'ajoutera au coût de préparation de leur propre retraite. Et comme les « *droits acquis* » par les anciens cotisants sont censés absorber la moitié des richesses produites par les actifs, les cotisations servant à préparer les retraites des jeunes ne seront ni capitalisées ni réparties. Car le système est programmé pour exploser par la logique d'une arithmétique démographique que les responsables publics n'ont pas eu le courage d'affronter à temps.

**L'imposition à un taux progressif en fonction de l'importance des revenus avait constitué une révolution. La progressivité en fonction de l'âge s'imposera en vertu de la même logique de justice sociale**

On peut aussi fantasmer sur un renversement de la pyramide des âges grâce à un recours massif à l'immigration : l'Europe devrait accepter de devenir un nouveau melting-pot pour les arrivants de tous horizons. Mais il faudrait que le niveau d'éducation des nouveaux venus soit adapté aux exigences de nos économies, de plus en plus dominées par la technologie : en réalité, l'afflux des Albanais, Kurdes, Sri Lankais chassés par les conflits dans leur propre pays

**AU COURRIER DU « MONDE »**

**RÉPONSE À ROBERT PIROT**

Dans le numéro du 16 décembre 1998, *Le Monde* a publié la réaction d'un lecteur, Robert Pirot, aux propos récents de Claude Allègre, dont vous vous faisiez l'écho dans votre numéro du 4 décembre (le ministre disait : « *Des cours sur la drogue, la violence : la situation dans les quartiers difficiles et la morale civique sont plus importants que la philosophie* »).

La lettre de M. Pirot, avec toutes ses excellentes intentions, me paraît ressembler au pavé de l'ours. Passe encore qu'il attribue à Socrate, plutôt qu'à la « *petite servante thrace* » dont parle Platon, les railleries que valent à Thalès sa chute dans un puits ; passe encore qu'il applique à Thalès ce que Platon dit en général du philosophe, « *chantre de la vraie vie des dieux et des hommes heureux* », mais croit-il vraiment venir au secours de

l'enseignement de la philosophie dans les lycées en disant que c'est « *à l'âge des grands rêves, des spéculations folles, des ébranlements de l'âme que la philosophie est le plus ardemment attendue* » ? Il ne fait ainsi, on peut le craindre, que renforcer l'image de la philosophie comme discipline « *de luxe* » qui sous-tend le discours du ministre.

S'agissant de Thalès, il aurait été plus pertinent, je pense, de rappeler que celui-ci savait montrer, « *quand il le voulait* », qu'il ne manquait pas de sens pratique (Aristote, *Politique I*, chap. 11). S'agissant de Claude Allègre, on préférerait inviter notre ministre à se rendre compte que la philosophie pourrait avoir son mot à dire à propos de la drogue, de la violence, de la morale civique, et même de la situation dans les quartiers difficiles.

Claude Allègre peut bien s'écrier maintenant, avec des trémolos dans la voix : « *Enseignants, je suis des vôtres !* » (*Le Monde* du

15 décembre 1998). Les enseignants de philosophie, jeunes et moins jeunes, qui travaillent souvent dans la révolte ou dans le désespoir, n'en seront en tout cas guère touchés. Ainsi voit-on, avec désolation, se laisser aller à des dérapages de moins en moins contrôlés un ministre, dont les premières initiatives avaient pourtant pu éveiller beaucoup de sympathie.

**Jacques Brunshwig**  
**Antony (Hauts-de-Seine)**

**MÉCÈNE GÉNÉREUX**

Je m'étonne que le président de la République n'ait pas soufflé à son ami François Pinault une idée géniale : renverser aux Restos du cœur le montant économisé en échappant à l'ISF. (...) Quelle plus belle manière de façonner une image de mécène généreux et sensible à toutes les misères... Comment ne pas y avoir pensé ?

**Paul Wagret**  
**Saint-Raphaël (Var)**

« *La République ou la communauté peuvent conclure avec des Etats des accords comportant la mise en commun de certaines compétences pour développer leurs civilisations.* » A l'issue de la réunion, le gouvernement avait effacé le caractère égalitaire du texte en adoptant le libellé qui devait figurer dans la Constitution du 4 octobre 1958 : « *La République ou la communauté peuvent conclure avec des Etats qui désirent s'associer à elle pour développer leurs civilisations.* »

## Constitution : un article de trop

par Carmenza Charrier

« **L**a République peut conclure des accords avec des Etats qui désirent s'associer à elle pour développer leurs civilisations » (article 88 de la Constitution du 4 octobre 1958).

La révision de la Constitution exigée pour la ratification du traité d'Amsterdam devrait être l'occasion de s'interroger sur la pertinence dudit article 88. Il y a de quoi s'étonner : le dernier « *toiletage* » de la loi fondamentale, lors de l'adoption de la loi constitutionnelle du 4 août 1995, qui fit disparaître les articles 76 à 87 (relatifs à la communauté française) et les articles 90 à 93 (qui servaient à la mise en place des institutions), ne s'est pas intéressé à cette formulation.

Le libellé de cet article est pourtant surprenant et à même de choquer ceux qui voudraient se donner la peine de le lire. Cette disposition est un reliquat de notre histoire coloniale. Elle avait pour objet de régler la question du Laos et du Cambodge pour leur permettre de maintenir avec la France des liens qui se situeraient dans le cadre du droit international.

Le projet de Constitution fut examiné par la commission constitutionnelle du Conseil d'Etat les 25 et 26 août 1958. Le texte préparé par le rapporteur était alors ainsi formulé : « *Il peut être formé entre la République et les Etats qui manifestent la volonté de s'unir à elle une association d'Etats libres en vue de développer leurs civilisations* » (art. 73). La commission d'étude du Conseil d'Etat ne s'y montra pas favorable pour des questions de politique générale liée au statut de certaines colonies sur le point de cesser de l'être. Dans tous les cas, la discussion portait sur le contenu de la disposition, l'accord n'étant pas fait sur la création d'une communauté ou d'une association d'Etats libres.

L'avant-projet diffusé en vue du conseil des ministres du 3 septembre 1958 prévoyait à l'article 88 : « *La République ou la communauté peuvent conclure avec des Etats des accords comportant la mise en commun de certaines compétences pour développer leurs civilisations.* » A l'issue de la réunion, le gouvernement avait effacé le caractère égalitaire du texte en adoptant le libellé qui devait figurer dans la Constitution du 4 octobre 1958 : « *La République ou la communauté peuvent conclure avec des Etats qui désirent s'associer à elle pour développer leurs civilisations.* »

Ainsi rédigé, l'article 88 postulait,

chez les Etats intéressés, un stade de civilisation inférieur à celui de la République, postulat qui pouvait surprendre de la part d'un peuple qui a fait de l'égalité plus qu'un principe, un dogme.

En admettant que la formulation malheureuse fût dépourvue de mépris et simplement chargée de paternalisme, la référence à « *la communauté* » pouvait renvoyer au contexte bien précis de 1958 et à la décolonisation. A partir du moment où, en 1995, tout rappel de la situa-

**Même si la doctrine n'a pas relevé l'incongruité de l'article 88, il convient, par pudeur, de le supprimer**

tion d'alors était effacé, le texte prenait une autre dimension. La formule lapidaire – isolée sous le titre XIV portant sur « *les accords d'association* » – claironna alors, impudente, la prétention d'ériger la France en parangon de civilisation.

Toutefois, si cela ne suffisait pas à condamner cette disposition jamais utilisée, sa localisation dans la Constitution le ferait, elle, sans appel. Tenu d'insérer dans la loi fondamentale les dispositions relatives aux Communautés européennes en préalable à la ratification du traité de Maastricht, le constituant fixa, en 1992, la place qu'il attribuait à l'Europe aux articles 88-1, 88-2, 88-3 et 88-4, qui « *dérivent* » ainsi de l'article 88. Le passage du titre XIV de l'article 88 au titre XV pour les articles relatifs aux Communautés européennes et à l'Union européenne ne parvient pas à atténuer l'ambiguïté créée par la filiation numérique.

Même si la doctrine n'a pas relevé l'incongruité de l'article 88, même si les partenaires de la France et ceux qui concluent des accords avec elle veulent bien l'ignorer, il convient, par pudeur, par bienséance, de le supprimer. Le conserver serait donner raison et une arme à ceux qui, à l'étranger, brocardent une supposée arrogance française.

**Carmenza Charrier** est maître de conférences de droit public à l'université René-Descartes-Paris-V.

# Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05  
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 206 806 F  
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90  
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

## Une ténébreuse affaire

**C'**EST un fait incroyable, mais c'est pourtant un fait désormais établi et reconnu par les administrations concernées depuis que *Le Monde* du 5 janvier s'en est inquiété. La France, sa justice et sa police ne se sont toujours pas donnés les moyens de rechercher, de trouver et d'interpeller l'homme-clé de l'affaire Elf, Alfred Sirven.

Cela fera bientôt quatre ans et demi qu'a été ouvert, le 18 août 1994, le premier volet judiciaire d'un dossier gigantesque, au fil de ses développements, a mis au jour le plus énorme scandale politico-financier hexagonal, tant par les sommes détournées, les réseaux partisans impliqués, les pratiques de corruption généralisées et les enjeux géopolitiques où s'emmêlent diplomatie occulte et manne pétrolière. Et cela fait quatre ans et demi que M. Sirven, homme d'argent et d'influence, a pu tranquillement organiser sa fuite, utiliser ses protections, effacer ses traces.

Des réactions du parquet de Paris et de la police judiciaire à nos informations, il ressort donc que, aujourd'hui encore, alors que son rôle central dans l'affaire Elf est bien établi, M. Sirven n'a aucun souci à se faire. Il n'est actuellement officiellement recherché à des fins d'interpellation, hors de France, que dans un seul pays, la Suisse, dont il est pourtant avéré qu'il l'a quitté depuis plus d'un an. La justice française s'est seulement contentée de le signaler aux pays européens appartenant à l'espace Schengen, ce qui, concrètement, signifie qu'il ne risque rien s'il n'y commet pas

d'imprudence, ne s'y fait remarquer par aucune activité délictuelle et prend garde à éviter les contrôles d'identité. Enfin aucune « demande d'arrestation » n'a, pour l'heure, été internationalement diffusée via Interpol, seule procédure qui pourrait déclencher, à l'échelle planétaire, les recherches nécessaires en vue de son interpellation.

M. Sirven coule donc des jours tranquilles en Amérique du Nord, en Afrique ou en Asie du Sud-Est, à l'abri des sommes vertigineuses dont on lui attribue le détournement vers des paradis fiscaux. En effet, dans ces trois continents évoqués par diverses sources comme ses refuges possibles, les justices et polices locales ne sont aujourd'hui saisies d'aucune requête française. Évidemment, maintenant que la nouvelle de cette impunité de fait est publique, cet oubli sidérant va être réparé. Mais, entre-temps, le mal est fait.

Dans une chaîne de responsabilités dans laquelle il nous faut bien inclure aussi bien les juges d'instruction chargés du dossier judiciaire que les policiers chargés de l'enquête de terrain, le résultat est là, stupéfiant : cette incompréhensible absence de zèle dans la recherche du principal suspect jette un discrédit sur les investigations menées dans l'affaire Elf, atteint leur rigueur et mine leur cohérence. La légitimité du combat contre la corruption, dont nous avons toujours écrit dans ces colonnes qu'elle était plus ample et plus profonde que ce qu'admettent à demi-mot les dirigeants du pays, ne saurait souffrir de tels manquements.

*Le Monde* est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani  
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet  
Directeur artistique : Dominique Royette  
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Rédacteurs en chef :

Alain Frachon, Erik Izraelowicz (*Editoriaux et analyses*) ;

Laurent Greilsamer (*Suppléments et cahiers spéciaux*) ; Michel Kajman (*Débats*) ; Eric Le Boucher (*International*) ; Patrick Jareau (*France*) ; Franck Nouchi (*Société*) ; Claire Blandin (*Entreprises*) ; Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Josyane Savigneau (*Culture*) ; Christian Massol (*Secrétariat de rédaction*)

Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pillaoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg  
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)

*Le Monde* est édité par la SA Le Monde

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1944.  
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

## IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

### Hausse de l'indice des prix de détail

L'INDICE des prix de détail des 34 articles à Paris a continué à monter en décembre. Il est passé de 1 870 à 1 928, soit une hausse de 3,1 % en un mois. L'indice du chauffage et de l'éclairage est resté stationnaire à 1 423. La hausse est imputable à celle des denrées alimentaires dont l'indice est passé de 1 873 à 1 924 et à celle du savon. Parmi les denrées alimentaires, la viande de porc et les œufs ont baissé, mais le sucre, l'huile et le chocolat ont monté.

De décembre 1947 à décembre 1948, l'indice des prix de détail est passé de 1 354 à 1 928, soit une hausse de 42 %, alors que de décembre 1946 à décembre 1947, elle avait été de 56 %, de décembre 1945 à décembre 1946 de 74 % et de décembre 1944 à décembre 1945 de 62 %. Depuis décembre 1944, elle est de 526 %.

Il importe de remarquer que cet

indice des prix de détail n'est pas un indice du coût de la vie. En dehors du chauffage, de l'éclairage et du savon, il ne tient compte que des denrées alimentaires. Et encore laisse-t-il de côté les légumes. Or, on sait que les prix de ceux-ci non seulement n'ont pas monté, mais même ont fortement baissé depuis la fin de 1947.

L'indice d'autre part ne reflète pas le mouvement des prix réels. Il est calculé d'après les prix taxés lorsque ceux-ci sont encore en vigueur. On le voit donc monter lorsque tel ou tel prix taxé, qui avait été maintenu très bas, est relevé, ou lorsque telle ou telle denrée est libérée et passe d'un prix fictif au prix du marché. Mais cela ne veut pas dire que les prix véritables ont monté.

Marcel Tardy  
(6 janvier 1949.)

## Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE  
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC  
ou 08-36-29-04-56

*Le Monde* sur CD-ROM : 01-44-08-78-30  
Index et microfiches du Monde : 01-42-17-29-33

*Le Monde* sur CompuServe : GO LEMONDE  
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

## Toc du top par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

COMMÉMORATION et compétition sont les deux mamelles de la modernité. Dès que se calme la célébration des anniversaires et des millésimes, c'est la course aux palmarès, aux records. La bataille pour le classement masque la lutte des classes. Hommes politiques et artistes ne rêvent plus que de coller aux commentaires sportifs en se « hissant en haut du tableau », en « caracolant en tête » des sondages et des parades.

L'avant-dîner télévisuel n'offre de choix qu'entre des finales en tout genre. Marignan, quelle date ? Qui sera président ? Qui deviendra Miss Mise-en-plis ? Les chiffres pleuvent, les cadrans s'agitent, les enveloppes se décollent, les candidats transpirent, embrassent les gosses, pleurent sur le quart-monde... jusqu'à ce que le verdict tombe : l'Élu est..., the winner is... Le monde est enfin en ordre, puisqu'il paraît rangé selon les mérites, devant huissiers et politologues. On peut passer à table !

Hélas ! à l'heure des nouvelles, les statistiques reprennent leur ronde, lugubre cette fois : cinquante tués sur les routes en une nuit de réveil ; des dizaines d'accidents sur les pistes de ski ; nombre doublé des automobiles en feu. Une pensée unique quadrille aussitôt les esprits : ces records négatifs tiendraient à la nature humaine, intrinsèquement violente, donc justiciable d'une répression renforcée.

Rien ne prouve que le progrès des morts au volant ne découle pas davantage de la course aux scores, réputée positive et partout vantée au nom de l'émulation planétaire. A-t-on analysé l'influence sur les fautes de conduite meurtrières, des publicités en faveur de vitesses par ailleurs interdites, et des prouesses de « Formules 1 » ?

L'obsession de la gagne et la manipulation des performances sont passées du sport à l'économie, puis à la politique. Le retour de Jean-Pierre Chevènement place Beauvau est apprécié en heures d'arrêt cardiaque, en jours de coma, en hausse de popularité. Les leaders consultent leur pourcentage de notoriété avec la même fébrilité que, naguère, leur rang de sortie à l'ENA, tout en sachant que l'habileté à séduire les médias a vicié la sélection par les concours. Une bonne vingtaine d'énarques pensent avoir raté leur carrière parce qu'ils ne sont pas devenus président de la République. Les ambitions de servir l'État se sont dégradées en minauderies de starlettes, maquillées à l'année.

Paradoxalement, le monde du théâtre résiste mieux à la hantise d'un vedettariat toujours plus artificiel. Sans doute parce qu'on y connaît depuis plus longtemps, en vérité depuis toujours, les faux semblants de la rampe. On y sait qu'il n'y a pas de petits rôles, seulement de piètres interprètes. Sans Guildens-

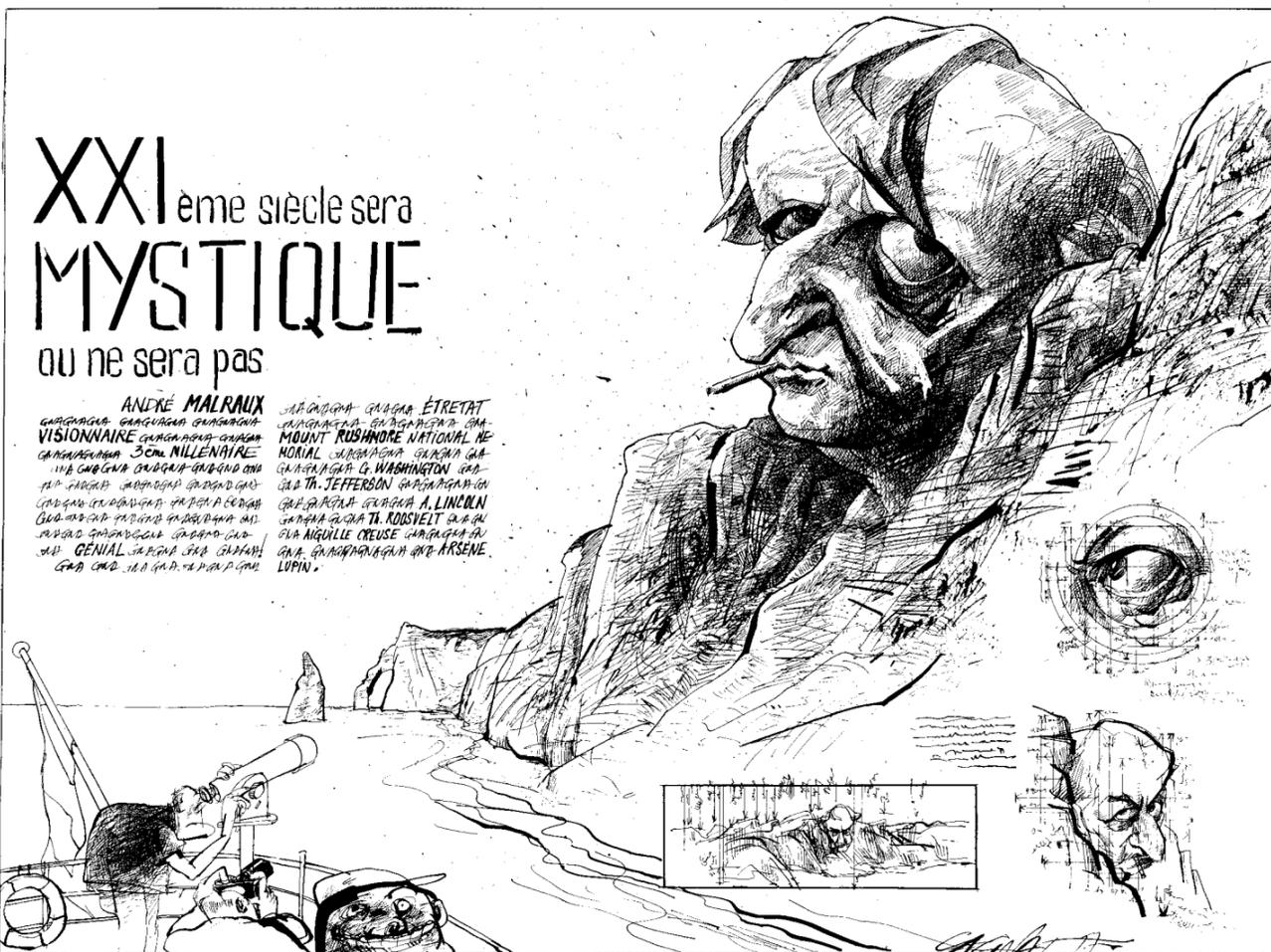
tern et Rosencrantz, *Hamlet* cahoterait. Sans Sganarelle, pas de Dom Juan. Sans la tirade de Flambeau sur les « petits », les « obscurs », que vaudrait *L'Aiglon* ?

Avec leurs jardiniers bien-disants et leurs hallebardiers bourrus, Giraudoux et Anouilh ont réhabilité le chœur antique dans sa compassion versatile. Le lampiste qui agite son fanal bicolore au bout du quai, le sort du spectacle et celui du monde sont suspendus à son balancement plus qu'aux cocufages du chef de gare.

Dans l'euphorie de l'après-guerre, et jusqu'il y a encore peu de temps, la scène savait fêter ses champions de la discrétion, loin des hiérarchies clinquantes et des autocélébrations. Deux de ces serviteurs nous ont quittés la semaine dernière, à quelques heures d'intervalle, et ont illuminé de leur effacement une fin d'année vouée à la frime. L'un, Paul Puaux, avait mis sa fierté à seconder son maître Jean Vilar, à l'ombre des murailles d'Avignon. L'autre, Hubert Deschamps, honorerait la tradition des seconds rôles dont on se souvient mieux que des premiers parce qu'ils y font passer, en quelques répliques, tout un univers intime, en l'occurrence la poésie cocasse d'une fraternité blessée.

A l'heure des hits et des tops en toc, ces retours en coulisse sur la pointe des pieds, quel souffle d'air pur ! Quelle leçon de noblesse !

## Projet de célébration de l'an 2000 par Jean-Pierre Cagnat



## 1989, l'année qui a changé le monde

Suite de la première page

Elle s'interroge sur ses limites, une question incongrue « avant » puisque la frontière de la Communauté européenne était fixée par le « rideau de fer ».

Au début de 1989, c'est d'Union soviétique que partent les premiers signaux laissant entrevoir un ébranlement de l'ordre de Yalta. A Moscou, on lance la campagne pour les élections au Congrès où, pour la première fois, il y aura des candidats libres, extérieurs au traditionnel « bloc des communistes et des sans-parti ». C'est aussi en URSS, à Kiev, qui n'était pas encore la capitale d'une Ukraine indépendante, que, douze mois après, l'ordre de Yalta agonise. Le 6 décembre, François Mitterrand y rend visite à Mikhail Gorbatchev, moins sans doute pour s'assurer du soutien du président soviétique contre la réunification de l'Allemagne que pour se convaincre qu'il ne faut plus compter sur l'URSS pour s'y opposer.

Entre-temps, il s'est passé des événements inouïs. Les Polonais, qui se battent depuis près de dix ans pour imposer un syndicat libre, ont montré la voie : dès février, ils ont organisé une « table ronde » entre le parti unique et l'opposition

– formule qui fera école dans d'autres pays du camp socialiste – pour préparer le passage au multipartisme et à la démocratie. En août, Tadeusz Mazowiecki devient le premier chef de gouvernement de l'Europe de l'Est qui n'appartient pas au Parti communiste. Partout, le carcan imposé par Staline commence à craquer. La Hongrie opte pour des élections libres et ouvre sa frontière avec l'Autriche. C'est un lieu de passage idéal pour les Allemands de l'Est qui, selon l'expression de Willy Brandt, « votent avec leurs pieds ». Des dizaines de milliers d'entre eux essaient de rejoindre la République fédérale en se réfugiant dans les ambassades ouest-allemandes de Prague, de Varsovie ou à la représentation permanente de Bonn à Berlin-Est. Alors que le régime est-allemand s'appête à fêter, en octobre, en présence de M. Gorbatchev le 40<sup>e</sup> anniversaire du « premier Etat des ouvriers et des paysans sur le sol allemand », l'exode massif de ses citoyens est un désaveu cinglant.

Débordés par les manifestations pacifiques, les dirigeants communistes est-allemands n'ont le choix qu'entre la répression et la capitulation. Quelques années plus tôt, ils n'auraient pas hésité, ils auraient noyé la révolte dans le sang, comme en 1953 à Berlin-Est, comme en 1956 à Budapest ou en 1968 à Prague... Comme les dirigeants chinois qui, quelques mois auparavant, ont envoyé la troupe et les chars contre les étudiants de la place Tiananmen, sous la réprobation internationale unanime, à l'ex-

ception... de Berlin-Est. En Europe de l'Est, pour employer la manière forte, il faut avoir l'appui de l'URSS. Or celui-ci fait défaut. M. Gorbatchev a d'autres ambitions que de maintenir par la violence des sarraptes impopulaires. En juin, il s'est engagé avec Helmut Kohl à « contribuer à surmonter la division de l'Europe » et il a besoin du soutien financier du chancelier pour réformer l'économie de son pays. Les chars soviétiques restent dans leurs casernes. Le 9 novembre, le mur de Berlin est ouvert. Des millions d'Allemands de l'Est passent à l'Ouest pour contempler ce qu'ils n'ont jamais vu qu'à la télévision puis rentrent chez eux. « Nous sommes le peuple », scandaient les manifestants de Berlin-Est, Dresde, Leipzig. Désormais, ils crient : « Nous sommes un peuple. » L'unification allemande est en marche et rien ne l'arrêtera, ni la colère de Margaret Thatcher, ni les marchandages soviétiques, ni les manœuvres de M. Mitterrand.

### RÉVEIL DES NATIONALISMES

Le président de la République se méfie de ce qu'il appellera à propos de la Yougoslavie « les bonheurs dangereux ». Car la fin de la guerre froide, la chute du dernier empire du XX<sup>e</sup> siècle, la disparition d'un principe de coercition dans la vie internationale ont ouvert la boîte de Pandore des nationalismes. L'abcès de fixation reste purulent dans les Balkans. A côté des manifestations de liberté, 1989 en a montré les prémices. Fin juin, à l'occasion du 600<sup>e</sup> anniversaire de la défaite du Champ des Merles contre les Otto-

mans, Slobodan Milosevic a rassemblé plus d'un million de personnes pour chanter le nationalisme serbe au cœur du Kosovo, peuplé à 90 % d'Albanais dont il avait supprimé le statut d'autonomie quelques mois avant. C'était le signal de la dissolution de la Yougoslavie et d'une nouvelle guerre balkanique qui dure encore au Kosovo.

La guerre en Yougoslavie a été une épreuve de vérité que l'Europe unie, celle qui se construit patiemment depuis une quarantaine d'années, n'a pas passé avec succès, moins par faiblesse que par immaturité. Mais elle n'a pas détruit l'acquis ; elle n'a pas replongé l'Europe dans ses vieux démons. Elle peut même contribuer à la prise de conscience, trop lente sans doute, que les Européens ne sauraient s'en remettre constamment à Washington pour assurer la sécurité du continent et régler des problèmes surgissant à leur porte.

En 1991, le président américain George Bush avait promis un « nouvel ordre mondial » que les Etats-Unis, surtout parce qu'ils restent la seule superpuissance, ont tendance à vouloir définir seuls. Malgré la fin de la division de l'Europe, la Communauté a continué depuis 1989 à s'occuper d'abord d'elle-même. Elle s'était fixé un grand objectif, la création de la monnaie unique, dont le projet avait été relancé juste au moment où l'Allemagne se réunifiait. Elle l'a atteint. Pour réussir dans ses ambitions, elle doit regarder au-delà de ses propres limites.

Daniel Vernet

**SOCIAL** La mise en place de la réduction du temps de travail modifie de nombreux pans du code du travail. Les accords de branche ou d'entreprise donnent lieu à des conten-

tieux juridiques qui font passer au second plan la compétitivité de l'entreprise ou l'emploi. ● **DANS LES BANQUES** AFB, un seul syndicat, le SNB-CGC, a signé lundi 4 janvier l'ac-

cord de branche sur les 35 heures. Les autres syndicats refusent la remise en question d'un nombre important de jours de congés. Cette signature relancera le débat sur la représentati-

tivité syndicale, car le SNB-CGC devra démontrer qu'il n'est pas qu'un syndicat catégoriel. ● **CHEZ THOMSON CSF**, le PDG d'une filiale comparaitra devant le tribunal de grande instance

de Versailles pour « travail clandestin ». C'est, semble-t-il, la première fois en France que des magistrats assimilent la pratique des heures supplémentaires à du travail clandestin.

## La réduction du temps de travail se heurte à plusieurs obstacles juridiques

Un dirigeant de Thomson CSF est poursuivi pour « travail clandestin » pour ne pas avoir déclaré d'heures supplémentaires. Dans les banques, la signature d'un accord par une seule organisation relance le débat sur la représentativité syndicale

**COMMENT** calculer les horaires des cadres ? Qu'est-ce qu'un syndicat représentatif ? Quel est le rôle du comité d'entreprise ? Un salarié qui refuse une diminution de son temps de travail accompagné d'une baisse de salaire peut-il être licencié ?... Parce qu'elle concerne des pans entiers du code du travail et relance la négociation collective dans les branches et les entreprises, la mise en place des 35 heures soulève de nombreuses questions juridiques. Officiellement, le gouvernement reste serein. Il estime que les problèmes sont quantitativement marginaux et seront en partie résolus par la seconde loi prévue pour la fin de 1999. Mais, sur le terrain, ces problèmes relèguent au second plan les questions a priori plus importantes de l'emploi ou de la compétitivité de l'entreprise.

A EDF-GDF, il a fallu la publication d'un décret paru au *Journal of-*

fiel le 31 décembre 1998 pour modifier le statut des agents et permettre à ceux-ci de travailler à temps partiel comme le prévoyait l'accord sur l'emploi du 31 janvier 1997 contesté devant la justice par la CGT (*Le Monde* du 24 septembre 1998). Chez Vivendi, le tribunal de grande instance, puis la cour d'appel de Rennes ont donné raison à FO, qui contestait la mise en place locale d'un accord-cadre au motif que le comité d'établissement n'avait pas été suffisamment informé sur les conséquences de l'application de l'accord (*Le Monde* du 15 décembre 1998).

L'accord signé lundi 4 janvier entre l'Association française des banques (AFB) et un seul syndicat, qui plus est, catégoriel, le Syndicat national de la banque-CGC (SNB-CGC) va ouvrir la porte à de nouveaux débats (*lire ci-dessous*). Pour être applicable à toute la profession, un accord de branche doit être étendu par le ministère du travail. Martine Aubry, qui a refusé d'étendre l'accord signé par trois syndicats (FO, CFTC, CGC) dans la métallurgie, peut-elle étendre un

accord contesté par quatre syndicats sur cinq ? L'affaire est d'autant plus complexe que la représentativité de ce syndicat de cadres dans les autres catégories de personnel n'est pas évidente. Présent dans les grandes banques, le SNB-CGC l'est-il suffisamment dans l'ensemble de la profession pour que sa seule signature engage l'ensemble des 200 000 salariés ?

Si les autres syndicats demandent au ministère du travail une enquête sur la représentativité du SNB, celle-ci prendra au moins dix-huit à vingt-quatre mois. La polémique pourrait relancer le débat sur la représentativité syndicale. Martine Aubry, ministre de l'emploi, veut absolument éviter d'ouvrir cette boîte de Pandore. La raison est évidente : environ 40 % des accords sur les 35 heures sont signés grâce au mandatement, cette technique qui permet à un salarié de signer au nom d'une organisation syndicale, même s'il n'en est pas le représentant dans l'entreprise. Remettre en question la représentativité effective d'une des cinq confédérations syndicales ne



peut qu'amener à contester la représentativité de ces nouveaux délégués sans lesquels la mise en place des 35 heures serait encore plus laborieuse.

Mais les contentieux touchent l'ensemble des aspects liés au temps de travail. Le cas le plus spectaculaire concerne Thomson CSF. Depuis mars 1996, une inspectrice du travail traque les dépassements d'horaires des cadres de Thomson-Radars et contre-mesures (RCM) qui travaillent dans l'établissement d'Elancourt (Yvelines). Malgré un accord survenu entre temps (*Le Monde* du 10 octobre 1996 et du 31 janvier 1998), la plainte a suivi son cours.

Comme le procureur de la République du tribunal de grande instance de Versailles n'a pas classé l'affaire, Bernard Rocquemont, qui était à l'époque PDG de Thomson-RCM, comparaitra le 1<sup>er</sup> février devant le tribunal pour répondre de plusieurs infractions dont, l'« exécution d'un travail clandestin », conformément à l'article L324-10 du code du travail. C'est, semble-t-il, la première fois que cet article

sur le travail dissimulé - nouvelle dénomination du travail clandestin depuis la loi du 11 mars 1997 - est utilisé dans ce contexte. Cet article stipule que « la mention sur le bulletin de paie d'un nombre d'heures de travail inférieur à celui réellement effectué constitue (...) une dissimulation d'emploi salarié ».

Cet article était destiné à lutter contre le travail non déclaré, mais certains inspecteurs du travail et apparemment certains magistrats l'étendent aux heures supplémentaires. « La portée de cet article n'a pas encore été bien perçue. On s'aperçoit qu'elle est très considérable », analyse Maître Henri, avocat spécialisé dans le droit du travail. « La question est de savoir quelle type de justice on veut. Est-il vraiment raisonnable d'assimiler des cadres de Thomson-CSF payés plusieurs centaines de milliers de francs à des travailleurs turcs du Sentier », s'interroge son confrère Gille Bélier. M. Rocquemont risque jusqu'à 200 000 francs d'amende, voire une peine de prison avec sursis. Si la peine infligée n'est pas uniquement symbolique, nul doute qu'elle suscitera de très vives réactions dans les milieux patronaux.

Chez Thomson-CSF, une autre affaire illustre les difficultés de la réduction du temps de travail. Chez Thomson Airsys, malgré un accord Robien, les dépassements d'horaires restaient fréquents. Par « souci d'apaisement », la direction a accordé en décembre aux 2 700 salariés une prime de 2 000 francs. Dans un tract, la CFDT s'est félicitée fin novembre d'avoir obtenu cette prime en échange de l'arrêt des procédures juridiques qu'elle avait lancées. Un donnant-donnant qui ne devrait pas laisser l'administration du travail indifférente.

F. Le

## Un seul syndicat bancaire a accepté de signer l'accord sur les 35 heures

L'ASSOCIATION française des banques (AFB) s'était promis d'avoir un accord de branche sur les 35 heures avant la fin de l'année 1998. Elle n'a que quelques jours de retard sur son calendrier : le SNB-CGC, deuxième syndicat de la branche, a signé le projet patronal lundi 4 janvier. Le patronat bancaire devra se contenter d'un accord paraphé par ce seul syndicat, alors qu'il souhaitait avoir deux, voire trois signataires.

Ce texte constituera le cadre dans lequel les banques AFB appliqueront la réduction du temps de travail à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000. Chaque entreprise doit ouvrir une négociation dans les six mois qui viennent. « L'accord repose sur un équilibre des positions ; il constitue un cadre favorable aux salariés et un dispositif adapté aux entreprises », revendique l'AFB, qui a eu bien du mal à faire accepter par tous ses membres les dernières concessions nécessaires pour obtenir la signature du SNB. Celle-ci a également fait l'objet d'un débat serré au sein du SNB.

Jean-Claude Létang, président du syndicat, estime finalement que l'accord garantit « un minimum convenable pour les petits établissements bancaires », qui n'ont pas de représentants syndicaux et dont les dirigeants étaient les plus opposés à l'accord. Il consolide certains avantages de la convention collective, dénoncée par l'AFB en février 1998. En particulier, M. Létang constate que 17 jours de congés supplémentaires (s'ajoutant aux 25 jours légaux et au 1<sup>er</sup> mai) seront assurés par la branche. Ces 17 jours comprennent 8 jours

fériés et 9 jours à la disposition du salarié (dont 8 existaient déjà dans la branche). Le SNB regrette que les jours fériés entrent dans le calcul des contreparties à la réduction du temps de travail.

### SALAIRE MAINTENU

Mais il rappelle que les salariés sont assurés de voir le niveau de leur salaire maintenu. Surtout, « nous avons voulu limiter les pertes d'emplois quitte à avoir moins de jours de congés que ne l'auraient laissé espérer les 35 heures », explique M. Létang. Il se félicite en outre de la généralisation du compte épargne-temps à toutes les banques.

L'accord prévoit aussi que les entreprises ouvrent des négociations sur une réduction du temps de travail supplémentaire correspondant à 12 jours de repos (contre 11 jours avant les dernières concessions de l'AFB). Il limite enfin le contingent d'heures supplémentaires à 120 heures en 2000 (+30 heures par accord d'entreprise). Pour les salariés au forfait, la branche accorde automatiquement trois jours de repos supplémentaires. Au final, l'AFB et le SNB affirment que la durée annuelle de référence du travail (1 610 heures), celle au-delà de laquelle sont calculées les heures supplémentaires, est moins importante que dans les accords signés dans le textile, la métallurgie ou le bâtiment.

Les quatre syndicats non signataires (CFDT, CFTC, CGT, FO) défendent eux que « cet accord n'est pas équilibré ». Il permet « d'instaurer une

grande flexibilité dans l'organisation du temps de travail (annualisation du décompte), en particulier sur le calcul des heures supplémentaires, sans accorder une réelle diminution du temps de travail au niveau de la branche et sans aucun effet sur l'emploi ». Ils veulent étudier « l'utilisation du droit d'opposition », qui permet à des syndicats de faire annuler un accord signé par une organisation minoritaire, mais fait l'objet d'un débat juridique dans ce cas précis.

Les non-signataires veulent également tenter de convaincre le ministère du travail des déséquilibres de l'accord. Sur ce plan, l'AFB et le SNB ne doutent pas que leur accord puisse être étendu à toute la profession par le ministre, même si le SNB n'est pas majoritaire. Pour au moins deux raisons. La première est la représentativité de ce syndicat. Avec 26 % des suffrages, il talonne la première organisation, la CFDT. Le SNB est certes affilié à la Confédération générale des cadres, mais il est représenté dans tous les collèges de salariés : il est devant la CFTC parmi les employés (moins de 10 % de la profession) et numéro deux parmi les gradés (plus de 75 % de la profession). La deuxième raison est que la branche va plus loin que d'autres dans les avantages accordés aux salariés. Même si pour les employés de banque, habitués à une convention collective très favorable - en vigueur jusqu'à fin 1999 - l'accord paraît peu progressiste.

Sophie Fay

### TROIS QUESTIONS À

JEAN-EMMANUEL RAY

**1** Vous êtes professeur de droit du travail à l'université Paris-I. A quelles conditions des syndicats peuvent-ils s'opposer à un accord signé par d'autres organisations au niveau d'une branche professionnelle ?

La loi du 31 décembre 1992 a indiqué qu'un accord, même signé par un seul syndicat, qui plus est minoritaire, est valable. Pour s'y opposer, il faut qu'une majorité arithmétique des syndicats signa-

taires de l'accord que le nouveau texte remplace s'y oppose. Au niveau d'une branche, trois syndicats signataires peuvent, par exemple, s'opposer à un accord signé par un syndicat représentant 80 % des salariés, ce qui n'est pas le cas dans les entreprises. Autre condition pour s'opposer au texte : il faut que le nouvel avenant réduise ou supprime un ou plusieurs avantages individuels ou collectifs.

**2** L'accord signé par l'Association française des banques et le SNB-CGC peut-il être contesté ? Si c'est un avenant à un texte

antérieur, oui, puisqu'il réduit des jours de congés qui sont des avantages incontestables. Mais il s'agit vraisemblablement d'un texte qui se substitue à l'ancien, en l'occurrence la convention collective, en cours de dénonciation. Dans ce cas, l'accord peut être moins favorable que le précédent. Il restera toujours plus favorable que le code du travail qui aurait été appliqué aux salariés à partir du moment où la dénonciation de la convention collective devient effective, en l'occurrence le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Mais l'affaire est nouvelle et complexe.

**3** Le SNB-CGC est-il représentatif ?

Pour les cadres, oui. Pour les autres catégories de personnel, un arrêt de la chambre sociale de la Cour de cassation a précisé au printemps 1998 que le SNB-CGC devait faire la preuve de sa représentativité, basé sur son audience, le nombre de ses adhérents... Si les autres syndicats la contestent, le ministère du travail peut diligenter une enquête.

Propos recueillis par Frédéric Lemaître

## Renault, grand gagnant de la reprise du marché automobile

APRÈS une forte baisse en 1997 (-19,7 %), les immatriculations de voitures particulières ont connu une progression de 13,5 % pour l'année 1998, avec 1 943 601 véhicules immatriculés. Selon le Comité français des constructeurs d'automobiles (CCFA), cette amélioration s'explique par « la croissance, bonne et régulière du marché qui témoigne en cela de la restauration de conditions saines ». C'est le premier redressement « naturel » des ventes depuis l'abandon des primes gouvernementales ("balladettes" puis "jupettes"), qui avaient gonflé artificiellement les ventes jusqu'en septembre 1997.

Le lancement de nouveaux mo-

dèles chez tous les grands constructeurs, le renouvellement du parc de voitures achetées au début des années 1990 ainsi que la baisse des prix de vente ont contribué à dépasser sensiblement les prévisions. Cette reprise devrait néanmoins se ralentir puisque le CCFA prévoit un peu moins de deux millions d'immatriculations pour 1999.

Les grands gagnants de cette embellie sont les marques françaises, qui détiennent 57,2 % du marché national à fin 1998, contre 55,9 % à fin 1997. Renault a ainsi accru ses immatriculations de 20,6 %, une croissance supérieure à celle du groupe PSA Peugeot-Citroën (+11,9 %). Les succès de la Clío II,

voiture la plus vendue en France, du monospace Mégane Scénic (ventes en hausse de 25 %), et de la Kangoo expliquent cette performance. Peugeot, avec sa 206, finit l'année en force (+24,9 % en décembre, +14 % sur l'année) tandis que Citroën, avec 9 % de croissance en 1998, s'esouffle en décembre (-8,4 %) dans l'attente de nouveaux modèles.

Nissan, quant à lui, affirme être en tête des constructeurs nippons, avec 27 879 véhicules particuliers vendus (+10,5 %). Le constructeur japonais, qui dément tout projet de fusion ou d'alliance avec Renault (*Le Monde* du 5 janvier), devancerait ainsi Toyota, qui mise cependant à long terme en construisant une

usine dans le nord de la France.

Même si, en chiffres absolus, les ventes de Mercedes (groupe DaimlerChrysler) restent modestes, à 37 021 unités pour l'année, le constructeur allemand enregistre la plus forte hausse du marché, avec des ventes en augmentation de 40,9 %. Les excellents résultats de la Mercedes classe A expliquent ce boom, malgré la déception causée par la Smart. Seulement 713 exemplaires de cette petite voiture urbaine construite en Lorraine ont été immatriculés depuis son lancement en octobre 1998 et 1 805 commandes ont été reçues.

Emmanuel Paquette

## Nouvelle jurisprudence pour absences exceptionnelles

La Cour de cassation a modifié sa jurisprudence concernant l'absence exceptionnelle d'un salarié pour un événement familial tel que le décès d'un proche, le mariage ou la naissance d'un enfant. Selon l'article L.226-1 du code du travail, « tout salarié bénéficie, sur justification et à l'occasion de certains événements familiaux, d'une autorisation exceptionnelle d'absence ». Le nombre de jours accordés est de quatre pour le mariage du salarié, de trois pour la naissance de son enfant, d'un jour pour le décès de son père ou de sa mère...

La Cour déclare que désormais ces journées d'absence n'ont pas à être nécessairement prises le jour de l'événement. Cette décision a été rendue le 16 décembre 1998 sur un conflit entre un salarié de Michelin et sa direction concernant le mariage d'un enfant. Le 19 mars 1997, la Cour avait rendu un jugement inverse dans une affaire similaire.

LE FORUM DE LA DECENNIE

1989 1999

**Radio Classique a 10 ans !**

Pour commenter la dernière décennie et anticiper les 10 premières années du III<sup>e</sup> millénaire,

J.-M. COLOMBANI, J. DELORS, P. FAURRE, J.-B. de FOUCAULD, J. LANG, Mgr LUSTIGER, J.-F. MATTEI, M. PEBEREAU, J.-M. PELT, P. TRUCHE

seront exceptionnellement réunis le mardi 12 janvier 1999 à 18 heures dans le Grand Amphithéâtre de l'Université de Paris Dauphine,

avec *Le Monde*

Retenez votre invitation\*, par courrier : Radio Classique, 12 bis, pl. Henri Bergson, Paris VIII<sup>e</sup>.

Découvrez les principaux extraits de leurs témoignages, le samedi 16 janvier à 12 h sur Radio Classique.

## La Dresdner Bank filialise ses participations industrielles

LA TROISIÈME banque privée allemande filialise une partie de son portefeuille de participations, pour 25 milliards de marks (12,7 milliards d'euros, 83,7 milliards de francs). Elle imite ainsi la Deutsche Bank, première banque mondiale depuis le rachat de l'américain Bankers Trust. Dresdner détient des participations dans le constructeur automobile BMW, l'assureur Allianz et le réassureur Munich Ré. Par ailleurs, Bernhard Walter, président du directoire de la Dresdner Bank, a estimé, dans un entretien au quotidien *Frankfurter Allgemeine Zeitung* du lundi 4 janvier, que « rien ne pouvait le mettre sous pression » pour conclure d'éventuelles alliances.

## Bouygues réorganise le capital de la Saur

LA RÉORGANISATION de la Saur a commencé. La filiale de Bouygues a lancé une augmentation de capital de 1 milliard de francs (154,8 millions d'euros), qui a été souscrite, « dans l'attente du choix définitif d'un partenaire industriel », par un fond d'investissement qui souhaite garder l'anonymat. Il détiendra 13 % du capital. En parallèle, Bouygues et EDF ont remis à plat leurs relations.

EDF international a échangé ses 22,7 % détenus dans Saur international, filiale chargée du développement à l'étranger, pour 14 % de Saur, ce qui lui permettra d'avoir une participation plus liquide et enfin rémunératrice.

Cette réorganisation est le prélude à l'entrée d'un partenaire de « long terme » dans la Saur. EDF, les américains Enron et GPU, et le britannique Anglian Water sont sur les rangs.

# Le succès de la monnaie unique dope les Bourses de l'Euroland

Les investisseurs anglo-saxons ont commencé à rééquilibrer leurs portefeuilles, essentiellement constitués de titres américains, vers les actions et les obligations du Vieux Continent

Même si les Bourses européennes semblaient marquer une pause, mardi 5 janvier, après l'euphorie de la veille, la journée du lundi 4 janvier restera dans les mémoires. Les marchés d'actions ont salué l'arrivée de l'euro en s'offrant des hausses spectaculaires dans des

volumes de transactions bien supérieurs aux attentes. L'absence de problèmes techniques lors de la phase de basculement et la force de la monnaie européenne face au dollar ont fait s'évanouir les derniers doutes sur la monnaie unique. L'indice EuroStoxx 50 affi-

chait, lundi en fin de journée, un gain de 6 %. Les marchés de l'Europe du Sud se sont plus particulièrement distingués avec des progressions de 6,39 % à Milan et de 6,21 % à Madrid. A Francfort, l'indice DAX a gagné 5,67 %. La plupart des autres marchés de la

zone euro étaient bien orientés : Amsterdam progressant de 3,82 %, Bruxelles de 3,74 % et Helsinki de 4,86 %. A Paris, le CAC 40 a terminé sur une hausse de 5,20 %, la plus forte enregistrée en une journée depuis le 12 octobre 1998 (+ 5,51 %).

LES BOURSES de la zone euro marquaient une pause, mardi matin 5 janvier, après le vent d'euphorie qui avait soufflé la veille. La Bourse de Francfort a ouvert sur un recul de 0,44 %. Pour leur première journée de cotations en euro, les places boursières de l'Euroland ont fait preuve d'une éclatante vigueur alors que la



L'EURO

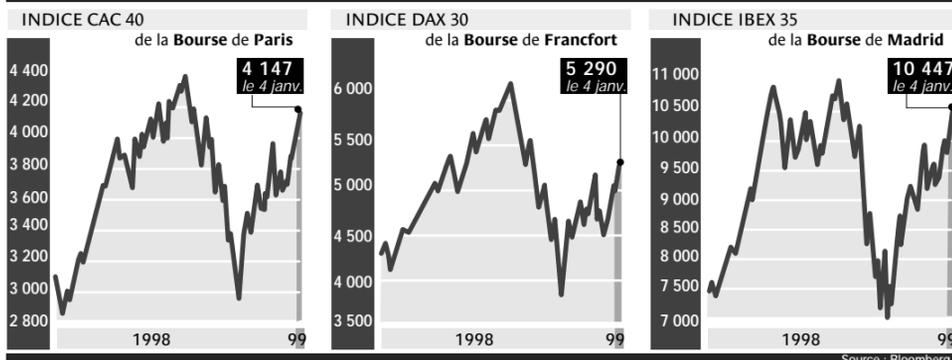
Bourse de Londres clôturait sur un léger recul de 0,05 %, affectée par la non-participation du Royaume-Uni à l'Union monétaire.

Les marchés de l'Europe du Sud se sont particulièrement distingués. L'indice des valeurs vedettes italiennes a bondi de 6,39 %, tandis que celui de la Bourse de Madrid grimpaît de 6,21 %, le marché de Lisbonne se contentant d'une hausse de 4 %. A Francfort, l'indice DAX a gagné 5,67 %. Les autres Bourses de la zone euro ont été bien orientées, celle d'Amsterdam progressant de 3,82 %, Bruxelles s'appréciant de 3,74 %, Helsinki de 4,86 %. Seul le petit marché du Luxembourg a terminé sur un recul de 1,6 %.

A la Bourse de Paris, l'indice CAC 40 a terminé la séance de lundi sur une hausse de 5,20 %, à 4 147,50 points. Cette hausse est la plus forte enregistrée en une journée depuis le 12 octobre 1998 (+ 5,51 %). L'envolée des cours s'est faite dans un volume d'échanges important. Plus de 1,9 milliards d'euros (12,53 milliards de francs) ont été échangés. « Ce volume est trois supérieur à celui enregistré lors de la première séance de l'année 1998 » s'est félicité la Société des Bourses Françaises (SBF).

Les marchés obligataires de l'Euroland ont été également à la fête, notamment grâce à la bonne tenue de l'euro, même si le volume des transactions est resté modeste. La mon-

### Un début d'année en fanfare



Les Bourses de Madrid et de Paris ne sont plus très loin de leur plus haut niveau historique, alors que la Bourse de Francfort n'a pas complètement effacé les effets de la tourmente boursière de cet été.

naie européenne a terminé la journée à 1,1812 dollar, soit une hausse de près de 1,25 % par rapport à son cours fixé jeudi. Les rendements des emprunts d'Etat émis à dix ans en France et en Allemagne, qui évoluent en sens inverse des prix des obligations, ont atteint, lundi, des niveaux planchers à 3,76 %. Ceux des obligations à dix ans italiennes et espagnoles se sont situés également à leurs plus bas, respectivement à 3,93 % et 3,89 %. Témoin de l'intérêt des investisseurs internationaux pour les obligations de la zone euro, l'écart de rémunérations entre les titres européens et les titres américains s'est élargi, passant de 0,84 % à 0,99 % pour les échéances à dix ans.

Les raisons ne manquent pas pour expliquer cette euphorie sur les marchés financiers. Traditionnellement, le mois de janvier est propice aux Bourses. « Au début de l'année, les investisseurs font généralement preuve de plus d'audace et d'optimisme », note un gérant. L'arrivée de l'euro amplifie ce phénomène. D'abord, pour les opérateurs qui devaient s'habituer à traiter en euros, « il est plus facile de prendre ses repères à l'achat qu'à la vente », note le responsable informatique d'une banque de marché. Ensuite, les investisseurs anglo-saxons ont commencé à rééquilibrer leurs portefeuilles, jusqu'à présent essentiellement investis en titres

américains, vers les actions et les obligations de l'Euroland attiré par la perspective de pouvoir travailler sur une zone protégée des turbulences monétaires.

Enfin, les investisseurs qui ne s'étaient guère montrés actifs au cours des deux dernières semaines de décembre, afin de faciliter la transition informatique, ont pu réaliser leurs opérations, le basculement à l'euro s'étant parfaitement réussi.

A Paris, Dominique Strauss-Kahn, le ministre de l'économie a trouvé le temps, lundi, de visiter le centre de contrôle de la Bourse de Paris pour féliciter les équipes de la SBF. La nuit de lundi à mardi a permis de dissiper

les dernières inquiétudes qui concernaient la mise en place de nouveaux circuits de règlements interbancaires en Europe. Le chevauchement des anciens et des nouveaux circuits (dont le système Target) faisaient craindre le pire : un mauvais achèvement des sommes laissant des trous dans la trésorerie des banques. Mais tout s'est finalement bien déroulé. Si les banques raisonnent désormais en euro, ce n'est pas encore le cas de leurs clients : les trésoriers des entreprises. Sur le marché des changes, ces derniers voulaient encore traiter la parité du dollar contre le franc, ne pouvant pas encore s'habituer à la nouvelle parité euro contre dollar, qui inverse le sens de l'opération, constate Bernard Paget, de la banque du CIC Paris.

L'autre souci des intervenants financiers était le changement de dimension du marché monétaire. Jusqu'à présent, ce marché était régi par un indice au jour le jour, le TMP (taux moyen pondéré) étroitement encadré par la Banque de France. Désormais, il sera conditionné par un indice fixé par les banques commerciales des onze pays de la zone euro, l'Eonia. Un changement qui pourrait modifier les conditions de financement à court terme des établissements, estime Daniel Gautrot, responsable de la trésorerie au Crédit lyonnais.

Joël Morio et Enguérand Renault

## « Le dollar européen » n'émeut pas Wall Street

WASHINGTON

de notre correspondant

La naissance du « dollar européen » n'a pas fait sauter l'applaudimètre à Wall Street. C'était « Business as usual », selon Webb Hays, vice-président de la United Bank. L'impact de l'arrivée de l'euro avait déjà été anticipé. « On n'attendait rien de spectaculaire. Les choses se sont passées en douceur », a ajouté Wayne Angell, de Bear Sterns. Tous deux sont d'ex-gouverneurs de la « Fed », la Banque de réserve fédérale. Wall Street a terminé la séance pratiquement inchangée (+ 0,03 % de hausse).

« Nous saluons le lancement de l'euro, mesure historique qu'ont prise onze nations européennes en marche vers une union économique et monétaire plus aboutie », a déclaré le président Bill Clinton, qui a accepté deux euros tout neufs. « Les Etats-Unis sont depuis longtemps partisans de l'intégration européenne, et nous admirons les progrès soutenus que l'Europe a faits dans la prise de décisions budgétaires souvent difficiles, qui ont rendu possible cette union. » L'opinion publique américaine, en revanche, s'est profondément désintéressée de ce que les Européens qualifient de révolution tranquille. Cela ne fait que quelques jours que les journaux en parlent et, pendant trop longtemps, les Etats-Unis ont vécu à l'écoute d'un point de vue britannique dont le scepticisme ne cadrait guère avec ce qui se préparait sur le Vieux Continent. N'empêche, industriels, hommes d'affaires et financiers qui traitent avec le marché européen ont tourné la page et ne peuvent que se réjouir de ce qui est, pour eux, une simplification bienvenue. Même si le quasi-monopole international du dollar est battu en brèche, comme l'ex-

plique Wayne Angell : « Quand tant de banques centrales à travers le monde ont leurs réserves en dollars, il est normal qu'une tendance à la diversification se développe. C'est ce qui se passe depuis juillet. »

### « UNE MONNAIE COMME LES AUTRES »

L'administration américaine s'est voulue rassurante : « L'euro sera une monnaie comme les autres. Comme nous l'avons souvent dit, ce qui est bon pour l'Europe est bon pour les Etats-Unis, et une Europe forte, c'est bon pour nous », a déclaré lundi au Monde le secrétaire au Trésor Robert Rubin. Et si l'euro a pris un bon départ, il ne faut pas s'emballer : « Ce n'est pas sur cela que nous devons mettre l'accent. Notre priorité doit être de remettre notre maison en ordre. » Et le porte-parole de la Maison Blanche d'affirmer que l'euro ne saurait menacer la suprématie du dollar dans les transactions internationales.

Ce n'est pas l'avis de Fred Bergsten, de l'Institut international d'économie, pour lequel « l'euro commencera à faire concurrence au dollar comme principale monnaie de référence aussitôt que la Banque centrale européenne (BCE) et la nouvelle monnaie auront fait la preuve de leur crédibilité, ce qui devrait se produire assez rapidement ». Ancien patron de la Fed, Paul Volcker s'attend à ce que cela se produise bien plus tard. Et, dans un éditorial publié le jour de la Saint-Sylvestre, le *New York Times* a prudemment fait la liste « des promesses et des périls de l'euro ».

Pour Webb Hays, l'euro apportera une valeur ajoutée, ce qui explique qu'il se renforce par rapport au dollar, « déjà légèrement surévalué » : « Auparavant, il fallait traiter avec tant de mon-

naies, d'économies. » L'ancien secrétaire au travail Robert Reich pense que « l'euro rendra l'économie européenne plus efficace, permettant plus de fusions et la création de plus de grandes sociétés globales. La BCE aura plus de liberté de faire baisser les taux, moins de comptes à fournir aux gouvernements et sera plus préoccupée par le contrôle de l'inflation que par la création d'emplois ».

L'emploi, c'est la faiblesse de l'économie européenne. Pour des raisons différentes du professeur Reich – qui craint que « la nouvelle efficacité de l'euro se manifeste plus en termes de politique fiscale stricte que de garantie de l'emploi » –, Steve Slicer, de Lehmann Brothers, critique une Europe « qui n'a pas créé le moindre emploi dans le secteur privé depuis les années 70 ! Si vous n'y parvenez pas, vous ne pourrez pas créer de revenu, vos dépenses exploseront, vos revenus chuteront et vos déficits dépasseront vite les 3 % de votre PIB. Si vous n'êtes pas capables de faire les réformes de structure qui s'imposent, en particulier en ce qui concerne la flexibilité du marché du travail, l'Europe deviendra, avec ses problèmes, le boulet de l'économie mondiale ».

Vu des Etats-Unis, la naissance de l'euro rend un peu plus modeste. Le ralentissement de la croissance, la baisse pour le septième mois consécutif de l'indice de la production industrielle, les méga-fusions en cours ou même l'impact de ces sociétés virtuelles apparues grâce à Internet comme Amazon.com, paraissent au moins aussi importantes aux économistes et financiers américains qui, dans leur grande majorité, ne se préoccupent guère de ce qui se passe en dehors de leur grand et beau pays.

Patrice de Beer

## AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion, lance une Consultation avec sélection préalable des candidats pour l'aménagement et l'exploitation des Bars, des Restaurants et d'un point de vente hors taxes : tabacs, alcools, parfums, de l'Aéroport de la Réunion Roland Garros (environ 1,5 million de passagers en l'an 2000), répartis selon 4 lots distincts, ci-après définis. Les candidats auront la faculté de proposer leur candidature pour un ou plusieurs de ces lots.

Lot N° 1 : Bar en zone publique (356 m<sup>2</sup>)  
Lot N° 2 : un bar en zone publique (296 m<sup>2</sup>), un bar en salle d'embarquement (360 m<sup>2</sup>), un restaurant self service en zone publique (520 m<sup>2</sup>).  
Lot N° 3 : Restaurant - bar club - salon de thé panoramique en zone publique (378 m<sup>2</sup>).  
Lot N° 4 : Point de vente hors taxes tabacs, alcools, parfums en salle d'embarquement (175 m<sup>2</sup>).

Les travaux d'aménagement et l'exploitation des locaux ci-dessus sont prévus pour débuter au 1/1/2000. La durée des conventions d'exploitation est fixée à 10 ans.

Les candidatures ainsi que tous les renseignements y afférents devront être rédigés en langue française et devront parvenir à la CCI Réunion avant le : Vendredi 29 Janvier 1999 à 16 heures, délai de rigueur.

Les candidatures doivent être adressées sous enveloppe cachetée et scellée à la cire.

L'enveloppe contiendra tous les renseignements demandés et portera les mentions ci-après :

Appel à candidatures  
Aéroport de la RÉUNION - "Roland GARROS"  
Bars, restaurants et boutiques hors taxes tabacs, alcools, parfums  
A n'ouvrir qu'en comité de sélection

M. le Président de la CCI REUNION  
Service Equipements  
5 bis, Rue de Paris - BP 120  
97463 SAINT-DENIS Cedex (Ile de la Réunion)

Cette enveloppe sera remise contre récépissé à l'adresse et date indiquées ci-dessus ou, si elle est envoyée par voie postale, devra l'être à cette même adresse par pli recommandé avec avis de réception postale et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites. Les candidatures qui seraient remises, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite fixées ci-dessus, ne seront pas retenues et seront renvoyées à leurs auteurs.

### RENSEIGNEMENTS ET JUSTIFICATIFS A FOURNIR

a) Déclaration du candidat type DC 4.  
b) Si l'entreprise est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés.

Les certificats ou attestations type DC 7 délivrés par les organismes compétents mentionnant que le candidat est en règle au 31 Décembre 1997 avec les organismes sociaux et fiscaux.

d) Déclarations type DC 5 F ou DC 5 E et DC 6.  
e) Une fiche financière indiquant les chiffres d'affaires des 3 dernières années, ainsi que les différents bilans correspondants.

f) Une note accompagnée de justificatifs décrivant les références du candidat en matière d'aménagement et d'exploitation d'établissements comparables à ceux visés au présent appel à candidatures, en précisant les chiffres d'affaires correspondants.

### CRITERE DE SELECTION DES CANDIDATS

a) Production des justificatifs énoncés ci-dessus.  
b) Durée et qualité de l'expérience du candidat dans les domaines d'activités de la consultation.  
c) Références aéroportuaires ou références équivalentes.  
d) Capacités financières.

DATE D'ENVOI DE L'APPEL A CANDIDATURES  
AUX PUBLICATIONS CHARGÉES DE L'INSERTION :  
le 28 Décembre 1998

Toutes les demandes de renseignements\* sont à adresser, par télécopie ou par courrier, à :

Chambre de Commerce et d'Industrie - Cellule Commerciale Concession Aéroportuaire - 97438 Sainte-Marie - Numéro de télécopie : 02.62.48.80.46.  
\*Les informations relatives au contenu précis du dossier de consultation ne pourront être délivrées qu'aux candidats retenus à l'issue du présent appel à candidature.

Le Président de la CCI Réunion,  
Roger ROLAND

LES MESSAGES de félicitations adressés par la Maison Blanche aux gouvernements européens pour le succès du lancement de l'euro ne doivent pas faire illusion. L'inquié-

### ANALYSE

Malgré les débuts prometteurs de l'euro, il serait prématuré d'enterrer le dollar

tude était perceptible, lundi 4 janvier, à Washington. Tandis que le secrétaire américain au Trésor, Robert Rubin, a jugé que « l'avènement de l'euro souligne le besoin d'une politique économique saine aux Etats-Unis », son adjoint Lawrence Summers s'est empressé d'affirmer que le statut de monnaie de réserve du dollar n'est pas menacé. Les Etats-Unis vivent au-dessus de leurs moyens : leur balance courante enregistre des déficits croissants (4,4 milliards de dollars en 1991, 230 milliards de dollars en 1998), dont le financement ne posait jusqu'à présent aucun problème en raison de

l'attrait sans égal du billet vert sur la scène financière mondiale. La Maison Blanche sait que l'euro menace cette facilité de paiement. Les Japonais, gros acheteurs de bons du Trésor américain, ont désormais la possibilité de les troquer contre des emprunts d'Etat européens d'aussi grande qualité. Un tel mouvement de bascule – qui a commencé à se produire lundi – provoquerait une remontée des taux d'intérêt aux Etats-Unis et une baisse des rendements en Europe : un mauvais coup pour l'économie américaine, une excellente nouvelle pour celle du Vieux Continent.

Il serait toutefois prématuré d'enterrer le dollar. Pour au moins quatre raisons. La première est que l'économie des Etats-Unis, en dépit de ses déficits commerciaux, apparaît globalement en bien meilleure santé que son homologue européenne : après huit ans de croissance forte, son dynamisme reste grand et son taux de chômage plus de deux fois inférieur à celui observé sur le Vieux Continent. Sans compter l'envergure de ses entreprises : treize des quinze premières capitalisations boursières mondiales

sont aujourd'hui américaines. La deuxième est que Washington, grâce à une politique de réduction des dépenses, a renoué avec les excédents budgétaires : elle dispose ainsi d'un outil de relance économique dont sont privés les gouvernements européens. Ces derniers continuent tant bien que mal à assainir leurs finances publiques : mais la France, par exemple, dans le meilleur des scénarios de croissance (+3 % par an pendant trois ans), enregistre encore un déficit budgétaire de 0,7 % en 2002.

La troisième est qu'aux yeux des investisseurs internationaux, les Etats-Unis ne forment pas seulement une zone monétaire unifiée mais aussi un bloc économique homogène : même politique fiscale, même réglementation du marché du travail, taux de chômage et niveaux de vie semblables d'un Etat à un autre. Il n'en va pas de même dans l'Euroland, où les conflits de politique économique risquent fort de resurgir dès que l'euphorie du lancement de l'euro sera retombée. Une étude récente de l'Insee rappelle l'importance des disparités européennes : le taux de chômage

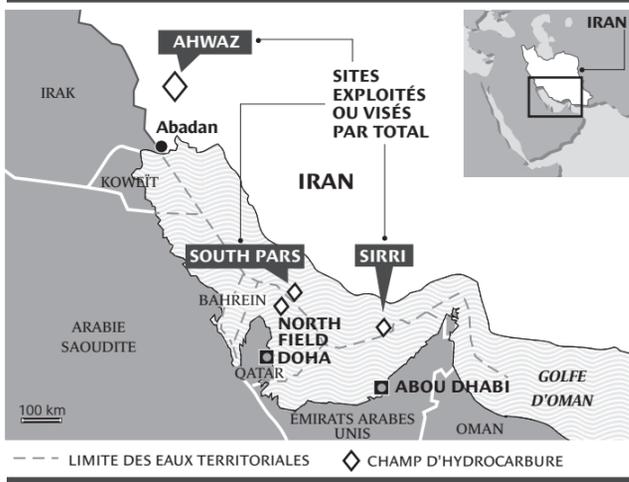
s'établit à 4 % aux Pays-Bas mais frôle les 20 % en Espagne ; la richesse par habitant se situe à 33 038 euros au Luxembourg, mais à 8 998 euros au Portugal. En dernier lieu, en cas de conflit monétaire avec les Etats-Unis, il n'est pas sûr que les Européens prennent aisément le dessus. Les Américains disposent en la matière d'une expérience et d'un savoir-faire inégalés. Surtout, il reste à démontrer qu'en cas de crise aiguë sur le change, les Européens parviendraient à s'entendre et à exprimer une position commune : au vu du compromis laborieux et bancal trouvé pour doter l'euro d'un porte-parole, il est permis d'en douter. Les petites phrases de M. Rubin risquent, longtemps encore, de peser davantage sur les marchés financiers que celles des dirigeants européens. La grandeur d'une monnaie se mesure moins à l'aune de ses performances financières qu'à celle de la puissance politique de l'Etat qui l'utilise. A cet égard, l'Europe a encore de gros progrès à accomplir.

Pierre-Antoine Delhommais

# Total veut renforcer ses positions dans le pétrole iranien

De nouveaux appels d'offres sont en cours

La seule major occidentale présente en Iran



## GOLFE PERSIQUE de notre envoyé spécial

« Nous étudions toutes les possibilités de développement en Iran, tant sur des gisements maritimes que terrestres, et nous avons deux nouveaux projets dans ce pays », annonçait à la mi-décembre Christophe de Margerie, directeur de Total Moyen-Orient. A l'occasion d'une présentation du site de Sirri, une île au milieu du golfe Persique sur laquelle est traitée l'huile extraite des fonds iraniens, ce dirigeant a indiqué que la compagnie française est intéressée par deux autres champs sur ce site. Appelés C et D, ils s'ajouteraient à ceux nommés A et E dont Total s'est vu confier la mise en production en 1995. La firme est aussi candidate au développement d'une partie du champ géant d'Ahwaz, au nord d'Abadan, dont les réserves sont estimées à 45 milliards de barils de pétrole.

Depuis trois ans, dans la perspective d'augmenter sa production, limitée à 3,6 millions de barils/jour par l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) alors qu'elle était double il y a vingt ans, Téhéran tente d'attirer les firmes pétrolières. Il leur est proposé de participer au développement de champs existants pour améliorer leur production et parfois d'exploiter de nouveaux gisements. L'Iran interdisant que des compagnies étrangères s'approprient les réserves de son sous-sol, qui recèle 10 % des hydrocarbures de la planète, la formule en vigueur est celle du « buy back » : la compagnie retenue finance les travaux et remet ensuite les installations à la compagnie nationale iranienne, qui en assure l'exploitation. Elle est directement rémunérée sous forme d'huile ou de gaz.

En novembre 1995, quelques mois après l'entrée de Total sur le champ de Sirri, onze projets étaient proposés par le gouvernement iranien. Seuls deux d'entre eux ont été conclus, en raison de l'embargo imposé par la loi américaine D'Amato, qui interdit depuis 1996 tout investissement supérieur à 20 millions de dollars (16,9 millions d'euros, 111 millions de francs) dans le pétrole et le gaz iraniens, en raison du soutien apporté par Téhéran à des groupes terroristes : le premier par un groupe canadien, le deuxième par Total, aujourd'hui cinquième compagnie mondiale, allié au russe Gazprom et au malaisien Petronas pour l'exploitation de gaz à South Pars. L'investissement s'élève à 2 milliards de dollars.

En juillet 1998, les autorités iraniennes ont exposé à Londres quarante-trois autres projets aux compagnies internationales. Une vingtaine de candidats seraient en lice, sur une centaine de firmes ayant demandé des dossiers. Le recul des prix du pétrole à moins de dix dollars pousse les compagnies à rechercher les zones les moins chères. « La réponse la plus évidente, c'est le Moyen-Orient », affirme M. de Margerie : « Les coûts techniques sont de 2 à 4 dollars par baril, comparés aux 6 à 13 dollars hors de cette zone. » Malgré la baisse de ses recettes due à la chute des prix, l'Iran ne compte pas renoncer à ses projets, affirmait à Téhéran, le 17 décembre, le ministre du pétrole, Bijan Zanganeh. « Nous

avons besoin d'investir pour développer nos gisements. Nous allons recevoir des propositions de compagnies internationales. » Les premiers contrats devraient être signés en 1999.

Néanmoins, selon les experts, le nombre de projets retenus pourrait ne pas être très élevé, notamment en raison de la loi D'Amato, valable jusqu'en 2001. Total et ses partenaires à South Pars ont finalement été exemptés de sanctions, grâce au soutien actif des autorités européennes. Mais, si la firme française obtient un nouveau gisement, elle sera à nouveau exposée à des sanctions. Le rachat du belge Petrofina (Le Monde du 2 décembre 1998), qui possède des actifs pétrochimiques aux Etats-Unis, pourrait rendre le groupe plus sensible aux rétorsions. « La nouvelle configuration ne modifie par notre politique en Iran », assurent toutefois les responsables des projets, précisant que la loi D'Amato ne s'applique qu'aux maisons mères, et pas à leurs filiales. Pour limiter les risques, Total envisagerait, comme pour ses projets précédents, de s'allier à des partenaires d'origines différentes, peut-être des Japonais. Total reste néanmoins la seule compagnie occidentale à opérer dans le pays. « Nous ouvrons la voie, c'est passionnant, mais nous aimerions bien ne plus être seul », confie Dominique Barthe, directeur de Total Sirri.

« Nous ouvrons la voie, c'est passionnant, mais nous aimerions bien ne plus être seul », confie Dominique Barthe, directeur de Total Sirri

Dans le sillage du groupe français se profile son concurrent Elf, associé à l'Italien Agip, qui attend toujours de signer un contrat pour améliorer l'exploitation du gisement de Dorud. En raison de leur forte présence aux Etats-Unis, les compagnies anglo-saxonnes se montrent plus timorées, redoutant des boycotts. Ainsi l'anglo-néerlandais Shell et le britannique Lasso ont-ils annoncé à la mi-décembre un accord pour explorer les eaux iraniennes de la mer Caspienne. Le montant des investissements a été fixé à 19,8 millions de dollars, juste sous la barre des 20 millions de dollars, pour éviter les sanctions. Et pourtant, l'intérêt de Shell pour l'Iran est certain. La firme, qui ne dispose pour l'instant d'aucun gisement, a plusieurs dizaines de représentants dans ce pays.

Chacun sait cependant que, malgré les besoins du pays et les déclarations officielles, l'ouverture sera plus longue que prévu. « Vous avez la montre, nous avons le temps », rappellent parfois les Iraniens en réponse aux signes d'impatience des négociateurs occidentaux.

Dominique Gallois

# En permettant à EDF de se diversifier, le gouvernement facilite une éventuelle ouverture du capital

Juridiquement, l'établissement public pourrait être transformée en société anonyme

Le projet de loi sur la modernisation du service public de l'électricité permet à EDF d'offrir des prestations globales, dès l'instant que l'électricité en re-

présente l'essentiel. Si l'on délève l'entreprise du principe de spécialité, on remet en cause à terme son statut d'établissement public et on la conduit

d'une façon sûre à une structure de droit privé. La possibilité de se diversifier débouchera donc peut-être pour EDF sur une ouverture de capital.

DANS L'ANALYSE du projet de loi sur la modernisation du service public de l'électricité, qui ouvre le secteur à des concurrents d'Electricité de France, on évoque fréquemment l'analyse économique pour savoir s'il est justifié ou non de permettre à l'entreprise



EXPERTISE

publique, jusqu'ici monopolistique, de faire pleinement concurrence aux nombreux entrants. Après avoir, dans un premier temps, défini assez strictement l'activité d'EDF, le projet de loi présenté le 9 décembre au conseil des ministres permet à l'entreprise d'offrir des prestations globales, dès l'instant où l'électricité en représente l'essentiel.

Il ne s'agit pas seulement d'analyse économique ou de choix politique. Au contraire, la contrainte juridique est première. Une personne juridique est dotée d'une capacité, c'est-à-dire du pouvoir

de s'engager juridiquement et d'être responsable. Pour une personne physique, cette capacité est générale. Mais lorsqu'il s'agit d'une personne morale – comme une société –, s'impose le principe de spécialité. Il signifie que la personne morale n'est dotée de la capacité que pour réaliser l'objet social que les statuts ont fixé. Lorsqu'il s'agit d'un établissement public, le principe de spécialité prend un tout autre ampleur. Les notions d'établissement public et d'entreprise publique ne se recouvrent pas nécessairement. Le terme d'entreprise publique évoque simplement que l'Etat contrôle celle-ci, mais cela peut s'opérer par exemple par la maîtrise du capital social dans une structure de société anonyme de droit privé. Le terme d'établissement public désigne plus précisément un organisme intégré dans l'organisation administrative. C'est à lui que s'impose strictement le principe de spécialité. Son objet social encadre l'activité pour laquelle des pouvoirs ont été dévolus, lui interdisant d'utiliser

sa puissance dérogatoire à autre chose que ce pourquoi il a été constitué.

## PRINCIPE DE SPÉCIALITÉ

Le principe de spécialité est donc une règle juridique automatiquement attachée au statut juridique de l'établissement public. L'idée qui la justifie est que le monopole dont il peut jouir ne doit développer ses effets que pour un objet très précis. Si l'entreprise publique en sort, elle pourrait être tentée d'utiliser alors des pouvoirs à d'autres fins que celles qui avaient justifié leur attribution. C'est pourquoi le phénomène de diversification des activités d'EDF et de GDF a été apprécié sévèrement par les avis du Conseil de la concurrence du 10 mai 1994 et du Conseil d'Etat du 7 juillet 1994, en ce qu'il donne un avantage concurrentiel injustifié aux établissements publics.

Mais aujourd'hui les perspectives s'inversent. La perte du monopole prive le principe de spécialité de sa justification économique essentielle et, au

contraire, ampute l'établissement public de perspectives de développement, comme celles des télécommunications pour EDF, alors même que des entreprises privées viennent les concurrencer. Il faut pourtant garder à l'esprit que le principe de spécialité demeure un effet juridique mécaniquement attaché à la forme même de l'établissement public. Dès lors, si l'on en délève l'entreprise, on remet en cause à terme son statut d'établissement public et on la conduit d'une façon sûre à une structure de droit privé. Ainsi, l'amenuisement du principe de spécialité d'EDF conduit en germe à la transformer en une simple entreprise publique, par exemple une société anonyme contrôlée par l'Etat. Le cas de France Télécom montre qu'après ce premier mouvement, et pour de toutes autres raisons, l'ouverture du capital devient plus facilement envisageable.

Marie-Anne Frison-Roche  
(professeur à l'université Paris-Dauphine)

## UN PASSAGE À L'EURO DE QUALITÉ

# NATEXIS ÉLARGIT SON PÉRIMÈTRE DE CERTIFICATION AUX CRÉDITS DOCUMENTAIRES

En novembre 1995, Natexis obtient la certification pour la gestion des flux France.

En novembre 1996, Natexis obtient la certification pour la gestion des flux internationaux et le traitement des chèques France.

En décembre 1998, ces certifications sont confirmées et Natexis devient l'une des premières banques à obtenir ce label ISO 9002 pour la gestion des crédits documentaires.

Par la maîtrise de l'ensemble de ces processus, Natexis peut affirmer à ses clients qu'elle s'est donné tous les moyens pour réussir le passage à l'EURO.



NATEXIS BANQUE  
GROUPE BANQUES POPULAIRES

# Les producteurs audiovisuels s'estiment bloqués dans leur développement

Hormis les animateurs-producteurs, dont la situation est florissante, la profession est confrontée à des difficultés économiques dues à la captation des droits, à l'absence de réglementation du câble et du satellite ou encore à la renégociation du statut des intermittents

« **IL EXISTE** trois cent cinquante fournisseurs et deux gros clients, TF1 et France Télévision », résume Jacques Peskine, délégué général de l'Union syndicale de la production audiovisuelle (USPA), en guise de présentation du secteur. « Les chaînes profitent largement de ce rapport de position dominante pour imposer leurs conditions aux producteurs », renchérit Fabienne Servan-Schreiber, PDG de CinéTV. « Les diffuseurs imposent des prix très bas aux producteurs, qui sont bien moins payés qu'en Allemagne ou en Grande-Bretagne. Leur faible marge en France n'a pas qu'une incidence économique, cela réduit aussi leur capacité de développement », affirme Jacques Peskine. Il fustige aussi une certaine « frilosité » des chaînes. La grande ambiguïté des diffuseurs tient au fait qu'ils ne veulent surtout pas passer à côté d'une nouvelle mode, tout en étant très tentés

d'imiter le voisin. C'est particulièrement vrai pour TF1 et France 2, qui visent toutes deux un public généraliste.

Si les producteurs de programmes télévisés se sont massivement élevés contre le projet de loi sur l'audiovisuel, son report à une date inconnue ne les satisfait pas non plus. Sachant utiliser avec brio les armes du lobbying, les producteurs audiovisuels ont déjà réussi, par le passé, l'exploit d'être promus au rang de créanciers prioritaires dans la faillite de La Cinq en 1992.

Leur image a toutefois sérieusement pâli, voici deux ans et demi, avec l'affaire des animateurs-producteurs embauchés à prix d'or pour concurrencer TF1, par Jean-Pierre Elkabbach alors président de France 2 et France 3. Selon *L'Argent et la télévision*, un ouvrage de l'ex-député Alain Grotteray, présenté comme le « tombeur d'El-

kabbach », le chiffre d'affaires des contrats passés par France 2 avec six animateurs (Nagui, Jean-Luc Delarue, Arthur, Michel Drucker, Jacques Martin et Mireille Dumas) s'est élevé à 640 millions de francs pour la saison septembre 1995-juin 1996. Soit près d'un quart du coût de la grille.

Mais hormis le cas des animateurs-producteurs, la profession vit plutôt mal. Les rachats des indépendants, dans la fiction, le documentaire ou l'animation, ont été légion ces dernières années.

## REFORME FIGÉE DU FINANCEMENT

Le secteur a du mal à faire entendre sa voix, essentiellement parce que les problèmes auxquels sont confrontés les producteurs sont très techniques. D'importantes difficultés ne sont pas résolues, comme l'épineuse question de la « fluidité » des droits. « Aujourd'hui, les grandes chaînes hert-

ziennes bloquent le marché. En contrepartie de leur cofinancement, elles obligent les producteurs à céder, pour de longues périodes, leurs droits de diffusion. De plus, elles achètent les droits pour le satellite et le câble, ce qui barre aux producteurs l'accès à un autre marché », explique Fabienne Servan-Schreiber.

La durée des droits hertziens est généralement de trois ans pour France 2, quatre pour TF1 et cinq ans pour France 3 et M6. « Nous nous battons pour raccourcir ces durées », souligne Diane de Saint-Mathieu, déléguée générale de l'autre important syndicat du secteur, le Syndicat de la production indépendante (SPI). « Ce problème est d'autant plus important qu'il existe depuis peu des clauses de rétrocessions de droits entre Arte et La Cinq ou France 2 et France 3. Les œuvres peuvent circuler entre ces chaînes et les chaînes théma-

tiques de TPS sans que les producteurs en soient avertis », affirme-t-elle.

L'USPA souhaite une plus grande « distinction entre les rôles de diffuseurs et de producteurs ». Ce qui passerait par une interdiction, faite aux chaînes hertziennes, de cumuler les droits (pour la vidéo, l'exploitation câble ou satellite, la revente à un tiers, etc.).

L'absence totale de réglementation des chaînes thématiques reste aussi un handicap réel pour les producteurs. Ces nouvelles chaînes, en plein développement, sont certes soumises à un quota de

diffusion d'œuvres françaises et européennes, mais rien ne les oblige à respecter un seuil minimum de production hexagonale ou européenne. « Il est fondamental d'asseoir le système de quotas de production à la partie du secteur audiovisuel qui croît le plus vite », souligne Jacques Peskine.

Quant au financement de la production, le report de la loi Trautmann a figé une éventuelle réforme du compte de soutien à l'industrie des programmes (Cosip). Cette aide indirecte, gérée par le Centre national du cinéma, sert à boucler le budget des programmes télévisés. L'USPA et le SPI souhaitent que les chaînes soient davantage taxées pour alimenter ce fonds. Par ailleurs, les négociations pour augmenter les obligations de production directes des diffuseurs sont au point mort. Actuellement, différentes formules sont choisies par les chaînes en fonction de la diffusion, en contrepartie de 120 heures par an d'œuvres inédites aux heures de grande écoute. TF1 consacre 15 % de son chiffre d'affaires à la production, seuil qui passe à 16 % pour France 2, 16,5 % pour France 3 et 20 % pour M6.

Enfin, Diane de Saint-Mathieu souligne le fait que les sociétés de production travaillent presque toutes avec des intermittents du spectacle. « La Fédération nationale des syndicats du spectacle et de l'action culturelle a été reçue par le Medef (Mouvement des entreprises de France), qui réclame une réduction de 50 % de nos dépenses avec les intermittents d'ici à trois ans », indique-t-elle. De ces négociations paritaires, qui démarrent le 20 janvier et pourraient remettre en cause l'accord d'avril 1997, dépendra très concrètement le renforcement ou non de la tendance à la délocalisation des tournages.

## La production française défavorisée

**Mieux vaut des moyens financiers qu'une réglementation sophistiquée pour soutenir la production. La récente étude du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) sur « La télévision publique en Europe » (Le Monde du 19 décembre 1998) montre que l'Allemagne et la Grande-Bretagne, qui subventionnent fortement leurs chaînes publiques, sont plus efficaces dans leur soutien aux industries de programmes que la France.**

**En 1997, le secteur public britannique a diffusé 608 heures de fiction nationale inédite et investi 2,3 milliards de francs; les chaînes publiques allemandes, 988 heures; et on estime que l'ARD et la ZDF investissent 4,2 milliards de francs. La même année, la télévision française a diffusé seulement 231 heures; France 2 et France 3 ont investi 825 millions de francs. Toutes chaînes confondues, la diffusion de fictions s'est élevée à 1 815 heures en Allemagne, 1 225 au Royaume-Uni, 759 en Espagne, 576 en France et 397 en Italie.**

N. V.

Nicole Vulser

## Six animateurs-producteurs sous contrat avec France 2

**PATRICK SÉBASTIEN**, Jean-Luc Delarue, Michel Drucker, Pascal Sevran, Nagui et Mireille Dumas, tout à la fois animateurs et producteurs d'émissions télévisées, sont sous contrat avec France 2. Patrice Duhamel, directeur de l'antenne de la chaîne, affirme que ces six contrats représentent, pour la saison de septembre 1998 à juin 1999, 211 millions de francs (32,16 millions d'euros), soit trois fois moins qu'en 1995-1996, année au cours de laquelle Jean-Pierre Elkabbach a perdu son poste de président de France 2 et de France 3 pour avoir offert des ponts d'or aux animateurs-producteurs.

Le renouvellement du contrat de

Jean-Luc Delarue, soumis aux membres du conseil d'administration de France 2 le 10 décembre 1998, a suscité une récente polémique (*Le Monde* « Télévision Radio Multimédia » daté 3-4 janvier 1999). Cet accord englobe le programme hebdomadaire « Ça se discute » ainsi que quatre ou cinq émissions « Ça se discute au jour le jour », aux heures de grande écoute. Soit un total de 61 millions de francs (9,29 millions d'euros) pour la saison 1998-1999. « C'est deux fois moins que le chiffre d'affaires de 118 millions de francs effectué en 1997-1998 avec la société de production de Jean-Luc Delarue », dit Patrice Duhamel. Toutefois, il

faut ajouter à ce contrat un divertissement, baptisé « Le monde est petit », qui sera produit par Jean-Luc Delarue, mais animé par Valérie Payet. Ce programme, dont le concept vient de la BBC, coûterait environ 8 millions de francs (1,21 million d'euros).

## LARGESSES ET DISCRETION

Pour l'heure, seuls deux contrats d'animateurs-producteurs ont été renégociés avec France 2 : celui de Michel Drucker l'a été au printemps 1998 - il porte sur deux ans, renouvelable pour un an - et celui de Jean-Luc Delarue est quasiment signé. Il est conclu sur 1999-2000 et renouvelable deux fois. A l'except-

tion du contrat de Nagui prorogé jusqu'en décembre 1999, les autres accords, qui portent sur une seule saison télévisée, seront reclus avant fin juin. France 2 pourrait également faire appel à Christophe Dechavanne la saison prochaine.

Nagui, Jean-Luc Delarue, Arthur, Michel Drucker, Jacques Martin et Mireille Dumas, qui avaient bénéficié, sous la présidence de Jean-Pierre Elkabbach, des largesses de France 2 restent discrets sur leurs comptes. Cinq n'ont pas déposé de bilans récents aux greffes des tribunaux de commerce. Seul Michel Drucker a déclaré la bonne santé financière de sa société DMD, avec un chiffre d'affaires de 120 millions de francs (18,29 millions d'euros) en 1997 pour un bénéfice de 21,3 millions (3,24 millions d'euros).

## France Rail Publicité gagne un lion.



### AUJOURD'HUI, FRANCE RAIL PUBLICITÉ GAGNE LE RÉSEAU DE BUS ET DE MÉTRO DE LYON

1000 bus, 4 lignes de métro, 1 million de voyages par jour... En gagnant la régie du premier réseau de transports en commun de province (Lyon) France Rail Publicité poursuit son développement dans l'univers des transports urbains et devient un des opérateurs majeurs de ce marché. Contact : 01 40 64 24 24.

**France Rail Publicité**

*Bien nus, bien reçus*

## Médiamétrie et Secodip sont condamnés pour l'opacité de leur politique commerciale

**UNE BRÈCHE** a été ouverte dans le monopole établi de la mesure d'audience de la télévision et de la radio. Le champion français de la catégorie, l'institut Médiamétrie, gourou du minutage de nos habitudes d'écoute, et Secodip, qui mesure toutes les campagnes publicitaires, viennent d'être condamnés par le Conseil de la concurrence, selon une décision publiée le 31 décembre 1998 dans le *Bulletin officiel de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes*. Les sociétés Médiamétrie et Secodip (une filiale de la Sofres), qui n'auraient pas fait appel de la décision, devront payer, chacune, 500 000 francs (76 225 euros) à l'Etat.

La procédure administrative, qui a duré cinq ans, a démarré le 25 février 1994, à la suite d'une plainte déposée par une petite société, Vérimedia, qui traque pour le compte d'annonceurs d'éventuelles surfacturations lors de l'achat d'espaces publicitaires. Vérimedia, dont la création remonte à 1991 - année d'entrée en application de la loi Sapin -, s'est plainte de ne pas pouvoir effectuer ses vérifications parce que, dit son PDG, Françoise Guillemont, « tout a été fait pour que nous n'obtenions pas les éléments dont nous avions besoin ».

Médiamétrie n'aurait pas, par ailleurs, respecté la confidentialité de

ses dossiers. Après deux ans d'enquête, les services de la direction générale des fraudes (DGCCRF) ont constaté, sans le dénoncer, le monopole.

Celui-ci n'est pas une exception française : « Dans tous les pays dont les marchés sont libres, la mesure d'audience est réalisée par une seule société », affirme-t-on chez Médiamétrie. *Le marché a besoin d'une référence unique.* Le service des fraudes a en revanche établi que « les sociétés Médiamétrie et Secodip (...) ont développé à l'égard des entreprises [d'expertise média] une politique commerciale dépourvue de transparence et marquée par l'utilisation de procédés dilatoires ».

## JUGE ET PARTIE

La bataille engagée par la petite entreprise de contrôle Vérimedia lève le voile sur l'opacité, déjà maintes fois soupçonnée, des systèmes mis en place dès 1985 par Médiamétrie. « Nous ne savons pas dans quelles villes de France ils recueillent leur information, ni le profil de ceux qu'ils étudient, ni même combien coûte, au total, une étude », critique l'un des gros clients de l'organisme.

En 1994, la Sofres avait jeté un premier discrédit sur les chiffres de l'audience télévisée : son étude affichait une forte différence avec les données audimétriques en rédui-

sant notamment la part de marché de TF1 à 28,4 %, contre 34,1 % d'après Médiamétrie. Mais une fois ce constat effectué, la Sofres a battu en retraite devant les protestations des dirigeants de La Une (*Le Monde* du 27 juillet 1994). Plus récemment, Médiamétrie a opéré une acrobatie méthodologique en réussissant à transformer *illico presto* 1,3 million de téléspectateurs censés avoir fui le petit écran au premier trimestre 1997 en excédent de 1,697 million de téléspectateurs (*Le Monde* du 10 mai 1997). Médiamétrie étant majoritairement détenu par les chaînes de télévision (TF1, France 2 et France 3, Canal Plus et récemment M6) et les stations de radio, personne n'y a trouvé à redire.

Dans le domaine de la radio enfin, le tribunal de commerce de Paris a mandaté un expert, à la demande de Voltage FM, afin de tirer au clair « l'incohérence soupçonnée de l'une des enquêtes réalisées par l'institut » (*Le Monde* du 11 novembre 1996).

Les médias se battent pour avoir la main sur cet institut, dont la particularité, pour le coup strictement française, est d'être à la fois juge et partie. Médiamétrie est devenu « un organisme-clé, éminemment politique, qui joue les arbitres en décidant de la répartition des recettes publicitaires entre les chaînes de télévision et les stations de radio », explique, sous couvert d'anonymat, l'un de ses administrateurs. Selon lui, en ce moment, « ce sont les télé qui le tiennent ».

Alors, évidemment, Médiamétrie, et dans une moindre mesure Secodip, veillent jalousement sur les données qu'ils fournissent via des circuits qu'ils contrôlent. Ils sont peu tentés de faciliter la tâche de Vérimedia, un contrôleur tâillon qui se targue de pouvoir faire économiser entre 5 % et 20 % aux annonceurs.

Florence Amalou

## TABLEAU DE BORD

## AFFAIRES

## INDUSTRIE

● **TOTAL : le pétrolier français** a annoncé le 4 janvier la cession à Gaz de France d'une participation de 11,5 % dans le gisement gazier de Murdoch en mer du Nord britannique, exploité par l'américain Conoco. L'opération fait suite à l'accord signé entre les deux groupes en décembre 1997.

● **BAE/DASA : une éventuelle fusion entre le groupe de défense allemand DaimlerChrysler Aerospace (Dasa) et British Aerospace** n'aboutira pas avant « plusieurs mois », a déclaré le coprésident de DaimlerChrysler, Jürgen Schrempf, lundi 4 janvier à Detroit. Il y a « plusieurs sujets » sur lesquels les deux sociétés n'ont pas encore trouvé de terrain d'entente, a-t-il ajouté.

● **AUTOMOBILE : Robert Eaton, coprésident de DaimlerChrysler**, a annoncé à l'ouverture du Salon de l'automobile de Detroit, le 4 janvier, qu'un accord important entre deux constructeurs européens serait annoncé « dans les 90 jours ».

● **SOLVAY : le groupe belge** a annoncé le 4 janvier avoir réalisé la cession de ses activités papiers peints au groupe allemand Langbein Pfanhauser Werke AG (LPW). Cette cession concerne notamment la société française Abelia Decors, ainsi que les sociétés britannique et belge Venilia.

● **LAFARGE : le groupe cimentier** a acquis la société allemande Basalt Feuerfest, selon un communiqué du 4 janvier. Spécialisée dans les matériaux réfractaires, cette société réalise 41 millions d'euros de chiffre d'affaires (270 millions de francs) et emploie 160 personnes.

● **BOUYGUES : Stim Batir et France Construction**, les deux filiales immobilières de Bouygues, sont regroupées sous l'unique enseigne Bouygues Immobilier depuis le 1<sup>er</sup> janvier. La société devient l'un des tout premiers acteurs dans la promotion immobilière en France avec un chiffre d'affaires de 5,2 milliards de francs (792 millions d'euros) en 1998.

● **IRIDIUM : environ 7,5 millions d'actions** du réseau de satellites Iridium World Communications seront mises en Bourse, selon un communiqué publié lundi

4 janvier, afin de financer le développement du réseau de 66 satellites, dont les premiers ont été lancés en novembre, qui permettra aux abonnés de téléphoner dans le monde entier.

● **BOEING : Boeing** a livré au total 559 avions de ligne en 1998, clôturant sur une note positive une année par ailleurs désastreuse sur le plan financier.

## SERVICES

● **CARREFOUR : le premier groupe de distribution français** a annoncé, lundi 4 janvier, avoir réalisé un chiffre d'affaires consolidé (TTC) de 31,18 milliards d'euros (204,5 milliards de francs) en 1998, en hausse de +6,3 % sur 1997.

● **CEGETEL : le deuxième opérateur téléphonique français** affirme avoir accru de 500 000 le nombre d'abonnés à son service de téléphonie mobile SFR pendant la période des fêtes de la fin de l'année 1998, portant ainsi à 4,2 millions le nombre d'utilisateurs du réseau SFR.

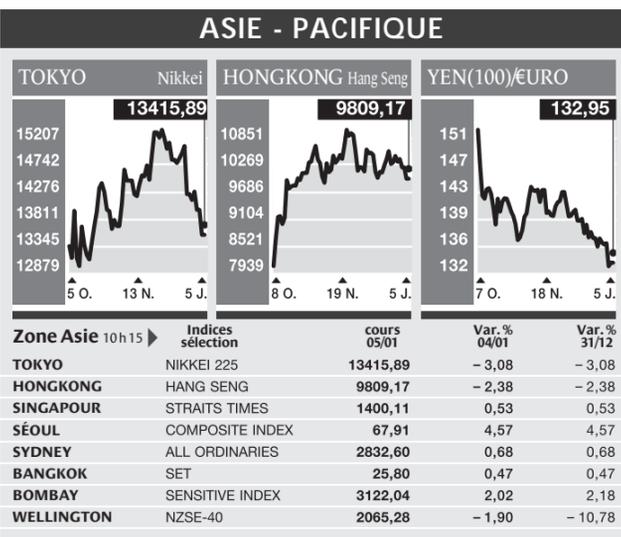
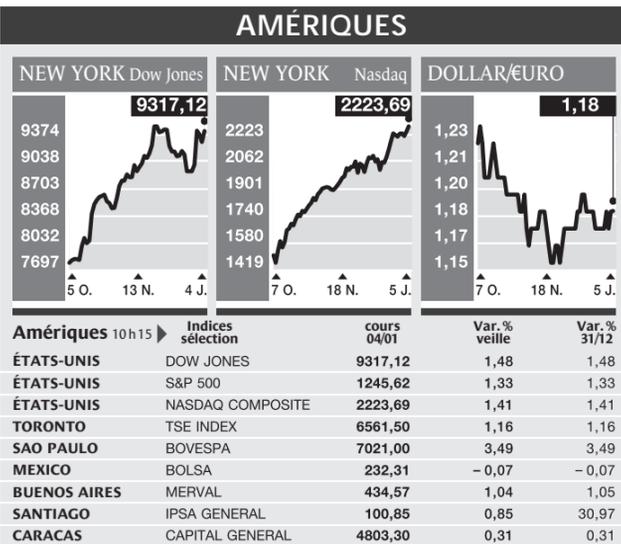
● **INTERNET : Les abonnés d'America Online (AOL)** ont dépensé 1,2 milliard de dollars (1,4 milliard d'euros, 6,8 milliards de francs) sur Internet, à l'occasion des fêtes de fin d'année.

## FINANCE

● **NISSAN LIFE : le distributeur Carrefour**, après Artémis, la holding personnelle de François Pinault, a à son tour démenti la reprise du japonais Aoba Life, qui regroupe les actifs sains de l'assureur en faillite Nissan Mutual Life.

● **AON : AON France, filiale française du deuxième courtier en assurances mondial**, a annoncé lundi 4 janvier le rachat de l'un des principaux courtiers français, la Société générale d'assurance et de prévoyance (SGAP). AON France, qui a racheté Le Blanc de Nicolay en avril 1998, atteindra, grâce à cette acquisition, un chiffre d'affaires avoisinant le milliard de francs.

● **LIFFE : le marché dérivé londonien traverse une crise** comparable à celle de la chute de la Banque Barings en 1995. Les pertes (6,2 millions de livres, 9,1 millions d'euros) d'un jeune spéculateur ont entraîné la mise en liquidation de deux membres du Liffe (Griffin Trading Company et GLH Derivatives Ltd).



## SUR LES MARCHÉS

## PARIS

L'INDICE CAC 40 a ouvert en hausse de 0,47 %, à 4 166,86 points, mardi 5 janvier. La veille, porté par l'euro, l'indice CAC 40 s'était littéralement envolé de 5,20 %, clôturant à 4 147,50 points. Les volumes d'échanges ont été soutenus, de l'ordre de 1,8 milliard d'euros (près de 12 milliards de francs).

## FRANCFORT

LA BOURSE de Francfort a débuté la séance du mardi 5 janvier en baisse de 2,24 %, l'indice DAX-Xetra s'établissant à 5 171,77 points contre 5 290,36 points à la clôture de lundi.

## LONDRES

LA BOURSE de Londres est restée en retrait de la vague d'euphorie qui s'est emparée des pays de l'Euroland, lundi 4 janvier. Dans un climat morose et hésitant, l'indice FT 100 a cédé 0,05 %. D'après certains opérateurs, cette baisse s'expliquerait par la fuite de capitaux vers la zone euro. La nette progression du titre BP Amoco, première valeur de la cote, a permis de redresser la tendance.

## TOKYO

LA BOURSE de Tokyo est restée orientée à la baisse mardi, affectée par la vive hausse du yen qui est synonyme de bénéfices moindres pour les exportateurs nippons. Le compartiment bancaire, Sakura Bank et Bank of Tokyo-Mitsubishi en tête, a de son côté pâti de la crainte d'un nouveau recul du marché obligataire. L'indice Nikkei, qui avait chuté de 3,08 % lundi pour sa première séance de 1999, a fini en baisse de 183,15 points (1,37 %) à 13 232,74.

## NEW YORK

L'INDICE Dow Jones, principal indicateur de la Bourse des valeurs de New York, a réussi en extremis à terminer sur une note positive lundi 4 janvier, gagnant 2,84 points (0,03 %) à 9 184,26 points après avoir surmonté un accès de faiblesse dans la dernière demi-heure d'échanges. La Bourse américaine a été longtemps en forte hausse, gagnant près de 170 points, avant de retomber dans les deux dernières heures des transactions.

## TAUX

POURSUIVANT leur nette progression entamée la veille, les marchés obligataires européens ont à nouveau gagné du terrain à l'ouverture, mardi 5 janvier. Le contrat notional, qui traduit l'évolution des obligations d'Etat à 10 ans, gagnait 29 centièmes à 112,61 points.

## MONNAIES

POUR sa première journée de cotation, l'euro a été salué comme une monnaie forte et s'est placé en rival direct du dollar. Dans les premiers échanges entre banques européennes, mardi 5 janvier, la monnaie unique s'échangeait à 1,1820 dollar, soit 5,5495 francs pour 1 dollar. Mardi matin, le billet vert s'échangeait à 111,58 yens, après avoir atteint un plancher à 110,70 yens, son niveau le plus bas en deux ans, plus tôt dans la matinée. La forte progression des rendements obligataires japonais, qui ont presque doublé en deux mois, s'est traduit par des transferts de capitaux des Etats-Unis vers le Japon.

## ÉCONOMIE

## DIW prévoit une croissance de 1,4 % en Allemagne en 1999

L'INSTITUT de conjoncture DIW a annoncé, mardi 5 janvier, avoir révisé à 1,4 %, au lieu de 2,1 %, sa prévision de croissance pour l'année 1999, après une croissance attendue de 2,7 % en 1998. Dans son rapport annuel, l'institut berlinois impute cette forte révision à la dégradation de la situation économique internationale. Il prévoit une baisse de 1 % des exportations allemandes cette année et n'attend pas de décroissance significative du chômage dans le pays. Dans leur traditionnel rapport d'automne, les six instituts tablaient encore sur une croissance du PIB de 2,3 % cette année, contre 2,8 % environ en 1998.

L'institut de Munich, IFO, a déjà révisé sa prévision de croissance à 1,7 % pour 1999. Début décembre, le gouvernement allemand avait indiqué tabler sur une croissance de 2 % en 1999.

Le chancelier social-démocrate, Gerhard Schröder, a souhaité inclure la politique salariale dans les discussions sur le Pacte pour l'emploi, dans un entretien publié dans la dernière édition du journal des salariés de Volkswagen, *Autogramm*, paru mardi 5 janvier. L'interview a été réalisée le 17 décembre, avant la controverse suscitée par les appels réitérés du ministre de l'économie, Werner Müller, à une politique de modération salariale, alors que les syndicats réclament d'importantes hausses de salaires pour 1999.

Le vice-ministre japonais des finances, Eisuke Sakakibara, s'est dit préoccupé par une appréciation trop rapide de l'euro face au yen et au dollar, qui serait négative pour l'économie mondiale. « Il existe des inquiétudes sur une forte progression de l'euro face au dollar et au yen », a indiqué M. Sakakibara, dans un entretien publié mardi par le quotidien économique japonais *Nihon Keizai Shimbun* (lire aussi pages 2 et 3).

Le ministre japonais du commerce, Kaoru Yosano, a indiqué mardi qu'il craignait que le lancement de l'euro ne réduise le yen à un rôle de « monnaie locale ».

La Banque centrale européenne (BCE) tiendra compte d'une éventuelle « pression haussière sur l'euro » pour la conduite de sa politique monétaire, a indiqué son vice-président, le Français Christian Noyer, dans un entretien paru mardi 5 janvier dans *Le Figaro*.

ÉTATS-UNIS : le président Bill Clinton s'est félicité, lundi 4 janvier, du lancement de la monnaie unique européenne en la qualifiant d'« étape historique ». « Une Europe forte et stable est un facteur positif pour l'Amérique », a indiqué M. Clinton (lire page 16).

Le secrétaire américain au Trésor, Robert Rubin, a déclaré lundi que le lancement de l'euro ne constituerait pas une menace pour le dollar si le gouvernement américain poursuivait une politique budgétaire qui maintienne le billet vert attractif pour les investisseurs étrangers.

L'économie américaine restera bien orientée en 1999, à moins d'une plus grande faiblesse de l'économie japonaise et que le ralentissement en Asie ne se propage à l'Amérique latine, a indiqué lundi Jack Gwynn, président de la Banque de réserve fédérale d'Atlanta. La croissance américaine devrait être de 2,5 % cette année, après 3,5 % en 1998, a-t-il indiqué.

FRANCE : le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, a affirmé lundi qu'« il faut sans doute conduire des politiques budgétaires suffisamment serrées, appuyées sur des politiques monétaires suffisamment accompagnantes ». M. Strauss-Kahn a souligné que le gouvernement devait « faire en sorte » que la période actuelle « ne soit que le début d'un cycle » de croissance.

BOURSES : les places de Londres et de Francfort ont donné lundi le coup d'envoi à leur alliance, annoncée en juillet, qui vise à créer à terme un marché unique pour les principales valeurs européennes. Dans l'immédiat, l'alliance consiste à offrir un accès automatique aux opérateurs d'une Bourse au système de cotation de l'autre et à rapatrier à Francfort les échanges de valeurs allemandes qui étaient jusqu'à présent réalisés à Londres, et vice versa.

GOLFE : un institut saoudien a appelé lundi les pays du Golfe à créer des conditions susceptibles d'encourager le retour des capitaux privés expatriés, pour pallier la débâcle de leurs Bourses. L'institut Bakheet Financial Advisors a estimé « dangereuse » que les économies de la région restent dépendantes des prix du pétrole, dont la chute en 1998 a occasionné des lourdes pertes sur les marchés boursiers de la région. La Bourse de Riyad, la plus capitalisée des pays arabes, a enregistré en 1998 des pertes de 27,8 %. Koweït, deuxième Bourse arabe, a reculé de 40 %, alors que la baisse de la Bourse d'Oman a atteint 52 %.

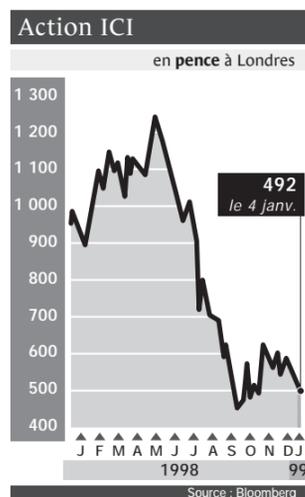
## VALEUR DU JOUR

## ICI révisé en baisse ses prévisions de profits

ALORS que la plupart des places européennes ont salué la naissance de l'euro par de fortes hausses, la Bourse de Londres a terminé sur une note quasi stable (-0,05 %). La séance a été marquée par l'annonce du chimiste ICI d'une révision en baisse de son bénéfice pour 1998 après l'annulation de la cession prévue de 1 milliard de dollars d'actifs aux groupes américains Du Pont de Nemours et NL Industries. L'action a perdu 5,6 % à 492 pence.

Le groupe a annoncé qu'il allait supprimer mille emplois dans le monde, la moitié dans la division peintures en Amérique du Nord et l'autre moitié aux Etats-Unis. Dans ce contexte, ICI table sur un bénéfice annuel de 315 millions de livres (441 millions d'euros, 2,9 milliard de francs) en retrait de 18 % par rapport à celui de 1997, qui lui-même avait chuté de 37 % comparé à 1996.

N'ayant pu obtenir l'accord de la Commission fédérale américaine pour le commerce (FTC), « les accords avec Du Pont de Nemours and Co et NL Industries Inc, aux termes desquels Du Pont aurait dû acquérir les activités de la filiale d'ICI Tioxide, hors Etats-Unis, tandis que NL aurait racheté celles en Amérique du Nord, sont annulés », indique le groupe.



Hampel. De plus, malgré l'annulation de cette cession, l'endettement du groupe sera réduit par rapport aux 4,4 milliards de livres annoncés à la fin du troisième trimestre. Depuis la reprise de la chimie d'Unilever en mai 1997 pour 8 milliards de dollars (6,7 milliards d'euros, 44 milliards de francs), ICI se concentre sur la chimie de spécialités et se désengage des produits de base à faible marge. La cession des pigments blancs pour les peintures, le papier et les plastiques à Du Pont annoncée en juillet 1997 entraine dans cette stratégie et devait contribuer au financement de l'acquisition des activités d'Unilever. Désormais, cette filiale Tioxide pourrait être vendue ou introduite en Bourse.

Dominique Gallois

## Taux de change fixe des pays euro

€uro contre ▶	Taux	contre franc ▶	Taux
EURO/FRANC.....	6,55957	FRANC/EURO.....	0,15245
EURO/DEUTSCHEMARK.....	1,95583	DEUTSCHEMARK/FRANC.....	3,35385
EURO/LIRE ITALIENNE (1000).....	1,93627	LIRE ITALIENNE (1000)/FRANC.....	3,38774
EURO/PESETA ESPAGNOLE (100).....	1,66386	PESETA ESPAGNOLE (100)/FRANC.....	3,94238
EURO/ESCUDO PORTUGAIS (100).....	2,00482	ESCUDO PORTUGAIS (100)/FRANC.....	3,27190
EURO/SCHILLING AUTRICHIEN (10).....	1,37603	SCHILLING AUTRICHIEN (10)/FRANC.....	4,76703
EURO/PUNT IRLANDAISE.....	0,78756	PUNT IRLANDAISE/FRANC.....	8,32884
EURO/FLOLIN NÉERLANDAIS.....	2,20371	FLOLIN NÉERLANDAIS/FRANC.....	2,97660
EURO/FRANC BELGE (10).....	4,03399	FRANC BELGE (10)/FRANC.....	1,62807
EURO/MARKKA FINLANDAISE.....	5,94573	MARKKA FINLANDAISE/FRANC.....	1,10324

## Cours de change croisés

05/01 10h15 ▶	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR.....	.....	0,88771	1,18035	0,17993	1,65945	0,73083
YEN (100).....	112,65000	.....	132,95000	20,26500	186,91000	82,31500
EURO.....	0,84721	0,75216	.....	0,15245	1,40590	0,61920
FRANC.....	5,55780	4,93480	6,55957	.....	9,22375	4,06180
LIVRE.....	0,60261	0,53505	0,71130	0,10845	.....	0,44045
FRANC SUISSE.....	1,36830	1,21480	1,61510	24,62000	2,27070	.....

## Taux d'intérêt (%)

Taux 04/01 ▶	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE.....	3	3,04	3,75	4,64
ALLEMAGNE.....	3,60	3,10	3,76	4,65
GDE-BRETAG.....	6,06	5,95	4,28	4,23
ITALIE.....	3,88	3,18	3,93	4,82
JAPON.....	0,31	0,35	2,29	.....
ÉTATS-UNIS.....	5,13	4,54	4,67	5,12
SUISSE.....	0,88	1,29	2,29	3,75
PAYS-BAS.....	2,50	3,20	3,84	4,67

## Matières premières

En dollars ▶	Cours 04/01	Var.% veille
<b>MÉTAUX (LONDRES)</b>		
CUIVRE 3 MOIS.....	1460	-0,14
ALUMINIUM 3 MOIS.....	1231	-0,08
PLOMB 3 MOIS.....	469	.....
ÉTAIN 3 MOIS.....	5130	-0,10
ZINC 3 MOIS.....	925	0,33
NICKEL 3 MOIS.....	4038	0,07
<b>MÉTAUX (NEW YORK)</b>		
ARGENT A TERME.....	4,92	-2,67
PLATINE A TERME.....	75100	0,94
<b>GRAINES DENRÉES</b>		
BLÉ (CHICAGO).....	280	0,36
MAÏS (CHICAGO).....	215,25	0,23
SOJA TOURTEAU (CHG.).....	143,2	.....
<b>SOFTS</b>		
CACAO (NEW YORK).....	1373	-0,44
CAFÉ (LONDRES).....	1875	.....
SUCRE BLANC (PARIS).....	244	.....

## Matif

Cours 10h15 ▶	Volume 05/01	dernier prix	premier prix
Not			

VALEURS EUROPÉENNES

● Devenu première valeur de la cote avec une capitalisation de 85 milliards de livres (119 milliards d'euros et 780 milliards de francs), le groupe pétrolier britannique **BP Amoco** a vu son titre progresser de 3 % pour sa première journée de cotation à Londres, lundi 4 janvier.

● Globalement, les valeurs chimiques ont été bien orientées, puisque **Hoechst** (+8 %), **Bayer** (+6,2 %) et **Novartis** (+4,6 %) ont nettement progressé.

● Grâce à leurs bons résultats en 1998, les valeurs automobiles étaient particulièrement bien orientées à Francfort. Le titre **Volkswagen** s'est littéralement

envolé de 10,6 %, après l'annonce d'une progression de 11 % de ses ventes au cours des douze derniers mois. Après avoir fait état d'une hausse record de 39,2 % des ventes aux Etats-Unis de sa marque Mercedes-Benz, le titre **Daimler Chrysler** a gagné 4,7 %.

● Porté par l'euro et les multiples remuements de restructuration, le secteur financier était bien orienté sur l'ensemble des places européennes. Les titres **CS Holding** (+9 %), **Allianz** (+8,2 %), **ING** (+7,1 %), **Deutsche Bank** (+6,3 %), **Banco Santander** (+6,1 %), **Fortis** (+5,4 %), **Munich Re** (+5,3 %), **UBS** (+4,1 %) et **ABN Amro** (+4 %) ont été particulièrement entourés.

Code pays	Cours en euros	% Var. veille
<b>05/01 10h 29 ▶</b>		
<b>AUTOMOBILE</b>		
SOMMER ALLIBER/FR*	24,75	-1,51
MICHELIN-B-/RM	36,7	-0,54
PEUGEOT/RM	143	+5,07
LABINAL/RM	190	+1,06
VALEO/RM	66,95	+1,44
RENAULT	44,2	+5,51
BMW	750	+8,70
CONTINENTAL AG	24,7	+0,82
DAIMLER-BENZ AG	78,99	....
FIAT	3,32	+5,06
FIAT PRIV.	1,86	+6,29
MAGNETI MARELLI	1,53	+0,66
LUCAS VARITY	2,95	+0,96
AUTOLIV SDR	31,68	-1,15
PIRELLI	2,92	+1,39
VOLVO-A-	20,43	....
VOLVO-B-	21,07	....
VOLKSWAGEN	76	+2,56
BASF AG	33,7	+2,43
<b>▶ DJ E STOXX AUTO P</b> 280,43 +1,70		

<b>BANQUES</b>			
NATEXIS	FR*	55	-0,72
CCF/RM	FR*	81,95	-0,06
DEXIA FCE RM	FR*	137,2	+0,51
STE GENERAL-A-/FR*	FR*	154,4	+2,93
BNP/RM	FR*	75	....
ALLIED IRISH BA	GB	15,89	....
BCA ROMA	IT*	1,51	+1,34
ALPHA CREDIT BA	GR	96,46	....
S-E-BANKEN-A-	SE	9,29	+0,57
DEN NORSKE BANK	NO	3,22	+1,42
LYOYDS TSB	GB	12,18	-0,12
BCO POPULAR ESP	ES*	67,45	+0,82
BCO SANTANDER N	ES*	....	....
MERITA	FI*	5,61	....
BANK OF IRELAND	GB	19,29	+0,96
SV HANDBK-A-	SE	36,96	-0,57
BARCLAYS PLC	GB	18,13	-0,15
BAYR.HYPO-UVER	DE*	68,1	+1,34
CHRISTIANIA BK	NO	3,22	+1,06
IMI	IT*	13,01	....
BCP REG	PT*	26,8	....
IONIAN BK REG.S	GR	48,60	....
ERGO BANK	GR	106,96	....
COMM.BANK OF GR	GR	90,92	....
COMMERZBANK	DE*	28,1	....
I.B.S.PAULO TO	IT*	12,45	....
UNICREDITO ITAL	IT*	5,68	+1,79
DEN DANSKE BK	DK	118,12	....
DEUTSCHE BANK A	DE*	54,4	+3,03
DRESDBNER BK AG	DE*	38,1	+3,53
SPAREBANKEN NOR	NL*	146	-0,68
FOERENINGSB A	SE	22,65	+0,47
FOKUS BK	NO	8,58	-1,30
ABBAY NATIONAL	GB	17,66	+0,72
BCO CENTRAL HIS	ES*	10,58	-0,66
ROLO BANCA 1473	IT*	24	-1,23
NAT BANK GREECE	GR	207,98	....
DEXIA CC	BE*	147,9	+1,37
ABN AMRO HOLDIN	NL*	18,65	....
HALIFAX	GB	11,57	-0,12
JYSKE BANK REG	DK	81,88	....
BCO BILBAO VIZC	ES*	....	....
KBC BANCASSURAN	BE*	69,4	+0,58
BANK OF PIRAEUS	GR	28,34	....
BES OVERSEAS LT	PT*	....	....
NORDBANKEN HOLD	SE	5,65	+0,94
FIRST AUSTRIAN	AT*	49,42	-91,41
BANKINTER	ES*	33,2	....
ARGENTARIA RS	ES*	24,1	-0,74
KAPITAL HOLDING	DK	44,97	+4,04
NBL WESTM BK	GB	16,20	-1,12
ROYAL BK SCOTL	GB	13,61	+0,52
UNIDANMARK -A-	DK	83,89	+1,63
OVERBANK	AT*	69,04	+16,92
COMIT	IT*	6,28	+2,45
BANK AUSTRIA AG	AT*	43,61	+0,23
UBS N	CH	276,78	+1,82
COMIT	IT*	6,28	+2,45
UNICREDITO ITAL	IT*	5,68	+1,79
BCA INTESA	IT*	5,32	+1,72
<b>▶ DJ E STOXX BANK P</b> 283,28 +0,55			

<b>PRODUITS DE BASE</b>			
USINOR	FR*	9,68	+1,36
PECHINEY-A-	FR*	28,81	-0,66
SIDENOR	GR	21	....
ACERINOS REG	ES*	....	....
BRITISH STEEL	GB	1,32	+1,08
SOPORCEL	PT*	....	....
TRELLEBORG B	SE	7,29	+0,73
SSAB SW ST A FR	SE	8,18	....
EKEM A SA, OSLO	NO	10,73	-0,52
ARJO WIGGINS AP	GB	1,55	....
BEKAERT	BE*	440	+2,33
SONAE INDUSTRIA	PT*	12,28	....
AVESTA	SE	2,52	....
METSÆ-SERLA A	FI*	7	-0,85
BUNZL PLC	GB	3,32	+0,43
ASSIDOMAEN AB	SE	13,94	-0,38
CART.BURGO	IT*	5,74	-0,17
MAYR-MELNHOF KA	AT*	42,36	+2,52
RAUTARUUKKI K	FI*	5,89	+1,55
DEGUSSA	DE*	49,5	+0,61
THYSSEN	DE*	167	+0,42
BOEHLER-UDDEHOL	AT*	41,7	+0,72
PORTUCUL INDUST	PT*	5,78	....
VOEST-ALPINE ST	AT*	24	+0,29
UPM-KYMMENE COR	FI*	23,5	-1,26
STORA ENSO -R-	FI*	7,95	+1,92
STORA ENSO -A-	FI*	7,7	-1,28
SILVER & BARYTE	GR	32,40	....
INPARSA	PT*	19,98	....
ALUMINIUM GREEK	GR	53,19	....
ELVAL	GR	10,93	....
JOHNSON MATTHEY	GB	5,58	-0,50
VIOHALCO	GR	27,75	....
UNION MINIERE	BE*	31,15	-3,98
BUHRMANN NV	NL*	14,85	+0,34
MODO B FR	SE	18,48	+0,57
RIO TINTO	GB	9,94	+1,58
NORSKE SKOGIND-	NO	25,41	-1,75
SMURFIT JEFFERS	GB	1,62	+7,48
STORA KOPPARB-	SE	9,72	....
SVENSKA CELLULO	SE	19,01	....
OUTOKUMPU OY -A	FI*	8,45	....
<b>▶ DJ E STOXX BASI P</b> 151,49 +0,14			

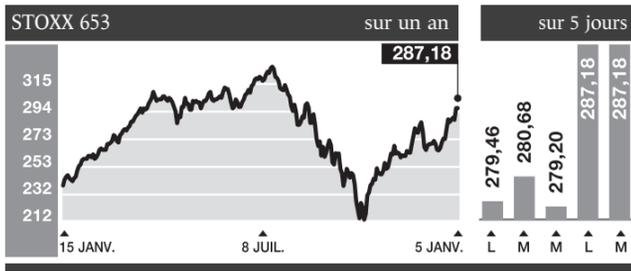
<b>CHIMIE</b>			
AIR LIQUIDE/RM	FR*	158,3	-1,06
AGA-B-	SE	11,62	....
EMS-CHEM HOLD A	CH	5195,45	+0,06
BASF AG	DE*	33,7	+2,43
BAYER AG	DE*	38,4	+2,40
BIG GROUP PLC	GB	11,94	+0,71
AKZO NOBEL	NL*	....	....
KEMIRA	FI*	6,9	+5,50
DYNO INDUSTRIER	NO	14,12	....
UNITOR	CH	8,24	....
CLARIANT N	CH	419,35	+1,35
CIBA SPEC CHEM	CH	74,07	-0,21
HOECHST AG	DE*	37,9	+4,12
HENKEL KGAA VZ	DE*	78,4	-0,44
LENZING AG	AT*	6,92	-1,89
ICI	GB	95	+2,92
LAPORTE	GB	6,48	-1,07
SNIA BPD	IT*	1,41	....
ACA-A-	SE	11,62	....
PERSTORP-B-	SE	8,45	....
SOLVAY	BE*	68,5	+1,63
TESSENDERLO CHE	BE*	49,25	....
UCB	BE*	5255	....
<b>▶ DJ E STOXX CHEM P</b> 309,57 +0,26			

<b>CONGLOMÉRATS</b>			
CGIP/RM	FR*	47	-3,09
GAZ ET EAUX/RM	FR*	44,9	-1,32
CIR	IT*	0,95	-2,06
KVAERNER-A-	NO	17,62	-0,64
AKER RGI -A-	NO	9,49	....
KVAERNER-B-	NO	15,02	+3,10
BBL	BE*	173,5	+0,06
GTR	GB	1,70	-0,82
SONAE INVESTIME	PT*	43,18	....
ORKLA-A-	NO	12,82	-2,99
GENL ELECTR CO	GB	7,55	+0,56
D'IETREN SA	BE*	463	-0,09
INCHCAPE PLC	GB	1,81	....
INVESTOR -A-	SE	39,60	....
INVESTOR -B-	SE	40,13	-0,26
GEVAERT	BE*	62,15	-1,19
NORSK HYDRO	NO	29,93	-1,49
OERLIKON-BUEHRL	CH	100,82	+1,24
ORKLA -B-	NO	11,29	-2,91
VEBA AG	DE*	54	+1,50
<b>▶ DJ E STOXX CONG P</b> 229,07 -0,32			

<b>TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>			
FRANCE TELECOM	FR*	73,2	-0,14
CABLE & WIRELES	GB	10,65	+1,75
BRITISH TELECOM	GB	13,16	-0,21
TELE DANMARK	DK	118,12	+0,57
EUROPOLITAN HLD	SE	85,54	....
PORTUGAL TELECO	PT*	40,8	....
TIM	IT*	6,81	+0,59
VODAFONE GROUP	GB	14,96	+3,91
HELLENIC TELE	GR	24,12	....
DEUTSCHE TELEKO	DE*	32	+0,63
TELECEL	PT*	189,4	....
TELECOM ITALIA	IT*	7,75	-1,27
TELECOM ITALIA	IT*	5,73	-0,69
TELEFONICA	ES*	41,8	+2,40
KONINKLIJKE KPN	NL*	49,5	+2,59
<b>▶ DJ E STOXX TCOM P</b> 625,66 +0,04			

<b>CONSTRUCTION</b>			
BOUYGUES/RM	FR*	181,1	+1,74
LAFARGE/RM	FR*	82,95	+0,18
GROUPE GTM	FR*	88,4	-1,78
IMETAL/RM	FR*	89,8	+0,90
COLAS/RM	FR*	198,5	+0,25
SAINT GOBAIN/R	FR*	128,7	+0,63
TECHNIP/RM	FR*	80,75	+0,06
POTAGUA -B-	DK	17,18	-3,03
AUMAR	ES*	24,19	+1,43
AUTOSTRAD PRIV	IT*	....	....
CHARTER	GB	4,68	-1,19
ASKO OY	FI*	15,21	-1,23
BICC PLC	GB	1	-2,74
BILFINGER & BER	DE*	19,8	+2,59
BLUE CIRCLE IND	GB	4,22	-1,96
BPB	GB	3	-5,33
ACESA REG	ES*	15,2	-0,07
CRH PLC	GB	14,63	+0,48
SKANSKA -B-	SE	24,71	-0,43
BCA INTESA	IT*	5,32	+1,72
CIMPOR SGPS R	PT*	27,36	....
CRISTALERIA ESP	ES*	60,1	-0,66
ACCIONA	ES*	....	....
DRAGADOS CONSTR	ES*	33,65	+0,81
TITAN CEMENT RE	GR	70,98	....
HERACLEES GENL R	GR	24,91	....
SEMAPA	PT*	17,65	....
HOLDERBANK FINA	CH	234,72	+8,43
AKTOR	BE*	83,05	-2,24
CBR SA	GR	9,08	....
MICHANIKI REG.	GR	5,18	....
HELLTECHNO.DR	GR	6,74	....
HEIDELBERGER ZE	DE*	69	+0,73
HOCHTIEF ESSEN	DE*	33	-1,49
PHILIPP HOLZMAN	DE*	127,5	-1,92
CARADON	GB	1,42	+2,02
FOM CON CONTRAT	ES*	71,8	+4,36
PARTEK	FI*	8,2	+1,23
HOLDERBANK FINA	CH	1019,92	-0,36
AALBORG PORTLAN	DK	14,09	-8,93
UNICEM	IT*	8,42	-2,88
WILLIAMS	GB	4,57	-1,52
PILKINGTON PLC	GB	0,87	+1,64
RMC GROUP PLC	GB	11,29	-0,86
ITALCEMENTI	IT*	9,7	-0,72
ITALCEMENTI RNC	IT*	4,41	-4,13
RUGBY GRP	GB	1,35	+1,33
TARMAC	GB	1,10	-0,87
TAYLOR WOODROW	GB	2,15	+0,66
URALITA SA	ES*	9,94	+0,20
VALENCIANA CEM	ES*	11,48	+0,26
SUPERFOS	DK	13,15	+1,03
WIENERBAUSTOF	AT*	172	+0,17
<b>▶ DJ E STOXX CNST P</b> 186,79 +0,40			

<b>CONSOMMATION CYCLIQUE</b>			
HERMES INTL	FR*	66,9	-2,48
ACCOR/RM	FR*	192	+1,59
MOULINEX/RM	FR*	13,1	....
CLUB MED./RM	FR*	74,8	-0,13
SEB/RM	FR*	71,7	+0,91
EURO DISNEY/RM	FR*	1,15	+3,60
PATHE/RM	FR*	238	+0,25
CHARGEURS RM	FR*	45,12	-0,02
AUSTRIAN AIRLIN	AT*	....	....
WILSON BOWDEN	GB	7,06	-0,20
WILLIAM BAIRD	GB	1,42	....



BARRATT DEV PLC	GB	3,22	+0,44
BERKELEY GROUP	GB	5,92	....
BRITISH AIRWAYS	GB	5,68	

VALEURS FRANÇAISES

● Dopés par les rumeurs multiples de fusions à venir dans le secteur automobile, les titres Peugeot (+6,5 %) et Renault (+6 %) étaient en forte hausse mardi 5 janvier.
● Après trois séances consécutives à la hausse, l'action Rhône-Poulenc est restée stable. Sa filiale américaine, Rhône-Poulenc Rorer, a obtenu une prolongation de la vente de son produit-phare outre-atlantique, la Lovenox.
● Les valeurs pétrolières, notamment Elf Aquitaine (+2,17 %) et Total (+1,47 %), gagnaient du terrain grâce à l'envolée de 4 % des cours du pétrole brut liée aux tempêtes de neige dans le Midwest américain.
● Les valeurs financières, dopées par la mise en place de l'euro et les rumeurs de restructuration en Europe, ont continué à s'apprécier. Les titres Société générale (+2,7 %), Crédit lyonnais (+2,6 %), Axa (+1,8 %) et BNP (+1 %) étaient bien orientés.
● L'action Rhodia restait inchangée après que la société pétrolière Isis eut annoncé le rachat des 50 % du capital de la société Procatalyse détenus par Rhodia.
● Le titre Vivendi perdait plus de 2 % affecté par l'annonce d'une émission de 1,3 milliard d'euros d'obligations convertibles.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 5 JANVIER Cours relevés à 10h 15
Liquidation : 22 janvier

Table of French stock market data with columns for company names, previous price, current price, and percentage change.

Table of international stock market data with columns for company names, previous price, current price, and percentage change.

Table of international stock market data with columns for company names, previous price, current price, and percentage change.

Table of international stock market data with columns for company names, previous price, current price, and percentage change.

Table of international stock market data with columns for company names, previous price, current price, and percentage change.

Table of international stock market data with columns for company names, previous price, current price, and percentage change.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 5 JANVIER Cours relevés à 10h 15

Table of new market data with columns for company names, previous price, current price, and percentage change.

Table of new market data with columns for company names, previous price, current price, and percentage change.

SICAV FCP

Une sélection. Cours de clôture le 4 janvier

Table of SICAV FCP data with columns for fund names, units, and dates.

Table of SICAV FCP data with columns for fund names, units, and dates.

(Publicité)

Advertisement for MARILYN 1 METRE 66 LE MYTHE, featuring a woman's image and the Lupo logo.

SECOND MARCHÉ

MARDI 5 JANVIER Une sélection. Cours relevés à 10h 15

Table of second market data with columns for company names, previous price, current price, and percentage change.

Table of second market data with columns for company names, previous price, current price, and percentage change.

Table of second market data with columns for company names, previous price, current price, and percentage change.

Table of bank and asset management data with columns for institution names and values.

Table of bank and asset management data with columns for institution names and values.

Table of bank and asset management data with columns for institution names and values.

Table of bank and asset management data with columns for institution names and values.

LÉGENDE \* Hors frais. \*\* A titre indicatif.



**SPORTS** Le président de la Fédération internationale de football (FIFA), Sepp Blatter, a proposé, lundi 4 janvier, que la Coupe du monde ait lieu tous les deux ans, au lieu de

quatre actuellement, à partir de 2008. ● **CE PROJET** a provoqué une onde de choc dans le milieu du sport, le calendrier sportif étant largement pourvu de grandes manifes-

tations, au premier rang desquelles les Jeux olympiques. ● **IL DÉSTABILISE** l'Union européenne de football (UEFA), qui projetait de fixer à deux ans la périodicité de son épreuve-

phare, le championnat d'Europe des nations. ● **SI LES DEUX INSTITUTIONS s'entendent**, « un grand tournoi pourrait avoir lieu tous les ans », indique au *Monde* le secrétaire gé-

néral de l'UEFA, Gerhard Aigner. ● **JOUEURS ET ANCIENS JOUEURS** sont partagés : « C'est une idée fantastique », dit Pelé, alors que Lilian Thuram la trouve « absurde ».

## Avec le projet d'un Mondial bisannuel, la FIFA veut imposer son pouvoir

Par cette proposition, envisagée pour 2008, le président de la Fédération internationale de football, Sepp Blatter, a rappelé à tous les autres acteurs du monde sportif qu'il était le seul maître du jeu le plus populaire et que les domaines économique et politique n'échapperaient pas à son autorité

**LA COUPE DU MONDE** de l'an 2004 n'aura existé qu'une poignée d'heures. Annoncée par Sepp Blatter, président de la Fédération internationale de football (FIFA), sur les ondes d'une radio helvétique dans la matinée du lundi 4 janvier, l'idée fut finalement repoussée dans l'après-midi, par le biais d'un communiqué. Il indiquait que le projet consistant à réduire de quatre à deux ans la périodicité de la Coupe du monde ne pouvait pas s'appliquer avant l'année 2008. Dix ans pour se retourner : la projection « révolutionnaire » de Sepp Blatter va donc nécessiter plus de temps que prévu pour naître au grand jour.

A croire que le nouveau président de la FIFA, élu à ce poste en juin 1998, avait oublié que la date

de 2004 était déjà prise. D'une part, par les Jeux olympiques d'Athènes. D'autre part, par le football : un championnat d'Europe des nations est prévu pour cette année-là ; l'Union européenne de football (UEFA) doit annoncer au cours de l'année 1999 le nom du pays organisateur.

### RIVALITÉ PERSONNELLE

Alors que Sepp Blatter rêvait d'une Coupe du monde l'année du centenaire de la FIFA – elle fut créée le 21 mai 1904 à Paris – son homologue européen, Lennart Johansson, s'est empressé de rappeler, lundi, qu'en 2004 l'UEFA fêtera, elle, son 50<sup>e</sup> anniversaire. « Je trouve inacceptable l'idée d'une Coupe du monde la même année », a-t-il déclaré, furieux d'avoir appris

par les médias les projets du grand patron du foot mondial.

Quelle mouche a pu piquer Sepp Blatter ? Son inimitié avec le président de l'UEFA est notoire. Depuis la farouche bataille livrée par les deux hommes pour la conquête de la FIFA, le fossé entre les deux institutions n'a eu de cesse de s'élargir. La raison n'est pas seulement là. Sans doute faut-il remonter aux événements du début de saison dans le football européen pour comprendre comment est née cette idée de Coupe du monde bisannuelle.

Tout commence vraiment lorsqu'une société italienne de marketing sportif, Media Partners, dessine les contours d'une nouvelle compétition, entièrement privée, appelée Superligue et destinée aux

grands clubs du continent, lesquels seraient invités à y participer en dehors de tout critère sportif. Un vent de folie s'empare alors de l'UEFA. Celle-ci finit néanmoins par trouver la parade : son épreuve phare, la Ligue des champions, est repensée ; plus de matches, plus de retransmissions télévisées et plus d'argent sont promis pour la prochaine édition de l'épreuve (saison 1999-2000). Les Milan AC, Bayern Munich et autres Manchester United ont fait céder l'UEFA.

De son bureau zurichois, Sepp Blatter observe tout cela sans broncher, mais avec dépit. La montée en puissance des grands clubs européens est un sujet qui le fâche. Tout concourt à en faire de redoutables entreprises de spectacle : l'explosion du marché des trans-

ferts, conséquence de l'arrêt Bosman, est à son paroxysme ; la négociation en direct des droits télévisés, sans passer par un organisme centralisé (de type fédération), se généralise, sous la bénédiction de la Commission européenne ; l'introduction en Bourse est désormais possible dans de nombreux pays, etc.

La FIFA ne pouvait pas rester sans réagir, elle dont le « fonds de commerce » – les équipes nationales – s'accommode moins facilement au libéralisme en vigueur. En 1996, lorsqu'il était secrétaire général de la fédération mondiale, Sepp Blatter avait déjà émis l'idée d'une Coupe du monde bisannuelle. A l'époque, aucune suite n'avait été donnée. Relancer le projet aujourd'hui n'est pas le fait du hasard.

### UN ÉVÉNEMENT PAR AN ?

Le président de la FIFA fait d'une pierre plusieurs coups : il rappelle aux clubs qu'il est bien le seul patron sur la planète football, et d'avance qui projetait, en secret, de faire disputer le championnat d'Europe des nations tous les deux ans. A condition qu'elles s'entendent, FIFA et UEFA pourraient garantir un grand événement chaque année.

Au passage, Sepp Blatter envoie un sérieux avertissement au Comité international olympique (CIO), dont les JO doivent se dérouler à l'été 2008 (Paris est candidate à leur organisation). Rien d'innocent à cette collision sportive. La FIFA fait

partie des trois fédérations internationales (avec le tennis et le volley-ball) qui refusent de s'aligner sur la proposition de Juan-Antonio Samaranch de fixer à deux ans la suspension minimale pour les cas de dopage. A un mois de la Conférence internationale du CIO sur le dopage (du 2 au 4 février), c'est une façon de rappeler que la FIFA ne cédera pas aux injonctions extérieures, fussent-elles olympiques.

Reste à savoir ce que les principaux intéressés pensent du projet. « C'est une idée fantastique », s'est enflammé Pelé, pourtant ancien partisan de Lennart Johansson dans la course à la FIFA. « La proposition de Blatter est bonne », a commenté Franz Beckenbauer qui, en tant que « patron » de la candidature allemande à la Coupe du monde 2006, ne manquera pas de lorgner sur 2008 ou 2010 dans l'hypothèse d'un échec.

Les clubs, eux, sont bien évidemment opposés à l'idée de laisser partir leurs internationaux. Quant aux joueurs, ils sont partagés. « C'est une proposition absurde. Le charme du Mondial, c'est sa cadence quadriennale », a commenté un des champions du monde français, Lilian Thuram. « Je dirais qu'il vaut mieux jouer tout de suite dans deux ans, ce qui me permettra de gagner un autre Mondial, car dans quatre ans je ne sais pas si je serai de la partie », a confié son coéquipier Youri Djorkaev, en plaisantant à demi-mot.

F. P.

### TROIS QUESTIONS À...

#### GERHARD AIGNER

**1** Comment le secrétaire général de l'Union européenne de football réagit-il à la proposition de Sepp Blatter d'organiser la Coupe du monde de football tous les deux ans ?

Je trouve qu'il manque un certain nombre de détails et de questions d'ordre pratique à cette proposition. Du coup, nous voilà en pleine turbulence face à une idée qui a été lancée de manière imprévue et sans que nous ayons été préalablement consultés. L'UEFA et la FIFA doivent œuvrer pour servir l'intérêt général du football ; notre vocation n'est pas de lancer

des concours d'organisation de compétitions. J'espère que, sur le fond, cette histoire ne cache pas une idée populiste.

**2** Dans un premier temps, Sepp Blatter a promis une Coupe du monde pour 2004, ce qui mettait sérieusement en péril le Championnat d'Europe des nations, que vous avez prévu d'organiser pour la même année...

Nous avons déjà lancé des candidatures pour le Championnat d'Europe des nations de 2004. L'Espagne, le Portugal et une association entre l'Australie et la Hongrie ont déjà renvoyé leurs dossiers. Nous sommes actuellement dans la deuxième phase du

concours, qui consiste à visiter les sites. Des échéances ont été établies et nous devons désigner le lauréat cet été, au plus tard à l'automne. Cela lui laissera quatre années pleines pour mener à bien son projet et construire les installations manquantes. La FIFA détermine le pays organisateur d'une Coupe du monde six ans avant que celle-ci ne se déroule. Nous aussi, nous avons des exigences en termes de calendrier.

**3** On prête également à l'UEFA de vouloir organiser son Championnat d'Europe des nations tous les deux ans. Le football ne vit-il pas dans une logique de surenchère inquiétante ?

Il est question effectivement que

les équipes nationales jouent plus régulièrement. Si on ajoute la proposition de la FIFA à celle que nous pourrions faire, cela reviendrait à proposer un grand tournoi de football tous les ans. Cette surenchère est liée aux lois du marché, nous n'avons rien inventé en la matière. Il faudra toutefois attendre de voir de que pensent les clubs et les ligues professionnelles de tout cela. Eux aussi ont leur mot à dire. Avant de lancer un projet, on doit toujours examiner les effets que cela peut avoir sur le football en général. Ce n'est qu'après qu'il faut prendre les décisions.

Propos recueillis par  
Frédéric Potet

## L'affaire Bouras est devenue une « bataille de Diafoirus »

À DÉFAUT de fréquenter les dojos internationaux, Djamel Bouras court les prétoires. Mercredi 6 janvier, à Genève (Suisse), le Tribunal arbitral du sport, institution indépendante mais proche du Comité international olympique (CIO), devra statuer sur l'appel déposé par le judoka français suite à la décision, le 10 octobre 1998, de la Fédération internationale de judo (FIJ) de le suspendre de toute activité dans l'attente de la prochaine réunion de son comité directeur d'avril 1999.

Tout a débuté le 2 octobre 1997, dans les locaux de l'Institut national du sport et de l'éducation physique (Insep) du bois de Vincennes, à Paris. Ce jour-là, moins d'une semaine avant le début des championnats du monde de Paris, six ou sept judokas français sont choisis par le mé-

decin-contrôleur pour un test antidopage. Parmi eux, David Douillet et Djamel Bouras, champions olympiques. Quinze mois plus tard, le second se trouve toujours au centre de l'une des affaires de dopage les plus dérangeantes de ces dernières années.

Djamel Bouras nie s'être dopé, interdisant à son avocat de s'appuyer sur d'éventuels vices de forme pour obtenir l'annulation des procédures – comme certains des footballeurs pris dans la vague de contrôles positifs à la nandrolone (stéroïdes anabolisants) l'ont fait –, même si elle a saisi le tribunal administratif de Paris d'un recours pouvant déboucher sur une demande de dommages et intérêts. Le judoka a été suspendu pour deux ans, dont un ferme, par le ministère

de la jeunesse et des sports, une suspension qu'il a fini de purger le 14 octobre 1998. Le Tribunal arbitral de Genève doit décider si la FIJ avait le droit de prolonger cette sanction.

### PLAINTÉ CONTRE X...

L'affaire est devenue un vaste champ de bataille juridique et scientifique. Récupérée bien involontairement par le ministère après la décision de la commission d'appel de la Fédération française de judo et disciplines associées (FFJDA) de se déclarer incompétente, elle fait également l'objet d'une plainte contre X... pour violation du secret professionnel et administration de substances nuisibles et dopantes, déposée auprès du Tribunal de grande instance de Versailles, dont l'ins-

truction a conduit à un pré-rapport d'expert qui semble écarter l'hypothèse d'un dopage planifié mais pas celle d'une prise isolée de produits dopants. Le cas en est venu à diviser la communauté scientifique, qui considérait jusqu'à présent qu'il n'existait pas de production par l'organisme humain de nandrolone, sauf chez la femme enceinte. Une directive officieuse émanant du CIO, et datant de 1996, avait pourtant poussé à établir à 2 nanogrammes par millilitre le seuil au-delà duquel le dopage est avéré. Pour Djamel Bouras, les taux sont situés entre 4 et 15 nanogrammes.

Tout cela est remis en cause par le professeur François André, directeur du laboratoire de l'Ecole vétérinaire de Nantes, cité comme témoin par le champion devant le Tribunal arbitral du sport. « Nous avons procédé à des tests auprès d'un certain nombre d'individus dans les urines desquels nous avons trouvé des traces de métabolites de nandrolone à un taux certes inférieur à celui de Djamel Bouras mais néanmoins significatif, affirme-t-il. Des métabolites de nandrolone peuvent être présents dans les urines d'individus dont on peut penser qu'ils ne sont pas dopés. »

Cet avis est loin de faire l'unanimité. Dans un texte rédigé en juin 1998, le professeur Claude-Louis Gallien, président de la Commission nationale de lutte contre le dopage, estimait qu'« il n'existe sans doute pas de preuves directes d'une synthèse de nandrolone par l'organisme mâle humain » et que, « dans le cas étudié [celui de Djamel Bouras], il est raisonnable d'exclure que les métabolites mis en évidence proviennent de la dégradation d'une nandrolone endogène ».

« C'est une véritable bataille de Diafoirus », estime le professeur Michel Rieu, directeur du département de physiologie de l'hôpital parisien Cochin et président de la Société française de médecine du sport, chargé au printemps 1998 par le ministère de la jeunesse et des sports de trancher le débat en constituant un groupe de travail. Ce dernier ne rendra probablement pas ses conclusions avant 2000. L'affaire Bouras est loin d'être close.

Propos recueillis par  
Gilles van Kote

G. v. K.

## Djamel Bouras, champion olympique de judo « C'est une histoire à la "Omar m'a tuer" »

« Qu'allez-vous dire devant le tribunal arbitral du sport, qui doit examiner votre appel concernant la suspension sine die que vous a infligée la Fédération internationale de judo ?

– Je dirai la vérité. Je n'ai rien à cacher. Pour moi, il existe deux solutions : soit il y a un problème scientifique – une erreur du laboratoire ou une production de nandrolone par certains individus dont je fais partie que l'on ne soupçonnait pas jusqu'à maintenant –, soit j'ai été dopé à mon insu. Ce qui me révolte, c'est qu'à partir du moment où il y a un doute dans une affaire, on n'a pas le droit de sanctionner. Et dans mon histoire, il y a des millions de doutes, les scientifiques les reconnaissent eux-mêmes. Toutes proportions gardées, c'est une histoire à la « Omar m'a tuer ».

– Avez-vous l'impression d'avoir été sanctionné pour l'exemple ?

– Pour moi, trop de choses font ressembler cette affaire à un coup monté. Au sein de la Fédération française de judo, je sais qu'une personne, qui occupe également des fonctions importantes à la Fédération internationale, m'a fait beaucoup de mal. Il y a aussi ce médecin, M<sup>me</sup> Kutten, membre de la commission d'experts réunie par la fédération, qui m'accueille pour effectuer des analyses à l'hôpital en m'expliquant avec un grand sourire qu'elle m'a inscrit sous un pseudonyme. Nom : Jean. Prénom : Marie. Jean Marie... Par ailleurs, comment le professeur Gallien, président de la Commission nationale de lutte contre le dopage, peut-il affirmer que j'étais dopé à la nandrolone, puis venir me dire quelques mois plus tard que j'ai dû être dopé à mon insu ou que j'ai dû prendre un autre produit qui n'était pas

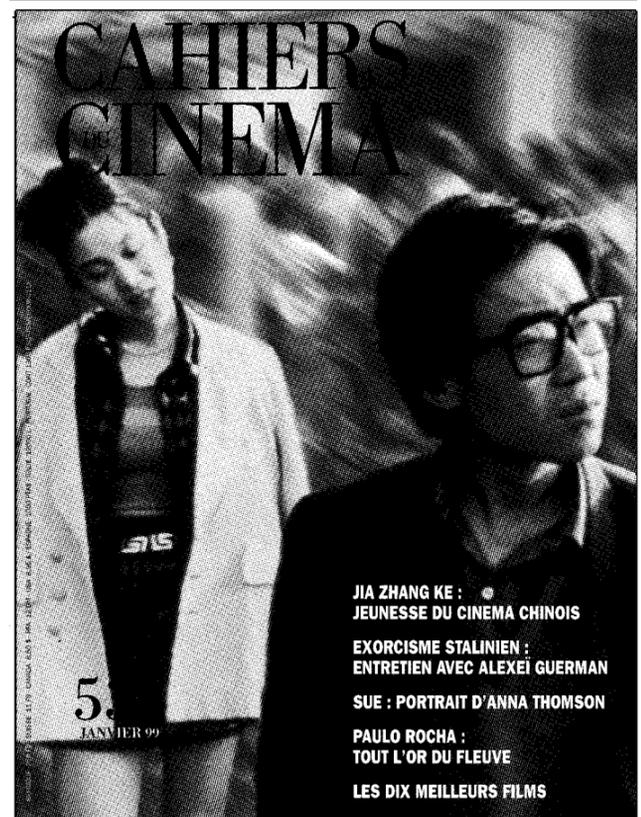
interdit à l'époque des faits et admettre que je sois sanctionné ? On me dit de ne pas être « parano », mais le seul qui a pris deux ans, dont un ferme, de suspension, c'est moi ! En juillet 1998, je voulais tout arrêter. Je n'en dormais plus.

– Pensez-vous que l'on a voulu vous faire payer certaines choses, comme votre appartenance revendiquée à l'islam ou le fait d'avoir dédié votre titre olympique aux « musulmans qui souffrent » ?

– Il y a peut-être des choses que j'ai dites haut et fort et qui n'ont pas plu. On a parfois l'impression qu'être musulman en France, c'est quelque chose de grave. La France est le pays que j'aime, où je suis né, mais il arrive souvent que l'on s'y trompe de cible. J'ai l'impression parfois d'être un bouc émissaire. Moi qui suis contre le dopage, qui me prête à toutes les analyses que l'on veut et qui passe des nuits entières à l'hôpital pour cela, qui ne boit pas, qui ne fume pas, voilà que l'on me rejette dans l'autre camp, celui des dopés.

– Après avoir porté le poids de cette affaire, pensez-vous être capable de renouer les fils de votre carrière sportive ?

– Je ne suis pas effondré. Je ne regrette pas ce qui m'est arrivé, au contraire : cela va me permettre de grandir, de m'améliorer, de progresser dans la vie. Bien sûr, j'ai une bataille à mener, aussi longtemps qu'il le faudra pour que l'on connaisse la vérité, mais j'ai toujours autant envie de faire du judo. Je suis peut-être un peu gourmand, mais je voudrais redevenir champion olympique en 2000, à Sydney. »



NUMÉRO 531 - JANVIER 1999  
CAHIERS DU CINÉMA  
35 F - Chez votre marchand de journaux

# Des chercheurs réinterprètent certains mécanismes du sida

Trois études américaines ouvrent de nouvelles voies pour traiter la maladie. La création d'un « cheval de Troie » moléculaire et la stimulation de la production de cellules immunitaires sont envisagées, en complément des thérapies actuelles, pour lutter contre le VIH

Comment le virus du sida, le VIH, agit-il sur l'organisme ? Comment en retour ce dernier se défend-il ? Dans la longue lutte qui, depuis près de vingt ans, oppose les chercheurs à la maladie, les médecins

commencent à relever la tête, lentement. Les premiers médicaments, de type AZT ou DDI, leur ont donné courage ; les trithérapies, de bonnes raisons d'espérer. Chaque jour, le virus dévoile un peu plus ses secrets

pour le plus grand bonheur des biologistes qui trouvent dans ces recherches des voies pour le contrer plus efficacement. En ce début d'année, trois nouvelles études américaines viennent d'éclairer d'un jour nou-

veau certains des mécanismes utilisés par le virus et d'autres déclenchés en retour par le système immunitaire de l'homme. A la base de ces travaux, de toutes récentes découvertes sur le comportement de cer-

taines cellules – les lymphocytes CD4 et les CD8 cytotoxiques – essentielles pour combattre le virus et l'utilisation détournée de l'une des activités enzymatiques du VIH pour mieux le détruire.

**LE PROCHAIN NUMÉRO**, daté de janvier, du mensuel *Nature Medicine*, publie les résultats de trois études scientifiques menées aux Etats-Unis qui permettent de mieux saisir la cascade des événements biologiques survenant au sein des organismes infectés par le VIH. Ces travaux ouvrent de nouveaux espoirs dans la prise en charge thérapeutique des personnes infectées dans la mesure où ils ont « pour caractéristique commune, selon le professeur Luc Perrin (division des maladies infectieuses, laboratoire central de virologie, hôpital cantonal de Genève), de renouveler et d'approfondir les concepts de la physiopathologie de l'infection par le VIH. Ils autorisent ainsi une nouvelle approche dans le contrôle de cette infection qui dépasse la simple thérapeutique fondée sur les associations de médicaments antirétroviraux ».

La première de ces trois études permet de clore l'un des débats qui agitaient depuis près de quatre ans la communauté médicale et scientifique spécialisée dans la recherche sur le sida. En effet, une hypothèse, soutenue notamment par le docteur David Ho (Aaron Diamond Aids Research Center, New York), et, depuis très largement partagée, avance que l'infection de l'organisme par le VIH entraîne une surproduction massive de certaines cellules du système immunitaire (les lymphocytes CD4) suivie de leur destruction tout aussi importante (*Le Monde*

du 13 janvier 1995). Un phénomène qui conduit à un épuisement progressif de la production de ces cellules. A terme, ce combat inégal entre le virus et le système de défense immunitaire humain expliquerait le principal symptôme biologique du sida (la chute des taux sanguins de concentration en lymphocytes CD4) et ses conséquences cliniques (la survenue d'une série de maladies infectieuses dites opportunistes).

Le travail d'une équipe californienne dirigée par Marc Hellerstein (hôpital général de San Francisco, université de Californie) remet en question cette hypothèse. Ces chercheurs ont réussi à introduire un marqueur non radioactif (un métabolite du glucose) au sein des lymphocytes CD4 prélevés chez des personnes infectées par le VIH, traitées ou non. La demi-vie de ces CD4 était d'environ quatre-vingt-dix jours chez les personnes non infectées alors qu'elle n'était que de moins de trente jours pour les personnes infectées non traitées.

#### PRODUCTION DÉFICITAIRE

Cela se traduit par des taux de CD4 circulants beaucoup plus faibles (environ un tiers de la norme) chez les malades infectés. On aurait pu s'attendre à une production de CD4 augmentée chez les personnes infectées pour amener un retour à des taux normaux. Ce n'est pas le cas, car, chez les personnes infectées, il n'y a pas d'augmentation de production des

CD4. De là le concept d'un déficit important de cette production plutôt qu'une destruction accélérée chez les personnes infectées par le VIH.

De plus, selon les auteurs de cette étude, on observe chez les malades placés sous trithérapie antirétrovirale une augmentation très importante du nombre de ces cel-

lules immunitaires.

La seconde des trois études est signée par un groupe de l'université de Washington et du centre Fred Hutchinson de recherche sur le cancer de Seattle dirigé par Scott J. Bradie. On sait qu'un groupe particulier de cellules du système immunitaire (les lymphocytes CD8

progresse de manière inexorable chez les malades non traités. On pouvait, dès lors, se poser la question de l'efficacité réelle, *in vivo*, de ces cellules.

Pour comprendre, les chercheurs de Seattle ont isolé ces cellules CD8 spécifiques à partir du sang de malades. Ils les ont ensuite multipliées *in vitro* puis les ont réinjectées après les avoir génétiquement manipulées de manière à pouvoir les « tracer » dans l'organisme. Au terme de ce travail, les chercheurs ont démontré que ces cellules migrent effectivement vers les régions du système lymphatique où se trouvent les cellules infectées par le VIH. Mais alors même que les lymphocytes CD8 semblent détruire les cellules infectées – car leurs concentrations sanguines diminuent –, ils n'observent qu'une faible baisse de la charge virale dans le sang des malades.

#### CRÉATION D'UN LEURRE

« Il n'en demeure pas moins que ces données laissent clairement supposer que les lymphocytes CD8 cytotoxiques jouent *in vivo* un rôle majeur dans le contrôle de l'infection par le VIH », commente le professeur Perrin. On peut là encore envisager différentes stratégies immunitaires qui permettraient d'obtenir une augmentation de la production, chez les personnes infectées, de ces cellules cytotoxiques, ce qui pourrait utilement constituer un complément thérapeutique aux actuelles associations

antirétrovirales. La dernière des trois études de *Nature Medicine* est signée d'un groupe de l'université Washington et de l'Institut médical Howard Hughes de Saint Louis (Missouri) dirigé par Steven F. Dowdy.

Elle explore, elle aussi, d'autres voies thérapeutiques en cherchant à tirer avantage des propriétés mêmes du VIH. Les chercheurs ont réussi à construire un outil moléculaire – une sorte de cheval de Troie – utilisant l'une des activités enzymatiques du VIH pour mieux le détruire. L'une des familles des médicaments antirétroviraux actuellement utilisés (les antiprotéases) inhibe en effet l'une des protéines-clés (une protéase) dans les processus de réplication du VIH.

A partir des données biologiques disponibles dans ce domaine, l'équipe américaine a créé une forme de leurre qui peut être introduite dans certaines cellules du système immunitaire et qui conduit à leur destruction – par apoptose – dès lors que ces dernières sont infectées par le VIH. De l'avis des observateurs, il s'agit là d'un travail fort élégant qui pourrait être élargi à d'autres modèles infectieux (hépatite virale de type C, infection à cytomégalovirus) mais dont l'application clinique pourrait, demain, se heurter à quelques problèmes d'ordre technique.

Jean-Yves Nau

## Une seconde de plus pour finir l'année 1998

L'ANNÉE 1999 a sonné avec une seconde de retard. La dernière minute de la Saint-Sylvestre a duré une seconde de plus et les horloges utilisées sur notre planète pour « la diffusion du temps » ont enregistré cette modification au même moment. Cette décision ne résulte pas de festivités trop arrosées, ou de l'éternement procuré par le passage à l'euro. Elle est le fait du très sérieux International Earth Rotation Service (IERS) qui « tient boutique » à l'Observatoire de Paris et a la charge « de mettre en phase » le temps universel donné par les horloges atomiques mondiales et celui obtenu à partir de la vitesse de rotation de la Terre.

Depuis près de trente ans, la rotation terrestre ne sert plus de référence unique pour définir le temps universel. Celui qui donne la mesure, c'est le temps atomique international des horloges au césium, précis au milliardième de seconde. Développés à partir de 1955, ces appareils établissent le temps à partir du rayonnement électromagnétique induit par une modification interne des atomes de césium. Les données recueillies sont coordonnées par le Bureau international des poids et mesures. Ainsi, la seconde est, depuis 1967, définie par la « durée de 9 192 631 770 périodes de la radiation correspondant à la transition entre les deux niveaux hyperfins de l'atome de césium 133 ».

Une telle précision est devenue nécessaire à notre société technicienne qui y recourt pour ses activités spatiales, informatiques, et bien sûr militaires. Or, les données fournies par « l'horloge Terre » sont insuffisantes. La vitesse de rotation de notre planète est certes mesurée en permanence par les systèmes de navigation spatiaux et par les

antennes des observatoires radioastronomiques, qui prennent pour repères les astres les plus lointains de notre Univers, les quasars. Mais un problème demeure. La Terre ralentit inexorablement car notre planète est un astre vivant. « Les marées océaniques dissipent de l'énergie. Ce qui a pour effet de ralentir la rotation de notre planète au fil des siècles. C'est ce phénomène, pourtant plus ténu que tous les autres, qui, par sa permanence, conduit à cet effet », explique Martine Feissel, astronome à l'Observatoire de Paris. Si bien que la durée du jour qui, il y a 400 millions d'années, était d'un peu moins de 22 heures, est aujourd'hui de 24 heures.

Une autre perturbation, d'ordre décennal, joue aussi. Celle causée par les courants de convection qui agitent le noyau liquide de la Terre. S'ajoute à cela le rôle des courants océaniques et des vents à la surface du Globe. « Le phénomène climatique El Niño de 1983, un cru exceptionnel, avait ralenti la rotation terrestre d'une manière spectaculaire. Celui de 1997-1998, pourtant ravageur, n'a pas eu les mêmes effets, et s'est manifesté essentiellement par un avancement du cycle saisonnier », précise M<sup>me</sup> Feissel.

Autant de raisons pour qu'on corrige le temps afin de ne pas perdre le nôtre. Il y a vingt-huit ans, les instances internationales ont décidé que ces corrections ne devraient pas excéder la seconde et être effectuées à la dernière minute de décembre ou à la dernière minute de juin. Si jamais notre planète ralentissait ou accélérât sa vitesse de manière inconsidérée, il reste deux dates de secours, fin mars et fin septembre, qui n'ont encore jamais été utilisées.

Christiane Galus

## La sonde NEAR repart à la poursuite de l'astéroïde 433 Eros

LE RENDEZ-VOUS devait avoir lieu le 10 janvier. Mais, il y a quelques jours, les pères de la sonde américaine Near Earth Asteroid Rendez-vous (NEAR) ont bien cru que cette mission, entamée il y a trois ans, était prématurément terminée en raison d'un moteur réticent. Toutefois, le 3 janvier, les responsables du programme ont pu relancer l'engin vers sa cible, qu'il atteindra dans un an.

L'opération de préparation, prévue à Noël, consistait à mettre NEAR sur une trajectoire lui permettant de se placer en orbite autour de 433 Eros, un astéroïde qui circule à plus de 170 millions de kilomètres du Soleil. Il y a un an, NEAR avait déjà frôlé l'astéroïde Mathilde (*Le Monde* du 8 janvier 1998). Mais le terme véritable de cette odyssee était cette « patate cosmique », longue de 40 kilomètres et large de 14 kilomètres, découverte il y a tout juste un siècle par l'Allemand Witt et par le Français Chalois.

Quelques secondes après l'allumage du moteur qui, le 20 décembre, devait propulser les 800 kilos de NEAR à proximité d'Eros, le Jet Propulsion Laboratory de Pasadena (Californie), chargé

de contrôler le vol, avait perdu tout contact avec son protégé. Vingt-sept heures furent nécessaires aux « grandes oreilles » du Deep Space Network de la NASA pour retrouver sa trace et reprendre les commandes. « Le moteur s'était semblé-t-il éteint lui-même, par mesure de protection, et l'incident est probablement dû à une erreur de programmation de l'ordinateur de bord », explique Jean-Pierre Barriot, du Centre national d'études spatiales à Toulouse, associé au projet.

#### « CONTRETEMPS »

La rencontre, manquée, fut donc remise au début de l'an 2000. « Nous avons l'habitude de tels contretemps, convient Jean-Pierre Barriot. Mars Global Surveyor a vu la circularisation de son orbite retardée de plus de dix-huit mois par un problème de panneaux solaires. Dans le « spatial », il faut être persévérant et philosophe », conclut-il.

« Cet incident nous fait perdre du temps, reconnaît Thomas Coughlin, directeur du projet au laboratoire de physique appliquée de la John Hopkins University de Laurel (Maryland). Mais le vol de reconnaissance nous a donné des indi-

cations supplémentaires sur la forme et la masse de l'astéroïde, qui seront précieuses durant la phase orbitale, dans un peu plus d'un an. » Les caméras de NEAR ont pu être mises en batterie la veille de Noël pour mitrailler l'insaisissable astéroïde à la surface grêlée, afin d'enregistrer des informations supplémentaires pour une future approche.

Si tout se passe comme prévu, après cette deuxième tentative d'allumage du moteur de NEAR, la sonde rattrapera progressivement son retard sur sa cible (actuellement distante de 900 000 kilomètres environ) tout en suivant une trajectoire légèrement plus proche du Soleil. En janvier 2000, elle sera à nouveau en position pour plonger sur Eros, autour de laquelle elle devrait rester en orbite pendant un an environ, le temps de l'étudier sous toutes les coutures. Après quoi, le scénario, qui diffère sensiblement des superproductions hollywoodiennes de destruction de la planète Terre par un bolide, prévoit la collision frontale de la petite sonde américaine de la NASA avec le caillou vagabond.

Hervé Morin

## Abonnez-vous en toute liberté

**Vous faites arrêter votre abonnement quand bon vous semble**

Votre abonnement est prolongé chaque mois tacitement. Vous pouvez, bien sûr, le faire arrêter à tout moment en nous envoyant une simple lettre.

**Vous ne payez rien d'avance**

Avec le prélèvement automatique, vous ne payez rien d'avance, puisque le montant correspondant aux exemplaires servis pendant un mois n'est prélevé qu'au début du mois suivant. Cette formule vous permet en outre d'échelonner votre règlement au lieu d'effectuer le paiement en une seule fois.

**Vous êtes sûr de ne manquer aucun numéro**

Après signature de votre autorisation de prélèvement et envoi de votre R.I.B. ou R.I.P., vous n'avez plus à vous soucier des règlements. *Le Monde* s'occupe de tout. De ce fait, vous ne courez plus aucun risque de voir votre abonnement suspendu pour cause de simple oubli.

#### SPECIAL VACANCES :

J'ai bien noté que je pouvais faire suspendre ou suivre mon abonnement pendant mes vacances.

Pour les vacances ou un déménagement, un numéro exclusif : 0 803 022 021

## Bulletin d'abonnement

Offre à retourner au *Monde* : Service Abonnements, 24 avenue du Général-Leclerc 60646 Chantilly Cedex - Tel: 01 42 17 32 90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

OUI, je désire m'abonner au *Monde* pour seulement 173 F par mois (26 numéros) par prélèvement automatique

Important : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier

M.  Mme  Mlle 901MQ002

Prénom : .....

Nom : .....

Adresse : .....

Code Postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : .....

Date et signature obligatoires : .....

J'autorise l'établissement tireur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*. Je pourrai suspendre à tout moment mon service au journal *Le Monde*. Vous vous abonnez au *Monde* : vos nom, prénom et adresse sont communiqués à nos services internes et, le cas échéant plus tard, à quelques publications avec lesquelles nous procédons à des échanges, sauf avis contraire de votre part. Si vous ne souhaitez pas recevoir de propositions de ces publications, merci de nous le signaler.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031		ORGANISME CRÉANCIER <b>Le Monde</b> 21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris CEDEX 05	
TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER			
Nom : .....			
Prénom : .....			
N° : ..... rue ..... Code postal [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : .....			
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)			
N° : ..... rue ..... Code postal [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : .....			
DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER			
Code Établissement	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB

# Recevez *Le Monde* chez vous pour seulement

# 173F\* par mois



En vous abonnant au *Monde* vous êtes certain de ne manquer aucun rendez-vous avec l'actualité, aucun dossier, reportage, article correspondant à vos centres d'intérêt. Vous recevez bien sûr tous les suppléments et cahiers spéciaux à paraître dans l'année.

\* Offre d'abonnement postal valable uniquement en France métropolitaine jusqu'au 31/12/1999.

# Croque-monsieur

Ils sont aux fourneaux, elles passent à table...

NOUS sommes aux environs de moins 25 000 ans avant notre ère, avant le présent. Les artistes sont à l'ouvrage déjà depuis plusieurs millénaires mais s'intéressent désormais plus sérieusement au grand mystère, au grand tourment : la femme. Ils ont compris que l'avenir passait par là. Dans le calcaire, dans l'ivoire de mammouth, dans la calcite, dans la stéatite, ils dessinent, taillent, gravent, polissent l'ineffable prodige. Les Vénus naissent. Elles sont minuscules et immenses à la fois, provocantes et impériales. Du fond de leur nuit de glace, nos compagnons du préhistorique lançaient leur premier manifeste.

Au Musée des antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye – jusqu'au 31 janvier –, une exposition consacrée à certaines de ces dames nous montre combien il nous a fallu du temps pour atteindre à ce genre de chefs-d'œuvre et célébrer le culte avec autant de force. L'une des plus invinciblement mystérieuses et savantes, la Vénus de Lespugue, a été trouvée dans une grotte de Haute-Garonne, sur l'emplacement de ce qui semble avoir servi de living-room à la communauté, qui, en ces périodes où le bâtiment n'allait pas fort, abritait aussi la rôtissoire.

## POUVOIR SUR LES CASSEROLES

On les fichait en terre, ces miniatures, ou on les portait autour du cou. Elles sont nues ; à chacun la sienne. Le chasseur bat la campagne avec elle, peau contre peau. Et quand il rentre, le muscle caramélisé au sang de bêtes fauves, c'est au modèle qu'il offre le produit de ses exploits. Mais qui fit cuire pour la première fois le premier cuisot d'ours ? La maîtresse de maison ou le vainqueur de l'ours ? On ne le saura jamais. Ce que l'on commence à apprendre aujourd'hui, c'est que l'*Homo sapiens sapiens* moderne est en train de s'installer avec de plus en plus de bonheur aux fourneaux, troquant temps de loisir et heures de repos contre le souci méritoire d'étonner la tribu familiale par ses manipulations culinaires.

L'enquête n'est pas si simple que cela à mener, ces travailleurs au noir accomplissant généralement leur mission avec discrétion, comme si leur prise de pouvoir sur les casseroles risquait de porter ombrage aux femmes en général et plus parti-

culièrement à celles qui auraient accepté de bénéficier de cette gracieuse fatalité. Il y a presque toujours du gentleman chez celui qui se serre un tablier autour des reins. Personnage encore aberrant dans la continuité historique des bonnes manières de table, cet amateur s'impose pour première règle de jouer doux. C'est souvent par la confiance que l'on obtient ses aveux et qu'il livre son cœur. On dira que le plus souvent, ce sont des types d'un genre assez fréquentable. Mais pas seulement.

Le siècle qui s'achève va finir jeune. 1900 était un chiffre, 2000 est un état d'esprit. Reste qu'il faut du cran pour forcer les derniers verrous que la société garde encore en breloque pour signifier à chacun ses devoirs. Au milieu de ce bouquet de contraintes légères, notre aventurier de la crêpe Suzette et du poulet aux morilles se distingue très certainement par l'originalité de son audace, militant pour un renversement du jeu, appelant en sourdine le peuple des hommes à dessouder le conformisme et à passer à l'acte.

On sait que les chefs, qui ne cessent d'allumer des cierges pour que demeure ardent l'enseignement

limpide de leurs saintes mères et grand-mères, jouent depuis toujours aux césars impitoyables quand on leur parle de cuisinières gracieuses se mêlant de venir prendre la parole aux bancs de leur sénat. Ne pas confondre souvenir et talent, reconnaissance et création, vieux passé et futur invincible. « Elles » nous ont tout appris, certes, mais pour mieux nous lancer sur les orbites sidérales où nous naviguons aujourd'hui. En cuisine, les femmes sont tout ; nous nous contenterons d'être l'essentiel.

Nos pères tranquilles, nos artisans généreux, savent tout ça. Ils s'informent, ils lisent, ils sont curieux. Ils s'arment. En voilà un qui sort de chez Alain Passard, le palais ébouriffé d'idées nouvelles et de rêves incertains ; un autre semble parfaitement fier de sa fricassée de coquillages rares débusqués sur un marché ; un autre encore, qui n'en revient pas de ses pâtes si judicieusement *al dente* ; et celui-là qui joue les modestes devant un gaspacho à la Cervantès.

Les Vénus font quelquefois des

mines, prennent des poses, commentent. Perfides et émues, elles demandent toujours mieux, toujours plus haut, toujours plus fort. Comme dans les cours d'amour de l'ancien Languedoc, elles vont châtier et flatter leur champion à outrance jusqu'à sa consécration suprême. Les bonnes âmes.

## PATRIARCAT DES FOURNEAUX

Subtilement inversé, on peut reconnaître ici comme le signe totemique d'une deuxième rencontre, d'un autre serment. Ce nouveau patriarcat des fourneaux est une aubaine ; le sérieux de propos qu'engage le téméraire qui s'y prête le lie aussi sûrement à la réussite de son plat qu'à la conquête renouvelée de son invitée – que l'on imaginera, pour la facilité de la démonstration, de caractère fidèle et d'appétit vif, ou le contraire. Lourds de conséquences, les actes de table n'ont aucune raison d'être pris à la légère. Que l'homme puisse désormais librement en mener les débats est un signe de plus de l'intérêt que nous aurions à ne plus nous priver de partager les rôles. Tous les rôles.

Jean-Pierre Quélin

## La noix de cajou

En Inde, c'est la saison où les anacardiens sont en fleurs. Dans les deux ou trois mois qui suivent, ces arbres donneront leurs fruits, d'étranges poires allant du jaune pâle au rouge vif, et qui portent à leur base un excroissance fichée là comme un nez postiche : la noix de cajou. On ne cueille pas ces fruits, on les ramasse lorsqu'ils sont au sol, bien mûrs. On ne les trouve pas non plus sur nos étals, leur chair molle et très juteuse est consommée sur place, telle quelle, ou bien transformée en jus, en boisson gazeuse ou en un alcool très populaire là-bas, le *feni*. Ce qui parvient en revanche sans problème jusqu'à nous, ce sont les noix. Non sans préparation, toutefois, car cette graine est un fruit bien défendu. Une double coquille l'entoure dans laquelle se loge une huile très corrosive, le « baume de cajou », que l'on appelle aussi « cardol ».

Cette substance est à manier avec précaution, et les femmes indiennes qui brisent au marteau ou dans d'énormes mâchoires d'acier la coque des noix de cajou portent la plupart du temps d'épais gants de

latex pour se protéger des brûlures. Chaque goutte du liquide sombre et visqueux est ensuite récupérée. Il servira à la fabrication de vernis, de résines pour protéger le bois contre les termites ou le plus souvent comme d'une base pour la production de liquide de freins. Rien de bien gastronomique ? En apparence seulement, car, selon les Indiens, qui exportent les deux tiers des noix de cajou dans le monde, c'est bien parce que les noix sont chez eux le plus souvent brisées manuellement que l'huile ne pénètre pas la graine. « Au Brésil, par exemple, raconte M. Shetty, de l'ambassade de l'Inde à Paris, la majorité des noix sont cassées mécaniquement, ce qui brise souvent également l'autre enveloppe de la graine et met le fruit au contact avec l'huile. Les noix de cajou auront au final une saveur plus amère. » Après avoir été pelé, puis généralement salé, ce croissant de lune est prêt à assumer à travers le monde son emploi d'amuse-gueule ou de complément dans



les sauces, gâteaux, riz et cari. En France cette noix fait partie de ce que les professionnels appellent les « graines nobles » (pistache, amande, noisette, noix de pécan ou de macadamia... par opposition à la cacahuète, graine jugée sans doute moins

aristocratique). Dans sa version salée, il s'en vend six fois plus que d'amandes, mais deux fois moins que de pistaches, ces dernières étant les préférées des Français à l'heure de l'apéritif. « Les noix de cajou sont en moyenne 40 % plus chères que les pistaches, nuance Pascal Jouannet, de la société Benenuts, ce qui explique qu'elles ne soient que les deuxièmes dans les ventes. Toutefois, cette tendance va en s'amenuisant. Depuis 1995, les chiffres montrent que la consommation de pistaches est en diminution et celle de noix de cajou systématiquement en hausse. »

Guillaume Cruzet

★ Noix de cajou : environ 67 F (10,21 euros) le kilo en sachet. Comptez 50 % de plus si vous achetez le même produit en étui cartonné.

# GASTRONOMIE

Publicités

**PARIS 2<sup>e</sup>**  
**DEVANT VOUS**  
**TEPPAN-YAKI ATOUR DE TABLES CHAUFFANTES, VOTRE CHEF JAPONNAIS CUISINE "DEVANT VOUS".** (Climatisé).  
**5 MENUS + Carte - Menu midi 139 F**  
 80, rue Richelieu - Rés. 01.42.96.96.27

**PARIS 5<sup>e</sup>**  
**SUSAN'S PLACE**  
 Tex Mex  
 (1er prix Européen du meilleur Chili Con Carne)  
**Marmite d'or pour le TEXAS NACHOS**  
 Plats végétariens mexicains  
 51, rue des Ecoles (côté St-Michel)  
 ☎ 01.43.54.23.22 - Sce jsq 23h15

**PARIS 6<sup>e</sup>**  
**La Chope d'Alsace**  
**Repas d'affaires**  
**Menu 169 F**  
 4, Carrefour de l'Odéon PARIS 6<sup>e</sup>  
 Rés : 01 43 26 67 76  
 Ouvert jusqu'à 2 h du matin  
 Parking rue de l'Ecole de Médecine

**PARIS 5<sup>e</sup>**  
 "Un des restos indiens plus connus" (TELERAMA)  
**MAHARAJAH**  
 72, bd Saint-Germain Se  
 127 F - 169 F - Climat.  
 01.43.54.26.07 / T.L.J.

**PARIS 7<sup>e</sup>**  
**LES MINISTERES**  
 Menu 175 F apéritif et vin compris  
**Nouveau : Livraison de Fruits de Mer sur tout Paris**  
 30, rue du Bac - Tél. 01.42.61.22.37  
**LE RESTAURANT DE LA BELLE EPOQUE**

**PARIS 11<sup>e</sup>**  
**LE JARDIN du CURÉ**  
 Béné soit qui bien y mange !  
 "Cuisine du marché à l'excellent rapport qualité/prix". Menu 89 F et 129 F  
 6 av. Parmentier 11e - 01 43 79 19 61  
 46 r. Jacques Hillairet 12e - 01 43 42 18 22

**PARIS 11<sup>e</sup>**  
**Bistrot Paul Bert**  
 "Charmant, réservé, vieux style... Les plats sont simples, renouvelés pour accompagner une épataante cave de vins..." Menu déj. 68 F et Carte 18, rue Paul Bert ☎ 01.43.72.24.01  
**L'Ecailler du Bistrot**  
 Huîtres et crustacés sur place où à emporter  
 22, rue Paul Bert ☎ 01.43.72.76.77

**NORMANDIE**  
**LA TARENTELLE**  
 DÉCOUVREZ SES SPÉCIALITÉS ITALO-NORMANDES  
**PIZZAS :** Normande, Océane, Pêcheur, St-Jacques, Trois Fromages et Tarentelle...  
 Et aussi : Tagliatelles, Lasagnes, Osso Bucco.  
 54, avenue du 6-Juin (route de Caen)  
 14100 LISIEUX - ☎ 02.31.62.29.00

**Renseignements publicités :**  
 ☎ 01.42.17.39.40

## BOUTEILLE

# Le madiran

## Château d'Aydie 1996

■ Madiran était une bien modeste appellation lorsque Frédéric Laplace, en 1961, décida de mettre son vin en bouteille à la propriété. Son fils Pierre, avec d'autres, contribua à l'amélioration des cultures et de la vinification du principal cépage de cette appellation méconnue – le tannat – qui donne au vin la puissance, la structure et l'alcool nécessaires à son équilibre. Au Château d'Aydie aujourd'hui, ses enfants poursuivent les efforts de modernisation des 66 hectares de madiran, dont 55 en propriété et 11 en ferme. Les vignes, sur quatre terroirs différents, ont une moyenne d'âge de vingt ans. Les Laplace sont des adeptes de la lutte raisonnée : « Nous sommes des paysans. Nous tentons d'améliorer nos méthodes avec bon sens. » Les vendanges sont manuelles et, pour le tannat, les plus tardives possibles, car « on ne fait de grand madiran qu'avec du tannat en surmaturité ». Conséquence logique, seules les macérations longues (de 4 à 5 semaines) permettent d'extraire le maximum de complexité. Le Château d'Aydie – le vin noble de la propriété – est élevé de quatorze à seize mois, partie en barriques neuves et partie en barriques ayant déjà contenu un vin, d'origine et de chausées différentes. L'odé d'Aydie, le second vin, est élevé de dix à douze mois en barriques de deuxième et troisième vin (prix 42 F, 6,40 euros, la bouteille). A noter aussi le madiran Fleury Laplace 1996 (29 F, 4,42 euros, la bouteille). Le Château d'Aydie 1996 est déjà un vin intense, concentré, de couleur très sombre, aux tannins généreux, qui porte la promesse d'un prompt épanouissement. Il accompagnera une viande puissante, un râble de lièvre rôti, un gigot façon chevreuil ou une marinade de sanglier.

★ Château d'Aydie 1996 : 65 F (9,90 euros) TTC la bouteille (prix départ). En vente à Paris, chez Lafayette Gourmet. Château d'Aydie, 64330 Aydie, tél. : 05-59-04-03-96.

## TOQUES EN POINTE

# Bistrots

## CHEZ TOUTOUNE

■ Colette Dejean, alias Toutoune, prend un nouveau départ. C'est toujours, d'emblée, la même souprière, mais le nouveau chef, Christophe Darney, affine le propos : faire simple avec des produits frais et raisonnables. La salade de homard breton, le turbot aux pommes de Noirmoutier voisinent avec le pot-au-feu, un nouveau-venu sur la carte. Le carré d'agneau place cette cuisine de ménage sous le signe de la Méditerranée. La décoration d'indiennes « provençales », les fleurs, l'accueil d'une patronne prévenante font de cette maison un refuge douillet, même le dimanche. Excellents vins méridionaux, dont un côtes-du-lubéron (75 F, 11,43 euro). Menus : 138 F (21,03 euro) (déj.)-188 F, (28,65 euro), 198 F (30,18 euro).

★ 5, rue de Pontoise 75005 Paris, tél. : 01-42-26-56-81 Fermé lundi midi.

## CHEZ JEAN

■ De l'ancienne brasserie des années 50 subsistent les banquettes, les cuivres, le comptoir et une rutilante porte-tambour en état de marche. Didier Gaugain, qui avait repris Jean l'Auvergnat, rue Lamartine, a simplifié et transporté l'enseigne, et s'est bien gardé de transformer un décor si typiquement parisien. La cuisine du nouveau chef, tout en nuances épicées, associe gingembre et câpres dans une salade tiède de raie au citron, vinaigrette et cumin avec une terrine de kaki et assaisonne de xerès la salade d'herbes qui accompagne les langoustines rôties. L'on aimerait aussi, en un tel lieu, quelques plats de tradition plus bistrôtère. Saluons un excellent civet de gibier, les saint-jacques poêlées et risotto à l'encre ou le homard rôti au sauternes, un plat de haut goût (avec supplément). Menu carte unique : 185 F (28,20 euros). Belle cave, comprenant des vins à moins de 100 F (15,24 euros) et quelques grands crus classés de Bordeaux.

★ 8, rue Saint Lazare 75009 Paris, tél. : 01-48-78-62-73. Fermé samedi midi et dimanche.

# Brasserie

## LE FLANDRIN

■ La terrasse ensoleillée est le premier atout du Flandrin. Le second est une carte saisonnière où les huîtres tiennent une place de choix, avec les fines de claire, les spéciales, les belons ainsi que les coquillages. Quelques plats de ménage fixent les habitués autour du petit salé aux lentilles, du jarret de porc et saucisse fumée choucroute, du cassoulet au confit de canard ou du curry d'agneau. La série des plats de brasserie – le hareng et les viandes rouges – n'est pas négligée. Bon choix de vins de propriétaire et vins du mois. A la carte, compter 250 F (38,10 euros).

★ 4, place Tattegrain, 75016 Paris, tél. : 01-45-04-34-69. Tous les jours.

# Gastronomie

## STELLA MARIS

■ La cuisine japonaise associe goûts et textures à l'harmonie des couleurs, à l'art de la découpe et au choix de la vaisselle. C'est cette forme sensible que les cuisiniers français, dans les débuts de la nouvelle cuisine, sont allés chercher au Japon. Beaucoup font encore le voyage, attirés par cette cuisine d'apparat. En sens inverse, des Japonais – de plus en plus nombreux – sont venus se former à la cuisine française. Le premier voyage de Tateru Yoshino date de 1979. On le signale chez Troisgros, à L'Archestrate, chez Jamin. Un parcours exemplaire qui lui permet de rentrer au Japon avec un solide bagage et de devenir une star des fourneaux. Mais il a le mal de son pays d'adoption culinaire et préfère « être le second à Rome que le premier dans son village ». Le voici depuis près de deux ans à l'ancien Vancouver, rebaptisé Stella Maris, où il s'emploie à reprendre, et à rénover, quelques-uns des grands classiques – y compris parmi les plats de gibier – et à imprimer une marque très personnelle sur certains assemblages de saveurs et d'arômes. C'est l'escalope de foie gras au cacao épicé et aux aubergines confites, les cannellonis de sardines au radis blanc, tomates et agrume, ou bien encore les ormeaux entiers dans leur sauce au raifort. Si l'esthétique emprunte à la forme japonaise, les saveurs, les textures et les arômes sont mis en valeur selon les canons de la table française. Car Yoshino récuse la *world cuisine*, le mélange de la fourchette et des baguettes. Il se veut – il est – un chef de cuisine française, comme le montre le raffinement des oursins farcis d'une crème de potiron tiède. Excellent service. Grande cave. Menu du jour : 175 F (26,67 euros). Dégustation : 480 F (73,17 euros). A la carte, compter 400 F (60,97 euros).

★ 4, rue Arsène-Houssaye, 75008 Paris, tél. : 01-42-89-16-22. Fermé samedi midi et dimanche.

Jean-Claude Ribaut

# C'est le printemps !

**MERCREDI.** Le soleil et la remarquable douceur des températures continuent à régner sur la majeure partie de la France. Seules les régions proches de la Manche voient arriver des nuages porteurs d'un peu de pluie. Quant au Languedoc, il est partiellement envahi de nuages bas venant de la mer.

**Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie.** - Discret soleil en début de matinée, avant l'arrivée des nuages puis d'une petite pluie. En Bretagne, la pluie arrive dès le matin. Les rafales de vent de sud-ouest atteignent en matinée 80 km/h sur les côtes de la Manche. Il fera de 13 à 15 degrés.

**Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.** - Dans le Nord, la Picardie et la Haute-Normandie, la matinée est ensoleillée. Ensuite, des nuages envahissent le ciel par l'ouest, et apportent de la bruine. Dans les autres régions,

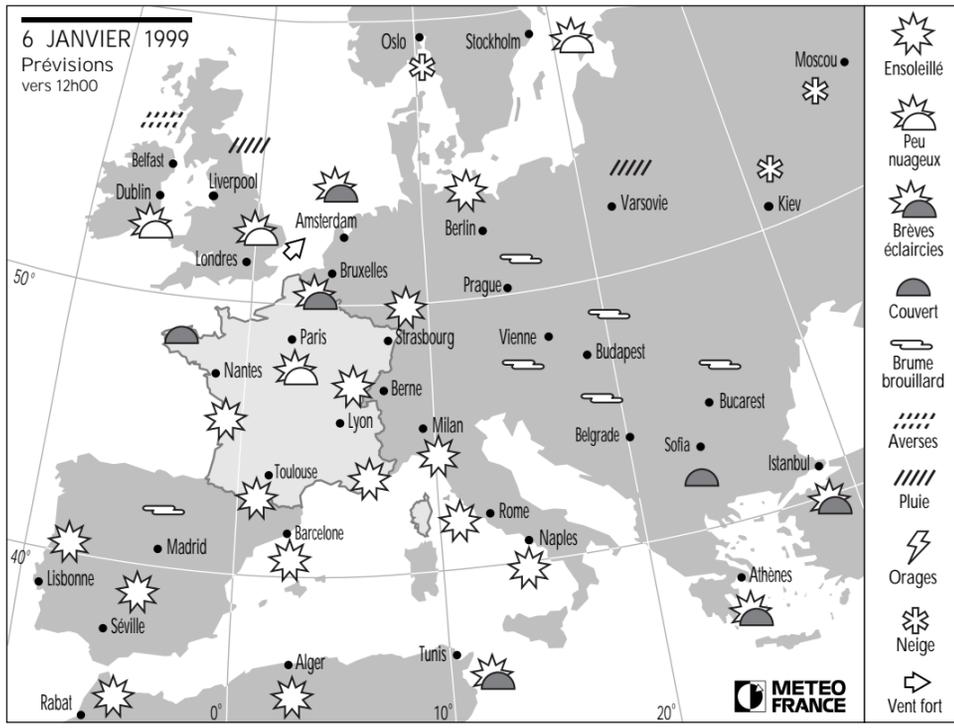
le soleil est à nouveau bien généreux, le ciel ne se couvrant qu'enfin de journée. Il fera de 13 à 15 degrés.

**Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.** - Journée très ensoleillée. Il fera de 13 à 16 degrés. Les bancs de brouillard sont rares.

**Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.** - Le soleil brille du matin au soir, et le thermomètre grimpe entre 15 et 19 du nord vers le sud, jusqu'à 22 ou 23 au pied des Pyrénées.

**Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.** - Soleil et douceur continuent à régner en maîtres. Le thermomètre atteint 15 à 18 degrés en plaine, à peine moins en montagne.

**Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.** - Le soleil est à nouveau bien généreux. Seul le ciel du Languedoc est souvent rendu gris par des nuages d'origine maritime. Il fera de 15 à 18 degrés.



## LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ANTIPODES.** L'aller-retour de Paris vers Auckland ou Sydney via Londres ou Francfort et Los Angeles est proposé à 5 700 F par Air New Zealand pour tout départ entre le 1<sup>er</sup> février et la fin juin. A combiner éventuellement avec le « G'Day Airpass » d'Ansett Australia (de 790 F environ à 985 F selon la formule choisie), qui permet un nombre illimité de vols intérieurs en Australie et en Nouvelle-Zélande. Renseignements au 01-43-80-30-10.

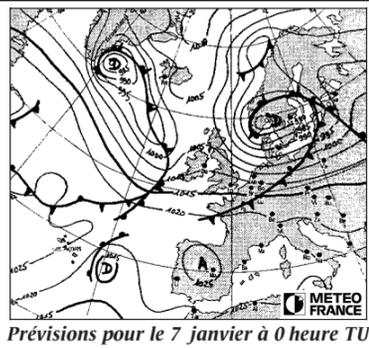
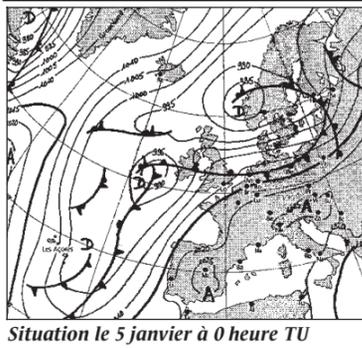
■ **PALMARÈS.** Le Mandarin Oriental Hongkong a été élu meilleur hôtel du monde par les lecteurs du quotidien anglais *The Telegraph*. Figurent également au palmarès des 6 000 personnes consultées le Glenagles (meilleur hôtel britannique), Saint-Moritz (meilleure station de ski), Virgin Atlantic et Emirates, respectivement meilleure compagnie britannique et meilleure compagnie internationale.

### PRÉVISIONS POUR LE 6 JANVIER 1999

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; \* : neige.

FRANCE métropole	NANCY	3/13 S		
AJACCIO	4/16 S	NANTES	8/15 S	
BIARRITZ	10/21 S	NICE	7/15 S	
BORDEAUX	4/16 S	PARIS	6/14 S	
BOURGES	2/14 S	PAU	9/20 S	
BREST	9/12 C	PERPIGNAN	2/16 S	
CAEN	7/12 C	RENNES	8/14 C	
CHERBOURG	7/11 C	ST-ETIENNE	3/15 S	
CLERMONT-F.	4/17 S	STRASBOURG	4/14 S	
DIJON	1/11 S	TOULOUSE	8/18 S	
GRENOBLE	-4/9 S	TOURS	4/12 S	
LILLE	7/13 N	FRANCE outre-mer	FRANCFORT	24/28 P
LIMOGES	7/15 S	CAYENNE	24/28 N	
LYON	4/16 S	FORT-DE-FR.	24/28 N	
MARSEILLE	4/16 N	NOUMEA	23/28 P	

PAPEETE	25/28 C	KIEV	3/4 *	VENISE	3/11 C	LE CAIRE	10/16 N
POINTE-A-PIT.	24/29 N	LISBONNE	8/15 S	VIENNE	1/6 C	MARRAKECH	12/20 S
ST-DENIS-RE.	23/28 C	LIVERPOOL	7/13 P	AMÉRIQUES		NAIROBI	16/26 N
EUROPE		LONDRES	7/14 S	BRASILIA	20/26 P	PRETORIA	18/25 P
AMSTERDAM	8/11 N	LUXEMBOURG	4/9 S	BUENOS AIR.	14/25 S	RABAT	8/20 S
ATHENES	8/12 N	MADRID	3/14 C	CARACAS	23/28 C	TUNIS	11/17 N
BARCELONE	8/15 S	MILAN	3/8 S	CHICAGO	-13/-4 N	ASIE-Océanie	
BELFAST	5/9 P	MOSCOW	-4/0 *	LIMA	19/23 C	BANGKOK	19/31 C
BELGRADE	-4/8 C	MUNICH	4/10 C	LOS ANGELES	10/18 S	BOMBAY	19/27 S
BERLIN	8/11 S	NAPLES	7/18 S	MEXICO	5/19 S	DJAKARTA	26/29 C
BERNE	2/12 S	OSLO	-6/4 *	MONTREAL	-14/-7 C	DUBAI	16/24 S
BRUXELLES	8/11 N	PALMA DE M.	9/19 N	NEW YORK	-9/1 S	HANOI	14/24 S
BUCAREST	-5/2 C	PRAGUE	7/10 C	SAN FRANCISCO	6/11 S	HONGKONG	12/22 S
BUDAPEST	-3/2 C	ROME	6/17 S	SANTIAGO/CHI	12/29 S	JERUSALEM	12/19 C
COPENHAGUE	5/8 P	SEVILLE	9/20 S	TORONTO	-12/-5 C	NEW DEHLI	9/18 P
DUBLIN	5/9 S	SOFIA	-9/1 C	WASHINGTON	-11/3 S	PEKIN	-10/-3 S
FRANCFORT	6/10 S	ST-PETERSB.	-4/-1 *	AFRIQUE		SEOUL	-2/8 S
GENEVE	6/10 S	STOCKHOLM	-1/6 S	ALGER	7/19 S	SINGAPOUR	24/29 C
HELSINKI	-3/-2 N	TENERIFE	11/14 N	DAKAR	19/24 C	SYDNEY	22/29 S
ISTANBUL	4/7 N	VARSOVIE	3/7 P	KINSHASA	24/31 N	TOKYO	5/13 S



### PRATIQUE

## Pour avoir des photos de qualité au meilleur prix

**PHOTOS** en une heure, photos à un franc : à chaque coin de rue et jusque dans les couloirs du métro, on trouve des boutiques aux annonces alléchantes. Mais les consommateurs n'y trouvent pas toujours leur compte : le prix réel est parfois plus élevé que celui annoncé. On oublie souvent d'afficher le coût du développement du film, qui pour un négatif couleur 24 x 36 peut varier de 13 francs (Fnac-Eclat) à 24 francs (Photo-Service) (1,95 à 3,60 euros). Quant au prix du tirage au format 10 x 15, il va de 1,50 franc la photo (Photo-Station, Fnac-Eclat) à 4,10 francs (Photo-Service), 0,25 à 0,61 euro. Ainsi, le développement et le tirage d'une pellicule de 36 poses s'élèveront de 67 francs (Fnac-Eclat) à 171,60 francs (Photo-Service) (de 10,05 à 25,65 euros). Certaines enseignes regroupent des indépendants : dans deux magasins Konica situés l'un dans le 13<sup>e</sup>, l'autre dans le 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris, on relève des différences de l'ordre de 19 francs (2,85 euros).

Il n'y a pas de miracle : lorsque le tarif du tirage est très bas, celui du développement est élevé. Quelques chaînes (Photo-Service, Photo-Station, Fnac, Top'Phot) éditent

des dépliants. Les autres se contentent d'un affichage plus ou moins accessible, au-dessus du comptoir, ou... au-dessous ! « Donner des tarifs écrits reviendrait trop cher », affirme sans rire un vendeur.

#### 90 FILMS EN MÊME TEMPS

Plusieurs variables rendent difficiles les comparaisons. Tout d'abord, la qualité du papier. La présence d'un index payant peut augmenter la note. Enfin, le délai est déterminant : le développement en une heure, effectué sur place dans un « mini-lab » est plus cher que le développement en 24 ou 48 heures.

Certaines chaînes offrent concu-

remment les deux services pour attirer les deux clientèles. Celle qui est pressée de récupérer ses photos et ne lésine pas sur le prix, pourvu que le travail soit soigné, fréquente Photo-Service. Celle qui tient à économiser va chez Photo-Station, où les délais sont plus longs. Ces deux enseignes appartiennent à la même entreprise, Grand Vision.

Le développement de la pellicule est automatique, qu'elle passe par un minilab ou un laboratoire industriel. Seul le volume varie : un minilab traite quatre films en même temps, et un laboratoire industriel des « galettes » de 90 films. Le tirage est également automatique. La qualité dépend de

la fréquence de régénération des bains ; les grandes enseignes imposent un cahier des charges à leurs sous-traitants.

Les techniciens n'interviennent qu'en bout de chaîne, pour éliminer les photos floues, trop sombres, ou ratées (lorsque vous avez malencontreusement photographié vos pieds). Dans le service « standard », les photos ratées sont rayées d'un coup de feutre noir, et jetées à la poubelle. Pour le service « luxe » (par exemple, Collection à la Fnac), la photo ratée est étiquetée « non facturée » et livrée au client. L'adepte des prises de vues insolites (gros plan artistique sur les ortels d'une statue) aura intérêt à choisir le service

luxe, s'il tient à retrouver tous ses clichés.

Dans un secteur où la concurrence est rude, il y a toujours des promotions. « Photo-Service offre un agrandissement, mais le cadre est facturé 90 francs ! raconte Estelle. J'ai objecté que c'était trop cher, ils m'ont quand même laissé la photo. » Pour compenser, certains magasins proposent une carte de fidélité ouvrant droit à des réductions. Elle est généralement payante (130 francs, 19,50 euros, chez Photo-Service, 160 francs, 24 euros, à la FNAC).

#### LE SERVICE APRÈS-VENTE

Il reste le problème du service après-vente. Des pertes surviennent dans les laboratoires industriels, où sont sous-traités les travaux complexes (agrandissements, retirages, copies). Elles seraient peu nombreuses, eu égard aux volumes en jeu (40 000 tirages à l'heure chez Konica à Roissy). Le même numéro est attribué automatiquement à la pochette, au film et aux photos. Lors du rapprochement des trois éléments, il peut y avoir des interventions de pochettes. « On retrace l'itinéraire de la pellicule, à partir de la date de

collage du film sur la galette lors du développement. On effectue aussi des recherches à l'aide du descriptif des vues. Si les pochettes viennent du même magasin, c'est plus facile », explique-t-on chez Konica, où l'on retrouve 50 % des photos égarées.

Quelle indemnisation pour les photos détruites (film coincé dans la machine en panne) ou perdues ? Au dos du ticket de dépôt, figure une clause limitative de responsabilité : le dédommagement se réduit à un film vierge et à son traitement gratuit. En cas de travaux d'une importance exceptionnelle, préalablement déclarés, l'indemnisation peut se faire de gré à gré. « J'ai donné 55 000 francs à un photographe professionnel gravement lésé par la disparition de ses films, et j'ai fait refaire pour un autre deux négatifs complets, les originaux ayant été égarés lors d'un retirage », explique le responsable de Photo-Service. Les amateurs qui ne veulent pas risquer de voir disparaître les souvenirs de leur séjour dans l'Himalaya auront intérêt à ne pas confier tout leur lot au même développeur, ou à s'adresser à un laboratoire professionnel.

Michaëla Bobasch

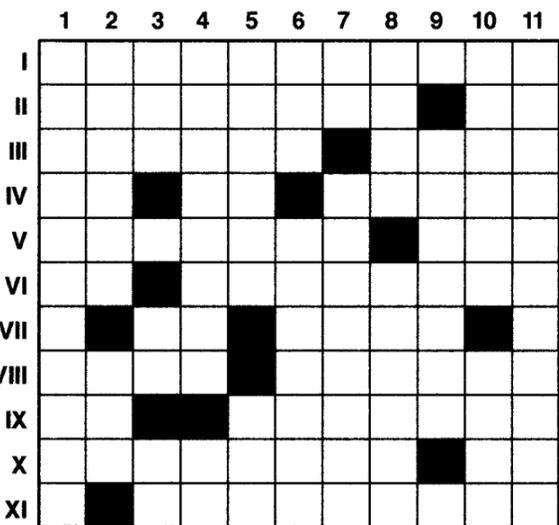
### MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99005

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

### SCRABBLE

PROBLÈME N° 103



#### HORIZONTELEMENT

I. Avec elle, on peut partir en campagne. - II. Transforme les belles en Bibendum. Fait souvent le pli. - III. Tape sur le système. Il y en a de toutes les couleurs. - IV. Personnel renversé. Voyelles. A rendre s'il est trop. - V. Passe son temps à joindre les deux bouts. Un autre pour le juif. - VI. Interjection. Pour se prélasser voluptueusement. - VII. Préposition. Se jette dans l'Eure. - VIII. Tendus pour piéger.

Donnai du moelleux. - IX. Réunit. Dépense sans compter. - X. Sous le charme. Lettres de Rodin. - XI. Bien envoyées.

#### VERTICALEMENT

1. Au cœur du raisonnement. - 2. Tout ce qui ne m'appartient pas. Agent double. - 3. La première permet de se faire une idée. Conjonction. Se rend. - 4. Couches supplémentaires sur la couche. Sorties du précédent. - 5. A perdu sa suprême-

tie en 1991. N'a peur de rien. - 6. Descendu. Publique, elle peut imposer des contraintes. - 7. Dans le coup. Ouvertures théâtrales. - 8. Surtout, ne pas la perdre. Chassés pour leur cuir et leur ivoire. - 9. Mousseline légère. - 10. Le prix de la liberté. Rude. - 11. Sa place est à la porte.

Philippe Dupuis

#### SOLUTION DU N° 99004

##### HORIZONTELEMENT

I. Cuisinières. - II. Insalubre. - III. Rias. Mig. Ap. - IV. COB. Redonne. - V. One. Arétier. - VI. Lipome. - VII. Falots. Urée. - VIII. Lue. Groom. - IX. Ed. User. Blé. - X. Xi'an. Serein. - XI. Etrennes. Et.

##### VERTICALEMENT

1. Circonflexe. - 2. Union. Audit. - 3. Isabelle. Ar. - 4. Sas. Io. Une. - 5. Il. Raptus. - 6. Numéros. ESN. - 7. Ibidem. Grée. - 8. Ergoteur. Rs. - 9. Ré. Ni. Robe. - 10. Ane. Eolie. - 11. Superbement.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.

ISSN 0395-2037

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.



Imprimerie du Monde  
12, rue M. Gunsbourg  
94852 Ivry cedex



Président-directeur général : Dominique Alduy  
Vice-président : Gérard Morax  
Directeur général : Stéphane Corre

21bis, rue Claude-Bernard - BP 218  
75226 PARIS CEDEX 05  
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

PRINTED IN FRANCE

## Les deuxième et troisième mots

a) 1<sup>er</sup> tirage : C E I N O T Y. Trouvez et placez un mot de sept lettres.

b) 2<sup>e</sup> tirage : A E L M O P R. Trouvez 5 mots de huit lettres en complétant ce 2<sup>e</sup> tirage avec 5 des lettres de C E I N O T Y (aucun de ces 5 mots n'a d'anagramme).

Le dictionnaire de référence est désormais l'édition 1998 de l'Officiel du Scrabble.

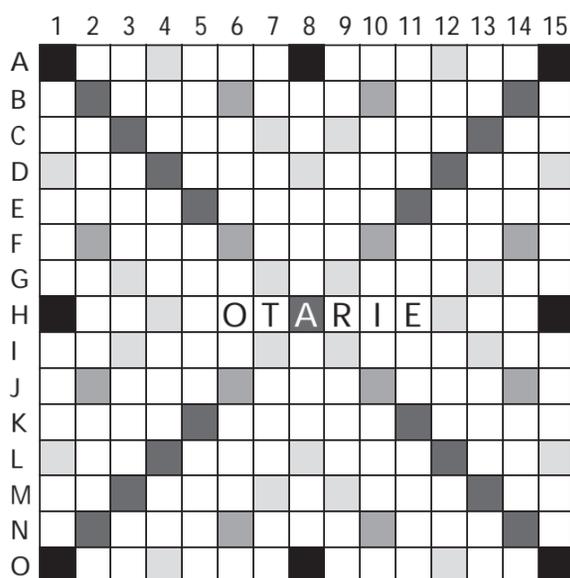
#### Préparation de la grille de la semaine prochaine.

A E K I N N T. Trouvez un sept-lettre. A A D J L N R. En utilisant une lettre du tirage précédent, trouvez un huit-lettre.

#### Solutions dans Le Monde du 13 janvier.

#### Solutions du problème paru dans Le Monde du 30 décembre 1998.

Chaque solution est localisée



sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal, lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) FERIAUX, relatifs à la férie, jour de la semaine, A 6, 87, ou FRILEUX.

b) LUXERAI, I 9, 90.  
c) FLUXERAI, diluerai, A 6, 113-GLAIREUX, C 6, 90, ou l'anagramme ARGILEUX-LIBERAUX, 4 F, 88-EXLURAI, 7 F, 104, faisant LE et EX.  
d) TOREAI ou OTERAI.

Michel Charlemagne

**JAZZ** Un disque-portrait irrésistible de la chanteuse, pianiste et compositrice new-yorkaise Blossom Dearie vient d'être édité chez Columbia par son ami Henri Renaud, pianiste et

producteur chez Sony Jazz. Il se souvient de sa rencontre avec Blossom Dearie en 1952, à Paris, où elle demeura jusqu'en 1956. ● DE LA DISCOGRAPHIE de Blossom Dearie, seuls quel-

ques titres sont disponibles en France. On attend toujours la réédition et l'importation des nombreux titres publiés chez Verve, Philips et chez son propre label, Daffodil Records. ● DO-

TÉE d'une voix haut perchée et d'un timbre acidulé immédiatement reconnaissable, Blossom Dearie ne fait pas partie des chanteuses « à voix ». Mais son style, son élégance, son hu-

mour, en font une interprète de haute tenue, admirée de ses pairs et d'un public choisi mais fidèle. Depuis plusieurs mois, elle remplit la petite salle de New York où elle se produit.

## L'éternelle jeunesse de la chanteuse Blossom Dearie

Elle fait salle comble à New York et à Londres. Paris ne l'a pas entendue depuis 1984. Il est temps de faire fête à cette voix particulière de l'histoire du jazz, admirée de tous, de Miles Davis à Michel Legrand

### NEW YORK

de notre envoyé spécial

Elle ne fait pas partie de ces chanteuses à voix, ces instruments capiteux, moirés qui font l'ordinaire sensuel de l'amateur de jazz. Blossom Dearie qui, à deux ans près, a l'âge qu'aurait aujourd'hui Sarah Vaughan, est on ne peut plus éloignée de ce que faisait, lors de ses derniers concerts, sa consœur : elle a gardé, depuis ses débuts au concert et au disque, ce filet impeccable et acidulé qui agace ou ravit. Une sorte de voix qui ne serait ni celle d'une petite fille, ni vraiment

*Parfois imitée,  
jamais égalée...*

Remise au goût des oreilles les plus jeunes par une publicité pour le parfum *Obsession*, de Calvin Klein, Blossom Dearie serait-elle l'objet d'un *revival*? Cette voix sans âge, aux douces perversités, suscite, semble-t-il, des vocations imitatives. Venue du froid, la chanteuse Lisa Ekdahl semble avoir hésité entre Björk et... Blossom Dearie. Il n'est que d'entendre *Tea for two*, également enregistré par Dearie, pour saisir tout ce qui surligne l'appropriation stylistique et la parodie (le pianiste joue même avec la pédale douce enfoncée...). Mais l'effet Canada Dry finit toujours par révéler sa véritable nature : les minauderies de Miss Ekdahl n'ont en rien la saveur, le swing imperturbable, la sensualité frémissante du phrasé de Miss Dearie. Quand Dearie vend mille disques, Ekdahl en vendrait vingt mille... Refrain tristement connu...

★ *Back to Earth*, Lisa Ekdahl, Peter Nordahl Trio : 1 CD BMG 74321-61598-2.

celle d'une femme-enfant, car elle révèle des couleurs cinglantes et des fêlures qui sont celles d'une femme qui a vu et vécu. Il faut passer outre la particularité de la couleur, son absence apparente de chair et de séduction sensuelle pour découvrir bientôt les succulences d'un phrasé impeccablement galbé, d'un souffle et d'une intonation sans défauts. Le caractère de cette voix n'est peut-être pas mieux décrit que par le qualificatif de « soubrette » – ce vocable employé sur la pochette de son

avant-dernier disque pour Verve (1960) – dont l'étymologie se rapporte à quelque chose d'affecté. C'est là, probablement, que se cristallise la particularité stylistique de Blossom Dearie : une voix comme feinte, mais en fait d'un vrai naturel, qu'elle explique d'ailleurs assez simplement : « *J'ai toujours eu cette voix aiguë, je basculais en voix de poitrine au niveau du mi médian, d'où cette habitude de chanter un peu haut perché.* » (L'artifice semble d'ailleurs commencer par son nom : Blossom Dearie pourrait être traduit par quelque chose comme « floraison chérie ». Mais c'est son véritable patronyme, d'origines nordique et écossaise contrôlées.)

Depuis quelques lustres, la chanteuse, pianiste et compositrice new-yorkaise interprète un répertoire où le second degré, l'artificiel et le jeu de mots sophistiqué dominant. Et l'humour. A chaque concert, elle monte un petit numéro qui fait toujours son effet devant un public choisi et à la page qu'on oserait bien comparer à celui de Woody Allen à New York... Devant une tasse de thé et un riz au lait, dans l'un des *coffee shops* de West Village où elle a ses habitudes (Miss Dearie vit à cinquante mètres du Village Vanguard), elle grimace légèrement et dit d'une voix flûtée : « *Je préfère Peter Sellers. Mais je prends cela comme un compliment.* »

Musicienne hors pair, de formation classique (« *Ah !, les accords de Claude Debussy* », soupire-t-elle...), Blossom Dearie écrit des mélodies et des harmonisations superbes qu'elle interprète « avec la pédale douce toujours enfoncée, cela donne une sonorité feutrée, même lorsque je joue fort... ». Son piano est sans fioritures, mais on y relève sans cesse des dispositions et des couleurs harmoniques qui lui appartiennent en propre. Le saxophoniste belge Bobby Jaspar, qu'elle épousa en 1956 à Paris et avec lequel elle enregistra plusieurs albums, aurait dit, en plaisantant à moitié : « *En général, quand mes collègues rentrent à la maison, leurs épouses leur ont mitonné de bons petits plats ; moi, quand je rentre, ma femme joue au piano des accords qui n'existent même pas !* »

L'arrangement par Blossom Dearie de *Some Other Time*, extrait de *On the Town*, dans l'album Verve consacré à Betty Comden et Alldoph Green (un double microsillon Verve toujours non réédité...) est

impayables bons mots et blagues de Miss Dearie et... quelques belles chansons, dont le premier enregistré de *I'm Hip*. Prises de concert au célèbre club londonien.

*Sweet Blossom Dearie* (à rééditer). *Soon It's Gonna Rain* (à rééditer). *That's Just The Way I Want to be* (1 CD Polydor POCP-1659, complété par des extraits du disque Verve *Give Him the Oo-la-la*, import japonais).

● **Chez DIW Records, Tokyo.** *Rootin' Songs* (1963 : 1 CD DIW311, import japonais).

● **Chez Capitol.** *May I Come in ?* (1964 : 1 CD CDP 7243 4 95449 2 51). Un disque à succès, d'accès assez aisé quoique assez peu représentatif de son style. Blossom Dearie y chante avec orchestre. Disponible en France.

● **Chez Daffodil Records.** Ces volumes reportés sur CD ne sont pas importés et pour certains également introuvables aux Etats-Unis. *Winchester in April Blossom Time*, vol. 4 (1977 : 1 CD CHECD8. Cinq titres du double album original microsillon n'ont pas été reportés). *Needlepoint Magic*, vol. V (1979 : 1 CD BMD 105). *Songs of Chelsea*, volume X



MARCELO MAIA

**Blossom Dearie au piano : « Elle a un sens du clavier exceptionnel » (Henri Renaud).**

stupéfiant : la manière dont elle glisse des détournements harmoniques entre les accords originaux de Leonard Bernstein tient du prodige. Mais elle sait aussi délivrer une harmonie d'une juste simplicité, comme en témoigne l'une de ses plus belles compositions, *Touch the Hand of Love*, une élégie belle comme une *Gymnopédie* de Satie. Parfois, elle frôle, avec une maîtrise parfaite, un délicieux kitsch : son album de Noël, ou le disque *Tweedledum and Tweedledee*, arrangés à grands coups de synthétiseurs sirupeux par Mike Remzi, pourront en agacer certains, mais la *Christmas Carol* dédiée aux *fashion designers* Calvin Klein (qui a retenu une chanson de Miss Dearie pour la publicité de son parfum *Obsession*), Ralph Lauren ou Liz Clayborne ou la parodie (*Everybody Loves Jobim*) de *Agua de Beber* de l'album *Ella abraça Jobim* d'Ella Fitzgerald, sont des bijoux de finesse qui savent très bien le degré et la portée de leurs artifices.

Les plus grands auteurs lui ont dédié des *lyrics* de premier choix, Johnny Mercer au premier chef, mais aussi Jack Segal ou des au-

teurs-compositeurs comme Dave Frishberg et Bob Dorough (ses doubles stylistiques masculins : à deux, ils ont d'ailleurs écrit le succès absolu de Miss Dearie : *I am hip*, repris par Bette Midler dans son tout dernier album), John Wallowitch (auteur du tube *Bruce*), et quelques autres.

En cet été indien de sa carrière, elle est plus drôle et d'une émotion plus exacte que jamais

A ses débuts, Blossom Dearie est d'abord remarquée comme pianiste – elle accompagne notamment Tony Bennett. Mais c'est bientôt comme chanteuse qu'elle intègre les Blue Flames de Woody Herman et les Blue Rays d'Alvino Rey. Miles Davis l'invite à cinq reprises à se produire à ses côtés au Village Vanguard. A l'invitation de

Nicole et Eddie Barclay, elle quitte New York pour Paris, où elle demeurera de 1952 à 1956. Là elle chante et joue en duo avec Annie Ross, se produit dans les boîtes de jazz de la rive droite comme le Mars Club, fonde l'ensemble vocal Les Blue Stars de Paris (où chantent Christiane Legrand, Mimi Perrin, Christian Chevalier et Bob Dorough). C'est là que Norman Granz l'entend ; il produira pour Verve six albums de Blossom Dearie, enregistrés entre 1956 et 1960.

Elle parsème ses albums de chansons en « français-Berlitz », ce qui lui vaut l'intérêt grandissant du public des clubs chics de New York. En février 1964, elle enregistre pour le label Capitol l'album qui lui vaudra son plus large public, *May I Come In ?*. Suivent quatre disques pour Philips, publiés entre 1966 et 1970. Sans contrat avec de grandes maisons, elle finit par fonder le label Daffodil Records, dévoué à ses propres enregistrements. Elle revient à Paris et chante en 1982 et 1984 dans deux émissions du « Jazz Club », de Claude Carrière et Jean Delmas, diffusées en direct sur France Musique.

Les détracteurs de Blossom Dearie la taxent de « chanteuse de cabaret », voire de « diseuse ». C'est une chanteuse à textes, sûrement, et elle ne renâcle pas à puiser dans le répertoire de Broadway (Rogers and Hart ou Hammerstein, Porter, Sondheim, Bernstein, Gershwin qu'elle n'a pas chanté pour le centenaire mais dont elle a enregistré naguère un *Somebody to Watch Over Me* qui est peut-être le plus détendu, le plus irrésistiblement sensuel de la discographie), elle va chercher dans des directions inattendues (la superbe ballade de Sting, *La Belle dame sans regret*) et surtout, depuis ses débuts, renouvelle le répertoire en partageant ses programmes en classiques et en nouvelles chansons.

« *Je chante dans des cabarets parce que cela me donne une plus grande flexibilité. Si je voulais chanter en club de jazz à New York, je devrais faire trois jours par ci et deux jours par là, au gré des disponibilités, en plusieurs sets. Ici, au Danny's Skylight Room comme naguère au Ballroom, je peux organiser des semaines entières d'affilée pendant lesquelles je donne trois ou quatre récitals en fin de semaine. C'est un rythme qui me convient parfaitement. Nous sommes obligés de prolonger chaque fois car le public est vraiment nombreux. Cependant, je revendique mon appartenance au jazz. Le jazz, avant le répertoire, c'est un esprit, un feeling, une façon d'être rythmique, un sens du swing.* »

Il reste aux organisateurs de concerts parisiens et français d'avoir la bonne idée de réinviter Miss Dearie. Certes, elle ne veut pas qu'on fume, qu'on la photographie, qu'on fasse trop tinter les glaçons dans les verres. Elle veut qu'on écoute, c'est bien son droit (pourquoi dénierait-on aux musiciens de jazz ce qui paraît d'évidence pour ceux de la musique dite classique ?). En cet été indien de sa carrière, elle est plus jeune, plus drôle et d'une émotion plus exacte que jamais. Et l'on brûle de l'entendre nous dire, en français, entre deux chansons bouleversantes : « *Ne dites pas à ma mère que je chante dans un club de jazz, elle me croit encore en prison...* »

**Renaud Machart**

★ Blossom Dearie chante les vendredis, samedis et dimanches à Danny's Skylight Room, 446 West 46th Street (entre 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> Avenue), New York. Tél. : 00-1-212-265-81-33.

### Discographie

● **Titres publiés chez Verve.** *Blossom Dearie* (1956 : 1 CD 837 934-2, réédité avec trois plages inédites) : quelques chansons en français dites avec cette pointe d'accent absolument irrésistible...

*Give Him the Oo-la-la* (1957 : 1 CD 314 517 067-2) : disponible en France. *Once Upon a Summertime* (1958 : 1 CD 314 517 233-2) : la version anglaise, par Johnny Mercer, de *La Valse des lilas* de Michel Legrand et quelques autres perles. *My Gentleman Friend* (1959 : 1 CD POJC-2653, import japonais). *Blossom Dearie Sings Comden and Green* (1959) : double album superbe à rééditer et à importer d'urgence.

*Blossom Dearie Soubrette Sings Broadway Hit Songs* (1960 : 1 CD POJC-2654, en import japonais) : le plus décevant de la série, les musiques sont assez peu intéressantes et les arrangements un peu trop bariolés. *Blossom Dearie* (1996 : 1 CD 314 529 906-2, compilation dans la collection « *Jazz Masters* ») : une excellente introduction à l'art de Blossom Dearie à ses débuts. Disponible en France.

● **Chez Philips/Fontana.** *Blossom Time at Ronnie Scott's* (1 CD Fontana PHCE-4193, en import japonais) : pour les

(1987 : 1 CD BMD 110). *Tweedledum and Tweedledee*, vol. XV (1991 : 1 CD BMD VOL XV). *Christmas Spice so Very Nice*, vol. XVI (1991 : 1 CD BMD VOL XVI). *Our Favorite Songs*, vol. XVII (1995 : 1 CD BMD VOL. XVII, compilation). *Blossom's Planet*, vol. XVIII (à paraître en 1999).

● **Chez Columbia-Sony.** *I'm Hip* (1998 : 1 CD COL 489123-2), excellente compilation d'extraits (1979 à 1987) des collections Daffodil Records par Henri Renaud, différente de celle opérée par Blossom Dearie pour sa propre compilation *Our Favorite Songs*.

Des moments musicaux de premier choix pour la première fois disponibles sur disque compact et en France, dont un duo merveilleux avec Bob Dorough.

● **Deux disques** enregistrés à Paris sous les labels Felsted (SDL 86034) et Barclay (F EP74017) en 1955 et 1956 mériteraient d'être rendus disponibles. Certains titres du catalogue Daffodil (disques compacts, cassettes et albums microsillons) ainsi que *The First Blossom Dearie Songbook* peuvent être achetés par correspondance (paiement par chèque international en dollars) sur le site Internet : <http://www.angelfire.com/ny/blossomdearie/>

## Henri Renaud : « Un jeu d'une élégance folle »

**HENRI RENAUD** est un personnage central de la scène du jazz parisien, et au-delà. Pianiste, compositeur et arrangeur, partenaire de nombreux musiciens français et américains (de Sacha Distel à Clifford Brown, de Lester Young à Sarah Vaughan), il a quitté le métier, en 1964, pour



venir le directeur du département Jazz de CBS France. Il a connu Blossom Dearie dès son arrivée à Paris et vient, plus de quarante ans plus tard, de lui redire son amitié et son admiration en proposant au marché français un ensemble de compositions enregistrées par la chanteuse entre 1979 et 1987, le disque titré *I'm Hip*, d'après la chanson la plus célèbre du répertoire de Blossom Dearie. « *Blossom est venue à Paris en 1997 et nous avons choisi, dans un vaste ensemble de disques qu'elles avaient produits pour sa compagnie, Daffodil Records, des morceaux qui nous semblaient devoir être reportés sur compact. Ce n'est pas une compilation mais une composition, chaque plage est organiquement liée à ses voisines. J'ai souhaité privilégier l'aspect musical, car certaines des*

chansons à texte sont véritablement intraduisibles et ne correspondraient pas au goût français. Je trouve bon pour Blossom qu'elle soit présente au catalogue Columbia et que ces enregistrements Daffodil sortent d'une confidentialité à la dessert, ici comme aux Etats-Unis. »

Henri Renaud sait que le temps a passé, mais il demeure persuadé de l'actualité de cette artiste : « *Ce n'est plus une gamine, Blossom, mais elle est toujours dans le coup, je vous l'assure. Je demeure étonné par cette jeunesse qu'elle garde, cette fraîcheur vocale, cet humour, cet abattage en scène. Je ne lui vois pas vraiment d'antécédents, ni d'artistes qui lui soient comparables. Avant l'arrivée du rock puis du rap, elle était une chanteuse populaire, au sens où l'on peut considérer comme populaire le répertoire de Broadway ou d'Hollywood. Ensuite, elle s'est rangée dans une catégorie plus sophistiquée. Je me souviens très bien de son arrivée à Paris, blonde, superbe (elle est toujours pleine de charme aujourd'hui...), sensuelle... Nicole Barclay avait fait venir trois filles : Annie Ross, Billie Wallington et Blossom. Je l'ai entendue au Mars Club puis avec les Blue Stars de Paris, un ensemble de huit chanteurs, quatre femmes et quatre hommes, qui fut à l'origine de toute une pratique de jazz vocal polyphonique. Ils*

ont eu un titre qui a marché du tonnerre et les a rendus célèbres, Lullaby of Birdland, de George Shearing, arrangé par Michel Legrand. »

Henri Renaud insiste sur le talent proprement musical et technique de Blossom Dearie : « *Outre sa voix, elle a un sens du clavier exceptionnel, un jeu d'une élégance folle, un toucher merveilleux et, surtout, un langage harmonique que beaucoup admirent. Elle était et est toujours très aimée de ses collègues. Le métier sait que Blossom peut très bien écrire pour orchestre. Je me souviens qu'elle avait arrangé Give me a Simple Life, un titre que j'avais enregistré en tant que pianiste avec Jay Cameron, Bobby Jaspar, Barney Wilen et Jean-Louis Chautemps en 1955 et qui va reparaitre bientôt chez BMG. Elle a fréquenté la bande de Gil Evans, de Gerry Mulligan, pendant les années du Nonette Miles Davis, au moment crucial du Birth of the Cool Jazz. Je vous assure que Miles avait une vraie considération pour elle.* »

Henri Renaud compte bien consacrer un deuxième disque à Blossom Dearie. On ne peut même qu'espérer un nouvel enregistrement consacré – comme la chanteuse nous a confié vouloir le faire – à des chansons en français, cette langue qu'elle n'a cessé d'aimer depuis son séjour à Paris.

# Shopping de rentrée dans les galeries de Paris

A l'usage de ceux qui croient que l'art contemporain est plus cher qu'un bol à chien

ON SE SOUVIENT du fameux symbole du dollar, revu par Andy Warhol : le pop-artiste américain avait, d'un geste et d'un signe simple, amalgamé l'art et l'argent pour la plus grande joie de ses collectionneurs. Au printemps 1998, à New York, Sotheby's a vendu un Warhol pour 103 millions de francs : un record, et une manière d'accréditer l'idée que l'art contemporain est hors de prix. Et pourtant, ce n'est pas vrai. Il est possible de constituer une collection pour une somme, sinon modique, du moins raisonnable. Sans aller jusqu'à imaginer, comme l'avait fait naguère l'artiste Gianni Bertini, une brique (réelle) publiée par les « éditions d'art contem pour rien », une promenade dans les galeries parisiennes permet de trouver des œuvres à moins de 5 000 francs (762,25 euros).

Cela touche tous les secteurs, du moderne classique au contemporain le plus avant-gardiste : il suffit d'oublier les grands noms, de chercher des jeunes, ou de s'orienter vers la photographie ou le dessin, supports moins prestigieux que l'huile sur toile ou le bronze. Quoique, même là, les surprises restent possibles. Ainsi le galeriste Henry Bussière propose-t-il *Petit Temple*, ensemble de personnages en bronze du sculpteur Jean-Michel Solves, à 2 500 francs (381,12 euros). La pièce, tirée à trois exemplaires,

mesure environ 5 centimètres de haut, mais n'a rien d'un décoratif dessus de cheminée : on y retrouve toute la puissance et le mystère qui se dégagent habituellement des figures plus grandes de cet artiste. Chez le même, et toujours en fonte, qui est en fonds peut s'offrir la *Naissance des compotes*, bas-relief de Michel Potage, pour 4 500 francs (686,02 euros). Ou une huile sur papier de R. E. Gillet, un des meilleurs peintres expressionnistes d'aujourd'hui, pour 5 000 francs (762,25 euros).

## PLASTIQUE ET CAOUTCHOUC

Trop cher ? Traversez la Seine, et passez « Chez l'un, l'autre », l'autre nom de la galerie Anton Weller : ce qu'ont fait, dit-on, deux amoureux, qui y ont déposé leur liste de mariage ! Les invités à la noce ne se ruineront pas : un sachet de Dana Wyse coûte 50 francs (7,62 euros). Il s'agit le plus souvent de quelques pilules conditionnées sous plastique, accompagnées d'un mode d'emploi hilarant, rédigé par cette artiste canadienne : un moyen, selon les cas, d'apprendre le français (la gélule est bleu-blanc-rouge), de garantir l'hétérosexualité de votre enfant, d'apprendre instantanément à jouer de la guitare ou de restaurer sa virginité. Par-delà le gag, la réflexion sur la surconsommation de poudres de perlimpinpin est féroce.

Plus dérangeantes encore, les vidéos de Sylvain Sorgato, né en 1965. Elles se vendent au mètre, comme le bon boudin : la galerie précise en effet qu'elles « sont au prix de 2 francs (0,30 euros) la minute, le prix est donc fixé en fonction de la durée de la K7... » Soit entre 120 francs (18,29 euros) et 600 francs (91,47 euros). Du même, un peu plus cher, des autportraits dessinés au feutre, où l'artiste rigolarde se représente en pomme, en « sculpteur célèbre », ou en ceint (e) : 700 francs (106,71 euros).

Et qui voudrait comprendre comment un garçon peut espérer vivre



MARIE-PAULE NÈGREMÈTIS

Les galeries parisiennes abritent des œuvres à moins de 5 000 francs (762,25 euros).

une grossesse n'a qu'à se pencher sur les œuvres de la série « Autonomie et dépendance », réalisées par Bernard Lallemand, un des artistes les plus doués et les plus troublants de sa génération : elles décrivent un monde, peut-être pas si lointain, où les relations humaines passeront par des tuyaux de plastique, des embouts de caoutchouc, et d'autres trucs bien moins courants, mais tout aussi désagréables. Un ensemble percutant, qui peut être acquis, sur commande, élément par élément : 2 500 francs (381,12 euros) pièce.

Ceux qui préfèrent les voies de notre bonne mère nature trouveront sculpture à leur pied chez Claude Samuel, qui conserve au frais, à la cave, quelques-uns des spermatozoïdes géants survivants de la dernière exposition de Nadeige Choplet (*Le Monde* du 30 juillet 1997). Un mètre soixante-

dix de plâtre frétilant, pour 3 000 francs (457,35 euros). Et si un esprit chagrin peut se convaincre que tout ceci manque par trop de poésie, il se consolera devant les photographies de Pierre Tilman, créateur, avec Marie-Hélène Dumas, de la revue *L'Evidence*, écriture-plastique, et réciproquement. Tilman est resté un grand gamin, qui joue avec des petits personnages en plastique : sa salle de jeu, c'est son corps. Un renard s'attarde à l'entrée du terrier formé par ses narines, un King-Kong velu se suspend à la paupière, un faucheur s'acharne sur une forêt de poils, et un motard est assis, « au bout du rouleau... » ; 3 600 francs (548,82 euros), pour faire le tour d'un poète.

Qui les aime moins dénudés peut s'offrir un « Posage » d'Alain Jouffroy, des assemblages d'objets que l'écrivain, théoricien de « l'indivi-

dualisme révolutionnaire », réalise depuis 1991. Un poème plastique : Alain Jouffroy explique que « *tout les objets font signe et, bien regardés, autrement associés que par l'habitude et l'utilité, ils deviennent les cartes d'un autre jeu. Chaque Posage condense une expérience intérieure sans mots.* » Mais pas sans prix : 3 500 francs (533,57 euros) pour les *Cartes postales non envoyées à Philippe Sollers*, ou pour *Le Laboratoire du roman*, par exemple.

Harry Bellet

★ Henry Bussière Arts, 26, rue Mazarine, Paris 6<sup>e</sup>, M<sup>o</sup> Odéon. Tél. : 01-43-54-78-11. Galerie Anton Weller, Chez l'un, l'autre ; 57 rue de Bretagne, Paris 3<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Arts-et-Métiers. Tél. : 01-42-72-05-62. Galerie Claude Samuel, 69 avenue Daumesnil, Paris 12<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Gare-de-Lyon. Tél. : 01-53-17-01-11.

## Prix sans surprise chez

Jean-Pierre Lavignes

Les galeristes ne rechignent pas trop à communiquer un prix à qui le demande, mais rares sont ceux qui les affichent en devanture. Une exception toutefois, la galerie Lavignes-Bastille (27, rue de Charonne, Paris 11<sup>e</sup>, M<sup>o</sup> Bastille). Et pour cause : en 1997, Jean-Pierre Lavignes a transformé son commerce, qui avait vu quelques expositions d'anthologie (Warhol ou Vostell, par exemple), en dépôt-vente.

Un collectionneur soucieux d'éclaircir ses murs peut venir avec son tableau sous le bras et se mettre d'accord sur un prix avec le maître des lieux. La démarche fait hurler ses anciens confrères, mais séduit une clientèle effrayée par l'hermétisme supposé des galeries traditionnelles. Certes, l'accrochage est souvent éclectique et fait un peu auberge espagnole, mais on peut y trouver des œuvres de qualité, une *Allure d'objet* d'Arman, un collage de Dorny ou des gouaches de Pignon à des prix sans surprise : ils sont même diffusés sur Internet (<http://www.od-arts.com/lavignes-bastille>).

## Le « Bill'Art » 1999, guide égotiste des marchands de la capitale

L'ÉDITION 1999 du *Bill'Art* vient de paraître. Ce guide, qui existe depuis 1998, est une curiosité : Olivier Billiard, son auteur, est un collectionneur passionné. Des œuvres, il est passé aux galeries, qu'il arpente et traque sans relâche, la moustache en bataille, le teint fleuri, l'œil aux aguets. Il les collecte et les épingle dans son livre, rudement pratique, qui recense près de 500 lieux à Paris. Mais le *Bill'Art* n'est pas un simple annuaire : il entend permettre à l'amateur, dis-



BIBLIOGRAPHIE

posant d'une après-midi et muni de solides souliers, d'explorer complètement un de ces quartiers de Paris où ces officines s'agglutinent, pignon sur rue et vitrines rutilantes pour les unes, fonds de cour et couloirs tortueux pour les autres.

### PETITS PINCEAUX

Pour orienter l'égaré, outre des plans sommaires, l'ouvrage fourmille de symboles, petits pinceaux alignés comme les toques d'un guide culinaire, abréviations distinguant les modernes des contemporains, et ces derniers des avant-gardes, ou encore estimation de la qualité de l'accueil. Là, Olivier Billiard sait être caustique. Le pauvre Arnaud Lefebvre, qui ne méritait pas vraiment ça, hérite par exemple du commentaire suivant : « *Tout est minimal dans cette galerie : les*

artistes présentés, le nombre d'œuvres accrochées, le local, l'accueil et le chien qui surveille l'entrée... »

On l'aura compris, le *Bill'Art* est un guide engagé, qui reflète souvent la sympathique faconde de son auteur. Cependant, il ne prend fort heureusement jamais systématiquement un parti antimoderniste. On le sent au contraire animé d'un fort désir de comprendre, avant, peut-être, d'aimer. Une préoccupation qui rejoindra sans doute celles de bon nombre de ses lecteurs, et qui le rend intransigeant sur le chapitre de l'accueil : à méditer, ainsi, ces deux notes concernant chacune une galerie de la rue Louise-Weiss. L'une l'a visiblement mal reçu : « *Dans les bureaux de cette galerie, on papote et on gesticule. Dans l'espace d'exposition, l'amateur*

est livré à lui-même, seul devant des œuvres avant-gardistes insaisissables. » L'autre « *fait des efforts notables [sic] pour expliciter clairement les démarches de ses artistes...* »

On trouvera aussi une estimation de la fourchette des prix pratiqués habituellement par la galerie. Elle surprendra ceux qui croient l'art contemporain hors de leur portée. Les lieux proposant des œuvres à partir de 1 000 francs (152,45 euros) sont légion, et cette tendance est surtout marquée chez les plus jeunes, et les plus avant-gardistes d'entre eux.

Ha. B.

★ *Bill'Art*, Ed. Au même titre, diffusion Difas, 344 p., 179 F (27,29 euros).

## LE MONDE

JANVIER 1999

### diplomatique

#### GOLFE

Guerre sans fin contre l'Irak par Alain Gresh

Pourquoi le président Saddam Hussein ne cédera pas par Raad Alkadiri

Des sanctions qui tuent par Dennis Halliday

Diplomatie américaine, un domaine réservé par Eric Alterman

■ **BALKANS** : La Macédoine en danger d'éclatement, par Christophe Chiclet. – Querelle byzantine, par Georges Prévélakis.

■ **CHINE** : La vague du chômage déferle, par Jean-Louis Rocca. – Recentrer la croissance, par Philip S. Golub. – L'enfant unique, fin d'une politique, par Florence Beaugé.

■ **CHILI** : Heure de vérité pour la démocratie, par José Mal-davsky. – En prison, les laissés-pour-compte de la transition, par Gérard Delteil. – Les enfants oubliés, par Yves Hardy.

■ **IMMIGRATION** : Quand l'Union européenne s'entoure d'un cordon sanitaire, par Jelle van Buuren. – En Belgique, un arsenal répressif contre les étrangers, par Laurence Vanpaeschen.

■ **ART** : Enigmatiques portraits du Fayoum, par John Berger.

■ **SOCIÉTÉ** : Les associations au cœur de la cité, par René Lenoir.

En vente chez votre marchand de journaux - 24 F

## Le soir où Pietragalla a déchaussé ses pointes

UN GRAND SOIR, comme Paris les aime et qui sont devenus trop rares, un soir où l'envie vous prend d'être un peu plus élégant qu'à l'habitude, plus ponctuel aussi, et simplement fervent. Dès 18 h 30, le 2 janvier, une foule nombreuse était massée le long des cordes rouges qui barrent l'accès de l'escalier de l'Opéra-Garnier ou bien encore aux guichets ou sur le parvis, à l'affût d'un billet qui permettrait d'assister aux adieux de Marie-Claude Pietragalla, dame de fer du Ballet de l'Opéra national de Paris, qui a décidé de prendre la direction du Ballet national de Marseille-Pietragalla, sa nouvelle bannière

(*Le Monde* du 16 décembre 1998). « *Pietra* », comme la surnomme le surchauffé du ballet classique, a déchaussé sous les vives ses pointes de danseuse étoile. Plus de dix minutes de rappel, sous le grand lustre allumé et une pluie de confettis rouge sang, ont salué son ultime performance dans le rôle de Kitri de *Don Quichotte* – le même rôle qui lui avait valu l'accession au rang d'étoile en 1990, après dix-sept ans d'apprentissage au sein du ballet de l'Opéra – et celle de son partenaire, Nicolas Le Riche, impérial dans le rôle de Basilio, chorégraphié pour lui par Rudolf Noureev. Lui reste étoile de la troupe quand elle a

déjà pris la route du Sud. Paris a donc salué avec effusion celle qui a compensé tout au long de la représentation quelques incertitudes techniques, à l'évidence dues au trac, par une énergie, une impétuosité, une séduction déjà légendaires.

### « DON'T LOOK BACK »

La salle comble a, comme la tradition l'exige, plusieurs fois interrompu la représentation pour lui témoigner son affection, oubliant les décors et costumes surannés – impossibles ! – d'une production à l'affiche depuis 1981, se concentrant sur les bras, les jambes, le visage rude et beau de sa diva en

### DÉPÊCHES

■ **ALLEMAGNE** : l'ouverture d'un musée d'art contemporain, le premier dans les Länder de l'Est, et une fête de rue avec la participation d'une troupe française et de milliers de personnes ont marqué l'accession de Weimar au titre de capitale européenne de la culture pour 1999, après Stockholm en 1998. Plusieurs dates de l'histoire allemande seront célébrées au cours de l'année qui marque le 250<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Johann-Wolfgang Goethe, le 80<sup>e</sup> anniversaire de la République de Weimar, le 50<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la RFA et de la RDA, et les dix ans de la réunification allemande.

■ **THÉÂTRE** : la première pièce de la chanteuse et comédienne Jane Birkin, *Oh ! pardon tu dormais...*, sera créée au Théâtre de la Gaîté-Montparnasse à Paris le 15 janvier. Inspirée du scénario du film que Jane Birkin avait écrit et réalisé en 1992 pour France 3, *Oh ! pardon tu dormais...* met en scène un couple qui se déchire, le temps d'une nuit. Les rôles des protagonistes, Elle et Lui, qui étaient joués à la télévision par Christine Boisson et Jacques Perrin, sont interprétés au théâtre par Jane Birkin et Thierry Fortinneau – tous deux dirigés par Xavier Durringer.

■ **CINÉMA** : Claude Lanzmann, réalisateur du film documentaire *Shoah*, a été admis le 29 décembre comme nouveau membre de l'Académie des arts de Berlin. Il rejoint l'académie en même temps que le metteur en scène Jean-Marie Straub et son épouse, Danièle Huillet, auteurs de *Chronique d'Anna Magdalena Bach*.

■ **Affliction**, nouveau film du scénariste et réalisateur américain Paul Schrader – il a écrit les scripts de *Taxi Driver*, *Raging Bull* et de *La Dernière Tentation du Christ* –, va sortir sur les écrans américains. Cette adaptation du roman éponyme de Russel Banks met en scène l'histoire d'un policier, Wade Whitehouse, interprété par Nick Nolte.

■ **PATRIMOINE** : près de 4 millions de personnes ont visité, en 1998, les musées publics de Florence (Italie), dont la célèbre galerie des Offices, soit une hausse de 5,67 % par rapport à 1997, a annoncé, le 2 janvier, la Direction des biens artistiques de la région. « *Nous avons atteint un seuil de visites inquiétant et dangereux* », a estimé Antonio Paolucci, responsable de cette direction, en rappelant que le nombre de visiteurs était destiné à augmenter en vue du jubilé de l'an 2000. Il a souligné que le personnel de surveillance n'était pas assez nombreux et qu'il faudrait environ 20 % de gardiens en plus.

■ **Un bloc de marbre s'est détaché**, dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 janvier dans une salle des chapelles funéraires des Médicis, à Florence, entraînant la fermeture provisoire du site.

■ **ARTS** : près de 100 000 personnes ont acheté des tickets pour voir les quatre-vingt-quatre toiles du maître impressionniste français Claude Monet qui seront présentées à partir du 23 janvier à la Royal Academy de Londres. C'est un record pour une exposition en Grande-Bretagne, selon la presse britannique.

Olivier Schmitt



DU MER. 6 AU SAM. 30 JANVIER

création Marion de Lorme

VICTOR HUGO ÉRIC VIGNER

un manifeste de la liberté théâtrale

LOCATION 01 42 74 22 77 • 2 PLACE DU CHÂTELET PARIS 4



Du 5 au 30 Janvier 1999

03 88 24 88 24



# Goya, une leçon de liberté en peinture

Soixante tableaux et la série de gravures des « Caprices » sont réunis à Lille

**GOYA. UN REGARD LIBRE.** Palais des beaux-arts, place de la République, 59000 Lille. Tél. : 03-20-06-78-00. Mercredi et vendredi de 11 heures à 21 heures ; jeudi, samedi et dimanche de 11 heures à 18 heures. Horaires réservés pour les scolaires et les visites guidées. Catalogue 270 p., 290 F (44,20 euros). Jusqu'au 14 mars.

## LILLE

de notre envoyé spécial

Le Palais des beaux-arts de Lille conserve depuis 1874 deux tableaux exceptionnels de Goya : *Les Vieilles* (aussi nommé *Le Temps*), peint vers 1810, et *Les Jeunes*, exécuté environ trois ans plus tard. Bien que souvent rapprochés, les deux thèmes n'ont rien à voir, pas plus que les deux tableaux. Pourtant, la Vulgate a longtemps tenu à en faire des pendants.

C'était tentant : une jolie parabole sur les âges de la vie, le tendre et le fripé, la beauté radieuse, puis enfuie. Malheureusement, au regard des sources, archives et inventaires, analyses et radiographies, le beau lien ne tient pas. Toute l'exposition de Lille joue sur ce sens estimable de la nuance, qui permet aux commissaires de sous-titrer la réunion temporaire de soixante tableaux de Goya, et l'acroschage de la série complète des gravures des *Caprices*, « un regard libre ». Celui du peintre ? Certes. Mais celui des conservateurs aussi, qui ont su dégager le mythe Goya de bien des scories dont la légende l'avait affublé.

## MODERNITÉ FANTASTIQUE

Soixante tableaux, c'est peu. Mais c'est énorme aussi. En 1996, l'Espagne avait fêté au Prado, à Madrid, le deux cent cinquantième anniversaire de Francisco de Goya y Lucientes, né à Fuendetodos le 31 mars 1746. L'exposition réunissait près de trois fois plus d'œuvres, dont près des deux tiers appartenaient aux collections permanentes du Prado (*Le Monde* du 2 avril 1996). Paradoxalement, elle semble avoir été moins complète

que celle de Lille : il y manquait les gravures et les toiles aux sujets les plus troublants, comme les croquignolètes scènes d'anthropophagie du Musée de Besançon qui sont montrées aujourd'hui.

Ce que l'on ne doit pas s'attendre à trouver à Lille, ce sont les monstres sacrés, les *Dos* et *Tres de Mayo*, inspirés par l'invasion des armées napoléoniennes, ou les *Maja*, vêtues ou pas. Arnaud Brejon de Lavergnée, le très subtil et passionné conservateur des lieux (*Le Monde* du 2 octobre 1997), s'en explique ingénument : « Je ne voulais pas me rendre ridicule, ni passer pour un guignol, en demandant le prêt de tableaux pareils, que l'on m'aurait refusé de toutes manières. J'ai préféré insister pour avoir des œuvres moins connues, mais qui me paraissent plus pertinentes pour le propos de l'exposition. » Et quel est-il, ce propos ? Simplement de poser quelques questions, la moindre n'étant pas la contradiction entre le Goya côté cour, petit parvenu du XVIII<sup>e</sup> siècle finissant, proche des Lumières, mais surtout du roi Carlos III et de son entourage, qui carressait l'idée de réformes placées sous le signe de la Raison ; et le Goya cultivant son jardin, et conservant par devers lui des toiles d'une modernité fantastique, les Goya de Goya qui figuraient à l'inventaire dressé de son atelier en 1812, après la mort de son épouse.

Les commissaires ont réuni douze de ces tableaux, dont *Les Vieilles* font partie, mais aussi des natures mortes que n'aurait pas désavouées Courbet, ou, plus près de nous, Paul Rebeyrolle : dindon plumé prêt à rôtir, dorades ou carré d'agneau, dont l'exécution et la pâte sont aussi savoureuses que le sujet.

Il faut les comparer avec les tableaux religieux de la troisième salle, et plus encore avec les cartons de tapisserie de la première, pour apprécier la complexité de Goya, sa légèreté, et sa touche moussue pour les saynètes de ses débuts, la gravité empruntée de ses œuvres pies, et l'étourdissante utilisation des ressources de la peinture à l'huile sur des toiles



FUNDACION COLECCION THYSEN-BORNEMISZA, MADRID

**Francisco de Goya, « Portrait de son ami Asensi ». Vers 1798, huile sur toile (54,5 x 41 cm).**

comme *Les Jeunes*, où le pinceau peut passer des jus transparents à l'empatement le plus dense, des lavandières de Degas aux matières de Fautrier, sans que l'harmonie en souffre le moins du monde.

Et puis, il y a les portraits : à Lille, on les a répartis en deux salles. L'une regroupe les tableaux antérieurs à 1800, l'autre ceux que Goya réalisa dans les vingt-huit dernières années de sa vie. La dernière du siècle n'est pas dénuée de sens.

## LAIDS, MAIS ROYAUX

En 1786, Goya est nommé peintre du roi et devient un portraitiste à la mode. Sa première grande réalisation dans ce genre, *Le Comte de Floridablanca* de 1783, peut-être celui de ses tableaux contenant le plus de sous-entendus politiques, est malheureusement absent de l'exposition.

On y voit en revanche une inénarrable figure de *La Reine Marie-Louise*, peinte en 1789, et reprise dix ans plus tard, afin d'actualiser ce qui devait être un modèle pour les portraits officiels : Marie-Louise rhabillée à la mode, un turban

remplaçant son chapeau emplumé. Seul fut conservé son visage de harangère légèrement avinée. Critique sociale ? Non pas : les puissants d'alors l'étaient assez pour se montrer tels que la nature les avait faits. Laid, mais royaux.

Il faut comparer ce portrait avec celui de l'ambassadeur de France en Espagne, Ferdinand Guillemardet. Régicide, protégé de Talleyrand, il vint en Espagne représenter la jeune République, lutiner les marquises, et, accessoirement, aider Goya à réaliser le tirage des *Caprices*. Il est lui aussi paré des emblèmes de sa fonction, et enrubbanné de bleu-blanc-rouge. Mais il est beau. Belle, également, *La Femme du libraire*, qu'un accrochage inspiré a mis en regard de *Dona Antonia Zarate*. Beau aussi, le portrait de son ami Asensi, un peintre au physique à mi-chemin entre celui de Bernard-Henri Lévy et du comédien Fabrice Luchini : beau, on l'aura compris, comme une leçon de liberté en peinture, que surent apprendre Manet, Nicolas de Staël, et quelques autres.

Ha. B.

## « Le Dernier Repas », de François Fayt, demeure entre chèvre et chou

**LE DERNIER REPAS**, opéra de François Fayt sur un livret de Jean-Pierre Quinsac, par la Compagnie du Matamore. Philippe Desandré (Henri Smith), Pascal Sausy (Victor), David Schavelzon (Jean), Jocelyne Carissimo (Meel Flesh), Akémi Souchay (piano), Alain Batifoulier (décors et costumes), Jean-Luc Chanonat et Agnès Henry (lumières), Bruno Gousset (préparation musicale). LA PÉNICHE OPÉRA, le 3 janvier (dernière).

Depuis le 5 novembre 1998, la Compagnie du Matamore avait élu domicile à la Péniche Opéra, dont l'équipe était pendant ce temps-là ancrée dans le cours de sa résidence « hors les eaux », si l'on ose dire, à l'Opéra-Comique (*Le Monde* du 1<sup>er</sup> janvier). On avait entendu dire que ce *Dernier Repas* valait le déplacement. « Un opéra-bouffe, mais un vrai ! », annonçaient les encarts publicitaires – et comment ! : « Il y est question de chair humaine, bien entendu, mais ici on la mange... » Un maître, ten-

dance Dracula rangé des corbillards – Philippe Desandré, basse –, et son valet, Victor – Pascal Sausy, ténor –, se voient liés par un contrat ludique : plutôt que se suicider, le maître, Henri Smith, accepte de se livrer à un plaisir raffiné et interdit, la consommation de chair humaine. Ils recrutent un jeune homme bien fait, célibataire et disponible, qu'il s'agira d'engraisser avant de l'abattre et de le manger.

## ATONALITÉ ET LIEUX COMMUNS

Lorsque Victor, à l'heure du choix, montre à son maître une série de photos de jeunes gens déshabillés, l'on se dit que la tonalité très Eros-Thanasos de l'histoire va tourner au psychodrame homosexuel. Fausse piste : une secrétaire à talons hauts entre en scène (Jocelyne Carissimo, mezzo), elle rédige les Mémoires du maître, qui la lutine entre deux phrases « dictées ». L'histoire, qui devait se terminer bien (le maître se prend finalement d'amitié vraie pour le sincère et amical Jean et renonce à son pari), tourne au cauchemar (le pauvre garçon, décou-

vrant l'affaire, se suicide, le maître et le valet le dévorent cependant, et le premier empoisonne le second).

Il va de soi que cette fable aurait pu donner quelque chose de grinçant et de fort. La musique et le livret se cherchent entre drôlerie, grimaces de dents, fantaisie et sincérité lyrique. On se croit entre *Le Bal des vampires* et *Portier de nuit*, ce qui n'est pas une tonalité dramatique très définie : le propos reste incertain, on ne rit ni ne s'émue. La musique (jouée au piano) est bien écrite, mais n'a aucune signature stylistique. Le langage oscille entre une atonalité de bon aloi et des lieux communs pêchés de droite et de gauche dans le répertoire classique et léger. Les interprètes sont très bien préparés et convainquent par leur présence scénique ; la mise en scène est astucieuse (malgré quelques artifices inutiles : les micros, les lampes de poche, etc.). Mais c'est long, un peu vain et l'on s'ennuie.

R. Ma.

## Muriel Hermine en plongée au Cirque d'hiver

**CRESCEND'O**, spectacle de Muriel Hermine. Musique : Dylan Vaughan. Chorégraphie équestre : Mario Luraschi. Avec treize nageuses, deux danseuses, trois trapézistes, trois acrobates, un contorsionniste, deux clowns, deux patineurs, trois musiciens. CIRQUE D'HIVER BOUGLIONE, 110, rue Amélot, Paris 11<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Filles-du-Calvaire. Tél. : 01-49-87-57-57. Mardi, jeudi et vendredi, à 20 h 30 ; mercredi, à 16 heures ; samedi, à 14 heures et 20 h 30 ; dimanche, à 14 heures et 17 h 30. III F à 220 F (17 à 33 euros). Durée : 1 h 30. Jusqu'au 10 janvier.

Un jour qu'elle bavardait avec Sampion Bouglione, Muriel Hermine, ex-championne de natation reconvenue dans le spectacle, entendit parler d'une piscine nichée au Cirque d'hiver Bouglione et

quasiment oubliée. Construite en 1933 et baptisée par Mistinguett, cette piscine connut ses heures de gloire avant la seconde guerre mondiale – époque où les cirques parisiens rivalisaient dans l'innovation technologique et le goût du spectaculaire. Un *Tarzan* venu d'Allemagne inaugura la nouveauté – et plongea. Les Fratellini vinrent à la rescousse – et triomphèrent, allant pêcher le monstre du Loch Ness dans le bassin, où ils invitèrent aussi des ours blancs.

L'après-guerre signa la fin de règne de la piscine du Cirque d'hiver, qui, en 1997, s'est refait une beauté fin de siècle, avec l'aide de spécialistes de chantiers navals. Mensurations de la dame : 4 mètres de profondeur, 12,60 mètres de diamètre, capacité de 600 000 litres d'eau, chauffée à 29 degrés. Un système sophistiqué permet au bassin de se vider et de se remplir comme par magie.

Et c'est magique de voir une piste ainsi emplie d'eau, surtout quand on est assis en haut des gradins, loin des odeurs de chlore et des bidouillages nécessaires à la bonne marche. C'est magique parce que le regard plonge dans un grand bleu d'autant plus onirique qu'il est circonscrit et mouvant sous la lumière.

## L'EXOTISME DE LAS VEGAS

Muriel Hermine – qui est à l'origine de la remise en état de la piscine – met le paquet : « Notre rêve à tous, dit-elle, c'est de vous surprendre. » Son spectacle *Crescend'o* troque l'exotisme en vogue dans les années 30 contre l'exotisme tout aussi toc, mais « moderne », de Las Vegas. En français : toujours plus. De lumières (tendance ronds psychédélicques) ; de musique (dans le genre horreur bruyante) ; d'effets (boules blanches pour transformer l'eau en

neige) ; de symboles évidents (union de l'eau, du feu et de la glace).

Treize nageuses, la plupart venues de l'Est, jouent les sirènes avec un professionnalisme sans faute. Pas un orteil ne traîne quand il s'agit de plonger. Nulle oreille en latex ne dépasse. Seul se voit le sourire dont Muriel Hermine ne se départit jamais. Elle est la meneuse d'une revue imparable – trop imparable pour ne pas lasser. Il y a pourtant, outre certains ballets nautiques, de beaux moments dans *Crescend'o*, comme celui où Muriel Hermine apparaît au flanc d'un cheval blanc. L'eau monte autour d'eux, jusqu'à atteindre la tête de l'animal, qui en profite pour boire. Muriel Hermine monte sur sa croupe, plonge. Le cheval secoue sa crinière mouillée, avec la coquetterie d'un cabot impassible.

Brigitte Salino

## SORTIR

### PARIS

#### Oh les beaux jours

Après *Les Suppliants*, d'Eschyle, qu'il a créées en 1993, à Strasbourg et Saint-Denis, Miloud Khetib signe sa deuxième mise en scène : *Oh les beaux jours*, de Samuel Beckett. Un pari intéressant : Miloud Khetib est un comédien extrêmement particulier. Elu par Patrice Chéreau (*Peer Gynt* et *Les Paravents*), Luc Bondy (*Le Conte d'hiver*), Claude Régy (*Par les villages, Grand et petit, Ivanov, Le Parc, Le Cerceau*), Jean-Marie Patte ou Philippe Adrien, il a apporté sur les scènes des années 80, une manière d'être qui conjuguaient mystérieusement les extrêmes : violence et chant, animalité et douceur. Le voilà donc maintenant qui dirige d'autres comédiens. Comment ? Betty Raffaelli et Pierre Clarard, interprètes de *Oh les beaux jours*, donneront la réponse à l'Echangeur de Bagnolet.

*Théâtre de l'Echangeur*, 59, avenue du Général-de-Gaulle, 93 Bagnolet. M<sup>o</sup> Gallieni. Du 5 au 16 janvier, à 20 h 30 ; le 17, à 17 heures. Relâche le 11. Tél. : 01-43-62-71-20. 55 F. **Claire-Lise Vincent Quartet** Nouveau cédé en bouche (*Nuit noire/nuit blanche, Night & Day*), Claire-Lise Vincent est une chanteuse rare, blonde, superbement accompagnée (Philippe Petit à l'orgue, Marc Fosset à la guitare, Richard Pottier, batterie). Elle vaut pour l'articulation, la gravité du timbre (parfois, comme chez les modernes, infiniment, délicieusement au-dessous du ton) et l'expressivité. Mélange de standards et de compositions personnelles. Une chanteuse ne

commence d'exister qu'au-delà de sa technique : dans le maniérisme (la déjà oubliée, par ses représentants de commerce même, Lisa Ekdahl) ; dans la nudité (Ruth Cameron), ou dans la maturité : Claire-Lise Vincent. *Au duc des Lombards*, 42, rue des Lombards, 1<sup>er</sup>. M<sup>o</sup> Châtelet. Le 6, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F. Egalement Au Ciel de Paris, le 14 janvier, à 22 heures. Tél. : 01-40-64-77-64.

#### Henri Tachan

Le titre de son dernier album, *Telle est la télé* (Auvidis), désigne sa nouvelle proie. Celle-ci vient nourrir un peu plus le tableau de chasse déjà fourni du galopin au cœur tendre, rebelle et truculent qu'il semble définitivement vouloir rester.

*Théâtre de Dix-Heures*, 36, boulevard de Clichy, 18<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Pigalle. Du 5 janvier au 13 février, à 20 h 30. Relâche dimanche et lundi. Tél. : 01-46-06-10-17. De 100 F à 140 F.

#### Compagnie

#### Fattoumi-Lamoureux

*Walsa*, la dernière création pour six danseurs de Hela Fattoumi et Eric Lamoureux, s'ouvre par un solo d'Hela Fattoumi, troublante de sensualité maîtrisée. Un désir de spectacle qu'ils imprègnent de saveurs méditerranéennes, en quête d'une « intelligence sensible du corps » qui cheminera à travers « vibrations, ondulations, tremblement du bassin et des épaules ». Entre trace et mémoire, identité et relation, la danse n'est-elle rien d'autre que ce tremblement du temps, cette respiration des espaces, cette ondulation de l'existence ?

*Les Abbesses (Théâtre de la Ville)*, 31, rue des Abbesses, 18<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Abbesses. Du 5 au 9, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.

## GUIDE

### FILMS NOUVEAUX

#### Animals

de Michael Di Giacomo (Etats-Unis, 1 h 43). *Billy's Hollywood Screen Kiss* de Tommy O'Haver (Etats-Unis, 1 h 32). *Hölderlin* de Nina Grosse (Allemagne, 1 h 30). *Je suis vivante et je vous aime* de Roger Kahane (France, 1 h 35). *Piège à Hong Kong* de Tsui Hark (Etats-Unis, 1 h 31). *Rencontre avec Joe Black* de Martin Brest (Etats-Unis, 3 h 01).

### TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

### REPRISES

#### L'Autre

de John Cromwell, avec Cary Grant, Carole Lombard. Américain, 1939, noir et blanc, copie neuve, inédit (1 h 34). *Le Champo-Espace Jacques-Tati*, 5<sup>e</sup> (01-43-54-51-60). *L'Homme qui en savait trop* d'Alfred Hitchcock, avec Leslie Banks, Edna Best, Peter Lorre. Britannique, 1934, (1 h 25) *Action Ecoles*, 5<sup>e</sup>. Tél. : 01-43-29-79-89.

### ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

**Les Affamés** de Sam Shepard, mise en scène de Noëlle Cazenave. *Espace Kiron*, 10, rue de la Vacquerie, 11<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Voltaire. Le 5, à 21 heures. Tél. : 01-44-64-11-50. 50 F.

#### La Chute

d'Albert Camus, mise en scène de Pierre Tabard. *Théâtre du Ranelagh*, 5, rue des Vignes, 16<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Muette. Le 5, à 19 heures. Tél. : 01-42-88-64-44. De 60 F à 120 F. **Ecce homo** de la compagnie Athanor, mise en scène de Jean-Christophe Gérard. *Espace Kiron*, 10, rue de la Vacquerie, 11<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Voltaire. Le 5, à 19 heures. Tél. : 01-44-64-11-50. 50 F.

#### Toiedovski

lecture entre chiens et fous de Michel Massé, mise en scène de l'auteur. *Théâtre de l'Est parisien*, 159, avenue Gambetta, 20<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Pellepoire. Le 5, à 20 h 30. Tél. : 01-43-64-80-80. 90 F et 140 F. **Le Misanthrope** d'après Molière, mise en scène de Dominique Houdart. *Maison des cultures du monde*, 101, boulevard Raspail, 6<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Saint-Placide. Le 5, à 21 heures. Tél. : 01-45-44-41-42. De 50 F à 100 F.

#### Vladimir Spivakov

(Œuvres de Haydn, Hartmann, Saint-Saëns. Ensemble orchestral de Paris. Catherine Comet (direction).

*Salle Pleyel*, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 8<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Ternes. Le 5, à 20 heures. Tél. : 01-45-61-53-00. De 60 F à 210 F.

#### Don Quichotte

Ballet et orchestre de l'Opéra de Paris. David Coleman (direction). Rudolf Noureov (chorégraphie). Sylvie Guillem (Kitri). Laurent Hilaire (Basilio). *Opéra de Paris, Palais Garnier, place de l'Opéra*, 9<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Opéra. Le 5, à 19 h 30. Tél. : 08-36-69-78-68. De 30 F à 405 F.

#### Sylvie Joly

*La Cigale*, 120, boulevard Rochechouart, 18<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Pigalle. Le 5, à 20 h 30. Tél. : 01-49-25-89-99. De 129 F à 245 F. **Xavier Richardeau Quartet** *Sunset*, 60, rue des Lombards, 1<sup>er</sup>. M<sup>o</sup> Châtelet. Le 5, à 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

#### Nuit blanche

Hommage à Tadd Dameron : Laurent Courthaliac (piano), David Sauzay (saxophone), François Ricard (batterie), Luigi Trussardi (contrebasse). *Petit Opportun*, 15, rue des Lavandières-Saint-Opportune, 1<sup>er</sup>. M<sup>o</sup> Châtelet. Le 5, à 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.

#### The New York City Ska Mob 99

*Le Plan*, rue Rory-Gallagher, 91 Ris-Orangis. Le 5, à 20 heures. Tél. : 01-69-43-03-03. 70 F.

#### Mona Heftre

chante Rezvani, avec Gérard Daguerre au piano.

*Sentier des Halles*, 50, rue d'Aboukir, 2<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Sentier. Le 5, à 20 heures. Tél. : 01-42-36-37-27. De 80 F à 100 F.

#### Antoine Tomé

*Au Limonaire*, 18, cité Bergère, 9<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Rue-Montmartre. Le 5, à 22 heures. Tél. : 01-45-23-33-33.

### RÉSERVATIONS

**Claude Nougaro** *Palais des Sports*, 1, place de la Porte-Versailles, 15<sup>e</sup>. Le 15 janvier. Tél. : 01-44-68-44-68. De 150 F à 290 F.

#### Julien Clerc

*Théâtre des Champs-Élysées*, 15, avenue Montaigne, 8<sup>e</sup>. Du 16 au 20 et du 25 au 28 janvier. Tél. : 01-49-52-50-50. **Hommage à Astor Piazzolla** par Michel Portal, Richard Galliano et l'orchestre des concerts Lamoureux. *Salle Pleyel*, 252, rue du faubourg Saint-Honoré, 8<sup>e</sup>. Le 17 janvier. Tél. : 01-45-61-53-00. De 90 F à 190 F.

### DERNIERS JOURS

#### 10 janvier :

**Millet, Van Gogh** *Musée d'Orsay*, 62, rue de Lille, 7<sup>e</sup>. Tél. : 01-40-49-48-14. 40 F. **Dominique Gonzalez-Foerster, Pierre Huyghe, Philippe Parreno** *Musée d'art moderne de la Ville de Paris*, 11, avenue du Président-Wilson, 16<sup>e</sup>. Tél. : 01-53-67-40-00. 27 F. **Lydie Arickx : les racines du chaos** *Couvent des Cordeliers*, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine, 6<sup>e</sup>. Tél. : 01-43-29-39-64. 20 F.

#### 11 janvier :

**Portraits de l'Égypte romaine** *Musée du Louvre, hall Napoléon*, 1<sup>er</sup>. Tél. : 01-40-20-51-51. 30 F. **Le Liban intime, photographies 1850-1960** *Institut du monde arabe*, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, 5<sup>e</sup>. Tél. : 01-40-51-38-38. Entrée libre.

## EN VUE

■ Un joueur de dimanche a découvert le 3 janvier dans une grotte du massif de l'Estérel, près de Fréjus, dans le Var, un ermite de deux mètres, ne pesant plus que cinquante kilos, fiévreux, assoiffé, à deux doigts de sa gourde qu'il n'avait plus la force d'agripper.

■ *Thanh Nien*, journal vietnamien de la jeunesse, rapporte que **Truong Thi Thu hà**, mère de deux enfants, enseignante de la province de Quang Nam, a « sur le corps des petites taches qui, la nuit, clignotent comme des lampions ». Des cas similaires ont été signalés, il y a quelques années, dans plusieurs provinces du pays.

■ L'agence vaticane Fides dénonce les « tortures » raffinées que le gouvernement de la province d'Hebei inflige aux prêtres catholiques emprisonnés en les soumettant à des tentatives d'une unité spéciale de Xushui, chargées de leur prodiguer d'insupportables caresses. La Chine sourit et dément : « Il est impossible de faire changer d'opinion des religieux dissidents avec des prostituées. »

■ **Wolfgang Triebe**, pasteur évangélique allemand, qui récemment faisait campagne en compagnie de femmes nues pour devenir maire d'Arzberg, chassé depuis de son Eglise, vient de créer le Don Camillo Dance Club, une agence de strip-teaseuses professionnelles recrutées pendant son pastorat.

■ « **Dom** » **Edmond Romano**, faux curé d'Epinal, qui célébrait des messes, bénissait des mariages et des enterrements, donnait d'une main la communion à des personnalités et de l'autre volait des chèques dans les paroisses, a passé Noël en prison.

■ Le 2 janvier, seules les sœurs de **Stavros Apostolou** sont parvenues à le faire descendre de la grue de quarante mètres où il avait passé neuf heures à hurler au-dessus d'Athènes « je t'aime », menaçant de sauter si sa femme ne regagnait pas le domicile conjugal. **Nathalia** n'a cependant pas cédé.

■ Le 4 janvier, à Vérone, cité de **Roméo** et **Juliette**, **Roberto** fit apporter à **Alessandra** 1 480 roses, plus une qu'il tenait à la main en entrant à cheval dans le restaurant où dînait sa fiancée, qui l'avait éconduit. En pure perte.

■ Sa victime portant des marques de charnières, **Andrzej K.**, charcutier, a été formellement accusé, mardi 29 décembre, par le parquet de Cracovie, en Pologne, d'avoir battu à mort l'amant présumé de sa femme à l'aide de sa jambe articulée.

■ Vendredi 1<sup>er</sup> janvier, deux malfaiteurs encagoulés se retournent sur le seuil d'un bar-tabac de Nice, pour lancer aux clients allongés les mains sur la nuque : « Bonne année quand même ! », avant de s'enfuir avec leur butin. Murmures désapprobateurs.

Christian Colombani

# Les prédictions du « Financial Times » pour 1999

Le quotidien de la City prévoit le maintien de Bill Clinton à la Maison Blanche et une récession en Grande-Bretagne. Mais il s'est déjà souvent trompé par le passé

LA PRÉDICTION est une activité éminemment hasardeuse. Le quotidien britannique *Financial Times*, qui se livre volontairement chaque année, au début du mois de janvier, à cette pratique masochiste, en a fait plus d'une fois l'amère expérience. Le journal de la City annonçait à la même époque, en 1998, que la « grippe du poulet de Hongkong » allait se répandre sur toute la planète et que, « après une décennie de marasme, la Russie allait renouer avec la croissance ». La pandémie redoutée n'a pas eu lieu. La Russie, de son côté, loin de remonter la pente, s'est déclarée en faillite le 17 août 1998... Il

faut donc un certain courage pour prédire une fois de plus de quoi l'année sera faite. Le *Financial Times* s'y consacre dans son édition du week-end des 2 et 3 janvier.

Que va-t-il arriver à Bill Clinton ? « On peut raisonnablement parier qu'il résistera avec succès aux tentatives visant à écarter prématurément son mandat. » Les Américains et les Britanniques bombardent-ils de nouveau l'Irak en 1999 ? « Probablement », même si cela ne sert en réalité ni à chasser Saddam Hussein du pouvoir ni même « à détruire les armes bactériologiques que sept années d'inspection des Nations



unies n'ont pas réussi à découvrir ».

La Grande-Bretagne subira-t-elle une récession en 1999 ? Le *Financial Times* en est intimement persuadé. « L'activité économique ralentira d'un seul coup au début de 1999, lorsque les entreprises se débarrasseront de leurs stocks d'inventaires. » Il y aura donc une récession au sens tech-

nique, c'est-à-dire une baisse du produit national brut pendant deux trimestres consécutifs, suivie d'une très faible croissance en l'an 2000.

La Grande-Bretagne adoptera-t-elle l'euro en 1999 ? Les augures du *Financial Times* sont plus circonspects. Certes, Tony Blair continuera à plaider en faveur de la monnaie unique, et pourrait même fixer la date à laquelle la livre disparaîtrait pour se fondre dans l'euro. Mais le premier ministre britannique, craignant la réaction des euroceptiques, pourrait tout aussi bien éviter de se lier ainsi définitivement les mains. Le Japon va-t-il voir le

bout du tunnel ? Si l'on prenait au pied de la lettre les promesses du gouvernement de Tokyo, on assisterait bien plus qu'à la sortie de la pire récession endurée par le Japon depuis la fin de la seconde guerre mondiale, mais à un véritable boom, ironise le *Financial Times*, qui n'y croit pas un instant. « Avec une demande intérieure stagnante, et des exportations en baisse, il est peu probable que le Japon connaisse un seul trimestre de croissance », conclut le quotidien.

Les experts du *Financial Times* ne croient pas à une dévaluation de la monnaie chinoise, le renminbi, en 1999. Ils sont beaucoup plus pessimistes en ce qui concerne le réal brésilien.

Bill Gates perdra-t-il le procès qui lui est intenté par le gouvernement américain au nom de la loi antitrust ? « Il y a de bonnes chances » que le patron de Microsoft soit condamné, mais l'amende pourrait être relativement légère, et encore adoucie en appel.

Question plus difficile encore : qui gouvernera la Russie à la fin de l'année 1999 ? Si ce n'est plus Boris Eltsine et si ce dernier n'a pas été remplacé par son actuel premier ministre, Evgueni Primakov, ce pourrait être un... des quatre-vingt-neuf gouverneurs de région. Cette année, le *Financial Times* prend moins de risques avec la Russie.

Dominique Dhombres

## DANS LA PRESSE

## RFI

Jacques Rozenblum

■ Le précédent Pinochet a produit au moins un effet : à moins d'être chinois, plus personne ne peut considérer du moins verbalement qu'un procès international du génocide khmer rouge serait une mauvaise chose. Pour l'avoir fait, Boutros Boutros-Ghali, représentant de la francophonie et ancien secrétaire général des Nations unies, s'est attiré une volée de bois vert. Au Cambodge comme à l'étranger, de nombreux responsables se prononcent en effet pour un procès. Et pourtant, sa tenue est hautement improbable. Si Pékin et Washington se sont compromis

avec les Khmers rouges, la France aussi. Elle a parrainé l'accord de paix de Paris en 1991 signé par les Khmers rouges et qui, au nom de la réconciliation nationale, les reconnaissait comme une force politique légitime. Chacun a donc son cadavre dans le placard. Personne n'a intérêt à un grand débailage.

## FRANCE-INTER

Jérôme Dorville

■ Indispensable Chevènement : s'il n'existait pas, Lionel Jospin aurait dû l'inventer. La complicité entre les deux hommes constitue même la clé de voûte de la maison Jospin. De nouveau réunis, ils vont pouvoir donner la réplique. Réplique à la gauche de la gauche, qui aiguillonne le gou-

vernement sur la question des « sans-papiers ». Réplique à la droite et au président qui enfoncent le thème de l'insécurité pour souligner les failles de la méthode Jospin. Car c'est bien ce dossier qui est en haut de la pile. Profitant de la période des vœux, propice aux messages politiques, Jacques Chirac a en effet décidé d'appuyer là où ça fait mal. On annonce, pour 1998, un bilan statistique particulièrement sombre, avec, notamment, une explosion de la délinquance des mineurs et de ce qu'il est convenu d'appeler - de façon très elliptique - les incivilités.

## LA TRIBUNE

Gilles Bridier

■ Les trompettes de la renommée

ont eu beau claironner hier de Singapour à Wall Street, résonnant plus fort encore à Paris et Francfort, pour élever la nouvelle monnaie au rang de devise internationale. C'est malgré tout un euro à deux vitesses qui a fait son apparition hier. Euro des « deals », euro des gens : la France a vécu à des rythmes antagonistes. Pour les uns, ravis à leur ordinateur, et une fois passée la fébrilité des premières cotations, c'est une véritable ère nouvelle dans un feu d'artifice de congratulations. En revanche, pour la masse des autres, quidams euro-indifférents, euroceptiques et même europhiles, l'arrivée de la monnaie unique sera restée un non-événement auquel il sera toujours temps de se mêler.

## asso.francenet.fr/afub/index.htm

Un site pour aider les Français à affronter leur banquier à armes égales, ou presque

DEPUIS mai 1998, les internautes en conflit avec leur banquier peuvent trouver conseil sur le site de l'Association française des usagers de banque (AFUB) : « Je reçois une cinquantaine de messages par jour. La plupart portent sur des litiges concernant des frais de commission abusifs, des cartes de paiement ou des interdictions bancaires », explique Jacques Liégeois, responsable du site. Cet ancien conducteur de TGV sait de quoi il parle : « J'ai quitté la SNCF pour me consacrer à ma passion, qui est l'informatique, et monter mon entreprise. Mais au terme d'un bras de fer avec mon banquier, j'ai dû mettre la clé sous la porte. » Depuis, Jacques Liégeois consacre bénévolement trois heures par jour au site de l'AFUB. Il dépouille tous les messages pour les aiguiller vers le juriste de l'Association le plus compétent, en fonction du type de litige.

L'AFUB est particulièrement préoccupée par « l'exclusion sociale menaçant les emprunteurs victimes du chômage », qui sont



confrontés à des mécanismes « dont la mise en œuvre conduit à nier l'homme et sa réalité ». Serge Maître, cofondateur et secrétaire général de l'AFUB, précise que l'association privilégie les accords amiables : « Quand quelqu'un s'adresse à nous, nous lui conseillons, après avoir vérifié qu'il

est dans son bon droit, d'adresser une lettre recommandée à son agence en se référant à notre argumentaire... Dans la majorité des cas, c'est dissuasif, surtout quand le client indique qu'il entreprend cette démarche sur nos conseils. » Si, malgré tout, la banque s'entête, l'association fournit des

contacts d'avocats. Par ailleurs, le site fournit une documentation abondante, afin que l'internaute trouve lui-même les réponses à ses questions.

La rubrique « Vos droits » propose une sélection de dossiers préparés par les juristes de l'AFUB, sur des thèmes tels que « crédit et chômage » ou « interdit bancaire ». On peut aussi comparer, banque par banque, les taux pratiqués pour les crédits permanents, les prêts immobiliers ou les découverts. Prochainement, une rubrique baptisée « Rapetou » affichera un classement des banques les plus dangereuses. Selon Serge Maître, le site, qui accueille déjà près de 10 000 visiteurs par mois, doit aussi devenir un moyen de pression vis-à-vis des pouvoirs publics : « On prévoit de les épingler lorsqu'ils ne jouent pas leur rôle d'arbitre entre la banque et son client avec, pourquoi pas, des pétitions électroniques. »

Christophe Labbé et Olivia Recasens

## SUR LA TOILE

## JUSTICE

■ Le ministère de la justice du Land de Bavière a annoncé qu'il étudiait un projet visant à publier les jugements et décisions de justice sur Internet, « afin de rendre la justice plus rapide et moins chère ». Certaines convocations et requêtes pourraient également être acheminées via Internet. - (AFP).

## SIMCITY EN LIGNE

■ Pour célébrer le dixième anniversaire de son jeu de simulation SimCity, la société Electronics Arts a placé sur Internet la version originale du jeu publié en 1989, en consultation gratuite. La dernière version du jeu, SimCity 3000, est en vente dans la boutique électronique du site pour 50 dollars. <http://206.132.59.130>

## PROCÈS

■ Un écolier de Woodland (Missouri) avait été puni par son école pour avoir critiqué ses professeurs sur son site web personnel. Aidé par des associations de défense de la liberté d'expression, il a porté plainte contre son école devant un tribunal fédéral. Le 29 décembre 1998, un juge fédéral a donné raison à l'écolier.

## Abonnez-vous au Monde

Jusqu'à  
**360 F**  
d'économie  
soit  
**7 semaines**  
de lecture  
**GRATUITE\***

Offre valable jusqu'au 31/12/99

ABONNEZ-VOUS ET  
DEVENEZ LECTEUR  
PRIVILÉGIÉ DU MONDE

Oui, je souhaite m'abonner au Monde pour la durée suivante :

3 MOIS - 562 F  6 MOIS - 1 086 F  1 AN - 1 980 F

au lieu de 585 F\* au lieu de 1 170 F\* au lieu de 2 340 F\*

\* Prix de vente au numéro (Tarif en France métropolitaine uniquement) Soit 360 F d'économie

je joins mon règlement soit :  F 901 MQ 001

par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

par carte bancaire N° \_\_\_\_\_

Date de validité \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

M.  Mme Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

TARIFS HORS FRANCE		
	USA - CANADA	
	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne
1 AN	2 190 F	2 960 F
3 mois	598 F	790 F

Offre valable jusqu'au 31/12/99

• Pour tout renseignement concernant : le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement etc. Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi.

• Pour un changement d'adresse, un transfert ou une suspension vacances un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99 F TTC/min)

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc 60646 Chantilly Cedex

## Les piécettes de Bernadette

par Alain Rollat

CHAQUE HOMME, chaque femme avait, jadis, ce qu'on appelait une réputation. Celle-ci pouvait être bonne ou mauvaise. C'était affaire de balance au regard des mœurs. Il y avait des erreurs d'appréciation, certes, et même des injustices, quand les ragots s'en mêlaient, mais le mot possédait une densité propre. Il renvoyait chacun à ses actes quotidiens. Toute réputation ternie à tort pouvait être rétablie. De sorte que, au bout du compte, ce terme s'employait dans une acception globalement positive. Il était surtout synonyme de considération. La considération prévalait alors sur la renommée. Tout individu sans réputation n'était pas seulement sans honneur ; il devenait sans existence digne de ce nom. Il s'agissait donc d'un mot lourd. Tombé en désuétude.

Aujourd'hui, on ne dit plus de quelqu'un qu'il a une réputation, mais qu'il a une image. Le mot est

plus léger, indéfini. Il ne pèse plus rien. Normal : il a été fabriqué par des marchands de vent. Il y a eu, d'ailleurs, on l'employait encore dans sa formulation originelle : image de marque. Il ne possède qu'un seul synonyme : étiquette. Cela montre bien la différence. L'étiquette est un truc impossible à retoucher. Une sorte de marque moderne au fer rouge. Celui ou celle qui en porte une est condamné à perpète.

C'est le cas, par exemple, de Bernadette Chirac. Pourquoi a-t-elle une mauvaise image ? Pourquoi réduit-on cette femme à l'état de caricature ? Est-ce à cause de ses origines ? De son statut officiel ? De son influence occulte ? De son look si peu conforme aux canons de la mode ? De sa discrétion si anachronique ? De ses apparences si ordinaires ? Nul ne sait. Nul ne sait plus. C'est comme ça... Ainsi va la loi totalitaire de l'empire des médias : Bernadette

Chirac a désormais son étiquette. Il s'agit d'une étiquette archaïque en forme de monnaie dépréciée. Elle l'identifie à l'une de ces piécettes jaunes qu'elle collecte depuis dix ans pour la cause de la Fondation des hôpitaux de Paris, qu'elle préside.

C'est d'ailleurs à ce titre de potiche humanitaire que Patrick Poivre d'Arvor la recevait, comme d'habitude, lundi soir, dans le journal télévisé de TF 1. Elle parlait de la douleur des enfants malades. Elle quémandait des fonds pour financer l'achat de seringues à morphine autoréglables. Matériel à l'appui, elle en démontrait le fonctionnement. Cela faisait pitié de voir la première dame de la République faire l'article en même temps que la manche. Chacun de ses mots à l'ancienne pesait pourtant plus vrai que toute la logorrhée clinquante des eurologues qui l'avaient précédée à l'écran : plus franc.

MARDI 5 JANVIER

## FILMS DE LA SOIRÉE

- 19.05 L'Ennemi public n° 1** ■■  
W.S. Van Dyke (Etats-Unis, 1934, N., v.o., 90 min). **Ciné Classics**
- 20.30 Providence** ■■■■  
Alain Resnais (France - Suisse, 1977, 105 min). **Ciné Cinémas**
- 20.30 Le Pas suspendu de la cigogne** ■■■■  
Théo Angelopoulos (France - Grèce, 1991, 140 min). **Cinéstar 1**
- 20.40 Les Premiers Hommes sur la Lune** ■■  
Nathan Juran (Grande-Bretagne, 1964, 90 min). **Disney Channel**
- 20.55 Tootsie** ■■  
Sydney Pollack (Etats-Unis, 1982, 120 min). **France 2**

- 20.55 Le Magicien d'Oz** ■■  
Victor Fleming (Etats-Unis, 1939, 110 min). **TMC**
- 21.00 Tirez sur le pianiste** ■■■■  
François Truffaut (France, 1960, N., 80 min). **Paris Première**
- 22.15 Le Cercle des poètes disparus** ■■  
Peter Weir (Etats-Unis, 1989, v.o., 130 min). **Ciné Cinémas**
- 22.20 La Chambre verte** ■■■■  
François Truffaut (France, 1977, 100 min). **Paris Première**
- 22.30 Le Cercle rouge** ■■  
Jean-Pierre Melville (France, 1970, 135 min). **TSR**

- 22.55 Au-delà des lois** ■■  
John Schlesinger (Etats-Unis, 1995, 100 min). **Cinéstar 2**
- 23.10 La Rivière rouge** ■■■■  
Howard Hawks (Etats-Unis, 1948, N., 125 min). **Cinétoile**
- 23.35 Le Faucon maltais** ■■■■  
John Huston (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 100 min). **Ciné Classics**
- 23.50 Le Joueur de flûte** ■■  
Jacques Demy (Grande-Bretagne, 1971, v.o., 89 min). **Canal +**
- 1.15 Jerry chez les cinoques** ■■  
Frank Tashlin (Etats-Unis, 1964, v.o., 85 min). **Cinétoile**
- 2.20 Les Incorruptibles** ■■  
Brian De Palma (Etats-Unis, 1987, v.o., 120 min). **Cinéstar 2**

## GUIDE TÉLÉVISION

## MAGAZINES

- 18.30 Nulle part ailleurs.** Invités : Pascal Dessaint, Raphaël Ibanez ; Julie Gayet, Amira Casa, Elli Medeiros, Johnny Hallyday. **Canal +**
- 19.00 Archimède.** **Arte**
- 20.00 20 h Paris Première.** Avec Jean-Marc Barr. **Paris Première**
- 23.05 La Vie à l'endroit.** Les rois du canapé. **France 2**
- 23.30 Nimbus.** Les clés de l'intelligence. **France 3**
- 0.15 Zone interdite.** Têtes couronnées. **M 6**

## DOCUMENTAIRES

- 19.00 L'Histoire des grands ballets.** [7/20]. Giselle. **Mezzo**
- 19.00 Chasseurs de îles Salomon.** Chasseurs d'œufs. **Odyssee**
- 19.25 Les Enfants de la mafia.** **Odyssee**
- 20.05 Les Tribus indiennes.** [2/20]. Apaches. **Planète**
- 20.15 360° le reportage GEO.** Les Villes rêvées. [2/4]. Chandigarh : le rêve indien du Corbusier. **Arte**
- 20.35 La Fabuleuse Histoire de la DS.** **Planète**
- 20.45 La Vie en face.** Petites filles. **Arte**
- 20.45 Les Empereurs romains.** [6/6]. Juslinien (527-565). **Histoire**
- 20.45 Les Secrets du sommeil.** **Odyssee**
- 20.55 Daniel Balavoine,** le chanteur. **France 3**

- 21.15 Retour au baroque.** [1/2]. A la recherche du son perdu. **Mezzo**
- 21.30 Naître femme en Chine.** **Planète**
- 21.40 Global Family VII.** La confrérie des chacals. **Odyssee**
- 21.45 Corpus Christi.** [10/12]. Christos. **Histoire**
- 22.10 Whistler,** un Américain à Paris. **Odyssee**
- 22.30 Monsieur Gosciny.** **TV 5**
- 22.30 La Grande Famine.** [2/3]. L'exil. **Planète**
- 23.25 Joseph Idlout,** un Inuit entre deux mondes. **Planète**
- 0.00 Conférences de presse.** 4 février 1965 [2/3]. **Histoire**

## SPORTS EN DIRECT

- 20.00 Boxe.** Poids mi-lourds : Tony Booth - Ali Saidi. **Eurosport**

## MUSIQUE

- 18.00 Sarah Vaughan.** Montréal 1983. **Muzzik**
- 19.00 Septeto Habanero.** Angoulême 1998. **Muzzik**
- 19.30 Le Quatuor Gabriel** interprète Fauré et Lekeu. **Mezzo**
- 21.00 Soirée philharmonique de Berlin.** *Symphonie n° 8*, de Dvorák. Dir. André Previn. **21.45 La Sérénade opus 44, de Dvorák. **22.20 Octave en mi bémol majeur, opus 703, de Beethoven. **23.00** Le Philharmonique de Berlin au Japon. **Muzzik******

- 22.45 Compay Segundo.** Olympia 1998. **Mezzo**
- 0.15 Nicolas Economou.** *Mephisto Waltz* de Liszt. **Mezzo**
- 0.45 Jean-Jacques Milteau.** *Zénith 1992*. **Muzzik**

## TÉLÉFILMS

- 21.15 Les Pédiatres.** Daniel Losset [1/4]. **RTBF 1**
- 22.10 L'Orange de Noël.** Jean-Louis Lorenzi. **Festival**
- 22.50 Le Plan diabolique.** Nikolai Mullerschön. **M 6**
- 23.35 La Collection secrète de Salvador Dalí.** Otto Kelmer. **Arte**

## COURTS MÉTRAGES

- 22.35 Bisbilles.** Roch Stepanik. **Arte**

## SÉRIES

- 20.55 La Vie à cinq.** Coupable. **Téva**
- 21.45 Ally McBeal.** The Blame Game. Body Language (v.o.). **Téva**
- 22.10 Twin Peaks.** Episode n° 1 (v.o.). **Série Club**
- 22.55 High Secret City.** La voleuse dansante. **TF 1**
- 23.00 Star Trek,** la nouvelle génération. [2/2]. Droit ancestral (v.o.). **Canal Jimmy**
- 23.50 Star Trek,** Deep Space Nine. Vortex (v.o.). **Canal Jimmy**

MERCREDI 6 JANVIER

## FILMS DU JOUR

- 13.40 Drugstore Cowboy** ■■  
Gus Van Sant (Etats-Unis, 1989, 100 min). **Cinéstar 2**
- 15.50 L'Insoutenable Légèreté de l'Ètre** ■■  
Philip Kaufman (Etats-Unis, 1987, 170 min). **Cinéstar 1**
- 17.00 Au-delà des lois** ■■  
John Schlesinger (Etats-Unis, 1995, 110 min). **Cinéstar 2**
- 18.05 Il y a des jours... et des lunes** ■■  
Claude Lelouch (France, 1989, 115 min). **Ciné Cinémas**
- 18.50 Week-end en famille** ■■  
Jodie Foster (Etats-Unis, 1995, 105 min). **Cinéstar 2**

- 19.00 Assunta Spina** ■■  
Mario Mattoli (Italie, 1948, N., v.o., 95 min). **Ciné Classics**
- 19.30 Le Fils du désert** ■■■■  
John Ford (Etats-Unis, 1948, 105 min). **Cinétoile**
- 20.30 Qui veut la peau de Roger Rabbit ?** ■■  
Robert Zemeckis (Etats-Unis, 1988, 105 min). **Ciné Cinémas**
- 20.35 Le Faucon maltais** ■■■■  
John Huston (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 100 min). **Ciné Classics**
- 21.15 La Charge héroïque** ■■  
John Ford (Etats-Unis, 1949, N., 110 min). **Cinétoile**

- 21.25 Petits meurtres entre amis** ■■  
D. Boyle (GB, 1994, 80 min). **RTBF 1**
- 23.05 L'Argent des autres** ■■  
Christian de Chalonge (France, 1978, 105 min). **TMC**
- 0.05 L'Ennemi public n° 1** ■■  
W.S. Van Dyke (Etats-Unis, 1934, N., v.o., 90 min). **Ciné Classics**
- 0.30 Maigret tend un piège** ■■  
Jean Delannoy (France, 1957, N., 115 min). **Cinétoile**
- 1.10 Jabberwocky** ■■  
Terry Gilliam (Grande-Bretagne, 1976, v.o., 105 min). **Arte**
- 3.00 Aliens, le retour** ■■  
James Cameron (Etats-Unis, 1986, v.o., 135 min). **Ciné Cinémas**

## GUIDE TÉLÉVISION

## MAGAZINES

- 13.00 La Marche du siècle.** Peut-on sortir du nucléaire ? **TV 5**
- 14.00 Les Dossiers de l'Histoire.** Les anges noirs de l'utopie. **Histoire**
- 16.05 Saga-Cités.** Les fils du vent : un cirque au cœur de la ville. **France 3**
- 18.30 Nulle part ailleurs.** Invités : Yolande Moreau, K's Choice, Bernard Roques, le docteur Lowenstein. **Canal +**
- 19.10 Le Rendez-vous.** **LCI**
- 20.00 Comment ça va ?** Pas si fou que ça. Du nouveau dans la maladie de Parkinson. Le dos. **TV 5**
- 20.00 20h Paris Première.** Invité : Fellag. **Paris Première**
- 20.05 Viva.** Les passeurs d'amour. **TSR**
- 20.10 Strip-tease.** Amours fous. **RTBF 1**
- 20.45 Les Mercredis de l'Histoire.** Héros et rêveurs. **Arte**
- 21.00 Des racines et des ailes.** Un petit coin de paradis. Prison en famille. Francs-maçons : ils parlent. **France 3**
- 21.00 Faits divers.** Armes et braquages. **TV 5**
- 22.40 Ça se discute.** An 2000 : Quelle médecine pour les nouveau-nés ? **France 2**
- 23.00 Le Magazine de l'Histoire.** Spécial siècle barbare. Invités : Krystof Pomian, Alain Besançon, Dominique Borne, Eric Vigne. **Histoire**

- 19.30 Expédition à Svalbard.** [1/3]. Au pays des ours polaires. **Odyssee**
- 20.00 Légendes vivantes** d'outre-mer. Les derniers chasseurs wayanas. **Odyssee**
- 20.15 360° le reportage GEO.** Les Villes rêvées. [3/4]. Brasília : de l'utopie à la réalité. **Arte**
- 20.25 Adieu et merci, Tonkin.** Mémoires de paix. **Odyssee**
- 20.35 New York paparazzi.** **Planète**
- 20.55 Lorsque l'enfant paraît.** **Téva**
- 21.15 Chili impressions.** [1/4]. Les pompiers de Santiago. **Histoire**
- 22.00 Plans de vol.** Vol libre. **Odyssee**
- 22.20 Les Tribus indiennes.** [2/20]. Apaches. **Planète**
- 22.25 Les Trois du pays d'Auge.** **Odyssee**
- 22.55 La Fabuleuse Histoire de la DS.** **Planète**
- 23.10 Whistler,** un Américain à Paris. **Odyssee**
- 23.35 Les Enfants de la mafia.** **Odyssee**
- 23.50 Naître femme en Chine.** **Planète**
- 23.50 Le Dos au mur.** Ou l'histoire secrète de la chute du Mur de Berlin. **TSR**

## MUSIQUE

- 17.20 Luigi Boccherini.** Avec Graham Cracknell, violon ; Adrian Butterfield, violon ; Judith Turling, alto ; Angela East, violoncelle. **Muzzik**
- 20.00 La Sérénade n° 12,** de Mozart. Par l'Orchestre symphonique et les Chœurs de la Radio bavaroise, dir. sir Colin Davis. **Muzzik**
- 21.55 Musica.** Boris Godounov. Opéra de Moussorgski. Mise en scène. Herbert Wernicke. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Claudio Abbado. Transmis simultanément sur France-Musique. **Arte**
- 21.55 David Bowie.** New York 1997. **Paris Première**
- 0.00 Quincy Jones' Africa Africa.** Montreux 1992. **Muzzik**

## TÉLÉFILMS

- 18.40 Des enfants dans les arbres.** Pierre Boutron. **Festival**
- 20.40 Tel père, tel fils.** Stuart Millar. **RTL 9**
- 20.40 L'Envers du tableau.** Steven Spielberg, Boris Saga I et Barry Shear. **13ème Rue**
- 20.50 Les Saigneurs.** Yvan Butler. **M 6**
- 20.55 La Voisine.** Luc Béraud. **France 2**
- 21.00 Napoléon et Joséphine.** Richard T. Heffron [2/3]. **TMC**
- 22.15 L'Enigme blanche.** Peter Kassovitz. **Festival**

## SÉRIES

- 17.50 Hartley, cœurs à vif.** **France 2**
- 19.20 Force de frappe.** Prémé coupable. **13ème Rue**
- 20.00 Dharma & Greg.** Douches froides. **Téva**
- 20.00 Quoi de neuf docteur ?** **TMC**
- 20.10 Happy Days.** Illusions perdues. **Série Club**
- 20.15 Friends.** Celui qui avait la technique du câlin. **RTL 9**
- 20.35 Star Trek,** la nouvelle génération. [2/2]. Droit ancestral. **Canal Jimmy**
- 20.40 Homicide.** Fibre maternelle. **Série Club**
- 21.30 Two.** L'échance. **Série Club**
- 21.50 Presque parfaite.** **Canal Jimmy**
- 22.15 Oz.** Vivre sainement (v.o.). **Série Club**
- 22.25 Friends.** [1 et 2/2] Celui qui retrouve son singe (v.o.). **Canal Jimmy**
- 22.30 Ally McBeal.** La promesse. **M 6**
- 23.00 3e planète après le Soleil.** Dick on One Knee (v.o.). **Série Club**
- 23.20 Dharma & Greg.** Bague au doigt et doigt dans le nez. **M 6**
- 23.30 Townies.** The Kiss (v.o.). **Série Club**
- 23.55 Susan !** Susan est maudite. **M 6**

## NOTRE CHOIX

● **20.45 Arte Petites filles**  
La réalisatrice belge Marie-Hélène Massin a une fille de douze ans, Charlotte. Plus vraiment une petite fille, pas encore une femme, qui s'amuse comme une gamine mais a parfois des inquiétudes de grande. Comme toutes les mères, Marie-Hélène Massin regarde, émue, son enfant changer. Elle l'a filmée pendant une année, de la fin de l'école primaire à la première année de collège. Parfois seule face à sa caméra vidéo, parfois en bande, avec ses copines Lucie, Essinan et Alissa. Elles se connaissent depuis la petite école, rient ensemble, s'ennuient souvent, s'inquiètent un peu pour l'avenir, sont impatientes de grandir. L'une souhaite avoir un cheval, l'autre rêve de se débarrasser au plus vite de son appareil dentaire, la troisième de faire des voyages. Un film plein de charme sur le temps qui passe. - *S. Ke.*

● **21.00 Paris Première Tirez sur le pianiste**  
Un pianiste autrefois célèbre a échoué dans un bastringue. La serveuse de l'établissement, amoureuse de lui, lui redonne goût à la vie. Mais un de ses frères s'est attiré une sale histoire avec des gangsters. Admirable transposition en France d'un roman noir américain de David Goodis, un des auteurs préférés de François Truffaut. Poésie, tendresse, mélancolie profonde. Après *Les Quatre Cents Coups*, le jeune cinéaste faisait entrer dans son univers cinématographique le personnage de l'homme fragile (ici l'étonnant Charles Aznavour) qui attire, en même temps, l'amour et le malheur. Incompris à sa sortie, sauf de quelques critiques, ce film s'est imposé depuis comme un des plus grands de Truffaut. - *J. S.*

## PROGRAMMES

## TÉLÉVISION

- TF 1**
- 19.05 Le Bigdil.**
- 20.00 Journal, Météo.**
- 20.50 Dumb and Dumber.** Film. Peter Farrelly.
- 22.55 High Secret City.**
- 23.40 Chicago Hope.**
- 0.35 Le docteur mène l'enquête.**
- FRANCE 2**
- 18.45 Cap Dakar.**
- 19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.**
- 19.20 Qui est qui ?**
- 19.55 et 0.45 L'Euro.**
- 20.00 et 0.50 Journal, Météo.**
- 20.55 Tootsie** ■■  
Film. Sidney Pollack.
- 22.55 Bouche à oreille.**
- 23.05 La Vie à l'endroit.** Les rois du canapé.
- 1.05 Paris-Dakar.**
- 1.30 A l'occasion du Dakar, le Cercle.**

## FRANCE 3

- 18.20 Questions pour un champion.**
- 18.50 Un livre, un jour.**
- 18.53 L'Euro, mode d'emploi.**
- 18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.**
- 20.05 Le Kouij de 20 heures.**
- 20.35 Tout le sport.**
- 20.38 Le Journal du Dakar.**
- 20.55 Daniel Balavoine, le chanteur.**
- 22.55 Météo, Soir 3.**
- 23.30 Nimbus.** Les clés de l'intelligence.

## CANAL +

- **En clair jusqu'à 20.40**
- 18.30 Nulle part ailleurs.**
- 20.30 Le Journal du cinéma.**
- 20.40 La Colo des gourmands.** Film. Steven Brill.
- 22.15 Drôles de pères.** Film. Ivan Reitman (v.o.).
- 23.50 Le Joueur de flûte** ■■  
Film. Jacques Demy (v.o.).
- 1.20 Gun.**

## ARTE

- 19.00 Archimède.**
- 19.45 Météo, Arte info.**
- 20.15 360° le reportage GEO.** Les Villes rêvées. [2/4]. Chandigarh : le rêve indien du Corbusier.
- 20.45 La Vie en face.** Petites filles.

## NOTRE CHOIX

● **23.25 France 3 Un siècle d'écrivains**  
**Tristan Bernard, indispensable puis oublié**

PAUL BERNARD (1866-1947) a vingt-cinq ans lorsqu'il signe « Tristan Bernard » dans *La Revue Blanche*. Ce n'est pas à l'amant d'Yseult qu'il a emprunté ce pseudonyme qui va lui rester, mais à un cheval sur lequel il avait parié. L'anecdote dit assez l'éclectisme de cet écrivain prolifique (74 pièces de théâtre et 28 romans, contes et poèmes en sus), dont l'œuvre se partage entre le canular et la littérature. Elle révèle aussi son goût pour l'humour décalé (même lorsqu'il sera déporté à Drancy) et pour le sport : un temps directeur du vélodrome Buffalo, il consacra deux livres, *Nicolas Bergère* et *Compagnon du Tour de France*, à la boxe et au cyclisme.

L'univers des courses, c'est aussi celui de la société de la Belle Époque, qui vient s'exhiber à Auteuil. Ami de Lucien Guitry, de Georges Courteline et de Georges Feydeau, Tristan Bernard fait de ces bourgeois les héros de ses pièces comiques et remporte un immense succès dans les salles parisiennes avec *Les Pieds nickelés* (1895), *L'Anglais tel qu'on le parle* (1899), *Triplepatte* (1905)... Mais les portes qui claquent dans son théâtre grincent parfois dans ses romans. Dans *Les Mémoires d'un jeune homme rangé* (1899), *Un mari pacifique* (1900), *Aux abois* (1933), s'illustrent des personnages stigmatisés par l'inappétence et l'ennui que distille une société vaine.

Le documentaire d'Alain Moreau et Emmanuel Descombes, à la facture honnêtement classique, aborde cette dichotomie littéraire. Il s'attarde surtout sur le portrait de cet original (extraits d'interviews de Roland Dorjèlès et de Marcel Achard, photos de l'écrivain à l'imposante stature tenant le spectateur à distance respectueuse), et sur la composition par Tristan Bernard de son propre personnage : mi-humoriste, mi-moraliste, dans un siècle qui le tint longtemps pour indispensable, puis l'oublia. Mais un écrivain aussi détonnant, héritier de Molière, des moralistes et de la tradition yiddish, précurseur sous certains aspects des surréalistes et de la littérature « existentialiste », méritait peut-être un commentaire moins contraint.

Fabienne Dumontet

## PROGRAMMES

## TÉLÉVISION

- TF 1**
- 13.50 Les Feux de l'amour.** 14.40 25° sud.
- 15.30 Cinq sur 5 !**
- 16.25 Extrême limite.**
- 17.00 Météo.**
- 17.50 Beverly Hills.**
- 18.35 Excluf.**
- 19.05 Le Bigdil.**
- 20.00 Journal, Météo.**
- 20.48 Météo des neiges.**
- 20.50 Combien ça coûte ?**
- 23.10 Les Magazines du mercredi.** L'Envers du décor. Les Français à Londres : miracle ou Eldorado ?
- 0.30 Minuit sport.**
- 1.10 TF 1 nuit, Météo.**
- 1.25 Frédéric Pottecher.** [1/3]. Premier grand procès.

## FRANCE 2

- 13.50 Derrick.**
- 14.50 Soko.**
- 15.40 La Chance aux chansons.**
- 16.50 Des chiffres et des lettres.**
- 17.25 Cap des Pins.**
- 17.50 Hartley, cœurs à vif.**
- 18.45 Cap Dakar.**
- 19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.**
- 19.20 Qui est qui ?**
- 19.55 et 20.45 Tirage du Loto.**
- 20.00 Journal, Météo.**
- 20.55 La Voisine.** Téléfilm. Luc Béraud.
- 22.40 Ça se discute.** An 2000 : Quelle médecine pour les nouveau-nés ?
- 0.30 Journal, Météo.**
- 0.50 Paris-Dakar.**
- 1.15 A l'occasion du Dakar, le cercle.**

## FRANCE 3

- 13.25 Parole d'Expert.**
- 14.25 Simon et Simon.**
- 16.05 Saga-Cités.**
- 16.40 Les Minikeums.**
- 17.45 La Piste du Dakar.**
- 18.20 Questions pour un champion.**
- 18.50 Un livre, un jour.**
- 18.52 L'Euro, mode d'emploi.**
- 18.55 Le 19-20 de l'information.**
- 20.00 Météo.**
- 20.05 Le Kouij de 20 heures.**
- 20.35 Tout le sport.**
- 20.38 Le Journal du Dakar.**
- 21.00 Des racines et des ailes.** Un petit coin de paradis. Prison en famille. Francs-maçons : ils parlent.
- 22.50 Météo, Soir 3.**
- 23.25 Un siècle d'écrivains.** Tristan Bernard.
- 0.15 Nimbus.** Les clés de l'intelligence.

## CANAL +

- 13.35 Partir avec National Geographic.**
- 14.30 Le Journal du cinéma.**
- 14.35 H.**
- 15.00 Blague à part.**
- 15.25 Spin City.**
- 15.45 Décode pas Bunny.**
- 16.15 Toonsylvania.**
- 16.35 C Cléo.**
- **En clair jusqu'à 20.30**
- 18.25 Flash infos.**
- 18.30 Nulle part ailleurs.**
- 20.15 Football.** Championnat d'Italie : Milan AC - Juventus de Turin. 20.30 Coup d'envoi.
- 22.30 Michael.** Film. Nora Ephron (v.o.).
- 0.15 South Park.**

- 21.35 Soirée thématique.** Passion collections. **21.40** Chasseurs d'objets. **22.35 Bisbilles.** Court métrage. Roch Stepanik. **22.45** Les Objets de l'irrésistible désir du Dr Speck. **23.35** La Collection secrète de Salvador Dalí. Téléfilm. Otto Kelmer.

- 0.45** La Bayadère. Chorégraphie de Rudolph Noureev.

## M 6

- 18.25 Lois et Clark.** [2/2] Episode pilote.
- 19.20 Mariés, deux enfants.**
- 19.54 Le Six Minutes, Météo.**
- 20.10 Notre belle famille.**
- 20.40 Décrochage info.** E = M 6 découverte.
- 20.50 La fiancée qui venait du froid.** Film. Charles Némès.
- 22.50 Le Plan diabolique.** Téléfilm. Nikolai Mullerschön.
- 0.15 Zone interdite.** Têtes couronnées.

## RADIO

## FRANCE-CULTURE

- 20.02 Les Chemins de la musique.** [2/5].
- 20.30 Agora.** Luan Starova (*Les Livres de mon père*).
- 21.00 Poésie studio.** Jacques Jouet, Paul Celan.
- 22.10 Mauvais genres.** Autour de Claude Chabrol.
- 23.00 Nuits magnétiques.**

## FRANCE-MUSIQUE

- 20.00 Concert.** Par l'Orchestre d'Auvergne, dir. Arie Van Beck, Patrick Gallois, flûte, Fabrice Pierre, harpe : œuvres de Charpentier, Mozart, Gagneux, Haydn.
- 22.30 Musique pluriel.**
- 23.07 Le Dialogue des muses.**

## RADIO-CLASSIQUE

- 20.15 Les Soirées.** *Concerto pour deux pianos*, de Poulenc, par l'Orchestre philharmonique de Monte-Carlo, dir. Georges Prêtre, G. Tacchino et B. Ringissen, pianos. **20.40** Frédéric le Grand, roi musicien. **Les Soirées... (suite).** *Divertimento K 334*, de Mozart, par le Mozarteum de Salzbourg, dir. S. Vègh ; *Trio L'Archiduc*, de Beethoven, L. Harrell, violoncelle, V. Ashkenazy, piano, I. Perlman, violon.

## Le père Le Globule

par Pierre Georges

IL VENAIT de faire sa rentrée. Comme neuf. Admirable saynètes de genre. Tout ce que comptait le gouvernement de ministres, du premier d'entre eux au secrétaire d'Etat inconnu, était venu fêter le revenant, celui que les gazettes, jamais à court d'inspiration, avaient baptisé « le miraculé de la République ».

De fait, c'était bien lui. En chair, en os et, comme il le dit lui-même, en globules rouges. Gouverner, en effet, c'est, si l'on ose ce néologisme, globuler d'abondance. Ayant fait le compte républicain de ses hématies, Jean-Pierre Chevènement fut en mesure d'annoncer la bonne nouvelle : « Je vais aussi bien que possible. Je peux vous dire que mes globules rouges sont au rendez-vous que je leur avait fixé. Rassemblés et prêts à faire front. »

Ralliez-vous à mon panache rouge ! Ainsi parla le père Le Globule. C'était beau comme du Clemencau. Et cela méritait amplement ces retrouvailles gouvernementales pour un convivial petit déjeuner en la magnifique chapelle républicaine de la place Beauvau. On se congratula donc. On félicita Trompe-la-Mort. On le loua pour son impressionnante faculté de récupération. Et on lui fit savoir deux choses : la première, c'est que chacune et chacun étaient formidablement heureux de le voir si gaillard. Ce qui était sincère. La seconde, c'est qu'il avait beaucoup manqué, vu sa place et son poids dans le gouvernement. Ce qui était vrai.

Ces choses allaient sans dire. Mais mieux en le disant. Et c'est de fort belle et bonne humeur que tout l'aréopage gouvernemental cingla un peu plus tard, à

piéd, vers l'Elysée tout proche, présenter ses devoirs et vœux au miraculé de la dissolution. La chose ne se fit pas sans quelque bousculade, tant la presse attendait l'apparition du Lazare de l'Intérieur.

Car c'est un fait désormais, et il faudra bien que le père Le Globule s'y fasse : il ne s'appartient plus totalement. Il est nôtre. Il est propriété nationale. Il est à encadrer, en chromolithographie et enluminures tricolores, comme saint laïque admirable. Il est ce ministre-lion qui n'a ni démissionné ni fermé sa gueule face à la Camarde curare. Pour un peu, tenez, si l'on était commerçant en territoire de Belfort, on s'empresserait de passer commande, à quelque atelier de Taïwan, de milliers de boules de plastique avec un Chevènement miraculé sous une pluie de neige globulaire. Ce serait du plus bel effet, à côté de De Gaulle en sémaphore, et cela devrait s'arracher.

Sur le court chemin de l'Elysée, donc, on put mesurer l'ampleur du phénomène miraculeux à l'intensité de la bataille, à coups de caméras et d'objectifs, pour immortaliser le moment. On put même constater, tant sa joie était immense et ses réflexes innés, que Ségolène Royal savait à tout moment, face aux objectifs, prendre le sillage du divin rescapé.

Bref, pour en revenir aux choses de gouvernement et tous globules en ordre de bataille, Jean-Pierre Chevènement fit connaître ses trois grands travaux : la réforme de l'Etat, le dossier de la sécurité et les communautés d'agglomération. L'apparition était finie, le ministre revenait au galop.

## Washington va assouplir l'embargo pour aider la population cubaine

Les Etats-Unis ne renoncent pourtant pas à leur stratégie d'isolement

LE GOUVERNEMENT américain devait annoncer, mardi 5 janvier, de nouvelles « mesures de soutien à la population cubaine », dont l'établissement de services postaux directs et des liaisons plus nombreuses par charter avec l'île des Caraïbes, a indiqué lundi un haut responsable du département d'Etat.

Ces mesures ne représentent qu'un simple assouplissement de l'embargo économique quasi total imposé à Cuba par les Etats-Unis depuis l'arrivée au pouvoir de Fidel Castro. Elles ont été recommandées par le secrétaire d'Etat américain Madeleine Albright au président Bill Clinton.

Selon le même responsable, parlant sous couvert de l'anonymat, ces mesures incluent aussi le développement des « contacts de peuple à peuple », notamment culturels et sportifs, l'amélioration des capacités de diffusion de Radio-Martí (la radio anti castriste émettant depuis les Etats-Unis), la fourniture de vivres qui seraient revendus par des agriculteurs privés et des restaurateurs indépendants.

La mesure la plus importante sera la possibilité donnée à tout résident aux Etats-Unis d'envoyer à Cuba jusqu'à 300 dollars (environ 254 euros) tous les trois mois à des membres de leurs familles ou à des amis. Jusque-là seules les personnes d'origine cubaine pouvaient adresser des fonds à leur famille ou leurs proches restés dans l'île.

En revanche, a précisé M<sup>me</sup> Albright à quelques journalistes, le gouvernement américain a décidé de ne pas donner suite « pour

le moment » à la proposition de plusieurs élus, républicains et démocrates, de créer une commission bipartite pour réviser la politique des Etats-Unis envers Cuba. Elle a justifié cette décision en affirmant qu'il y avait « un large consensus au sein des deux partis » sur les grandes lignes de la politique à suivre envers Cuba.

### LA LOI HELMS-BURTON

La création d'une telle commission a pourtant été recommandée par diverses et influentes personnalités aussi bien démocrates que républicaines. Elle a reçu, en octobre 1998, l'appui de deux anciens secrétaires d'Etat républicains, Henry Kissinger et Lawrence Eagleburger. Son objectif aurait été « de conduire une analyse objective, attentive et rationnelle de la politique des Etats-Unis envers Cuba et ses conséquences sur le reste du continent », selon les auteurs de la proposition.

Une telle démarche aurait conduit la Maison Blanche à remettre en cause des dispositions, adoptées lors du vote de la loi Helms-Burton en mars 1996, dont le but était de renforcer l'embargo pour isoler plus encore le régime de La Havane. A l'époque la Maison Blanche, hostile aux mesures de cette loi visant à pénaliser les entreprises étrangères qui commercent avec Cuba, n'avait pas pu s'opposer à son adoption, faute d'une majorité au Congrès, contrôlé par les républicains. En faisant valoir, lundi, que l'embargo « était inscrit dans la loi » le haut responsable du département d'Etat a souligné que seul le Congrès peut abolir l'embargo ou

certaines de ses dispositions, comme celles extra territoriales, adoptées en mars 1996.

Les mesures d'assouplissement prises par Washington se situent en fait, selon l'administration américaine, dans la droite ligne de la politique suivie par le gouvernement américain depuis la visite à Cuba du pape Jean Paul II, en janvier 1998. Celle-ci vise à favoriser l'émergence d'une « société civile » qui disposerait d'une « certaine marge de manœuvre » vis-à-vis du régime castriste.

« La meilleure ONG [organisation non gouvernementale] est la famille cubaine, il est très important de la soutenir », a expliqué le responsable américain. Rappelant que le régime castriste venait d'autoriser la célébration de Noël à Cuba, il a fait remarquer que l'annonce de ces mesures coïncidait avec l'Epiphanie, c'est-à-dire l'arrivée des trois rois mages chargés de cadeaux pour l'enfant Jésus.

Le responsable a aussi indiqué que l'équipe de base-ball de Baltimore, les Orioles, allait négocier avec La Havane la possibilité de jouer des matches amicaux dont les recettes iraient à des organisations charitables opérant à Cuba.

Ces ouvertures, a-t-il souligné, « ne signifient pas une normalisation des relations » avec le régime communiste de Fidel Castro ni un renoncement par les Etats-Unis à sa stratégie d'isolement de Cuba. « Nous continuerons de faire pression sur le régime [castriste] jusqu'à ce que des changements fondamentaux se produisent », a-t-il déclaré. — (AFP)

## Le constructeur automobile Ford s'intéresserait à BMW et à Honda

MARDI 5 janvier, l'Agence France-Presse (AFP) a indiqué que le constructeur automobile américain Ford « devrait annoncer dans la semaine l'achat des constructeurs allemand BMW et japonais Honda ». L'AFP cite « des sources proches de la direction de Ford, qui ont requis l'anonymat, n'ont pas fourni de détails concernant les montants de ces acquisitions mais affirment que des accords ont déjà été conclus ou sont en passe de l'être ». Chez Ford, on se contentait, mardi matin, de ne pas commenter l'information. A Munich, siège de BMW, un porte-parole du constructeur allemand démentait mardi tout projet de rachat par Ford : « C'est une histoire vieille comme le déluge », a-t-il affirmé, assurant qu'il n'y avait eu « aucune discussion » avec le fabricant américain pour une vente de parts. Honda a démenti également toutes discussions avec Ford.

Lundi, Robert Eaton, le coprésident de DaimlerChrysler, a affirmé, à l'ouverture du Salon de l'automobile de Detroit, que, selon lui, un accord important devrait être annoncé entre deux constructeurs européens « dans les prochains quatre-vingt-dix jours », rapporte cependant le *Financial Times* du 5 janvier. Ces dernières semaines, des rumeurs faisaient état de discussions entre Fiat et Volvo. D'autres rumeurs, concernant Renault et Nissan, ont été démenties mardi par la firme japonaise.

Les valeurs de l'automobile étaient en forte hausse mardi matin à la Bourse de Paris. Peugeot gagne 5,14 % à 143,10 euros et Renault, qui avait déjà progressé de 9,5 % la veille, gagne encore 4,11 % à 43,61 euros.

## Suspension d'un fonctionnaire de la Commission de Bruxelles

UNE SEMAINE AVANT LE VOTE DU PARLEMENT EUROPEEN sur deux motions de censure déposées contre la Commission européenne, celle-ci a annoncé à Bruxelles la suspension d'un de ses fonctionnaires, qui avait écrit pour le groupe des Verts un rapport sur la gestion des fonds communautaires. Ce rapport, dont le sérieux est contesté par la Commission, portait sur les affaires de mauvaise gestion et de détournements de fonds reprochées ces derniers mois à la Commission, qui ont provoqué en décembre une levée de boucliers au Parlement européen.

Le fonctionnaire, Paul van Buitenen, de nationalité néerlandaise, est un auditeur assistant dans l'unité de contrôle financier. Il est suspendu avec demi-salaire pendant qu'une instruction est en cours. Cette décision a suscité des protestations de plusieurs députés, notamment chez les Verts et les conservateurs britanniques.

### DÉPÊCHES

■ **POLOGNE** : le pape se rendra dans vingt villes au cours d'une nouvelle visite dans son pays natal du 5 au 17 juin, selon un programme publié, lundi 4 janvier, par la nonciature à Varsovie. Il doit commencer son séjour par Gdansk (nord) puis, le 7 juin, consacrer un sanctuaire marial à Lichen (ouest), où une nouvelle cathédrale est appelée à devenir la plus grande d'Europe. Le même jour, il se rendra à Torun et à Bydgoszcz (nord-ouest), puis traversera le pays, avant de regagner la capitale et Cracovie le 14 juin. Le 16, il visitera Stary Sacz et sa ville natale, Wadowice (sud), avant de repartir pour Rome. Le pape s'adressera pour la première fois au Parlement polonais. — (AFP)

■ **SANTÉ** : les thermomètres médicaux à mercure destinés à mesurer la température interne de l'homme seront interdits de vente à partir du 1<sup>er</sup> mars, selon un décret signé du secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale, Bernard Kouchner, paru au *Journal officiel* du 31 décembre. Abandonné en raison des risques de pollution environnementale, ils seront remplacés par des appareils de mesure électroniques, à infrarouges ou chimiques.

■ **PRESSE** : les journaux régionaux du groupe belge Rossel n'ont pas paru, mardi 5 janvier, en raison d'un mot d'ordre de grève illimitée du personnel administratif et technique pour protester contre les réductions salariales. Le mouvement touche *La Nouvelle Gazette* (Charleroi) et *La Meuse* (Liège). Le groupe Rossel, propriétaire du *Soir*, détient 38 % de *La Voix du Nord*. — (AFP)

■ **SPORTS** : la commission de discipline de la Fédération française de basket-ball (FFBB) a infligé un an de suspension ferme à l'aïlier de Gravelines (Pro A) Jimmy Vérove pour « coup porté sur un arbitre » lors d'un match amical contre l'équipe belge de Mons, le 14 août 1998. Franck Vérove, le frère de Jimmy, a été suspendu pour trois mois ferme pour « insultes envers un arbitre » au cours de cette rencontre.

■ **Le cycliste Richard Virenque se donne jusqu'à la mi-janvier** avant de « régler toutes (ses) affaires ». Dans un entretien publié, mardi 5 janvier, par le quotidien *L'Equipe*, le champion français, qui a récemment annoncé sa retraite (*Le Monde* du 8 décembre 1998), affirme qu'il a « le sentiment que tout est fini » mais indique qu'il serait intéressé par une proposition de l'équipe espagnole Once, celle de Laurent Jalabert.

■ **CULTURE** : un buste de l'écrivain Arthur Koestler a été retiré par la direction de l'université d'Edimbourg, en Ecosse, du campus où il se trouvait. Plusieurs étudiantes avaient protesté contre la présence de cette statue de l'écrivain sur le campus, après avoir lu la biographie que consacre à Koestler un universitaire, David Cesarani. Celui-ci accuse l'écrivain d'avoir commis de nombreux abus sexuels et des viols.

## M. Chirac souhaite que le Conseil constitutionnel « joue pleinement son rôle de conscience juridique »

LE RITUEL des cérémonies des vœux est propice aux propos convenus et feutrés. La présentation, lundi 4 janvier, des vœux du Conseil constitutionnel au président de la République, n'a pas dérogé à la règle dans le ton. Sur le fond, en revanche, cette rencontre était évidemment scrutée avec d'autant plus d'attention que le président du Conseil constitutionnel, Roland Dumas, est mis en examen dans le cadre de l'affaire Elf pour « recel et complicité d'abus de biens sociaux » et que des voix se sont élevées, à droite comme à gauche, pour lui demander de démissionner.

En présentant ses vœux au chef de l'Etat, M. Dumas a observé que « les relations du Conseil constitutionnel avec les pouvoirs publics sont restés, cette année, d'une parfaite sérénité ». Il en a été « de même des relations humaines au sein du Conseil », a assuré l'ancien ministre des affaires étrangères, dont les propos étaient rapportés par Catherine Colonna, porte-parole de l'Elysée. Le président du Conseil constitutionnel a souhaité au président de la République « réussite dans la haute mission qui est la sienne », l'assurant que « le Conseil, cette année comme par le passé, se tiendra au service de la République et du droit ».

« Les Français sont attachés,

comme moi, comme vous, au bon fonctionnement du Conseil », lui a répondu le président de la République, fidèle à l'attitude constante qu'il a adoptée, depuis son intervention du 14 juillet 1998, face aux mises en cause dont le président du Conseil constitutionnel a été l'objet. « Je forme des vœux confiants et attentifs pour que le Conseil continue à jouer pleinement son rôle de conscience juridique de notre état de droit », a-t-il ajouté.

### UN « BIENFAIT PRÉCIEUX »

Le président de la République a également salué le rôle du Conseil constitutionnel dans la protection des libertés, en soulignant qu'il était devenu « l'un des principaux artisans du renforcement de l'état de droit ». Il lui revient d'exercer « une véritable magistrature », a ajouté Jacques Chirac. « Cela tient à l'autorité attachée à ses décisions. Cela tient aussi au rôle préventif qui est le sien », a-t-il noté, en relevant que se développait « un réflexe de constitutionnalité chez tous les acteurs institutionnels ».

M. Chirac a aussi souligné que la Constitution de la V<sup>e</sup> République avait créé « les conditions d'un exécutif efficace et stable », cette stabilité étant, a-t-il dit, « l'un des bienfaits les plus précieux et l'un des acquis les plus durables de notre système politique ».

## Cinéma

Tout le Cinéma sur Internet

Critiques du Monde, Grands événements, Dossiers thématiques, Actualités et box-office, Bandes-annonces, Musiques... Programmes France entière par salles, films et horaires

www.lemonde.fr

... également sur Minitel 3615 LEMONDE (2,23 F/mn)

## Science & Vie

# OVNIS

## Pourquoi la science s'y intéresse enfin

Aujourd'hui un fait est établi : une proportion non négligeable d'étoiles possèdent des planètes. Abrisent-elles des formes de vie ?

Et aussi

Enquête :

Biologie : Ils veulent changer l'espèce humaine !

Fourmis : Le conflit social dans les gènes

Encyclopédie du XX<sup>e</sup> siècle : les matériaux artificiels (des bas Nylon au TGV)

EN VENTE DÈS AUJOURD'HUI